This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 823,266

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

MÉMOIRES

SECRETS

DU MARQUIS DE VILLENEUVE,

Ancien Préfet des départements de Tarn-et-Garonne, Hautes-Pyrénées, Cher, Creuse et Corrèze;

Ancien Administrateur du midi du Royaume.

TOME SECOND.

PARIS.

CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE NOUVEAUTÉS.

1840.

2d
166

DC
266
.V74
V.2

DE

L'AGONIE

DE LA FRANCE.

LIVRE V.

TROISIÈME PARTIE.

Des conditions POLITIQUES *nécessaires à la durée de la France.*

CHAPITRE Ier.

Opus aggredior opimum casibus : ipsâ etiam pace sævum : telles furent les graves paroles de Tacite, quand, saisissant son burin sévère et remémorant les objets trop variés, trop *opimes,* qu'il avait à dépeindre, il considérait surtout cette époque funeste où, hélas ! la paix elle-même était farouche et menaçante, où enfin l'empire romain découvrit son propre secret, le secret de sa mort prochaine : *evulgato imperii arcano.*

Il ajoute, ce mâle et véridique génie : « Je ne connais ni Galba, ni Othon, ni Vitellius, et je n'éprouvai d'eux ni faveur ni injustice · *nec beneficio nec injuriâ cogniti.*

Retracer les scènes où, depuis cinquante ans, la France a joué tant de rôles n'est point mon objet. En rapporter les conséquences et les observer dans le présent, les appliquer à l'avenir, là mon sujet se borne; et il est assez vaste; et l'entreprendre suffit bien pour avoir le droit de dire aussi : *Opus opimum casibus.*

L'*arcane* de l'empire, ce fatal secret qui résume en lui seul tous les événemens, et qui se termine à l'arrêt de mort, n'a pas été moins révélé aux Français qu'il le fut aux Romains. Les événemens l'ont divulgué; les factions le proclament; et il convient de voir si, en le prenant pour lien des temps présens aux temps futurs, les factions consommeront par lui le mal déjà si développé.

Chez les Romains donc, le secret décisif, révélé par l'extinction de la famille des Césars, fut que *les légions étaient les maîtresses de l'empire;* et chez les Français le secret d'état, érigé en principe et en droit, c'est que *la majorité numérique est maîtresse de tous les pouvoirs, des lois, des biens et des personnes.*

Bonaparte usa du secret des Romains plus que du principe nouvellement dominateur en France. Mais la Restauration et ses ministres le professèrent sans scrupule comme sans prévoyance, et l'adaptèrent à tout, le trône excepté. Avoir la majorité numérique dans les Chambres et dans les colléges d'électeurs, l'avoir ou la supposer dans les agglomérations quel-

conques et dans le corps même de la nation, ce fut alors, et c'est aujourd'hui plus que jamais, le suprême arbitre du juste ou de l'injuste, le mystère absolu auquel tous les faits et tous les droits aboutissent.

Qui donc introduisit et accrédita ainsi, jusqu'au sein de la restauration, le principe essentiellement révolutionnaire? qui lui sacrifia clergé, noblesse, magistrature? qui l'a mis en position de régner ou de renverser des rois pour créer d'autres rois?

A ces interpellations, des noms répondent en foule; et en les citant je ne pourrai dire avec Tacite « qu'Othon et Galba me sont inconnus et qu'envers eux je ne ressens ni sympathie ni antipathie. » Les avoir connus est un fait: surmonter les inclinations pour ou contre eux, sera un devoir : devoir pénible dans les cas de sympathie, et déjà pourtant en cet écrit même plus d'une fois accompli! le cours des faits et des idées m'amènera à l'accomplir encore. Pourrais-je m'en défendre? La vérité, loi constante, peut garder le silence. La sincérité parle et elle impose une tâche plus absolue à qui, sondant les plaies de l'état, en rencontre et en doit révéler les fatals instrumens.

CHAPITRE II.

DE LA CONSTITUTION DE LA FRANCE.

Trois élémens constituaient ce qu'en mon exorde j'ai appelé le *tempérament* de la France : c'étaient la morale, l'honneur, le travail :

La *Morale*, qui protége l'état en prévenant ou réprimant les vices jusqu'au fond des cœurs ;

L'*Honneur*, qui le préserve contre les atteintes du dedans ou du dehors, tantôt en jugeant par les lois ses ennemis intérieurs, tantôt en repoussant par les armes ses ennemis extérieurs ;

Le *Travail*, qui pourvoit à tous ses besoins ; le travail, loi primordiale de l'homme. Qu'il occupât en France le grand nombre des hommes, c'était de soi chose nécessaire : et néanmoins ces hommes pouvaient s'en dispenser, soit en se vouant par l'étude, travail de l'esprit, à la défense de la morale, ce premier élément de la constitution française ; soit en acquérant, par le travail physique même qui crée les richesses, le droit d'être incorporé au second élément constitutif de la monarchie, l'honneur, qui créait des devoirs.

Ces trois élémens étaient personnifiés sous les noms

de Clergé, Noblesse, Tiers-état ; et en effet le tiers-état était libre d'entrer dans le premier état, le clergé, dont l'étude lui ouvrait la voie ; libre encore de s'introduire dans le second état, la noblesse, sitôt qu'il pouvait sans préjudice pour lui-même s'abstenir du travail privé et se consacrer au service public.

Considérée de ce point de vue, la constitution française paraissait être l'ouvrage des anges plus que des hommes. Jamais les hommes n'eussent ainsi classé de prime abord les rapports mutuels des êtres sociaux.

Mais des hommes et des siècles avaient dérangé ces rapports. Un vertueux monarque voulut les rajuster, sans avoir lui-même une idée assez nette de leur essence et de leurs liens : tant de passions et même tant d'ignorance les avaient déplacés, usés, confondus! Louis XVI ne fut pas inaccessible à des erreurs spéculatives qui chez d'autres furent des passions ardentes, et qui, dans cette âme céleste, ne furent que des méprises. Il crut au droit du nombre : il ouvrit l'outre des vents ; la tempête l'emporta ; et puis elle précipita dans des monceaux de ruines, l'un sur l'autre, Convention, Directoire, Consulat, Empire. Un rayon enfin perça la nue ; on appela cet intervalle : *Restauration.*

Quand cet éclair de salut vint reluire sur nos décombres, vers quel but se porta le monarque qui marchait à sa lueur ?

Vers son trône d'abord : il le releva.

Mais le trône est la voûte, est le comble, est le dôme de l'édifice. Il n'en est pas la base et les colonnes.

Le monarque restauré dédaigna les colonnes et

les bases anciennes. Il crut qu'en décorant le dôme à l'anglaise d'ornemens futiles appelés *pairs* et en l'érigeant sur un étroit, long et frêle pilier nommé *Chambre des députés*, sorte de colonne aiguë, toujours branlante et toujours près de renverser son faîte, il crut, dis-je, avoir bâti un monument impérissable.

Que devinrent les magnifiques blocs dont se formait l'ancienne monarchie? Ce clergé, cette noblesse guerrière ou judiciaire, ce tiers-état, que sont-ils devenus? sont-ils tombés en poussière? ou offriraient-ils encore à un architecte habile d'amples matériaux pour recomposer sur le dessin primitif un édifice digne une seconde fois de *fatiguer le temps?* Voyons: commençons par le clergé.

CHAPITRE III.

DU CLERGÉ FRANÇAIS.

Dans l'un des écrits constitutionnels que publia M. de Châteaubriant de 1814 à 1820, je me rappelle en ma déplorable mémoire avoir lu l'anathème exprimé à peu près en ces termes ; « Les anciens » Ordres sont détruits, sont anéantis : le vent en a ba» layé jusqu'à la poussière. »

Si tel a été le ravage des fougueux autans, la question que j'ai posée tout à l'heure est résolue ; mais l'examen d'un fait allégué appartient de droit au doute.

Le clergé se composait en 1830 de quarante mille hommes investis du sacerdoce, en attendant qu'il pût remplir tout son cadre tracé pour cinquante-trois mille : et la Constitution, que les talens du magique orateur n'ont pu sauver de sa ruine, ne comptait que dix-sept mille éligibles à la Chambre législative. Voilà certes une puissance numérique qui fait plus qu'attester l'existence : chose singulière qu'elle soit même supérieure de tant de chiffres, presque du triple, à la puissance élémentaire de la législature dite constitutionnelle !

La supériorité intellectuelle en serait un autre et plus imposant témoignage : car, des dix-sept mille éligibles, la moitié probablement n'avait pas poussé ses études jusqu'en quatrième ; et les quarante mille ecclésiastiques n'ont pu être admis à si peu de frais dans leur saint ministère.

Quoi ! une agrégation ainsi formée, un corps si vaste auquel s'associaient comme élémens similaires dix mille étudians en théologie, vingt à vingt-cinq mille élèves de petits séminaires, vingt-quatre mille religieuses, quoi ! un tel corps, un tel Ordre enfin, ressemble-t-il à la menue et imperceptible poussière dont se jouent les vents de la poésie ?

Le clergé existait. Il avait dû au génie de Bonaparte sa résurrection comme corps extérieur, et il prit sous la restauration un plus grand développement.

Ses progrès ont-ils été l'effet de lois politiques ? Non, il reçut plus de faveurs ; mais il n'obtint point comme corps plus de justice : car son existence politique a été méconnue, brisée, aussi détruite qu'il appartient à la main de l'homme puissant de dissoudre un des élémens sociaux.

L'aveugle volonté qui nie la vie du clergé a porté naguère la contradiction envers soi-même jusqu'à l'audace, et le langage des lois jusqu'à l'absurde. C'était la quotité d'impôt seule qui jusqu'alors donnait le droit de participer à de certaines fonctions, aux jurys, à des corps électoraux : des lois nouvelles ont prétendu honorer la culture de l'intelligence; aux imposés elles ont joint sous le nom de *capacités* ceux qui par un savoir quelconque paient à la société un tribut autre que celui de l'argent. L'avocat inscrit,

le simple licencié, le notaire, tout magistrat jusqu'au juge de paix et à ses modestes suppléans, le membre des conseils de manufacture ou de prudhommes, etc., etc., sont des *capacités;* et, à ce titre, ils acquièrent des droits politiques. Tandis qu'en face quarante mille hommes dont toute l'application est hors des sens, dont l'intelligence ne tend qu'à spiritualiser la nature humaine, sont incapables de voter pour ou contre un conseiller municipal ! Ils sont l'*incapacité* personnifiée ! On les omet ; on omet de même le ministre protestant, de même le rabbin israélite ! Jusqu'où donc l'athéisme a-t-il infiltré ses passions et ses nonsens? Il a poursuivi probablement dans le rabbin le prêtre catholique : et le constitutionnalisme a dû applaudir à un fonds d'idées analogues.

Oh ! que nos pères avaient pensé différemment ! Ils avaient si bien honoré la science du clergé, que, dans leur langue, long-temps science et clergé, *savant* et *clerc* furent synonymes. Ils ne se bornèrent pas à introduire le clergé dans la constitution politique ; ils l'infusèrent en quelque sorte partout dans l'établissement civil. Le clergé siégea dans les tribunaux, administra la justice : et je laisse au constitutionnalisme français à décider consciencieusement si l'équité des arrêts trouve ailleurs des garans plus sûrs que ces hommes retirés du monde, voués au célibat, à l'étude, au devoir, sur la tête de qui se cumulaient ces trois caractères sacrés, le sacerdoce, la magistrature, l'âge ; ajoutez encore l'indépendance de la fortune. Infirme équité des hommes, tels étaient tes organes ! et maintenant des laïcs de tout âge, jetés la plupart, avec peu de fortune, dans une carrière où la fortune est

rare, fervens de passions ambitieuses ou nécessiteuses ou politiques, statuent exclusivement sur l'application des lois ! et leurs devanciers ne sont plus capables de statuer sur le sort d'un garde-champêtre ! Il faut convenir que les opinions de l'homme sont bien étrangement contradictoires : l'*homme ondoyant et divers*, disait très-bien le philosophe Montaigne.

Toujours est-il que la proposition de conférer à des prêtres des fonctions judiciaires aurait paru un blasphème, et que l'idée de reconnaître dans le clergé un grand corps politique aurait paru aux novateurs un souvenir de l'autre monde. Le clergé était mort ; en vain les yeux le voyaient vivant : c'était illusion ; il était mort : chose jugée.

Supposons enfin, à ce constitutionnalisme que le roi Louis XVIII essaya d'introniser avec lui en France, le droit bien fort de nier l'être à un Ordre *politique* existant sous nos regards en corps et en âme : fallait-il lui refuser, comme ordre *religieux*, la liberté de mouvemens qui devait donner du jeu aux facultés non contestées et de l'unité à ses vues religieuses ?

La Restauration agglomérait en corps d'électeurs, de députés, de barreau, les agens de l'attaque contre la stabilité des choses. Elle isolait les chefs de la résistance et les dépositaires de la conservation.

On connaissait officiellement : *Chambres de Commerce*, *Chambres de Notaires*, *Chambres d'Avoués*, l'Ordre *des Avocats* : la Bourse, la Bourse elle-même avait son syndicat de receveurs-généraux. Aux évêques seuls était enjointe l'individualité, malgré qu'il y eût un ministre des cultes, comme il y avait un ministre des finances : pompeuse mais vaine décora-

tion! le titre du premier fut trop ou ne fut pas assez.

L'habile Napoléon avait mis un grand soin à isoler, à individualiser chaque préfet de département. En conférant au titre de préfet un grand pouvoir sur un lieu donné, il ne voulait pas que les chefs civils investis de tels droits y joignissent celui de se visiter, de combiner leurs actes, de concerter le sens et l'application des décrets émanés de son vouloir suprême, et bien moins de former une réunion, un corps, une assemblée. Du foyer de l'astre devaient jaillir des rayons, non un faisceau; et son plan fut, en cette diffusion de puissance active, merveilleusement combiné : car chaque préfet demeura aussi étranger de fait aux préfets voisins qu'au lord-lieutenant d'Irlande. Il plaça, dans la même intention, chaque évêque en un diocèse : « N'allez pas plus loin, leur dit-il. » Grand conquérant et faible casuiste, devait-il faire mieux envers ceux qu'il regardait comme son propre ouvrage?

D'autres titres imposaient aux hommes de la restauration d'autres procédés. D'eux n'émanait pas la puissance des évêques : ils l'avouaient; donc ils devaient ou réprouver cette puissance (ils ne l'osèrent pas) ou laisser libre son action qui exige la méditation, l'examen, la controverse même. Conséquemment ils ne pouvaient considérer, comme Bonaparte, dans les évêques des préfets spirituels. L'individualité est contre leur nature. S'agglomérer est dans l'essence de leur mission : et apparemment que leur mission n'était pas finie ou facile, alors qu'il s'agissait, pour ces guides de l'intelligence, d'appliquer la lumière en faisceau aux conjonctures extraordinaires où la France et l'Eu-

rope, où l'État et l'Église étaient simultanément jetés depuis un demi-siècle.

C'est un grand blasphème politique que je vais proférer : tant, au gré des raisonneurs du jour, la similitude est parfaite entre l'âge où nous sommes et les siècles de Grégoire VII et de Boniface VIII ! Comment (j'ose l'écrire) ! pas un entre les nombreux ministres des deux rois n'imagina-t-il qu'après la subversion complète de l'église gallicane, il convenait, il était urgent, non pas de frémir à l'aspect de l'ombre du clergé ; tout au contraire, de réunir les évêques en conciles provinciaux et en concile national, pour panser d'un commun accord les plaies faites à la morale et à la discipline, pour juger ensemble les sacrifices ou changemens qu'il fallait accorder ou refuser à la marche du temps, à la variation ou à l'empire des circonstances.

Il y eut des évêques en France, il n'y eut pas d'épiscopat (mot par lequel je n'exprime pas la fonction exercée, mais l'aggrégation de ceux qui l'exercent) ; et je ne sais si les évêques eux-mêmes reconnurent leur isolement, ou s'ils n'acceptèrent qu'avec résignation le rôle d'atomes.

On aperçut, sous le ministère de M. Decazes, une réunion officielle d'évêques à Paris. Mais pourquoi ? mais pour qui ? d'une grande affaire d'état, sortit une intrigue minuscule : eh ! de quoi s'est-il agi là ? je ne m'en souviens plus : qui s'en souvient ?

C'était aussitôt après la mise en œuvre du concordat de 1817, quand les évêques eurent été enfin nommés, préconisés, intronisés, qu'on aurait vu avec autant de fruit que d'intérêt percer de cette longue nuit

un concile national, où les anciens et nouveaux évêques, l'ancien et le nouveau clergé auraient approfondi d'un commun effort les convenances d'un temps qui ne ressemble à aucun autre des temps passés. Magnifique spectacle sans doute ! les uns avaient vieilli sur la terre étrangère, cherchant les peuples hospitaliers du couchant à l'aurore, du sud au septentrion ; les autres avaient contracté d'interminables douleurs sur les navires de Rochefort ou dans les déserts de Synnamari ; plusieurs, inséparables du sol français, s'y étaient long-temps traînés d'asile en asile, de caverne en caverne, respirant à peine

« Parmi des loups cruels prêts à les dévorer ; »

usant sur leurs traces l'agilité du gendarme et l'avidité de l'échafaud ; commençant chaque jour dans le doute si le jour finirait par l'exercice caché du sacerdoce ou par les palmes sanglantes du martyre. Sur les pas de Louis XVIII accouraient les premiers ; Napoléon avait rendu aux autres l'air, la liberté, le foyer domestique : et, de ces débris à demi consumés de l'antique sanctuaire, son génie, en ce moment bienfaiteur, avait clos un schisme et sanctifié un clergé nouveau. Tel était le majestueux ensemble qu'il eût été utile de montrer, beau et doux de contempler. De religieux et douloureux souvenirs en auraient agrandi et couronné le faîte. En s'élevant aux voûtes, les regards auraient aperçu et les brillantes images des martyrs égorgés de 1791 à 1799 sur tous les points du territoire français, depuis la capitale jusqu'au plus mince bourg, depuis Paris jusqu'à Saint-Chinian.

Magnanimes ombres de ces centaines de prêtres dont le carnage philosophique ensanglanta le parvis des Carmes de Paris, vous auriez plané sur vos successeurs! vous leur auriez inspiré l'esprit qui vous anima! gloire vous eût été rendue, ainsi qu'autrefois chaque cité, chaque corps public savait rendre gloire à ses héros, et à vous surtout; hommage d'affection et de respect, à vous, leur chef et leur guide, vénérable archevêque d'Arles, honneur de l'ancien clergé, modeste et savant Du Lau, vous, qui bénissiez à la fois vos frères et vos meurtriers au moment même où le bras frénétique d'un jeune assassin frappait d'un sabre impie votre front chargé d'ans et de sciences, mais libre de frayeurs, mais rayonnant de douceur et de gloire.

Dans les premiers âges du christianisme, la réunion des conciles suivait l'épreuve des persécutions et en signalait le terme. C'est ainsi qu'après une bataille sanglante on se rallie, on se compte, on cherche à réparer ses dommages pour se préparer à d'autres combats. Jamais l'Église gallicane n'avait subi de si violentes et de si complètes atteintes que les fléaux dont elle fut frappée de 1789 à 1815 : elles avaient ébranlé jusqu'à l'Église universelle; jamais donc le retour aux usages primitifs ne sembla plus impérieusement requis.

Que des conciles provinciaux eussent d'abord rallié le clergé des circonscriptions diocésaines à leur métropole: il y aurait étudié les besoins locaux et ébauché les matières d'ordre général.

Qu'ensuite au concile national eussent apparu, dans le rang qui leur appartenait, des nonces tels que

les cardinaux Macchi ou Lubreschini; et l'unité, ce principe sacré de la catholicité, ce droit inflexible de la vérité, eût été scellé d'un sceau passé au dur creuset de l'analyse moderne;

En sorte que de la France, où s'épaissirent tant de ténèbres, seraient ressorties des lumières nouvelles dont le jour aurait éclairé et consolé la chrétienté entière, aurait probablement bientôt ensuite frayé la route à un concile œcuménique où l'Église universelle aurait pu renouer d'anciens schismes et prévenir des ruptures nouvelles.

En ces solennités nouvelles de l'Église gallicane, tout au positif; point de phrases; point de pompes vaines; point de spectacle humain; point de spectateurs ni d'auditeurs; le huis clos; modestie, simplicité; tendre au but; tendre au bien-faire plus qu'au bien-dire: telles eussent été, j'en ai l'espoir, les lois qu'une assemblée si sérieuse se serait d'abord imposées à elle-même. Surtout point de Paris et loin de Paris. N'aurait-elle pas su, cette ville où la frivolité courbe sous son joug les plus mâles esprits, dominer un concile, l'annuler ou le fasciner? N'a-t-elle pas assez de ses spectacles profanes, assez de ses soins matériels? et ne doit-il pas lui suffire d'avoir une fois déjà converti en marché aux volailles le lieu même où retentissait, dans les assemblées du clergé de France, la prophétique voix du grand Bossuet?

Le gouvernement français n'aurait pas manqué d'importantes matières qui appelaient l'examen et la décision du clergé français,

Placez en première ligne ce grand acte où le pape Pie VII crut pouvoir abroger d'un trait de plume tous les

diocèses et tous les évêques de France pour recomposer, d'un autre jet de plume, tout l'ordre épiscopal. Qu'il l'ait dû ; un tel examen ne convient ni à mon sujet ni à moi ; mais en aucun lieu un acte si complet de souveraineté ecclésiastique ne fut exercé. Fut-il exigé par Napoléon, lui qui se disait plus tard si jaloux des libertés de l'Eglise gallicane ? Fut-il librement offert par le souverain pontife, ou ne fut-il péniblement concédé par lui qu'à titre de délégué en quelque sorte ou de représentant de l'Eglise gallicane, alors dispersée sur les deux continens ? Le mystère est demeuré intact ; l'avenir n'en demandera-t-il pas compte à notre âge ? car l'exemple est donné, il devient loi ; et telles conjonctures peuvent survenir où, d'une part (chose assez peu vraisemblable), le pape s'en autorise pour déposer en masse de son plein gré tout l'épiscopat d'une nation ; où, d'autre part (et ici se découvrent plus de périls), un conquérant impérieux arrache d'un pape, contre un clergé fidèle, le second exercice du droit dont le siége de Rome a usé une première fois envers le clergé de France. Serait-il, par exemple, impossible que l'empereur de Russie, maître aujourd'hui de la Pologne, n'y voulût un corps épiscopal fait de sa main, et n'imposât au pape régnant l'abrogation de l'épiscopat d'origine polonaise ? En Portugal, dont Pèdre ou sa fille ; en Espagne, Christine et sa fille, n'auraient-ils pas pu, ne pourraient-ils pas encore énoncer le même vouloir, et l'exiger du pape à des conditions si dures en cas de rejet, si douces en cas d'adhésion, que la subversion des diocèses et des évêques s'opérât soudain sur un arrêt de Rome ? Le clergé de France aurait dû être appelé à discuter et à résoudre le problème. Omettre

un fait n'est pas le supprimer ; commander le silence au présent n'est pas l'assurer à l'avenir. L'opinion du clergé de France eût, dans l'une ou l'autre solution, servi le siége de Rome. Du droit reconnu, il aurait cimenté la puissance hiérarchique de l'Église générale ; du droit contesté ou nié, il aurait renforcé le bouclier légal dont Rome aurait à toujours repoussé les fantaisies violentes des conquérans hétérodoxes et des gouvernemens révolutionnaires.

Autre acte émané des mêmes circonstances ; autre objet d'examen : c'est la sanction donnée à l'aliénation des biens ecclésiastiques. Le souverain pontife l'a accordée au nom du clergé de France, sans doute ; le clergé, rendu à la clarté des cieux, l'a ratifiée par son adhésion tacite ou implicite aux concordats de Napoléon et de Louis XVIII ; mais le pape avait-il le droit certain de légitimer les ventes ? mais l'adhésion tacite du faible en face du fort est-elle péremptoire ? Non, en général ; oui, je crois, en considérant ici la complication des circonstances : et déjà j'ai cité l'opinion confidentielle et parfaitement explicite qui m'a été remise par deux éminens archevêques. Mais une ratification officielle, solennelle, collective, n'eût-elle pas été plus conforme à l'intérêt commun de l'Église et de l'État ? L'État s'en serait fait une arme contre lui-même, et il en a besoin : tout le pousse aux spoliations : et, même alors qu'il veut l'ordre, il est rejeté dans le désordre par les révolutions essentiellement spoliatrices. Abjurer le droit spoliateur, c'était ravir à toute puissance spoliatrice la moitié de ses ressources. Qu'elle eût la force, soit : on lui ôtait du moins, et sans laisser ni équivoque ni subterfuge, le

principe moral, le droit essentiel. L'Église à son tour serait demeurée armée contre l'État de ses propres sacrifices. En scellant l'abandon de ses propriétés, elle aurait consacré son titre de propriétaire. Les faits accomplis n'auraient plus déconcerté son avenir. De son adhésion demandée et obtenue, elle aurait protégé les débris échappés au naufrage ; et ces forêts surtout, que Napoléon avait respectées, n'auraient pas péri sous la restauration, et péri pour l'État non moins que pour l'Eglise.

Aux questions d'État auraient succédé des questions d'ordre civil. J'en citerai deux exemples.

Qu'est-ce que l'usure ? Long-temps l'Eglise a flétri de ce nom tout prêt d'argent, toutefois en stipulant deux cas exceptionnels : l'un, celui où « le lucre cesse ; » l'autre, celui où « le dommage survient ; » *vel lucrum cessans vel damnum emergens*. Le dommage survient au capitaliste qui, au lieu d'appliquer ses capitaux à l'achat d'un champ, les prêterait à un négociant sans recevoir de ce négociant le revenu naturel de ses fonds. Ce revenu, limité au taux courant de l'intérêt, est-il ou n'est-il pas légitime ? s'il y a usure dans un prêt de ce genre, alors même que le commerçant vient le solliciter du prêteur, alors même qu'il en retire un gros bénéfice, il n'y a plus de commerce possible, tel du moins que les modernes l'exploitent, avec tant de combinaisons vastes, rapides et compliquées. Si un tel prêt est licite, l'argent prêté n'est donc plus seulement un moyen de charité : il devient consciencieusement l'un des équitables ressorts des transactions commerciales et des fortunes privées. A ne consulter que le sens dont l'esprit est

d'abord frappé, la solution du doute ne paraît pas indécise. Il semble que la raison suffise à résoudre une question pareille. Elle est pourtant controversée dans les villes de négoce, plus encore dans les contrées agricoles, plus surtout dans les relations entre tant d'hommes qui, sans cesse, ou prêtent ou empruntent. Le clergé lui-même est irrésolu et flottant : c'est au hasard souvent qu'il autorise ou qu'il inhibe. Là, il prononce une sentence générale et absolue; ici, il erre dans le labyrinthe inextricable de cas particuliers que leur universalité a rendus en effet généraux. L'on ne peut nier que l'invention des lettres de change, que la découverte de l'Amérique, que les rapports de civilisation ouverts entre tous les peuples ont donné au commerce moderne une physionomie toute nouvelle. Des temps furent où le possesseur des métaux ne leur pouvait assigner d'autre emploi que l'acquisition d'une terre ou le prêt de charité. Qu'ils sont loin de nous! et comment les opinions faites pour eux se peuvent-elles adapter à des temps tout divers? grave objet, matière digne d'un mûr examen. Concilier nettement, explicitement, la bienveillance chrétienne qui oblige les hommes à s'entr'aider sans rémunération humaine, avec la mobilité des capitaux qui donnent la sève à toutes les branches de la prospérité, et qui ne circulent qu'en raison de la rémunération soldée par qui les emploie à qui les possède; concilier la charité avec la nature des choses, la conscience avec la nécessité; tracer avec précision la nuance du prêt licite et de l'usure illicite; déterminer la ligne où l'usage moderne n'est que parallèle et n'est pas adverse à la discipline ancienne : c'est là encore ce qui n'est

consolations spirituelles; l'Arménien et le Levantin créant par le travail moins une ressource pour eux qu'une pâture à leurs avides dominateurs; les peuplades américaines suffisant à leur subsistance par des labeurs courts et faciles; le Nègre, calciné sous la canne à sucre, y cherchant contre les feux du tropique un vain ombrage et aspirant à multiplier les jours de repos et d'ombre en sa case domestique. Tous ces peuples divers sont un à ses yeux. C'est l'homme : et le soulagement des misères physiques de l'homme n'est pas moins que son rappel aux perpétuelles félicités l'attribut essentiel du Vicaire de celui qui *passa sur la terre faisant du bien.*

En ces lieux donc la multiplicité des fêtes peut et doit accroître les loisirs sans dommage; et il convient que les *jours du Seigneur* n'y soient pas les seuls jours de relâche accordés au travail de l'homme.

Mais, dans les sociétés hautement civilisées ou moins favorisées de la nature, le travail est obligé de tendre tous les ressorts de sa puissance. Je parle de la France : voici les inconvéniens d'y multiplier les jours de relâche, dommages qui enveloppent le pauvre, le riche, la sécurité publique.

Sur trente-deux millions d'habitans, les dissidens et les riches peuvent former trois ou quatre millions. Des vingt-huit restans, quatorze millions sont hors d'âge d'un travail sérieux; restent quatorze millions des deux sexes. Evaluez la journée moyenne de l'homme à un franc; la journée de la femme, à la moitié. Vous trouvez dix à onze millions de francs ravis par jour chômé à la subsistance des pauvres familles. Quelle charité, quelle aumône comblera ce vide? Là est impôt sur la misère.

Beaucoup d'ouvriers, de journaliers, de laboureurs, sont engagés et soldés pour l'année : ceux-ci ont un bénéfice net à multiplier les jours d'oisiveté : mais qui solde à leurs maîtres le travail qu'ils lui doivent? Là est impôt sur l'homme riche ou aisé qui met en œuvre le travail du pauvre.

L'impôt est d'autant plus grave que l'inertie des bras de l'homme nécessite l'inertie des animaux dont la culture a fait ses puissans auxiliaires. Or, l'une et l'autre inertie causent, au terme de quinze fêtes, qui le croirait? *le doublement de la contribution foncière.* Certes, il y a là plus qu'un nouveau tribut; il y a oppression de la propriété; il y a impôt sur la justice, sur la morale essentielle.

On ne peut se dissimuler l'usage que beaucoup d'ouvriers font de leurs jours de loisir. Noyer dans le vin les soucis de la veille et du lendemain, c'est leur plus doux repos; et, sans trop de médisance, on peut dire que le loisir de l'ouvrier est un autre impôt sur la morale.

Il est de plus telle saison où les fêtes sont en contradiction flagrante avec le climat. C'est encore le Languedoc, ma belle patrie, que je prends pour exemple. Les derniers jours de juin y appellent tout à la fois et les fenaisons et les moissons; ils déchaînent aussi tout à la fois les vents et les orages. Au nord de la Garonne expire le *siroco*, ce vent terrible de Syrie et de Libye, mais qui mourant conserve encore la force d'ouvrir les épis, d'en expulser les grains par son humide et chaude haleine, et de ravir à la culture en peu d'heures les fruits d'une année. Au sud de la Garonne et dans les vastes régions que les Pyrénées

La Restauration parut ne les sentir que mollement. Pour mieux dire, elle n'y songea pas, ne s'en occupa point, suivant sa ministérielle coutume; et, sur ce point d'intérêt mixte, elle abandonna le clergé de première et de seconde classe, évêques et curés, à leur libre arbitre.

Les évêques sont domiciliés dans les villes. En général, ils ont trop peu connu ou trop négligé les intérêts positifs des campagnes où réside l'immense majorité de leurs diocésains. Vigilans sur le culte, zélés sur les mœurs, ils ne voient pas ou voient mal les lésions portées au bien-être de la vie physique : et là pourtant, là, plus même que dans le don manuel, est le haut et puissant exercice de la charité. Limités en leurs vues, ils ont ainsi solennisé les jours voués au travail, sans y voir d'autres conséquences que celle d'appeler, pour une heure, les fidèles aux temples.

Dans les campagnes, l'insouciance des évêques a produit un tout autre effet. Deux avis, deux systèmes ont divisé les pasteurs du second rang. Plusieurs ont respecté le concordat, et se sont gardés de mettre aux prises le droit réel avec les doutes de la conscience. J'en ai rencontré expliquant les faits à leurs ouailles de la manière la plus lumineuse. Mais plusieurs autres curés ont procédé en sens contraire, avec affectation, avec une sorte de mutinerie : ceux-là, je les ai vus aussi solennisant les fêtes réformées, avec plus d'éclat que Noël et Pâques. C'est alors que les cloches en grande volée retentissent dès la veille avec le plus de fracas, qu'ils revêtent les plus beaux ornemens, qu'ils retiennent le plus long-temps le peuple à l'église par le nombre des cérémonies. Le paysan s'y prête

volontiers : que cherche-t-il en ce monde ? le repos. Il en goûte un jour de plus. Si son temps est à lui, il perd sa journée, mais il se repose. Si son temps est à autrui, il se repose et ne perd rien : et le pasteur, à l'aspect d'un nombreux auditoire, s'applaudit d'un zèle qui double souvent les impôts de la propriété, qui nuit à la société, et qui ne rend pas ce peuple moins déprédateur ou moins envieux là qu'ailleurs.

Dans les contrées de l'ouest, le contraste des procédés est maintenu par un motif plus haut et plus digne d'égards. La révolution a profané et profane encore ces régions de toutes ses fureurs. Ont-elles pu croire qu'un acte bienfaisant et raisonnable fût émané pour elles d'un fléau acharné sur elles ? Dans les dons du Grec, elles n'ont vu que le Grec : elles redoutent l'ennemi, détestent ses dons, et s'en tiennent aux coutumes de leurs pères : qui oserait les en blâmer ? et quel autre que le clergé lui-même a le droit de les dissuader ?

C'était donc au clergé réuni, sous la Restauration, en assemblée unique et parfaitement libre, à insinuer la persuasion dans ces nobles et religieuses contrées de l'ouest, à éclairer les autres, à diriger uniformément tous ses membres vers un but où convergent tous les désirs : l'accord de l'ordre religieux avec l'ordre civil.

Aux deux questions d'ordre civil, citées en exemple de celles qu'aurait dû résoudre un concile national, j'ajouterai, pour exemple encore, deux questions de discipline.

Le jeûne et l'abstinence sont annoncés bien souvent

la classe aisée ; indulgence même insensible pour la classe pauvre.

Dans le jeûne, sens inverse : indulgence au riche et indulgence imperceptible ; rigueur au pauvre et rigueur inefficace : et pour l'une et l'autre classe d'hommes, au terme de leurs manquemens, la damnation ! l'irrévocable anathème !

Un tel contraste, de tels effets, n'était-ce pas en fait de discipline matière assez grave pour occuper le clergé de France, pour lui suggérer des décisions uniformes et réfléchies. La religion se concilie assurément avec les usages et avec les besoins de la vie civile ; mais le clergé est son seul interprète. Expliquer les volontés précises de la religion eût donc été dans le devoir du clergé, s'il avait pu prononcer ses décisions d'une commune voix. Les rois ou ministres de la Restauration ont pu créer cet organe clair et absolu : le clergé a dû désirer l'accomplissement de ce devoir que les vacillations de chaque jour rappellent. L'a-t-il désiré ? à défaut de concile, a-t-il pu suppléer autrement que par des décisions éphémères et incohérentes à une omission qui trouble les consciences, désordonne les familles, ouvre à l'infracteur en quelque sorte un refuge sous les lois de la nature physique, oppose la nature à l'anathème, altère ainsi simultanément l'ordre religieux, l'ordre domestique, l'ordre naturel ?

L'autre exemple que je voulais alléguer relativement aux questions de discipline, c'est la diversité des rituels. Il est d'une bien moindre importance ; mais il n'est pas sans intérêt. Entre le rituel de Rome et celui de Paris, la différence est grande. Le premier

aux prônes sous la peine la plus formidable que l'église puisse infliger, la damnation. On sait qu'aux temps de Luther cette question fut une de celles qui concoururent au schisme fatal. La civilisation ne tend-elle pas à la reproduire? et ne convenait-il pas au clergé de France d'en observer toute la portée, afin de réconcilier sur ce point, comme sur d'autres, l'ordre religieux avec la situation politique? Une menace religieuse, un anathème ne sauraient être paroles vaines : ils doivent être efficaces ; et plus l'anathème est terrible, plus il doit être pesé au poids exact du sanctuaire. Or, d'une part, nous voyons une loi identique, de l'autre des différences tranchantes entre les territoires et entre les classes. Si l'abstinence est facile aux rivages de la mer, est-elle aisée, est-elle possible même dans les régions méditerranées? Est-elle également facile au peuple dont le régime habituel est composé d'alimens maigres, et aux classes aisées dont elle intervertit tout le régime hygiénique? D'autre part, le jeûne est-il également pesant pour les classes riches dont les usages actuels concordent parfaitement avec les heures du jeûne, et aux classes laborieuses qui, dans notre midi, moissonnant et battant les blés au fléau sous des ardeurs souvent pareilles à la chaleur des Antilles, tomberaient en défaillance si des sucs réparateurs ne compensaient, presqu'à chaque heure, les déperditions dont ils sont consumés? En Roussillon, les moissonneurs, au lieu d'ajouter le jeûne à leurs austérités, sont condamnés par la nature à faire jusqu'à sept repas chaque jour.

Ainsi, dans l'abstinence, rigueur pour les régions intérieures; indulgence pour les rivages ; rigueur pour

la classe aisée; indulgence même insensible pour la classe pauvre.

Dans le jeûne, sens inverse : indulgence au riche et indulgence imperceptible; rigueur au pauvre et rigueur inefficace : et pour l'une et l'autre classe d'hommes, au terme de leurs manquemens, la damnation! l'irrévocable anathème!

Un tel contraste, de tels effets, n'était-ce pas en fait de discipline matière assez grave pour occuper le clergé de France, pour lui suggérer des décisions uniformes et réfléchies. La religion se concilie assurément avec les usages et avec les besoins de la vie civile; mais le clergé est son seul interprète. Expliquer les volontés précises de la religion eût donc été dans le devoir du clergé, s'il avait pu prononcer ses décisions d'une commune voix. Les rois ou ministres de la Restauration ont pu créer cet organe clair et absolu : le clergé a dû désirer l'accomplissement de ce devoir que les vacillations de chaque jour rappellent. L'a-t-il désiré? à défaut de concile, a-t-il pu suppléer autrement que par des décisions éphémères et incohérentes à une omission qui trouble les consciences, désordonne les familles, ouvre à l'infracteur en quelque sorte un refuge sous les lois de la nature physique, oppose la nature à l'anathème, altère ainsi simultanément l'ordre religieux, l'ordre domestique, l'ordre naturel?

L'autre exemple que je voulais alléguer relativement aux questions de discipline, c'est la diversité des rituels. Il est d'une bien moindre importance; mais il n'est pas sans intérêt. Entre le rituel de Rome et celui de Paris, la différence est grande. Le premier

a pour lui la simplicité du style, contre lui les longueurs. Le second a pour lui la brièveté et la concordance admirablement reproduite des deux testamens ; pour ou contre lui, car je ne saurais quel avis émettre, l'élégance d'une poésie plus harmonieuse assurément dans ses hymnes que celle du dixième siècle, mais non exempte quelquefois d'un ton vague et de quelque afféterie étrangers à la rudesse entraînante des hymnes primitives. Entre l'un et l'autre, au clergé seul le droit d'opter. Mais l'uniformité du rituel dans l'Église gallicane serait désirable, sauf en ces antiques basiliques où les exceptions sont des monumens. L'identité de la forme tend à maintenir l'unité du fond, et l'uniformité ne pouvait être le fruit que d'un concile national.

C'est avec peine que j'effleure ces matières : j'en sens toute la délicatesse. Mais je ne suis point de ceux qui séparent le corps et l'âme, le corps social et son âme divine. C'est de l'être politique formé de l'une et de l'autre que je m'occupe : en observant les organes directs de la partie morale, j'y aperçois des plaies : et mon sujet consiste à découvrir toute plaie de la société française, pour en sonder la profondeur, pour en juger ou les ressources curatives ou les mortelles atteintes.

Je me tairai quant aux effets salutaires qu'aurait pu obtenir le concile du clergé français sur des points doctrinaux d'une embarrassante gravité, tels que ces déplorables querelles du jansénisme qui sous Louis XV livrèrent l'Eglise gallicane au philosophisme et jettent encore quelques ombres ; ce schisme *constitutionnel* que Napoléon trancha, inhabile à le dénouer ; cette

disposition sourde à l'anarchie intérieure qui, par une pente insensible, a conduit l'un des plus éloquens membres du sacerdoce aux bords d'un schisme nouveau.

Ajoutons encore par une simple mention : n'y avait-il pas lieu à tracer plus nettement la limite précise de la foi exigée en France aux quatre fameuses propositions de 1682? Ne fallait-il pas s'unir pour ressusciter en fait la docte Sorbonne appelée par nos pères « l'oracle permanent des Gaules? » Et était-ce trop que du clergé en corps pour protester au nom de la liberté même, au nom de Napoléon lui-même qui restaura les intrépides ermites du grand Saint-Bernard, contre la suppression absolue et indéterminée des monastères voués ou à la retraite ou à la science, depuis ces Chartreux, qui venaient vivre et mourir comme à la dérobée en leur premier désert sur les monts neigeux du Dauphiné, jusqu'à ces Bénédictins de Saint-Maur accoutumés à tremper dans les abîmes de la science les boucliers d'acier que le clergé agissant n'a guère le temps d'opposer à l'érudition philosophique?

En indiquant le bien qu'aurait opéré sans obstacle un concile français, à l'époque où la Restauration faisait table rase de tant de choses, j'esquisse le mal qu'a fait son absence.

A qui donc appartenait-il d'y songer?

D'abord, sans doute, au monarque restauré. Mais cet esprit lettré, plus ou moins imbu de philosophisme, flottait dans des mers inconnues : et puis, Louis XVIII avait-il oublié ce terrible acte de condescendance qui entraîna le pape Pie VII à venir de Rome à Paris transférer la couronne du fils de France à l'enfant de

la Corse? Il s'en souvenait, je l'ai su, et son ressentiment dirigé sur Rome pouvait n'être pas illégitime. Appliqué à la France et dégénéré en indifférence, il devint funeste.

Dans le silence du monarque, était-ce à ses ministres qu'appartenait, dès l'origine, une vive sollicitude sur l'état du culte national? Mais à quels ministres? A M. de Talleyrand, ancien évêque, rendu par le pape à la communion laïque? à M. Fouché qui, conventionnel, proclamait la divinité de la nature?

C'était donc au clergé de prendre l'initiative. Sous les noms que je viens d'écrire, il ne dut que trop garder le silence. Il ne put décemment le rompre qu'après six ans d'attente, sous le ministère moins antipathique de MM. de Villèle, Corbière, Frayssinous. Or que firent et ce ministère à qui toute voie de salut fut ouverte, et le clergé enhardi sous ses auspices?

Le ministère s'absorba dans les innovations anglicanes des trois pouvoirs fictivement pondérés, qui semblèrent à cette époque exclusivement dignes d'épuiser l'intelligence sociale. Dans son esprit et dans ses soucis, que la religion fut petite!

Le clergé, il faut le dire, le clergé de première classe se manquait à lui-même. Il brilla de vertus, il manqua de génie.

Dans les rangs de l'épiscopat, et comme à sa tête, se distinguaient trois éminens personnages : MM. Daviau, de Périgord, de Beausset.

Le premier, archevêque de Bordeaux, fut, je crois, le dernier prélat de la nomination de Louis XVI, et le vénérable apôtre fut digne du roi-martyr.

Le cardinal de Périgord avait, entre ses prénoms,

celui d'*Angélique*, et on l'aurait cru inventé par lui. Tous ses traits semblaient empreints d'une bonté céleste. Une heureuse circonstance me plaça près de lui au baptême du jeune enfant qu'on appela le duc de Bordeaux : et cette physionomie candide et calme, cette vieillesse déjà si avancée et verte encore, cette haute stature, cette haute dignité, cette auguste cérémonie dont il scellait son ministère, ses indéfectibles vertus, ses longues adversités, m'ont laissé une impression ineffaçable. Où Raphaël aurait-il saisi un plus beau type de saint Siméon bénissant le Sauveur, entonnant le *nunc dimittis*, et mourant dans son prophétique espoir ?

De ces deux prélats, le premier se restreignit et n'ambitionna que la suprématie des vertus ; le second ne pouvait plus que faire entendre le chant du cygne.

Le cardinal de Beausset choisit pour son compte un rôle tout autre. Dans les deux premiers nous vîmes de saints évêques ; dans le dernier nous avons vu, non un chef politique, mais, ce qui est pis, une ombre vaine, une velléité de chef nominal. Il eut le malheur d'imprimer le nom de *cardinalistes* à une section de la chambre des pairs qui, réunie à son foyer, ne sut pas discerner le bien, ne sut pas mieux prévenir le mal : mulâtres de la politique, qu'on retrouve en tout temps et en tout pays, dangereux auxiliaires et du bien qu'ils énervent et du mal qu'ils appuient d'abord, et délaissent trop tard. Les *cardinalistes*, ainsi donc nommés, ont fait à la France beaucoup de mal et très-peu de bien, c'est un fardeau à la mémoire de M. de Beausset. Un cardinal prêtant sa

robe à un rôle d'intrigue et de faux parti! Étrange attitude pour nos temps et nos mœurs! Au surplus, homme d'un esprit fin et délié, de doux et poli commerce, de style onctueux et élégant ; mais qu'importait au clergé?

Dénué d'un esprit supérieur pour l'animer, le diriger, le porter sur les hauteurs, l'épiscopat désapprit à agir comme un corps. Ses membres s'isolèrent, et, réduits à cette petite dimension, ils s'abusèrent plus d'une fois en s'égarant dans des petitesses. Pas assez d'abnégation personnelle ne signala leurs discours et même leurs actes ; ils ne sentirent pas que deux personnages se confondaient en eux. Sous un rapport, ils représentaient les chefs du premier ordre de l'Etat ; sous l'autre ils étaient simplement les successeurs des apôtres. De ces deux rôles, il fallait réclamer de la restauration le premier au nom du clergé de France ; ils ne le firent pas. Soit terreur, soit prudence, soit ignorance, soit goût pour l'anglicisme politique, ils s'abstinrent. Le second rôle était donc accepté, et il prescrivait simplicité et modestie : ainsi l'entendaient les dispositions des laïcs abandonnés aux impressions que la révolution fit naître, qu'une ancienne et aveugle antipathie ranimait.

La simplicité, en nos temps, ne saurait blesser les yeux ; au contraire, elle était depuis quarante ans la parure de l'évêque ; à travers son modeste voile, le public apercevait et vénérait, pour ainsi dire, une continuité du martyr. Mais quelle force est infatigable? quel cœur est invincible? Entre ces anciens prélats vieillis dans la détresse, entre ces nouveaux évêques inaccoutumés à l'opulence et même à l'ai-

sance, plusieurs (non pas tous) s'éblouirent dans la transition soudaine d'une situation à l'autre. La restauration fut leur Capoue; ils y émoussèrent leurs mâles habitudes; ils se crurent appelés au faste ancien. On entendit souvent ces expressions trop humainement accentuées : « Mon palais, ma voiture, ma livrée. » L'État fournissait un revenu; il était, j'incline à le croire, insuffisant : mais quel déplorable moyen de suppléer à l'insuffisance que celui d'en soumettre les détails aux conseils généraux des départemens, de solliciter leur bienfaisance, de murmurer contre leur refus? Et souvent ces murmures s'élevaient du sein d'un luxe inutile à qui l'étalait, pénible à qui l'observait! Et ces murmures encore ne calculaient nullement les tributs appesantis sur les contribuables! Ils présentaient hardiment l'évêque, son chapitre, sa cathédrale, comme objet d'une taxe obligatoire et absolue, ou comme parties prenantes sur les impôts existans. Un conseil général ne disposait que de cinq centimes pour toutes les dépenses départementales, ressort bien chétif pour la prospérité de son pays : et il se voyait obligé d'en abandonner un quart, un tiers, aux dépenses diocésaines!

Certes, de la part du gouvernement royal, il y eut grand travers et grande injustice à mettre ainsi aux prises les frais religieux avec les intérêts locaux : injustice, car les frais du culte public concernent l'Etat qui a envahi les propriétés vouées au culte : travers et péril, car tout devenait faux, tout hasardeux, dans les rôles respectifs de l'évêque et de ses juges, de ces juges même sensés et pieux, mais placés entre la propriété souffrante qu'ils devaient défendre et la

religion indigente que l'Etat seul devait pourvoir.

D'autre part, il fut regrettable que l'évêque méconnût les temps, les hommes, les choses. Déjà j'ai remarqué que la source et le mode des revenus publics sont trop ignorés du clergé; à cet égard, il n'est guère moins frappé d'aveuglement que la profession militaire: à nos deux tribus de Juda et de Lévi, si différentes sous tout autre rapport, il faut un revenu, n'importe d'où, comment, à quel prix, à quelles sueurs, à quelles larmes il vienne. Confiant à l'abondance du trésor commun, le clergé, évêque, et curés, cherchent à y puiser sans trop s'enquérir si la manne tombe des cieux, ou sort de la terre. A Paris, dans cette fantasmagorie perpétuelle, le mal moral peut s'évanouir; en province, face à face du tributaire, le déguiser, n'est pas possible, et le montrer, est lamentable. En voici un triste exemple; il précéda la restauration et ne fut pas sous elle sans imitateurs: l'archevêque de Toulouse (M. Primat) recevait, du conseil départemental, un supplément annuel de quinze mille francs; vers 1810, Napoléon le nomma sénateur, et attacha à ce titre trente mille francs de rente; convenance dès lors fut au conseil de retrancher son allocation de quinze mille, et il en fit un religieux emploi; il en fit don au grand séminaire. Il me chargea d'annoncer et d'emmieller ce revirement. Je crus parler raison; je ne fis qu'une blessure incurable d'un côté, qu'un scandale de l'autre.

Divers motifs ont égaré l'épiscopat français dans ses droits fondés ou allégués à d'amples rétributions. J'en noterai trois.

Le premier est son glorieux titre de trésorier des

pauvres. Reconnaissons qu'il s'en rend digne : et c'est dans cette intime conviction que j'incline à trouver de l'insuffisance dans son revenu officiel.

Le second, c'est le traité de 1801, qui constitue un titre aux yeux de la diplomatie et une obligation à ceux de la conscience. Redisons-le bien haut : la dotation du clergé n'est pas un don, elle est un droit. Aussi est-ce moins le fond que la forme de ses prétentions où la censure pourrait intervenir. L'épiscopat solliciteur et le culte catholique un impôt, voilà le désordre. L'épiscopat réclamant de la Restauration ses forêts invendues et si florissantes sous l'habile administration forestière qu'organisa Napoléon ; plus admis à la faculté de réaliser en terres l'allocation, et maintenant toujours si casuelle, qui constitue ses *salaires* (quel mot !), et des salaires toujours menacés ; enfin, obtenant le libre usage des legs et dons qui lui adviendraient jusqu'à l'accomplissement d'un capital déterminé : voilà où eût été la rectitude ; voilà sécurité, aisance, décence, là où, plus qu'en tout, décence et sécurité sont indispensables. Le concile national aurait dû et aurait pu les obtenir ; le ministre, dit royaliste, aurait pu et dû les accorder.

Un troisième mobile du clergé, c'est l'existence amphibie que j'ai signalée. Premier corps politique dans notre véritable constitution, il se sent des droits certains aux honneurs, aux grandeurs, à la splendeur.

Mais en acceptant les innovations constitutionnelles, il se déplace, il se rapetisse, il est jeté en dehors des ordres sociaux. Il n'est plus qu'une profession, qu'une magistrature reconnue ou désavouée arbitrai-

rément par tel ou tel Français; il subit le vœu de la révolution. Tout-à-coup il sent les conséquences de sa transposition ; elles sont dures : il les repousse. Là où l'évêque n'est que l'apôtre, comment un *palais*? Et cependant tout évêque revendique le *palais* épiscopal où brillèrent ses prédécesseurs, et dont lui maintenant ne saurait en sa nudité orner ni occuper l'ampleur. A un simple apôtre pourquoi le titre important de *monseigneur* ? Supprimé par décret de Napoléon, resplendissant encore des usages de la mondaine chevalerie? Et cependant quel évêque répondrait à l'interpellation de *mon révérend* ?

Niera-t-on que l'épiscopat français ait accepté les innovations constitutionnelles qui ont dégradé son rang politique ? la négation ne saurait être admise! Car d'abord, faisant corps, chef avoué du clergé de France, libre d'exprimer ou de faire entendre une opinion, il s'est tu sur son ordre. Puis, et ceci est pis, les premiers dans ses rangs, les archevêques ont reçu la dignité constitutionnelle appelée pairie. Ils ont cédé à deux appâts : les dirai-je ? Un supplément de dix à quinze mille francs a été d'ordinaire annexé à la dignité nouvelle : faible et inglorieux motif! Le titre de *comte* lui fut annexé aussi : motif plus singulier encore! Car un comte, c'est de tout temps un officier laïc ; ce fut dans l'origine le gouverneur militaire d'un territoire ; et rien ne ressemblait moins à un comte de Flandre que le comte Brault, archevêque d'Alby. Temps anciens, temps moyens, temps modernes, repoussaient d'un commun accord la transfusion du titre de comte des hommes d'épée aux hommes d'église. Ce fut une imagination

malheureuse de Napoléon. Et Louis XVIII, en la prenant de lui comme il prenait de l'Angleterre son banc d'évêques, fit deux informes copies de deux informes modèles.

La susception du titre de comte par les archevêques français fut d'autant plus bizarre, que dans leur plus simple correspondance ils déposent jusqu'au nom de leur père, ne se désignent que sous le prénom reçu par eux au baptême, et le font précéder par le signe de l'instrument triomphateur qui sauva le genre humain. En ceci, le symbole rentre dans l'apostolat. Voilà de la vérité, de la bienséance, de la dignité épiscopale.

En déviant de la ligne ecclésiastique et juridiquement politique, les archevêques français, goûtant aux nouveautés, purent acquérir plus de richesses, mais non plus de poids ni plus de lustre. Dans le monde, on ne connut d'eux, on ne vénéra sur eux que ce magnifique habit violet dont les yeux sont insatiables, dont nul autre costume, nul effort des arts spécialement convoqués par Bonaparte, n'ont pu égaler la magique impression. Personne au monde ne songea à leur comté. Et, quant à l'illustration politique, par une circonstance fâcheuse, aucun archevêque ne déploya à la tribune législative ni grands talens oratoires, ni grandes notions administratives, non sans doute que ces talens, que ces connaissances n'eussent porté en d'autres situations des fruits abondans, mais le sol neuf où on les transplantait en dessécha la sève.

Plus de mal que de bien résulta aussi, quant à une foule de détails, de ces fausses pairies et de leur fausse importance.

Tel prélat individualisa son diocèse ; et, des fonds bien étroits voués aux besoins généraux de l'église gallicane, il prit ce qu'il put prendre pour une cathédrale, pour une chapelle. Je pourrais, sur ouï dire, citer Sens pour exemple.

Tel autre prélat individualisa son indépendance ; et, laissant le clergé national subir le joug, il secoua celui qui ne lui permettait pas de quitter son diocèse sans la permission du ministre. Il s'en indigna, bien que la loi de résidence, obligation religieuse, pût fort bien être aussi et fût en effet, par les règlemens du concordat, obligation civile.

Aussi, à défaut d'un génie supérieur qui de loin eût embrassé tous les détails d'une situation nouvelle pour plier les hommes et les choses de l'Église de France à l'unité qui fait sa force, on sentait défaillir cette grande et régulière ordonnance du clergé français qui fit la joie et presque l'orgueil de Bossuet, lorsqu'en un de ses plus célèbres discours il s'écriait : « Quel ordre en votre camp, ô Jacob! et quelle mer- » veilleuse beauté en vos pavillons! »

Dans la position fausse où la Restauration plaça le corps épiscopal, et où les archevêques se complurent, les prélats ne purent donc être ni considérables comme leurs prédécesseurs, ni modestes comme les premiers apôtres.

Il y en eut pourtant qui se montrèrent d'une modestie extrême. Qu'ajouter à celle de M. l'archevêque actuel de Bordeaux, M. de Cheverus, se rendant par la malle-poste dans sa métropole? à celle de son devancier, l'apostolique Daviau, parcourant sans cesse à pied son vaste diocèse? d'autres encore, bravant les

intempéries soit à pied, soit à cheval, par monts et par vaux, sous le fardeau des années, sous le poids de la canicule, distribuant les sacremens aux villageois, et réalisant à la lettre cette belle image de l'Ecriture : *Quàm pulchri sunt pedes evangelisantis de montibus!* « Qu'ils sont beaux les pieds de celui qui vient évan- » gélisant du haut des montagnes! »

Et toutefois ceux-là mêmes (observation loin de laquelle j'écarte les noms cités des deux prélats que Bordeaux révère), ceux-là mêmes, dis-je, qui acceptaient d'un noble cœur les peines du rude apostolat, tenaient par un autre bout de la chaîne aux grandeurs de l'ancien épiscopat; car une situation fausse entraîne inévitablement une fausse allure.

La raison explique le luxe mondain dont s'entoure, à Rome et même ailleurs, un cardinal. Sous la barette du cardinal n'est pas seulement un apôtre; en effet il faut y voir l'héritier présomptif d'une principauté temporelle, d'une couronne humaine qui, certes, a son éclat; prince électif, mais prince réel, il est convenable qu'il prenne le rang et les insignes de prince héréditaire.

La raison expliquerait de même les richesses et les grandeurs des évêques français replacés dans leur véritable catégorie. Des richesses! ils tirent du fisc dix ou quinze mille francs. Hé bien! ou ce n'est pas assez, ou l'on dira que c'est trop; et, c'est à la nature de leur revenu à déterminer l'impression qu'il produira. Propriétaires, que les évêques possèdent chacun un revenu de cinquante mille francs : nul n'y trouvera disproportion avec les saintes et nobles charges de l'épiscopat. Rentiers, pensionnés, ils ne re-

çoivent au trésor que dix mille francs. Tout contribuable y voit son propre impôt : et de l'impôt à la propriété, l'équilibre est déjà si violemment rompu!

Et l'on a beau dire et savoir qu'il y a dette, le contribuable se plaint que l'Etat n'ait pas acquitté la dette autrement que par l'impôt : il tend à la restreindre ; il s'effarouche, il s'aigrit, tandis que l'évêque et son clergé n'ont que trop de motifs pour s'effaroucher aussi à la pensée qu'un impôt, confondu au fond d'un milliard, est la garantie de leur créance, le gage vacillant de leur avenir.

L'année 1790 a montré, il est vrai, en exemple, qu'une déprédation totale peut frapper les biens-fonds du clergé. Mais vit-on deux fois la subversion du sol? ne vit-on pas souvent l'immolation de la rente? danger pour danger, y a-t-il proportion?

A l'ancienne catégorie, où figuraient les évêques de France, appartiendrait de même une grandeur naturelle. Les regards s'arrêteraient sur eux sans être choqués d'aucune disproportion; l'on dirait : Voilà les chefs du premier ordre de notre constitution politique ; voilà aussi les héritiers de ceux qui civilisèrent les Gaules : et voyez donc si, dans le cours ultérieur de la monarchie, quelque autre classe a fourni, plus que le clergé, d'habiles ministres. Nous répondrions à ce dernier fait : Non ; car, mettant à part Sully et Colbert, quels autres ministres ont montré, même en leurs fautes, plus de génie vaste ou d'esprit prudent, que Suger, d'Amboise, Richelieu, Mazarin, Fleury?

De ces observations, j'ai voulu arriver à la démonstration de ce résultat trop sensible : c'est qu'aujour-

d'hui l'existence extrinsèque de l'épiscopat français porte à faux. Accepter cette position fausse fut son tort; la lui imposer fut le tort de la Restauration.

La fausse allure de la Restauration envers l'épiscopat n'échappa point aux yeux d'ecclésiastiques faits pour être honorés du titre épiscopal et assez clairvoyans pour le refuser. J'ai connu, j'ai possédé l'amitié et la confiance de deux de ces hommes éminens en talens comme en vertus, MM. les abbés de Mac-Carthy et de Chièze: le premier, célèbre ensuite par une éloquence qui aurait encore plus brillé à la tribune qu'en chaire, tant était perçante sa perspicacité politique *, tant étaient fermes sa logique, sa littérature, sa science! le second, né avec le génie de l'administration, et si habile, qu'à travers tous les échafauds du jacobinisme il avait gouverné depuis 1793 avec autant de vigueur que de bonheur, à titre de commissaire du saint-siége, dix-sept diocèses du midi du royaume. Le premier refusa l'évêché de Montauban; le second fut en vain pressé d'accepter le siége de Montpellier et divers autres sièges, toujours instamment proposés, toujours si résolument refusés qu'il attendait une offre de plus pour se réfugier en Amérique; préférant à l'épiscopat humilié la volontaire humilité du missionnaire, s'exténuant dans ce dernier rôle, apostolisant les peuples et mourant à la peine. Quel homme! et sa dépouille repose dans le cimetière d'un hôpital!

* Je puis affirmer qu'en 1812, pendant que les gazettes étalaient la marche triomphale de Napoléon en Russie, il me démontra, carte en main, l'inévitable arrêt de sa catastrophe.

Elle fut si fautive, l'allure de la Restauration envers le clergé, qu'on ne vit pas un seul membre de ce corps, où l'art de la parole se développe par un exercice habituel, admis dans la chambre des députés. Appelé moi-même à la présidence du collége électoral du département de l'Hérault, en 1815, j'eus la pensée d'attirer les suffrages sur M. l'évêque de Montpellier, Fournier, celui-là même que Napoléon fit venir en tête-à-tête pour apprendre de sa bouche tout l'enchaînement du christianisme ; orateur puissant en paroles et en voix, abondant, énergique, fait pour tenir tête aux orages d'une assemblée populaire. Révoqué par arrêt des ministres, je ne pus que l'indiquer. L'idée parut étrange, et nulle autre part elle n'a pu jeter racine; chaque profession avait cependant quelque interprète dans cette chambre; il convenait, disait-on, « que tous les intérêts y fussent représentés ;» c'était le mot, c'était l'axiome du gouvernement représentatif : et le sacerdoce, cette profession de quarante mille hommes, le sacerdoce considéré sous le seul rapport brutal des intérêts matériels, lui dont la dotation ou la ruine était l'objet annuel d'un vote spécial par oui ou par non, lui seul y était sans organe!

En sorte que, sous la Restauration, la France excluait d'une de ses chambres législatives les membres du clergé à qui son choix seul pouvait en ouvrir l'accès :

Et que le roi introduisait dans l'autre chambre les archevêques auxquels il n'avait pas droit de conférer, qui n'avaient pas droit de s'arroger la puissance représentative du premier ordre de l'État ;

D'où suivait que ce premier de nos ordres politiques n'avait nulle part un représentant légal :

D'où devait suivre encore qu'en dépit du ministère spécial qui lui fut accordé de nom, ses chefs seraient tantôt dans l'abjection, tantôt dans la présomption, humiliés par l'une, déplaisans et messéans pour l'autre, tour à tour, ou sous des rôles divers, opprimés et enviés, trop pauvres ou trop riches, débilitant leurs propres droits, usurpateurs des droits d'autrui.

Je crois donc avoir pu dire que la Restauration a montré moins un épiscopat que des évêques, et que les évêques se sont montrés plus résignés à être de faibles atomes qu'habiles à se réformer en corps puissant et régulier, possesseur de droits et de titres, inaccessible aux théories modernes.

Du premier rang au second rang du clergé français, le déclin de la puissance a été moins sensible. L'évêque en son diocèse a perdu peu de son pouvoir, le corps des seconds pasteurs peu de son obéissance. Il est vrai que Napoléon avait obvié, par son concordat, à l'anarchie des curés. Pourvus seulement d'un titre amovible, ils ne contractent plus avec la paroisse des liens indissolubles; ils n'en sont que les serviteurs passagers, les *desservans*, dit-on, et la durée de leur sort tient à la sagesse de leur conduite : un signe de l'évêque en est l'arbitre.

Il y eut prévoyance et habileté dans les évêques à s'approprier ce pouvoir nouveau : l'indépendance du curé s'en est affaiblie, comme l'indépendance de l'évêque envers le pape s'est affaiblie par l'acte de Pie VII. De là le gouvernement général de l'Église a pris, en ses divers degrés, une teinte plus réfléchie de

monarchie absolue. C'est ainsi qu'en tout état le souvenir récent d'une crise ou l'imminence d'une crise prochaine tendent à concentrer la puissance. Qu'au dedans, ce mouvement dans la discipline puisse causer des gains ou des dommages, au clergé seul appartient de discerner les uns ou les autres; mais au dehors l'Église gallicane a gagné du terrain sur l'anarchie par la concentration du droit sur les personnes entre les mains de l'évêque.

Il y eut encore dans les évêques grande habileté à former, je ne dirai pas si bien, mais si vite, les nombreuses pépinières où ils ont ressemé l'esprit du sacerdoce et maintenu sa perpétuité. Vers ce but presque unique se dirigea leur application. Ils l'atteignirent, et leur succès fut presque un prodige jusqu'au moment où le plus jeune prélat, l'un des plus pieux et le plus présomptueux, fut frappé en sens inverse d'une sorte de délire que le remords, dit-on, expia par sa mort soudaine. Peu de jours avant son élévation, et n'ayant nul motif de la pressentir, je conversais avec ce prélat, M. Feutrier, « On a fait bien des fautes » disais-je; voici le temps de les réparer. — Oui, vraiment, bien des fautes, répliqua-t-il d'un air pénétré : et il n'y a pas une minute à perdre. » Par faute, j'entendais l'excès de faiblesse. Par faute, il entendait l'excès de force. C'était regarder, l'un l'orient, l'autre l'occident. Délaisser, rendre, livrer jusqu'au terrain conquis fut dès lors sa règle fatale. Bientôt les bouleversemens d'une idée fausse ébranlèrent les œuvres d'une habile sagesse; et tous les évêques s'en ressentirent, même l'illustre prélat de Toulouse, Clermont-Tonnerre, qui, rappelant sa devise de persévérance,

s'écriait : *Etsi omnes, ego non*, et en était puni par un absurde exil.

Par la première combinaison, qui maintint la mobilité des cures, les liens qui attachent le second rang ecclésiastique au premier reçurent une plus forte étreinte. La déviation vers le presbytérianisme a pu être mieux contenue, et j'en fais la remarque, attendu que le presbytérianisme dans l'Église, et le républicanisme dans l'État, sont fils de même race, et d'ordinaire ne tardent pas à s'avouer pour frères.

Par la seconde combinaison, qui développa les séminaires, les cadres du sacerdoce se remplirent, et, quoique éclaircis, atténués par l'évêque Feutrier, ils suffirent encore à la plupart des postes ecclésiastiques.

Mais voici où gît l'infirmité essentielle du second rang de l'Église de France.

En exposant les progrès et les dangers de l'athéisme, j'ai esquissé la composition élémentaire du clergé français. Moins la restauration mit de vigueur à relever l'ordre ecclésiastique, moins les familles, avancées en rang social, ont dirigé, vers cette issue, leurs jeunes rejetons.

Qui les en peut blâmer ? Il est de toute équité qu'on ne hasarde pas légèrement le sort d'autrui. L'intrépide pilote ne livre pas son jeune fils aux flots courroucés, et le chef d'une honorable famille n'abandonne pas spontanément le sien aux chances du martyre. Je n'entends pas dire toujours le martyre du sang ; il a ses relâches. Mais l'obscurité, la pauvreté, l'inégalité d'une lutte incessante entre le zèle fervent et l'athéisme glacé, ne forment-elles pas un martyre, dont les parens ont pu avec sagesse fermer les premières voies

à la frêle enfance? En ces voies où la vie languit et traîne, l'homme est plongé dans une sorte d'atmosphère sombre et froide : est-on sûr que les dons d'en haut suppléeront en tous à la chaleur qu'entretenaient jadis ou la prospérité rayonnante ou l'adversité militante?

L'éloignement des classes aisées pour la carrière du sacerdoce ne frappa aucun des ministres de la Restauration. C'est toujours, dans leur monotone histoire, un même refrain : Paris et la Charte, l'alpha et l'oméga.

Il n'inspira guères de souci aux évêques. La quotité, plus que la qualité des jeunes lévites, occupait leur sollicitude.

Les laïques non plus n'y voyaient pas grand dommage : autrefois envieux du clergé, aujourd'hui ils admiraient avec quiétude le retour du prodige qui confia à douze pauvres pêcheurs la conversion du monde. Mais alors Dieu avait promis des prodiges, et il accomplit sa promesse. Maintenant quelle assurance, en dehors des moyens humains, Dieu donne-t-il et doit-il à la coupable France?

Ainsi le clergé actuel s'est presque entièrement recruté dans les rangs infimes de la société française : et pour ceux-ci l'athmosphère, au lieu d'être froide et sombre, s'est animée, au contraire, d'une vive lumière et d'une féconde chaleur. Où le monde élégant ne voyait que tristesse, la classe inférieure a trouvé, avec raison, plus d'un attrait. Dans le moment, instuction gratuite, dans l'avenir, aisance et repos; non assurément que le *salaire* du desservant français ait quelque similitude avec le bénéfice du décimateur

anglican. En 1816, lord duc de Richmond me fit l'honneur de venir me voir à Bourges; il avait été vice-roi d'Irlande, était peu propice au clergé catholique de son pays, mais admirait la simplicité du clergé de France. « Comment la France, me disait-il, ne » donne-t-elle à ses curés que sept à huit cents francs » de rente? Les nôtres ont jusqu'à quarante et cin- » quante mille francs de revenu, deux bonnes mille » livres sterling! » Et une sorte d'orgueil national animait ses paroles. Nos ecclésiastiques n'aspirent pas à telle abondance; et nos jeunes lévites accourent des toits champêtres, attirés par moins d'éclat. Moins et bien moins éblouit leurs yeux portés sur l'avenir. Car tout est relatif : et, raisonnablement, que d'appât offerts au pauvre laboureur assiégé d'une famille nombreuse! que de charmes encore à l'aspect de cet habit qui seul va conférer à son fils respect, honneur, droit au foyer des plus hauts personnages! On le sait, le clergé seul confondait les origines et réalisait les prestiges de l'égalité sociale; seul il donnait par le fait raison aux niveleurs.

Que du sein de cette foule obscure, issue parfois de montagnes et de vallées à mœurs encore demi-sauvages, s'élèvent des hommes doués indistinctement de talens et de vertus : oui, sans doute, la nature en ses dons se joue de nos rangs; la Providence même favorise, en humbles vertus, les rangs obscurs.. Mais la Providence, qui fit l'homme pour la société, a voulu aussi que de l'état social résultât pour les familles avancées la possession constante ou présumée de certains avantages. Plus haut placées, elles voïent de plus loin; et l'œil de l'enfant au berceau en saisit l'habitude. Ses

idées, conçues plus tôt, acquièrent aussi, relativement aux idées tardives de l'enfant pauvre, plus de force et de grandeur. Elles s'agrandissent de tous les spectacles qui l'entourent, comme celles du pauvres se rapetissent des objets uniformes qui le frappent. Entré plus jeune dans les voies de l'étude, son esprit s'y fortifie de tous les préceptes, s'avance sans hâte : et, à vigueur égale, il atteint plus tôt le but. Son cœur surtout, et ce point est l'essentiel, se repaît sans cesse de souvenirs domestiques, vit d'ordre, d'honneur, d'émulation, et contracte ainsi un genre de devoirs qui, dans le cours de la vie, embrasseront l'état politique comme l'état religieux, donneront une raison aux sacrifices, un droit au dévouement : devoirs qui amplifient l'homme, et font du timide prêtre un patriote indomptable; devoirs qui, dans leur énergique sympathie, embrassent pour leur salut commun l'État et l'Église.

Tel fut ce grand clergé français que la révolution de 1789 rencontra, ensanglanta, écrasa, sans pouvoir le vaincre; alors que, sur cent trente-six évêques, cent trente-trois se montrèrent inflexibles, que le second rang imita le premier, et que, dispersé dans tout l'univers, il remplit l'univers de surprise et d'admiration.

Tel aussi ne fut pas celui que rencontra la catastrophe de juillet 1830. La restauration avait mesuré ses faveurs; le clergé mesura ses regrets. Pendant qu'une foule de jeunes militaires de terre et de mer, de jeunes administrateurs, de magistrats, de fonctionnaires de tout genre sacrifiaient leur avenir, et quelques-uns leur subsistance, le clergé ne compro-

mettait rien : il louvoyait, il épiait le vent ; et, sans le fanatisme impie et ridicule des imbéciles crucivores, il est probable que, hors des pays vendéens et bretons, le clergé eût été encore plus calme, plus souple. Il se ranima à l'aspect sacrilége de nos symboles renversés : ce fut une faute des hommes de juillet ; mais, en se tenant dès lors sur ses gardes, le clergé ne cessa d'être exclusivement voué au culte public. Je ne sais si, ressuscité par la restauration en Ordre politique, il eût fait beaucoup plus ; mais il aurait fait moins : il aurait contracté des mœurs politiques ; et probablement il n'aurait pas poussé la complaisance (excès déjà remarqué) jusqu'au changement de son rituel, jusqu'à la profanation d'une de ses prières.

Or maintenant, c'est avoir dit assez ce qu'a été, ce qu'aurait pu et dû faire, ce qu'est le clergé de France. Arrivons à son avenir, véritable but de cet examen.

Le génie du mal parviendra-t-il à vaincre et à dissoudre cette phalange de quarante mille hommes qui, vue d'ensemble, offre aux respects la plus grande masse de mérites qui existent dans aucune contrée du monde ?

En vérité, du côté des observances morales, le clergé de France présente un coup d'œil presqu'incroyable. J'ai dit des fautes. Disons les étonnantes vertus. Quoi! dans un siècle où tout paraît licite au laïque, où les maximes et les exemples, où les arts, la presse, la mode, la promiscuité des sexes, où en quelque sorte l'air qu'on respire donneraient, suivant l'expression du jeune Bernis, « des sens à la sa-

gesse ; » alors qu'Alexandre et Scipion paraissent relégués dans une page unique de l'histoire, quarante mille hommes demeurent impassibles, défient la contagion dans l'âge où elle dévore, et vivent au sein de la luxurieuse France comme au fond de l'âpre Thébaïde ! Considéré de bonne foi, le phénomène existe indubitablement : on le voit, on ne l'admire pas ; les yeux du peuple français s'accoutument au prodige moral comme les yeux du peuple philosophe se sont accoutumés au prodige divin de la perpétuité des juifs à travers les nations et les siècles.

Inouïe dans les contrées protestantes, relâchée en d'autres pays catholiques, aussi opposée à la Rome des Césars, et même à la Rome des Borgia avant le concile de Trente, que le jour serein à la nuit ténébreuse, cette austérité se déploie d'un bout à l'autre de la France sous les farouches regards d'ennemis pervers qui épient les yeux, comptent les pas, déchirent les intentions à défaut des personnes, et toutefois rendent hommage à la vertu par leurs violences mêmes. Souvenez-vous de leur rugissement quand enfin, dans la foule, ils trouvèrent un misérable, un nommé *Contrafatto*, je crois. Quel spectacle pour eux ! tant il est désiré et introuvable ! ils s'entassaient pour jouir de l'échafaud ; et, au moment où le fer marqua le coupable, la joie fit sortir de ces poitrines cadavéreuses un frémissement galvanique ; il sembla que Satan fût là, faisant ricaner ses morts. Mais qui atteste mieux le fait général que le frénétique effet de l'exception?

Du côté des qualités civiles, le clergé actuel a fait aussi ses preuves. Vous l'avez vu aux prises avec le choléra, transmis de l'Inde à Paris. Pas un seul dé-

serteur ; des héros partout. Le tambour électrise le guerrier, et si le guerrier s'expose à recevoir la mort, il s'excite à la donner ; mais dans les contagions c'est le danger sans toniques, c'est le coup sans bouclier. Ce n'est point le combat, c'est l'immolation ; c'est l'effroi silencieux, sans distraction, sans soutien ; tout est immobile, hors le spectre de la mort qui saisit l'un aujourd'hui et va vous saisir demain. Intervenir jour et nuit en des scènes continûment hideuses et périlleuses, consoler, encourager, donner la communion, appliquer l'onction dernière, aller de mort en mourant sans redouter ni l'air ni le contact : voilà d'héroïques faits que les prêtres accomplirent naguère, qu'ils accompliront de nouveau, quelque part où le fléau se déploie*. A la tête des simples pasteurs, partout ont été vus les prélats. Entre ceux-ci, quelle est cette figure qui domine ? Je suis pressé de la peindre ; car, plutôt prévenu contre que pour ce grand personnage, je trouvais dans mes souvenirs des grâces et quelques ombres du courtisan, où, plus juste appréciateur, je n'aurais dû voir que la grâce qui finit la beauté naturelle et l'urbanité exquise qui complète l'homme social. Vinrent les jours de malheurs personnels ; des milliers de chats-pards cherchèrent à le dévorer ; frustrés de son sang, ils renversent sa maison, le torturent dans tous les objets inanimés qu'il aimait, dans ses livres, ses meubles, ses ornemens ; s'acharnent

---

* Voyez, au moment où l'on imprime ce livre, les pasteurs des diocèses de Fréjus et de Marseille, les funèbres cités de Toulon et du Midi où, dit-on, « le prêtre ne rencontre que le médecin, et le médecin le prêtre. »

jusqu'à la dévastation du refuge champêtre où il élevait ses lévites. Pas un murmure de la victime : sa patience se tait. Pas un murmure des lois; leur complicité approuve. Quelque calme renaît; la victime reparaît aux époques de solennité dans le temple où est sa tâche, y remplit ses devoirs, et disparaît aussitôt. Mais plus tard surviennent aussi les jours du malheur public, les horreurs du choléra; elle se montre alors à tous les yeux, se multiplie, est partout, et poursuit à sa manière ses persécuteurs par-delà les monceaux de leurs tombes, en protégeant de tous ses efforts et des oboles de sa bourse, contre un fatal abandon, les orphelins que ces furieux lui laissent. Véritable et vénérable grandeur! et quel nom inscrire sous cette fidèle image? C'est la physionomie de Fénelon; c'est le langage de Massillon; c'est le sacrifice de Belzunce. Ecrivons donc sous ces nobles traits: l'archevêque de Paris : ou plutôt, puisqu'ici je m'adresse à l'avenir, écrivons : le cardinal de Quélen.

Heureux qui, se fatiguant à parcourir ces temps-ci, leurs hommes et leurs faits, trouve en son passage de tels points d'appui! il s'y repose, il reprend ses forces, et continue.

Si le clergé de France est inexpugnable dans ses vertus morales et civiles, il est loin d'offrir la même sécurité en vertus politiques.

De ses élémens d'abord, tels que l'analyse vient de les retracer, doit naître un penchant presqu'invincible à la démocratie. Qu'en plusieurs de nos seconds pasteurs domine un sentiment plus élevé d'amour pour l'ordre et d'instinct pour le salut commun, c'est possible; c'est vrai en divers lieux; mais il s'agit de

l'ensemble, et le cœur humain enseigne à déduire ce qui est d'après ce qui doit être : ses leçons ne trompent guère.

Il y a obstacle à ces affections démocratiques dans la soumission actuelle du clergé inférieur à l'épiscopat formé sous la restauration. La subordination est entière encore : nous l'avons reconnu ; chaque diocèse est un camp isolé. La grande armée n'est plus ; seulement chacun des camps se maintient sous le général particulier qu'il respecte.

Mais ces généraux sont mortels, et la plupart sont accablés du fardeau de leurs ans. Avec eux l'obstacle peu à peu s'abaisse et doit s'user ; car, d'où sortiront leurs successeurs? De ces rangs mêmes où la démocratie est en quelque sorte innée, où l'esprit monarchique de l'épiscopat est en conflit avec l'esprit démocratique du presbytérianisme.

C'était avec peine déjà que la restauration constitutionnelle admettait, sur la fin, la position sociale comme poids dans la balance où elle déterminait le choix de ses nouveaux évêques. Combien plus la révolution de juillet doit rendre légère une telle considération! celle-ci est contraire au principe populaire d'où la première émane. En juillet, le peuple s'est fait évêque comme il s'est fait souverain : et en outre, par une circonstance transitoire, il est vrai, mais actuelle et en soi inexorable, c'est un protestant, c'est un calviniste ennemi né de la hiérarchie ecclésiastique, qui se trouve préposé en France à l'instruction publique. C'est dans le conseil où il siége, près de collègues aussi indifférens à leur culte respectif qu'il est ardent au sien, qu'on décide, ou

du moins qu'on indique au chef de l'État le choix des évêques. Du poste où il domine, il a mille moyens de les contrôler ensuite, de les favoriser ou de les morigéner : est-ce qu'en ses soins religieux le calviniste se dépouillera constamment de ses maximes; l'homme cessera-t-il d'être lui-même?

La vérité oblige à dire, et sa loi est douce à subir, que jusqu'aujourd'hui encore les choix, hors un, deux peut-être, n'ont pas été d'une nature funeste. On a opéré en sens inverse des anciens principes, c'est-à-dire dans ce sens gallo-philosophique, que le caractère du prêtre ne confère qu'une fonction, et que le corps des prêtres n'est qu'un corps de magistrats; c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'on a consacré le divorce entre le corps politique et son âme spirituelle. Le nouveau principe ainsi posé, on a admis loyalement dans l'épiscopat des talens de chaire et des vertus privées; mais les sentimens hauts et forts, les jets qui pouvaient s'élever jusqu'à la politique, ont été refoulés jusqu'au sol. On a tendu, on tendra de plus en plus, sous l'influence de juillet, à raccourcir et, si j'ose ainsi dire, à appaysaniser l'épiscopat.

Ce point obtenu, la hiérarchie qui subordonne le second rang au premier se relâchera : il aspirera ensuite à se dissoudre.

Le premier rang lui même effacera les vestiges de l'antique importance du clergé français : il se résignera à n'être que l'ombre d'un tel corps. Inerte d'abord envers les nouveautés politiques, il n'aura plus ensuite d'énergie contre les innovations même dogmatiques. Non qu'en ce moment le clergé, vivant comme

en lui-même, ne veille attentivement et efficacement sur le dogme : on a vu l'épiscopat tout à l'heure se soulever contre l'illustre et regrettable adversaire « de l'indifférence en matières religieuses. » Et toutefois la science profonde, les longues études, l'érudition historique surtout ne brillent point dans le clergé moderne. Comment y pourrait-t-il atteindre? Il fut riche autrefois; il possédait ou formait partout de belles bibliothèques. On a brûlé ses bibliothèques, et il est trop pauvre pour assouvir la cherté de la presse. Il renfermait en son propre sein des corps monastiques appliqués jour et nuit, par profession spéciale non moins que par goût, à déblayer toutes les issues de la science. Ses monastères ne sont plus, et ses jours et ses nuits sont absorbés par le ministère actif. La chaire a pourtant brillé d'éminens et de nombreux talens. Cet art de la parole, si cultivé aujourd'hui, rendu si commun par la culture qui le donne, n'a pas moins illustré le sacerdoce que le barreau. Il y a plus : c'est la nature qui pousse l'art oratoire jusqu'à l'éloquence; la nature s'est montrée avare au barreau de cette éloquence supérieure au simple art de dire beaucoup et bien; et, au contraire, elle s'en montre assez libérale envers le sacerdoce. La franche éloquence s'inspire du cœur : et la religion, dominatrice des cœurs, a suscité en divers lieux des ministres de sa parole dont les accens onctueux et pénétrans ont effacé le souvenir de ces phrases académiques qui, avant la révolution, tombaient symétriquement des lèvres des Maury et des Faucher sur leurs froids admirateurs de Paris et de Versailles. Mais les effets de ces talens tiennent à l'homme : ils brillent avec lui; ils s'éva-

nouissent avec lui. Rien ne subsiste ensuite. Bossuet, Arnaud, l'abbé Fleury, du fond de leurs tombeaux, combattent sans cesse. C'est par de longues études exprimées en substance dans des ouvrages permanens que l'instruction s'édifie et se consolide à jamais. Hé bien! Ces ouvrages subsistans ne paraissent plus; la race de leurs auteurs semble avoir péri. La race même des lecteurs existe-t-elle encore parmi le clergé? à défaut de nouveaux ouvrages, lit-il les anciens? s'est-il approprié leur instruction? en sait-il assez pour guider toujours sa propre foi, pour démêler toute erreur, pour échapper à toute embûche? l'autorité épiscopale sert encore de guide au clergé inférieur. Mais si nos alarmes sur la durée de la puissance hiérarchique se réalisaient, si les chefs eux-mêmes ne sortent plus que des rangs où la science a pâli et où l'autorité aurait cessé de trouver une base fixe, alors évêques et curés, aveugle et aveugle, pourront-ils échapper aux conséquences de la non-science que la vertu supplée dans les particuliers, mais ne compense nullement dans les corps faits pour marcher sans cesse au pur flambeau d'une lumière éclatante et certaine?

Est-ce, par exemple, qu'en une pareille situation la *constitution civile* du clergé, qui en 1791 souleva jusqu'au fond l'église gallicane, éprouverait une résistance également invincible? Est-ce que les prêtres du second rang, à demi vaincus déjà par des passions occultes ou par une ignorance équivalente aux passions, accepteraient de grands sacrifices à la voix de leurs chefs? Est-ce que ces chefs eux-mêmes, formés d'élémens similaires, préféreraient à une adhésion l'exil ou la mort? Des essais grossiers, tels que

ceux de l'abbé Châtel, tranchent trop et sont venus trop tôt. Je suppose des nuances plus adoucies et plus opportunes. Habilement montrés à un clergé qui serait tout, prélats et pasteurs, d'essence démocratique, les voiles spécieux étendus sur un schisme seraient-ils adoptés ou rejetés?

Voyons plus loin : montons sur une de ces cimes élevées qui sont devant nous. Il me semble que, dans son avenir religieux, la France est là placée entre deux effrayans précipices.

C'est, d'une part, cet athéisme raisonné ou pratique dont j'ai exposé les progrès. Victorieux, il prendrait une forme extérieure; il revêtirait peut-être une ombre de protestantisme si, dessein qu'on suppose et qui me semble excessif, les protestans du XIX^e^ siècle accomplissaient les plans de leurs devanciers du XVI^e^, et courbaient dans des vues politiques la France entière sous le niveau politique et religieux de Calvin, lequel touche à Socin qui touche à Bayle qui touche à Spinosa, à Epicure, au néant.

C'est, d'autre part, l'extension territoriale du schisme grec. Nous aurons à considérer plus tard un moment les progrès de cette équivoque planète, qui depuis un siècle a fait irruption dans le monde politique. La Russie, suivant que son poids immense va se porter vers le sud ou vers l'occident, sera un astre bienfaisant ou sinistre. Qu'elle pèse sur l'Asie, elle y allume le flambeau du christianisme; qu'elle tourne à l'occident de l'Europe, elle y pourrait éteindre la lumière pure du catholicisme. Voyez déjà les ravages de l'influence russe en Pologne. Persévérante depuis un demi-siècle, elle y a peu à peu perverti à son

schisme les peuples de ses premières invasions. Maintenant le juillet de France lui a livré, par des incitations imprudentes, suivies d'un abandon tragique, les débris de la monarchie polonaise; elle les couvre de son ombre; elle y englobe dans une atmosphère de mort le peuple et son culte. Que devient cette grande nation catholique qui sut autrefois se maintenir entre le schisme de Photius et le schisme de Luther, qui plus tard sauva l'Europe, sous les remparts de Vienne, du cimeterre ou des rêveries de Mahomet? La Russie jette en Crimée les enfans de la Pologne, ses prêtres dans les fers, ses paysans dans les temples grecs. Souverain politique, le czar aspire à y être encore, ainsi qu'à Moscou, patriarche spirituel; et cette vaste puissance qui laisse dormir en paix sous son sceptre l'islamisme, le judaïsme, le protestantisme, semble vouloir par l'effet de cette ligue universelle de tous les esprits contre une foi, ligue dont l'histoire nous enseigne la perpétuité, semble, dis-je, vouloir asservir dans ses conquêtes la communion catholique comme la communion grecque. Les faits divulgués n'ont pas été démentis; ils sont patens; ils crient de toutes parts: nulle impossibilité que le souverain, à la fois spirituel et temporel de la Russie, parvienne à ses fins en Pologne. Nulle impossibilité encore que d'autres propices conjonctures lui ouvrent de gré ou de force la Prusse où d'ailleurs Photius et Calvin s'accorderont aisément avec Luther: et là naguère deux exemples ont prouvé ce facile concert. On y a vu la fille du monarque adopter Photius pour régner à Pétersbourg; on a vu à Berlin le monarque amener Calvin et Luther dans le même temple et leur dire:

Vous êtes d'accord, car vous, Calvin, croyez-vous à la présence réelle? — Non, je n'y crois pas. —Vous, Luther, croyez-vous à la présence réelle?—Oui, j'y crois.—Voilà qui est clair, oui et non. C'est tout de même, vous êtes frères : asseyons-nous ensemble à la table commune. Et voilà en Prusse luthériens et calvinistes parfaitement identifiés sous le nom tout novice encore de *religion évangélique*. Et à l'appui survient la réunion des protestans à Passau, déclarant qu'il n'existe aucun motif suffisant de prolonger la séparation des églises protestantes. Car pourquoi *la cène*, *rit absoulement inutile* *? le baptême? il est réformable comme l'eucharistie. L'essentiel, ajoutent-ils, c'est d'*harmoniser* les esprits et les affections. Et la trinité elle-même, l'essence divine, qu'en dirons-nous? Déjà nos frères anglo-américains, en 1783, ont aboli ce dogme. Et nous aussi effaçons-le de l'enseignement avec *prudence*, mais *sans scrupule* **.

Il y a certes une connexion entre le marasme religieux de l'Allemagne ainsi *harmonisée* et l'athéisme pratique qui envahit la France. Car, au fond, que signifient ces mots, sans foi certaine, *religion évangélique* adoptée par la Prusse, et ces autres mots plus bizarres, *christo-déisme* et *naturalisme*, proclamés par les docteurs? Tous aboutissent à la même nullité ; c'est l'homme arbitrairement livré à la mobilité de ses passions ou de ses pensées. Or, instabilité et nullité sont en foi religieuse même chose.

On disait autrefois : La nature a horreur du vide.

---

* Entretiens philosophiques du baron de Sharck ; trad. franç. p. 104.
** Ibid., 144.

A plus forte raison la nature humaine a-t-elle horreur du néant. Dans la dissolution du protestantisme allemand, beaucoup de bons esprits rentreront dans la catholicité où ils retrouveront les tombes de leurs ancêtres. Mais à quel bras d'homme s'appuieront-ils? Vous voyez la France à son déclin ; le sceptre de la catholicité lui échappe; il passe à l'Autriche. Et c'est beaucoup pour la lente sagesse de l'Autriche que de maintenir une situation où les esprits sont bien moins qu'ailleurs désordonnés, et où toutefois s'entr'ouvrent des points vulnérables.

Ce n'est ni vers la France ni vers l'Autriche que penchent les inclinations de l'Allemagne du nord. La Prusse les détermine vers la Russie; donc en ce néant où l'évaporation du protestantisme laisserait la masse des peuples, en cette obligation de leur creuser une pente nouvelle, n'est-ce pas au gré de la pente politique que la croyance religieuse s'ouvrira un nouveau cours? La croix grecque ne sera-t-elle pas imposée en Allemagne au lieu de la foi catholique? Et ce grécisme, oublié ou dédaigné depuis Mahomet II, ne reparaîtra-t-il pas sur la scène du monde avec la verdeur du prosélytisme et l'appui d'une puissance déjà mûre en combinaisons?

Qu'au surplus les Allemands du nord se maintinssent protestans ou devinssent grecs, peu importerait à leur union. C'est avec la vérité que les erreurs sont inconciliables. Confédérées donc par l'intérêt politique, indifférentes au fond sur des dogmes contraires où elles n'apercevraient distinctement que les ressorts d'une situation politique, les erreurs alliées, les armes à la main, pourraient se présenter à la frontière de

France. Que la guerre soit funeste, et les causes de revers y seront-elles rares? J'ai dit ses dangers sous le rapport des finances; l'esprit révolutionnaire peut multiplier les périls d'un autre genre. La désunion seule entre les gens de bien est un péril mortel; n'est-ce pas sous les serpens de la discorde, plus que sous le fer ennemi, que périt l'empire grec autrefois, qu'a péri la Pologne de nos jours? Et pense-t-on que de long-temps ses serpens cessent de siffler sur nous, ses torches de nous embraser? Dans des cas même où nulle autre cause n'aplanirait la voie à l'étranger, la fortune, le nombre, enfin l'épuisement pourraient déterminer en sa faveur l'issue d'une lutte. La fortune a d'amères vicissitudes : si d'abord, il y a quarante ans, elle repoussa les confédérations opposées à la France, plus tard elle leur accorda ses palmes; elle les a introduites de victoire en victoire au sein de Paris : alors Paris vit un premier scandale de la foi catholique. Aux yeux de cette foi, ne fût-ce pas une confusion étrange que l'Autrichien, enfant fidèle de l'église romaine, le Prussien soumis à Luther, le Russe à Photius, tous trois offrant sur les mêmes autels, au dieu dont le culte est un comme la vérité, des sacrifices opposés en témoignage de leur joie commune? Un second scandale religieux a suivi; il est dur, ce mot de scandale : mais la vérité ne ménage pas les termes; elle doit même ajouter qu'étranger au premier fait, le roi *très-chrétien, le fils aîné de l'église*, s'associa au second. Il se forma donc sous le nom de *sainte-alliance* et sous les auspices hétérodoxes de l'empereur russe, entre quatre souverains, une autre union qui, les mots le disent, avait une

base spirituelle : or laquelle? L'identité des croyances? elles étaient contraires : la France et l'Autriche se plaçaient d'un côté, la Prusse ailleurs ; la Russie en face. L'indifférence des religions? oui, c'était la conséquence logique de la sainte-alliance. Mais alors donc plus de vérité absolue ; mais une révolution religieuse n'en est-elle pas la conséquence ultérieure? Et la France, amenée à ce point sous ses rois catholiques, serait-elle plus rigoureuse, plus catholique, si le succès des armes amenait de rechef à Paris un vainqueur grec, si la paix était au prix de la même indifférence, ou si l'Orient-nord, en sa mâle vigueur, écrasant de son poids l'Occident énervé, ne laissait de salut possible qu'au schisme avoué, qu'à la substitution du czar-patriarche au souverain pontife de Rome?

De tels événemens sont loin, bien loin peut-être ; néanmoins, pour apprécier les distances à parcourir, mesurez les distances parcourues. Il n'y a guère plus d'un siècle : Louis XIV remplissait le monde de sa gloire! et la Moscovie figurait à peine sur les cartes géographiques! et le czar Pierre Ier se faisait charpentier pour apprendre aux Russes à manier la hache!

Mais détournons les yeux de ces précipices où l'œil frémit, se trouble et pourrait s'égarer.

En circonscrivant la vue sur les objets prochains, nous avons observé, dans le clergé français, un ordre retranché par la restauration de la constitution politique du royaume et conséquemment privé de mœurs politiques.

Tombé dans la condition privée, il nous a paru éminent par ses vertus, rétrograde en savoir et en

moyens d'apprendre; discipliné encore, mais imbu peu à peu d'une démocratie originelle qui se concilie mal avec la hiérarchie; aggloméré plutôt qu'échelonné dans cette hiérarchie mal défendue à l'avenir par la composition successive du corps épiscopal; s'affaiblissant ainsi dans ses chefs et dans ses membres; beaucoup plus enclin sur tous les points à décroître qu'à croître; lentement susceptible d'erreurs, qui, dérobées à ses propres yeux, l'entraîneraient de piége en piége, de chute en chute, dans une décadence dont l'œil ne peut supporter les profondeurs éventuelles.

Que de corps hostiles l'enveloppent! que d'imprudentes ou de cruelles mains le poussent tantôt avec adresse, tantôt avec violence! c'est le déisme; c'est le protestantisme; c'est le presbytérianisme; ce sera le grécisme; c'est tour à tour l'indifférentisme et le jacobinisme. Ah! pour sa ruine c'est assez, c'est trop.....

Ruine, où la société politique, dont il cimenta les fondemens, dont il forma l'une des trois colonnes, doit trouver sa propre destruction!

C'est trop, redirai-je; et toutefois, en face de ce mot fatal, est l'Être universel qui dispose des vraisemblances comme il se joue des flots les plus impétueux, cette Providence impénétrable en ses desseins et inépuisable dans ses ressources.

LIVRE VII.

CHAPITRE PREMIER.

DE LA NOBLESSE.

Il faut donc l'aborder cette âpre question de la noblesse, deuxième Ordre de la constitution française.

Quand Lemierre, poète rocailleux du XVIII^e^ siècle, eut, dans je ne sais quelle ode adressée à la marine ou au commerce, composé ce vers-ci :

Le trident de Neptune est le sceptre du monde,

il s'en allait s'applaudissant partout d'avoir fait, disait-il, « *le vers du siècle.* »

C'est le *mot du siècle*, du XIX^e^ siècle que je viens de proférer en prononçant le mot de noblesse : c'est son mal ; c'est une sorte de délire qui a pénétré des classes paisibles et troublé d'excellens esprits.

Et par ce mal, par ce délire, je n'entends certes pas la noblesse elle-même, j'entends l'impression attachée à son seul nom. Dans l'hydrophobie, ce n'est pas l'eau qui étonne l'observateur, c'est l'effet délirant de son seul aspect.

Mon dessein est de ramener les esprits à l'équité par la vérité. Or, pour être compris, il faut obtenir

la grâce d'être lu ; et si des lecteurs nés hors des rangs de la noblesse doivent jeter les yeux sur ces feuilles, ils les en détourneront bien vite au formidable aspect de ce mot effroyable, de cette caste odieuse. Hé bien ! je dois donc dès l'abord leur faire entendre ma pensée finale. C'est que la noblesse française est infiniment trop restreinte en nombre ; c'est que la réconciliation entre elle et la bourgeoisie doit s'opérer par l'appel au rang des nobles, et appel nombreux, des familles notables de la bourgeoisie, suivant le mérite ou la propriété qui les distinguent. Qu'ainsi en me lisant, l'homme de mérite né hors de la noblesse ne fronce pas le sourcil, ne ranime pas ses dépits iniques et cruels. Qu'il poursuive : c'est sa cause qu'on va produire.

Examinons la noblesse :

D'abord, comme institution naturelle ;

Puis, comme Ordre essentiellement politique en France ;

Ensuite, dans son état sous la Restauration ;

Enfin, dans sa situation future, au cas où le passé n'ait pas consumé les temps accordés par le maître des siècles à la société française.

CHAPITRE II.

DE L'INSTITUTION NATURELLE DE LA NOBLESSE.

Depuis que les idées fausses ou incomplètes ont faussé le langage, on s'est permis de dire : le *hasard* de la naissance : le *préjugé* de la noblesse.

Le hasard n'est rien : il n'y a point de hasard. Tout, dans le monde moral et matériel, tout est coordonné ; tout est pesé et reglé : et les familles, non moins que les planètes circulent dans l'espace assigné par le moteur suprême à chacune d'elles pour accomplir sa destination.

Un *préjugé*, c'est la chose jugée sans examen. Ainsi ont opéré les adversaires de la noblesse. Ils l'ont jugée et blâmée sans l'étudier, sans la comprendre, au gré des passions dominatrices du XVIII^e^ siècle ; en sorte qu'il existe, non pas un préjugé de la noblesse, mais un préjugé coupable et vain contre la noblesse elle-même.

Je considère ici la noblesse comme institution naturelle : et je dis que loin d'être un hasard ou un préjugé, rien n'est plus qu'elle enfoncé et incorporé dans la nature humaine ; rien plus approprié qu'elle

aux plans suivis par le Créateur dans la première de ses œuvres, le genre humain.

L'hommme isolé est un atome : c'est la goutte d'eau qui passe dans le fleuve.

L'homme isolé vit et meurt : brève et fugitive histoire ! Qu'est-ce que c'est que ce point imperceptible dans la durée de son espèce et dans l'étendue de l'univers ?

Cependant il fut fait pour l'immortalité ; il est *inexterminable*, suivant l'énergique expression de l'Écriture : « *Deus creavit hominem inexterminabilem.* »

L'homme meurt ! et l'immortalité lui appartient ! Il en a le souvenir ; il en a le sentiment ; il en a le besoin ; et plus son cœur est magnanime, plus il en éprouve la soif irritante.

Mourir, c'est son sort ; vivre, c'est sa nature ; la durée, c'est son être.

Comment concilier ces contrastes ?

A cette question, la religion s'avance et montre l'immortalité à venir, mais dans un autre monde, dans une autre vie, sous d'autres formes.

Il n'en faut pas moins quitter cette patrie, ce sol, ces champs qu'on cultiva, ces arbres qu'on éleva, ces toits héréditaires où nous vécûmes nos heures fugitives.

Près de consommer cette loi imposée à l'individu, l'homme jette un dernier et avide regard sur ses foyers. Il y voit régner la tristesse, mais non la solitude. « Tout moi ne va pas, dit-il, me suivre au » tombeau, je laisse sur la terre le sang de mon sang, » la chair de ma chair. » Et ce dernier rayon de sa

propre vie lui montre le prolongement de son existence physique. C'est le flambeau s'éteignant d'où a jailli l'étincelle qui luit sur un autre flambeau de nature semblable, d'une égale splendeur.

L'homme, qui revit en sa postérité, fut lui-même à son tour jadis la postérité d'autrui, et il a fait revivre en lui le sang de ses ancêtres.

Ainsi s'était formée, ainsi dure, ainsi se perpétue la famille; et si l'homme individuel doit mourir, la famille du moins peut être immortelle. Y aspirer est sa vie : c'est sa gloire; et plus elle allonge sa durée à travers les siècles, plus elle attire vers elle la considération de ses semblables; et elle y a droit; sa vétusté la rapproche de l'immortalité. Elle engage, pour ainsi dire, une lutte entre elle et l'arrêt de mort porté contre le genre humain *; nul spectateur n'est neutre à cet aspect; et dans la continuité de la famille il croit répandre, il entrevoit, il vénère de loin le don de ne pas mourir, même physiquement : sublime attribut d'abord dévolu à son origine, puis retiré à sa chute, et vainement regretté de chaque être humain parmi les affres de l'inflexible mort.

Entre le besoin de vivre et la nécessité de mourir, double levier contraire qui paraît se jouer de l'espèce humaine, est une solution consolante : c'est la durée de la famille.

En un mot, dans la famille est l'immortalité telle qu'en ce monde déchu elle nous est demeurée possible.

---

* *Mors et vita duello conflixère mirando.*

Au sexe masculin fut donnée la génération de l'être ; c'est lui qui constitue l'identité de la famille ;

C'est le nom qui la marque ;

C'est la transmission du même domicile, des mêmes travaux, des mêmes rapports, qui signale sa durée.

Aujourd'hui encore nous pouvons voir la famille commençant par la simple unité. Dans les tables de conscription militaire, j'ai souvent remarqué ces indications : Pierre, Jean, Paul, *enfans naturels:* on ne sait les désigner autrement ; ils n'appartiennent qu'à la nature physique : ils n'ont qu'un prénom ; point de nom propre, c'est l'individu. Ensuite marié, il crée une famille. Celle-ci reçoit à la seconde génération un nom quelconque. Un lieu, un métier, un signe corporel le lui donnent. Elle imite ainsi d'autres familles que d'autres accidens signalèrent. Ce furent, dans les temps anciens, *Israël* ou *Cicéron ;* parmi nous on trouve les familles *Duchêne, Dupré, Dumont ;* c'est encore *Faber, Fabre* ou *Serrurier ;* c'est *Legrand* ou *Petit*, ou telle autre qualification qu'un incident suscite, qui s'applique à la famille et que, par une singularité remarquable, jamais ou bien rarement la volonté humaine ne confère *à priori :* tant tout ce qui constitue la formation de l'individu ou de sa famille est enveloppé d'un voile mystérieux !

La famille faite s'attache à la parcelle du globe où le ciel l'a placée ; elle s'y propage ; elle aime à y retrouver les traces de ses pères. Si elle l'appelle son pays, c'est dans un sens animé, et non dans la brutale acception qu'on inflige à ce mot, *le pays!* insipide et profane expression ! j'ai presque dit : coupable. Elle signale, elle propage les progrès du matérialisme ; elle en ap-

plique le sceau apparent à la société même. Naguère jeté du haut de la tribune par les ministres de la Restauration, un mot si sec n'a que trop révélé le fond d'un gouvernement matériellement *pondéré*, et de cœurs et d'esprits bruts pour qui le passé s'évanouissait dans les innovations du présent. Avec quel empressement il fut ramassé par l'athéisme délibérant! comme il abonde maintenant sur la langue des orateurs du jour! le *paysan* du moins donne au mot *pays* un sens moral et domestique; dans la bouche de l'orateur, il est vague, morne, inanimé; plus il s'abrutit, plus il convient : et le voilà passé dans le langage usuel; et voilà un nouvel exemple que le cours des mots exprime le cours des idées. Mais non : c'est PATRIE qu'il faut dire; là sont les souvenirs *paternels* et les espérances filiales; patrie est le sol humanisé. Quoi! parce qu'il a plu au jacobinisme d'abuser, jusqu'au ridicule et jusqu'au sang du mot de patrie et de sa sublime émanation, le *patriotisme*, seront-ils rayés de l'idiome français? Ah! d'autres sentimens vivaient en ce chef de sauvages, qui, pressé par les Européens de leur vendre son pays, leur répondait : *dirons-nous aux os de nos pères : levez-vous et suivez-nous*? Ils avaient plus qu'un pays, ces Algonquins; car les Européens leur en auraient donné l'équivalent vénal. Ils avaient une patrie; et, pour eux, vivre c'était perpétuer, entre des tombeaux et des berceaux, la vie de leurs ancêtres.

Ces degrés successifs par lesquels la famille parvient à constituer sa race, savoir : la transmission masculine, le nom patronimique, le domicile héréditaire, s'observaient très-bien en France, avant que le phi-

losophisme sec et décharné des âges modernes eût conçu la pensée de dissoudre toute famille, et de ne voir, dans un état civilisé, qu'une collection incessamment mobile d'individus naissans, vivans, mourans, sans liens, sans vestiges, sans droits ni devoirs.

A la vérité, les noms de famille ne se fixèrent que dans l'onzième siècle; il fallut une longue période à la chevalerie pour dérouiller la barbarie originaire. L'hérédité des noms s'attacha d'abord à la noblesse, et s'adjoignit à la préposition *de* indicative de la propriété territoriale et domaniale. Cela voulait dire que là telle famille était entrée en possession de la terre. Elle y devait vivre, mourir, se perpétuer. Son lot y était fait; il y avait vie de la famille, parce qu'il y avait fixité et hérédité.

Hors de la noblesse, les noms patronimiques se fixèrent aussi à mesure que les races s'établirent, s'enrichirent, se constituèrent. L'absence de la préposition signifiait seulement que la famille faite tirait sa vie d'une autre source que le domaine territorial.

Les noms une fois adoptés devinrent invariables; nulle part, mieux qu'en France, leur corrélation avec la famille ne désigna mieux l'origine du lieu et l'identité du sang. Le nom fut comme un fil qui put ramener chaque famille au sol natal, chaque membre à la tige première; et cette puissance du nom fut un indice de plus des progrès supérieurs qu'avait faits la société française dans la vraie civilisation.

Nulle part aussi la masculinité ne fut mieux maintenue dans ses droits naturels. Hors d'elle la race meurt: telle fut notre loi constante; et c'est en vain que des chancelleries confèrent à un solliciteur la permission

de substituer à son nom de race un nom plus ou moins favorable, advenu vers lui en lignée féminine. D'abord il n'est pour personne de plus beau nom que celui de son père ; en prendre un autre, c'est trop de modestie ; c'est reconnaître qu'on n'y saurait jeter du lustre. Il n'est d'ailleurs pour chacun de vrai que le nom patronimique ; quand le dernier mâle d'une race est descendu dans la tombe, son nom ne revit plus. Récemment, on a restauré le manoir de Bayard ; mais ses cendres, comment les ranimer ? Une dernière goutte du sang de Duguesclin coulait, en 1793, dans les veines d'une femme. Sans pouvoir le perpétuer, elle avait droit de l'honorer encore. L'échafaud des furies révolutionnaires absorba cette goutte vénérable, et le nom, fait pour l'immortalité, s'évanouit dans sa dernière trace. Les mêmes furies violèrent le pacte de Quiberon, et fusillèrent le dernier Rieux de Bretagne : autre meurtre social, autre race de héros arrachés sans retour au service public. Toute la puissance royale et sociale est inhabile à réparer de tels dommages. Sous le rapport du sang, comme sous celui du génie, la France n'a plus de Mazarin ni de Richelieu.

Nulle part encore mieux qu'en France le rapport du manoir avec la famille ne fut plus respecté. Avant l'ère destructrice de 1789, le manoir primitif était pour chaque famille chose sainte ; et c'est un des points sur lesquels les ravages matériels et moraux de la révolution ont imprimé leur ineffaçable empreinte. Le temps avait noirci ces murs ; le jacobinisme les démolit. Les rebâtir n'est pas relever l'œuvre du temps ; mais c'est honorer ses droits, et rappeler ces souvenirs à leur principe.

Nulle part enfin la loi civile n'était plus attentive à garantir, contre le vagabondage des mœurs, les familles constituées. Plus on s'avança dans la civilisation, plus on repoussa de la famille les bâtards qui, autrefois, s'y infiltraient. La famille se maintenait sous la foi sacrée du mariage; et l'abus le plus coupable que Louis XIV fit de sa puissance, fut sa prétention à investir ses bâtards des droits politiques dévolus à sa famille sur le trône de France. Aussi, briser ces nœuds que la société ne pouvait reconnaître, fut le premier acte qui suivit sa mort.

Continuons d'observer les progrès de la nature et de la société, choses identiques.

Faites et fixées, les familles se développent. Celles que le travail, ou le bonheur, ou des faits remarquables, élèvent et font distinguer entre les autres, sont *notées*, *notables*, *nobles*.

Il ne convient plus à la famille anoblie de fait de chercher à accumuler des richesses par les travaux de la vie privée. La *notabilité* de son rang lui inspire la *noblesse* des sentimens. Elle se désintéresse; elle se voue au service de la communauté; de son sein ne sortent plus que des *gentilshommes*, *hommes de la nation*: (*gentis homines*).

De là deux classes dans l'état. Ici, les familles qui cherchent encore à améliorer leur position par le travail de la vie privée: là celles qui, désormais tranquilles sur leur subsistance physique, recherchent une existence morale, aspirent à l'honneur et aux honneurs, et contractent la vie publique.

Libre aux premières de participer au sort de la classe déjà élevée à mesure que la vie privée améliore

leur fortune pécuniaire; car de tout temps la porte de la noblesse fut ouverte à la bourgeoisie par l'ennoblissement.

Au contraire, il n'y a plus de liberté pour la noblesse de rétrograder des voies de l'honneur vers l'affranchissement des devoirs publics. Ainsi s'est montrée la noblesse en France; elle devait *servir*. Le service fût-il esclavage, il fallait le subir; fût-il désastreux, il fallait lui livrer ses biens, lui prodiguer sa vie.

Et voilà le sort, la *condition*, qu'ont enviés des insensés, qu'ont défigurés les calomniateurs ou les ignorans, et que les *serviteurs*, les hommes *de condition* n'ont que trop scrupuleusement accompli de Bouvines à Coblentz!

Le complément de ces progrès naturels est le choix du gentilhomme ou de la famille à qui l'on décerne la primauté, la royauté.

En France il se trouva autrefois une famille qui rendit plus tôt des services plus éclatans : elle avait surtout contribué à repousser les déprédations des hommes du Nord. La primauté lui fut dévolue; et pour extirper à l'instant les plus funestes causes des guerres intestines, l'antique sagesse établit que l'hérédité repousserait les rivalités étrangères, que la primogéniture écarterait les concurrences domestiques.

Et, circonstance imposante, c'est dans la nuit des temps qu'il faut rechercher une telle origine; c'est avant la formation des noms patronimiques que brilla cette famille à la tête de la noblesse indigène; et en conséquence elle est sans nom personnel : son nom unique c'est : *France*. Elle se confond avec la patrie: c'est excellemment la famille des *hommes de la nation*

française; ses membres sont éminemment *gentils-hommes*.

Tel est le progrès qui a constitué la famille naturelle d'abord et ensuite les familles sociales.

C'est ici la nature qui crée, qui développe, qui perfectionne.

Elle crée la famille privée en lui inspirant le souffle de l'immortalité.

Elle crée la famille notable ou noble, en lui inspirant le généreux désir de dévouer aux autres familles le travail qu'elle appliquait jusqu'alors à son bien-être exclusif : et elle lui en fait un joug pénible, un devoir sévère.

De ces familles publiques, elle en suscite une qui devient la famille régnante, et à qui sont accordés les suprêmes honneurs, mais à qui sont imposés les suprêmes devoirs.

C'est ainsi que la royauté n'est que le prolongement de la noblesse,

Et qu'en même temps la noblesse est, suivant la belle expression de M. le comte de Maistre, le *prolongement de la souveraineté*; soit qu'on puise la souveraineté dans le peuple d'où la noblesse émane, soit qu'on la fixe dans la royauté qui émane de la noblesse.

Je laisse au lecteur à apprécier d'après ces inductions les inconséquences où tombèrent tantôt les rois quand ils voulurent se détacher de la noblesse, tantôt les nobles quand ils osèrent trahir ou délaisser leur roi. Le tableau de ces contre sens offre une des clefs de l'histoire de France et de la révolution française.

Qu'amené à ces grands sujets, je n'y passe pas sans rendre hommage à MM. de Maistre et de Bonald. Ces

hommes puissans en intelligence ont les premiers, je crois, compris ou éclairci l'origine naturelle, ainsi que la destination pénible de la noblesse. L'un vit en elle cette participation essentielle à la *souveraineté* que je viens de rappeler. L'autre a expliqué le gentilhomme, le *gentis-homo* : définition nette qui épure les idées et domine les passions. Tous deux voyageurs aux sources du Nil, ils ont la gloire d'avoir découvert l'origine trop long-temps méconnue du fleuve fécond qui assure la vie aux régions inférieures; et moi qu'aujourd'hui la même cause entraîne aux mêmes lieux, je ne peux qu'honorer leurs traces, en ranimer l'impression, et confirmer par mon propre examen l'exactitude des vérités qu'ils révélèrent.

Enfin, développée par le cours des travaux et des âges, la noblesse constitue dans l'état social un sacerdoce politique chargé des intérêts sociaux, comme le sacerdoce ecclésiastique est dépositaire des intérêts religieux : Des deux sacerdoces, l'un se lie à Dieu, l'autre à la patrie. Alors la vie sociale ainsi que la vie morale sont également protégées, éclairées, représentées. L'homme individu est *servi* dans l'une et l'autre des deux substances qui composent la nature humaine. L'homme social est servi contre les guerres et contre les vices, les deux fléaux qui menacent son existence extérieure et intérieure.

Voyez maintenant si les deux premiers Ordres de la constitution française, le clergé et la noblesse, étaient l'œuvre de la nature ou du hasard, si la France n'avait pas reçu du temps, si elle avait besoin que des novateurs lui forgeassent une constitution *naturelle!*

La nature, qui fait les mœurs politiques comme les passions les défont, a également fait ce respect qui partout s'attache aux anciennes races : en ce sentiment, il y a justice et il y a instinct. Plus de siècles ont passé depuis que la famille s'est vouée au service public, plus d'égards lui sont décernés par la justice. Mais ici encore se retrouve l'instinct qui pousse l'homme au besoin de l'immortalité. Plus la famille a duré, plus les autres hommes voient en elle les prémices de ce don promis et perdu, vers la reprise duquel ils tendent de tout leur être. Ils honorent l'antiquité des choses inanimées : comment seraient-ils moins saisis de ce puissant instinct à l'aspect animé des familles qui ont vécu déjà bien des siècles ? Cette vénération pour toute chose ancienne est au fond du genre humain; nul ne s'en détache. Si la sombre envie vous porte à la refuser aux vivantes familles, vous la rendrez à des objets morts, tant futiles qu'ils soient. Voyez ce savant de Paris, pétri, ce semble, jusqu'à la moelle des os du suc des glaces hyperboréennes. Il s'anime, il se réchauffe pourtant à l'aspect d'une urne ou d'un trépied grec ou romain. S'il va en Italie, il visitera les villes souterraines que le Vésuve enfouit il y a dix-sept siècles; et l'Institut français, tout corps et tout matière, prosterné en Égypte au pied des pyramides, tressaillira d'admiration en écoutant Bonaparte, moins matériel parce qu'il est plus héroïque, dire à ses guerriers : « Soldats, du haut de ces pyramides, quarante siècles vous contemplent. » Est-ce la masse lapidaire qu'ils saluent de leurs acclamations ? Mais les Pyrénées et les Alpes offrent aux yeux bien d'autres colosses de granit à saluer. Non,

non, c'est le sceau du temps, c'est un éclair de l'immortalité qui saisissent et ravissent leurs regards.

La nature apprend de même aux hommes à vénérer les familles sur qui six, huit, dix siècles ont passé sans les renverser : et dans les temps de vérité et de modestie sa voix est entendue.

Elle est entendue même dans les républiques. Celui qu'on appela le *dernier des Romains*, le républicain Brutus, s'applaudissait de voir ses compatriotes attentifs à la série de tous les Brutus que le sage Atticus avait retracée dans une histoire. Ces fameux républicains faisaient tous porter à leurs funérailles les images de leurs ancêtres, et le peuple souverain applaudissait à leurs souvenirs. Athènes et Sparte, moins civilisées que la France, et conséquemment moins habiles à personnifier les familles dans un nom, vénérèrent néanmoins les races prolongées. On vit la Grèce honorer les *Héraclides* plus encore que Rome ne respectait la race *Julienne* issue d'Énée; à peine en ces époques le temps naissait; à peine il avait parcouru quelque espace; et déjà la considération s'attachait sur ses traces éloignées. Où l'on aurait dû remarquer sa rouille, il imprimait du lustre. Tel est dans l'ordre moral son effet certain. Les républiques nées dans les pétrifications de l'aridité moderne ne sauraient effacer cette impression; et si, par exemple, la république américaine, tout opposée qu'elle croit être à des sentimens aussi exquis que naturels, avait le bonheur de posséder en son sein le petit-fils de Washington et qu'elle refusât un hommage au rejeton croissant sur la tige de son fondateur, la république américaine serait la plus *dénaturée* que l'his-

toire des peuples puisse offrir au scandale des hommes.

Au sujet de cette nation ou plutôt de ces foules de nations que couve l'Amérique du Nord, observons qu'en prescrivant par ses lois le sacrifice de la noblesse à tout nouveau venu de l'ancien continent, ce peuple naissant n'en subit pas moins la loi de la nature. Il ne veut point connaître d'autres familles que les siennes; il ne veut point accorder aux siècles le droit de faire honorer ses propres vieilles races. Cela s'explique: sa durée n'a pas un siècle. Connaît-il le temps? et encore les races des premiers colons qui défrichèrent le sol, les descendans de Penn qui fut leur chef, se croient-ils égaux au fils de l'Allemand naguère débarqué; bien qu'il soit fort exactement écrit dans la constitution : « que tous les hommes sont égaux. » Mais voici mieux; voici où la nature se joue des constitutions écrites, et où la noblesse originelle reprend son empire. On a voulu en ce pays se classer par la distinction du sang. De quelle hauteur les hommes au sang blanc considèrent les nègres et les mulâtres! C'est de l'oppression : c'est de la fureur. Qu'un officier ait une goutte de sang mêlé, en vain les lois admettraient son service : il en est repoussé par les mœurs et par ses compagnons. L'état de maçon est permis au mulâtre; c'est ne remuer que des pierres; mais qu'il se garde de toute profession qui concerne les vêtemens ou la chaussure : oserait-il de ses mains toucher son compatriote au noble sang? Jamais ne furent aussi tranchés le patriciat et le plébéiat; jamais l'inégalité ne fut plus difficile à assouvir qu'en ces contrées où tout paraît si bien offrir pâture à l'égalité. Et cette noblesse de sang n'est

là toutefois qu'un accident, qu'une circonstance physique. Elle ne suppose ni vieux services ni devoirs nouveaux. Je ne la traiterai point de préjugé, de chimère; elle dérive d'une énigme primitive, et jusqu'à présent mal inexpliquée. Mais je la rappelle pour montrer au peuple le plus infatué en apparence d'égalité, combien l'inégalité en Europe est plus raisonnée, plus obligatoire, moins âpre, moins arrogante. La nature physique marque la première : c'est de la nature morale que dérive la noblesse européenne.

Nous avons dit que le temps, consécrateur presque divin, imprimait au front des antiques familles la vénération que ressentent envers elle tous les peuples civilisés.

En France, il fut et il est encore deux moyens d'éluder cette impression naturelle.

L'un appartient au philosophisme mis en œuvre et en actes dans la révolution. Il nie la transmission du sang; il voudrait la voir, la saisir au passage, comme apparemment il saisit à merveille le phénomène des ressemblances du père au fils, au petit-fils. Abjecte et absurde prétention des sciences physiques! En vain elles ont voulu appliquer à tous les corps matériels le scalpel de l'analyse. Elles ont décomposé, dissous; elles n'ont pu arriver à l'élément; car l'œil de l'homme est plus limité que son esprit. Dans les sciences morales, l'analyse peut accroître nos lumières; elle sert du moins à décomposer nos erreurs; et elle indique la vérité, en atteignant presqu'au premier principe. C'est ainsi que l'analyse morale nous montre l'origine et le but de la noblesse, et qu'elle s'élève jusqu'au principe de l'immortalité, jusqu'à

l'Être des êtres qui a scellé de ce principe l'homme, son plus étonnant ouvrage. Loin et bien loin de là, on voit avec douleur le philosophisme embrasser dans ses dissections mortelles la famille publique et la famille privée. Instrument de mort, il tend à les détruire, à les anéantir l'une et l'autre. La famille privée, on l'a vu, il l'anéantirait par ses lois de succession dont le dernier effet sera, ce qu'à Dieu ne plaise, la division successive du sol en champs, en parcelles, en sillons, en poussière impalpable et inféconde. La famille publique, il ne la comprend pas davantage; et de même il la condamne à mort en abrogeant les manoirs, les noms, les rangs, en réduisant toute une nation à n'être plus qu'un mouvement d'atomes, qu'une sorte de poussière sociale; des deux parts, ignoble et fugitive poussière que le vent de la mort emporte également et engloutit dans l'athéisme, leur gouffre commun.

L'autre manière d'éluder le saint droit des anciennes races appartient à Paris et en général aux cours des rois. A l'ancienneté ils opposent un mot assez nouveau dans notre histoire, le mot *illustration*. Écoutez les salons de Paris. C'est une ancienne famille, dira-t-on; mais sans illustration, répondra-t-on. Et en cette ville et en ces cours on cherche en ce mot un refuge pour la vanité blessée du courtisan ou pour la puissance absolue du maître. Il y a pourtant cette différence: c'est que l'*illustration* sera l'œuvre d'un homme, d'un jour, tandis que l'ancienneté est l'ouvrage des siècles et échappe au pouvoir de l'homme. Un monarque peut de sa bienveillance illustrer un favori: quel roi fera descendre ses favoris de ce d'Haut-

poul, Languedocien, qui le premier planta sa bannière sur les remparts d'Antioche? Et quand, six siècles plus tard, on voit un autre d'Hautpoul mourir aux champs d'Eylau, on doit se dire : voilà ces races militaires qui, de siècle en siècle, ont donné leur sang à leur patrie et à leur religion, l'ont versé obscurément peut-être, mais à flots, à torrens, sans faillir à leurs devoirs, sans quêter le prix de leur existence. A eux hommage, vraie gloire, enfin reconnaissance! Qu'est-ce auprès que l'*illustration* moderne d'un titre conféré par la faveur à la plupart des familles dont les XVII^e^ et XVIII^e^ siècles avaient peuplé la cour de France, et dont le parlement de Paris exagéra sous la régence l'impitoyable censure? A plusieurs a manqué le mérite; à la plupart manquent les siècles : et qu'il y a loin de ce faux lustre au mérite militaire qui inspira à M. le maréchal Oudinot cette belle parole : « et nous aussi, à notre tour, nous serons ancêtres. » Le vaillant guerrier, fils de ses œuvres, honorait et convoitait l'empire du temps; il apercevait ce qu'une série de descendans valeureux ajouterait à la considération due à lui, chef de race. L'idée était juste; et le sentiment qu'elle exprime est le cri de la nature, est une leçon pour la politique.

Près de ce mot vrai, placez un mot susceptible d'un sens contraire échappé à M. le duc de Fitz-James : « *Plus de vieilleries*, » s'est-il écrié quelque part. Qu'a signifié cette expression dédaigneuse en la bouche d'un homme placé à un haut rang et doué de cette mâle éloquence qui annonce un cœur haut? Si elle se rapporte aux vieux abus, qui en veut? Si elle

rappelle comme vieux le régime antérieur à 1789, qui ne sait que ce régime était nouveau? Mais si elle concerne les œuvres et les races consacrées par le temps, anathème : elle irait jusqu'à ébranler la vénération imprimée par le temps sur la famille qui règne en France depuis neuf cents ans. Un siècle et demi s'est écoulé seulement depuis que le nom de Fitz-James reçut en France l'hospitalité : et quand il dit aux anciennes races qui l'y précédèrent « vous êtes bien vieilles, » nous entendons la voix grave de dix siècles lui répondre : « Vous êtes bien jeune. »

Qu'honneur donc soit à la noblesse ancienne, moyenne, moderne : car c'est tout un : c'est le corps des familles vouées au service public et surmonté d'un chef appelé roi. La nature l'a formé graduellement par la transmission du nom, du sol, du sang masculin; par la transition des professions privées aux professions sociales; par l'obligation à des devoirs héréditaires et rigoureux.

C'est pour l'accomplissement de ces devoirs que la noblesse fut le deuxième Ordre de la monarchie française.

Nous venons de la voir émaner de la nature : suivons-la dans ses rapports avec la constitution politique du royaume.

CHAPITRE III.

DE LA NOBLESSE CONSIDÉRÉE COMME ORDRE POLITIQUE.

Déjà nous avons mis en scène les Francs, les Gaulois, les Romains; nul doute qu'entre ces peuples les familles faites soit par la victoire, soit par l'ancienne possession, n'aient identifié leur sort. Désormais donc, laissant à l'esprit de système ou d'animosité le soin de démêler ou de confondre leurs races diverses, reconnaissons, à la lueur de l'histoire, que, dès l'origine de la monarchie, les familles notables entre ces trois peuples, auxquelles s'adjoignirent encore les Visigoths, les Bourguignons, les Bretons, composèrent une classe ou Ordre politique, spécialement chargé du service militaire, de l'administration de la justice et d'une participation immédiate à la confection des lois.

Un laps de plusieurs siècles mélangea ces races et les unit en corps de société. L'hérédité des terres les constitua nobles sous Charles-le-Chauve; et l'hérédité des noms les fixa en familles distinctes deux siècles plus tard.

Au déclin de la dynastie carlovingienne, elles ob-

vièrent à l'anarchie par la hiérarchie. Chaque terre eut son seigneur; chaque seigneur se plaça entre des vassaux et un suzerain; les suzerains, s'élevant de degré en degré jusqu'au roi, seigneur suprême; et tous devant obligatoirement, aux inférieurs protection, aux supérieurs foi, hommage et service des armes. De la foi mutuellement donnée vint, comme je l'ai expliqué, la féodalité, *fides data.*

Virgile a essayé de peindre Polyphême : c'était

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Il y épuise ses coups de pinceau les plus noirs. Cela fait frémir; surtout cette lumière ravie, ces épaisses ténèbres si abominables dans un homme comme dans un siècle! quel monstre! mais que Virgile n'a-t-il connu la féodalité! je veux dire, que ne l'a-t-il vue au bout des plumes des écrivains modernes! il aurait pu connaître et copier l'horreur dans son essence.

Moins pittoresque que la poésie et que la révolution, l'histoire nous montre dans la féodalité un essai de régularité, un système que la nécessité des temps semblait exiger et que les passions effrénées désorganisèrent trop souvent, mais qui en définitive a produit une monarchie régulière.

Les temps étaient grossiers, l'ignorance excessive, les courages jeunes, mâles, ardens. Ensuite vinrent les Anglais et les Navarrois. On était sans cesse armé. On se formait en *compagnies :* terribles compagnies aux jours de combats, mais troupe inévitablement désolante; elle n'avait ni solde ni provisions; il fallait vivre. De grands désordres ont dû résulter de

ces élémens aux prises. Qu'on ait droit de reprocher, à cette longue oscillation entre des pouvoirs gravitant l'un sur l'autre, des maux cruels, des usages insensés, des crimes affreux : qui en doute? qui ne déplore un tel chaos? Néanmoins le mal civilisé, la barbarie savante, le désordre coordonné et le déréglement réglé ne peuvent-ils pas devenir des fléaux pires? et malheur pour malheur, s'il fallait balancer la somme des crimes et la somme des maux entre les temps anciens et les temps actuels, que répondrait le temps présent aux milliards d'impôts et aux conscriptions en coupe réglée? Scènes pour scènes, que répondrait-il quand l'équité souveraine appellerait 1793 pour représenter les crimes des savans, et 1812 pour représenter dans l'extermination de trois cent mille hommes, due à l'imprudence du plus habile capitaine, un désastre dont la civilisation chercherait en vain l'équivalent parmi les erreurs grossières de notre moyen âge?

Les malheurs du moyen âge affectèrent plus la noblesse qu'aucune autre classe. C'est une erreur et une injustice de la peindre exclusivement comme instrument de ces maux. Elle en fut plus souvent victime. Les autres classes souffraient dans leurs biens. Elle aussi souffrit dans ses propriétés souvent dévastées, dans ses manoirs exprès démolis; et en outre, son sang ruisselait seul sur les champs de bataille.

La noblesse française a ceci de remarquable en ses successives et cruelles agitations; c'est la rectitude de la ligne où, en dépit de crises terribles et d'écarts passagers, elle s'est définitivement maintenue. Voyez la noblesse anglaise; elle a absorbé le pouvoir royal

et souverain. Voyez la noblesse allemande; elle a démembré et s'est partagé le territoire de la Germanie. La noblesse suédoise? elle embrassa le schisme de Luther évidemment, ce semble, pour s'approprier les domaines du clergé : motif également palpable dans le divorce religieux où s'engagèrent en masse les nobles Anglais et Germains. La noblesse polonaise? elle n'a pu dominer sa propre anarchie. La noblesse d'Italie et d'Espagne? à d'anciennes prouesses, elle n'a pas su récemment joindre l'instruction qui achève l'homme individuel et qui justifie la primauté de l'homme social.

Dans la noblesse française, l'histoire nous montre constamment beaucoup moins d'ambition personnelle que chez les nobles du Nord, beaucoup plus d'exercice des facultés intellectuelles que chez les nobles du Midi, beaucoup plus que chez tout autre peuple, courtoisie, politesse, élégance, quelque chose qui semblait ennoblir de sa dignité simple toute la nature humaine. Où trouver ailleurs les physionomies de Bayard et de Turenne?

Où trouver ailleurs aussi cette immobilité héréditaire dans la double foi à un culte et à un roi?

Plus qu'aucun autre corps de noblesse, la noblesse de France a paru, en général, docile à ses chefs, douce aux autres classes, et, en tout, prompte à accomplir littéralement la définition de : *hommes de la nation; gentis homines.*

Tant que les lois furent simples et peu nombreuses, la noblesse rendit la justice aux *assises* ou *cours* des grands feudataires qui souvent y présidaient eux-mêmes : et c'est encore une inique erreur que de

n'attribuer à ces jugemens d'autre règle que l'épreuve du feu ou de l'eau. Une infinité d'actes prouve l'équité comme la simplicité de ces juges que le bon sens guidait de sa pure lumière.

Lorsque les lois se multiplièrent d'une part, tandis que le démembrement de l'empire carlovingien multipliait aussi d'autre part les causes de guerres, le corps de la noblesse fut comme absorbé par la partie de ses devoirs qui la condamnait à la profession des armes. On est saisi de surprise et de respect en considérant la manière dont elle accomplit cette sorte de devoir.

Pour concevoir l'excès des travaux où se dévoua le corps des nobles dans une longue série de siècles, il faut bien se rappeler que lui seul supportait le poids des guerres : et quelles guerres! alors, dans les armées françaises, point d'infanterie; point ou peu d'artillerie. Il faut descendre à Louis XII pour trouver l'organisation de l'infanterie nationale, et à l'intrépide capitaine Molard tué à la bataille de Ravennes, pour en honorer le vrai fondateur. Jusqu'alors, du moins pendant six cents ans, la cavalerie fut à peu près l'arme unique de la nation ; elle ne se composait que de nobles ; tous les nobles étaient cavaliers militaires, soldats, *hommes d'armes* ; ces mots furent synonymes. Ils caractérisaient la vie permanente du gentilhomme. Quand une ancienne charte inscrit le nom d'un gentilhomme, quel titre adjoint-elle à son nom? noble, *nobilis!* rarement, presque jamais : elle dit : *miles* : mot qui s'explique en latin ordinaire par : soldat, militaire ; mais qui, en latin de chartes, signifie *chevalier*. Là où l'on voit paraître ce mot *miles*, il suf-

fit pour constater la naissance et le rang du gentilhomme auquel il s'applique : être *miles*, soldat, chevalier, c'était pour un noble le suprême honneur.

Organisée ainsi successivement, d'abord sous le titre de *chevalerie*, puis sous le nom de *gendarmerie*, la noblesse supportait presqu'incessamment des campagnes de guerre, haletante sous des armures de fer et montée sur d'immenses chevaux bardés de fer aussi. Comment hommes et palefrois pouvaient-ils soutenir un fardeau pareil? notre faiblesse physique, et peut-être morale, s'en étonne. Alors, nulle trace de ces belles et longues routes qui maintenant facilitent les mouvemens des cavaliers et des coursiers. C'étaient des marais, des forêts, des boues profondes et des côtes ardues. Alors non plus ni magasins de vivres, ni ambulances près du champ de bataille, ni hospice pour le malade, ni hôpital pour le blessé. Seulement, et sauf les droits du pélerin, de loin en loin quelques-uns de ces lieux d'asile, que des chevaliers *hospitaliers* (ce fut leur gracieux titre) établirent et desservirent eux-même sur la route de Jérusalem : et cependant il ne fallait fléchir ni sous le poids de l'armure, ni sous les obstacles de la nature : il fallait surmonter tantôt les fanges de la Flandre, tantôt la canicule de l'Italie. Ni climat, ni santé, ni rang ne dispensaient d'un tel service. A Fornoue, le chétif Charles VIII, tout grêle et tout contrefait, trouvait, dans le devoir de la chevalerie, la vigueur de porter ses lourdes armes et la volonté de se battre aux premiers rangs. Vainqueur, l'homme d'armes se repaissait de gloire et d'un butin dissipé bien vite. Vaincu, il avait pour destin assuré la mort ou la ruine; renversé sur le champ de ba-

taille, il expirait sous le poids de son arme et de son coursier comme sous le fer ennemi; s'il était pris, il devait rançon : et plus il était illustre par sa bravoure, plus l'ennemi l'obligeait à se racheter par des prix qui, dévorant son patrimoine, le frappaient jusqu'en ses enfans, l'atteignaient jusqu'au fond de sa race évanouie désormais dans la misère.

Véritablement, être noble à ces conditions, quel sort digne d'envie!

Ce fut pour les accomplir toutefois, ces conditions surhumaines, que la noblesse française a parcouru, en s'atténuant de jour en jour, les périodes si diverses de la monarchie.

Je me bornerai à signaler d'en haut trois points d'une si longue histoire : les croisades, les guerres contre les Anglais, la lutte avec la révolution.

Si la noblesse européenne en général, mais éminemment la noblesse française, n'eût repoussé inflexiblement les sectateurs de Mahomet pendant un cours de trois cents ans, depuis Charles-Martel repoussant l'islamisme au moment que déjà il envahissait notre Poitou, jusqu'à la prise de Jérusalem conquise surtout, disent les Arabes, par la valeur de Raymond IV, comte de Toulouse, où serait en ce moment la civilisation du genre humain? Que la Byzance de Mahmoud, que la belle Ionie, que les contrées où chanta Homère, où philosopha Socrate, où naquit Annibal, répondent.

Après que la dynastie normande d'abord, et puis celle des Plantagenets eurent incorporé dans la monarchie anglaise un tiers du territoire français, après surtout qu'Henri V d'Angleterre fut fait héritier du

trône de France et Charles VII réduit au titre de roi de Bourges, qui donc arracha la France à l'opprobre de n'être qu'une province anglaise? les gentilshommes. On les aurait crus exterminés aux déplorables jours de Crécy, de Poitiers, d'Azincourt. Ils y avaient péri par légions, par masses; mais alors, nombreuse et toujours indomptable, la noblesse renaissait de ses débris; un sentiment dominait l'adversité comme la prospérité : le devoir. Ce fut en elle comme une seconde nature; la tige d'or ne cessait de reproduire ses rameaux d'or; près des champs de désastre où blanchissaient les os de leurs pères, les jeunes fils se précipitaient, ou pour vaincre enfin, ou pour mourir encore. Ils vainquirent; ils firent des prodiges; ils reconquirent pied à pied le territoire de France; ils confinèrent l'Anglais dans ses îles; et puis, engagés successivement dans d'autres luttes, tantôt avec l'Espagnol, tantôt avec le Germain, ils parvinrent, au prix d'autres flots de leur sang, versés depuis Louis XI jusqu'à Louis XIV, à arrondir la monarchie française de Bayonne à la Meuse.

Aujourd'hui, les académies décerneraient un fort beau prix à celui qui chanterait en grands vers la soustraction de la France au joug grossier du mahométisme; et un autre prix non moins beau, sans doute, à qui versifierait la recomposition de la monarchie française, en dépit de tous les états d'Europe, si souvent et jusqu'à ce jour si vainement conjurés contre elle. C'est beau qu'un poème épique couronné par des académies; mais l'œuvre en est plus facile qu'une série de tant d'exploits durant tant de siècles.

Mille fois mieux qu'un poème seraient justice et

honneurs rendus et à ces exploits, et aux auteurs de ces exploits, et à la postérité de leurs auteurs dans ces glorieux débris.

Invoquant aujourd'hui, pour eux, beaucoup moins les vers que l'équité des académies et de mes contemporains, je me bornerai à présenter cette observation-ci : c'est que la monarchie française a été, tour à tour, composée et recomposée par les deux premiers Ordres de sa constitution. Le clergé fit la France, sous la dynastie mérovingienne : la noblesse la refit sous les Valois, et contribua de tout son être à l'accomplir sous les Bourbons.

C'est donc en ces deux Ordres que la France a trouvé successivement la source et la durée de la vie! et on souhaite leur mort! et l'on affirme qu'ils sont morts!

Quant au troisième point, que j'ai signalé dans l'histoire de la noblesse, sa lutte avec la révolution, ici la plume tombe.... Poursuivons néanmoins.

Dès les premiers jours de la révolution, les princes, frères du roi régnant, quittent la France bouleversée, et vont lever sur le Rhin l'étendard de salut. A cette vue, à leur appel, tous les débris de la noblesse se précipitent. Ce fut une erreur ; mais quelle étonnante erreur! et comment le froid mortel du XVIII^e^ siècle n'avait-il pas encore pétrifié la sève de l'antique chevalerie! Comment tant d'hommes osèrent-ils préférer au foyer la tente, au foyer qu'ils protégeaient de leur présence, la tente de l'exil où les attendaient tous les genres de misères! Ce phénomène de verve morale s'accomplit jusqu'au bout. Par une disposition providentielle, rien, absolument rien, ne réussit à ces légions de valeureux officiers : ils persistent ; on les

tue en Allemagne; on les ruine en France. Les capitulations, même celle de Quiberon, par exemple, ne sont, pour leurs furieux adversaires, que l'occasion de renouveler les fêtes des cannibales, le meurtre en masse de captifs consacrés par le droit des gens. L'échafaud consomme sur le sol français l'œuvre des combats, du carnage à froid, de la ruine légale. Jamais ni tant de désastres, ni tant de constance.

En cette extrémité, Napoléon survient : il trouve cette noblesse aux abois, la rappelle à la vie, même à quelques honneurs ; et pendant qu'elle hésite, qu'elle se refuse à saluer son libérateur, voici enfin de retour les princes qui l'entraînèrent dans leur propre abîme. Quel est le premier œuvre de celui des princes qui vient régner, et qui débute en son règne par dévier vers les voies de la révolution? Il frappe la noblesse et de destruction et de division. Il la détruit en supprimant l'Ordre politique; il la divise en ramassant quelques fragmens dont il compose ce qu'il appelle une chambre de pairs. Ici ne furent plus un tort, un oubli. Pourquoi le nier? il y eut crime contre les lois de la monarchie.

Certainement, dans le cours de sa longue vie, la noblesse française fit des fautes : et j'en vais remarquer deux; mais le tort en fut dû aussi à ses chefs, les rois de France, et à leurs ministres presque toujours hostiles, qui n'en surent pas discerner au loin les conséquences.

Les deux fautes capitales que j'observe dans la noblesse furent son éloignement pour l'artillerie, son aversion pour la magistrature.

La découverte de la poudre à canon transposa, en

peu de temps, la force militaire de la cavalerie à l'artillerie. Cette importante transition ne fut remarquée ni des chefs ni des membres. Le préjugé en faveur de la cavalerie domina si fort que les guerriers les plus qualifiés préféraient le simple rang d'homme-d'armes au commandement de mille fantassins, c'est-à-dire l'état de cavalier à celui de colonel. Pour l'artillerie, ce ne fut à leurs yeux d'abord qu'un accident, et le duc de Sully fut grand-maître de l'artillerie comme il eût été inspecteur-général des vieux catapultes. Mais à mesure que le progrès des mathématiques développa l'application de cette arme; quand le génie de Vauban sous Louis XIV; plus récemment, quand les talens de M. de Gribeauval eurent placé dans l'artillerie la puissance des armées et des citadelles, il y eut faute dans la noblesse à ne pas tourner vers l'étude de l'artillerie ou du génie l'ardeur de la profession militaire; il y eut faute aussi dans les rois à ne pas l'y avoir disposée dès l'enfance, entraînée, presque obligée : et à cet égard, que de faciles moyens! Quelques gentilshommes d'antique race entrèrent dans ce corps savant et formidable, mais en trop petit nombre. L'esprit du corps artilleur ne fut donc pas subjugué; il participa, en raison de l'origine de presque tous ses officiers, aux passions populaires. Il fut contraire à l'émigration, propice à la révolution. Il fit triompher la république sur les champs de guerre, et la noblesse à cheval ne fut plus que le jouet sacrifié d'une valeur impuissante.

L'autre faute de cette généreuse et imprudente noblesse fut l'abandon de la magistrature judiciaire et civile.

L'administration de la justice est dans les premiers rangs des professions sociales; elle appartient essentiellement à la nature de la noblesse. Long-temps la noblesse de France, ses grands dignitaires, ses monarques la comptèrent au nombre de leurs offices. Mais quand l'ignorance des lettres la rendit trop épineuse, on appela en aide des docteurs ès-lettres, de savans *clercs*. Ceux-ci, de simples aides, de conseillers, devinrent bientôt titulaires, bientôt exclusifs. Tout inclina à cette grande innovation : les peuples affamés d'une justice régulière; les nobles qui, ne respirant que guerres, ne virent pas qu'abandonner la magistrature, c'était de leur part enfreindre à demi leur destination naturelle; les rois enfin, les rois qui, las de luttes intestines et aspirant à se dégager de tout obstacle, trouvèrent, dans les nouveaux magistrats, un instrument solide de leurs desseins, instrument honorable sans être ni dangereux ni anguleux. Trop tard, la noblesse s'aperçut de sa méprise. Elle vit monter près d'elle, s'élever au-dessus d'elle, la tribu rivale qui aurait dû être confondue avec elle. Elle crut effacer une faute par d'injustes dédains; autre tort : il ne fit qu'entretenir cette inimitié entre l'épée et la robe, qui signalait la plupart des parlemens de France. Fidèles à leur origine, les parlemens nés de la royauté protégèrent ardemment les intérêts royaux; et, constans dans leurs haines ou dans leurs opinions, ils mirent au nombre des lois de l'état le devoir d'abaisser, de ruiner, de flétrir, et, s'il se pouvait, d'anéantir le corps de la noblesse. De là leur animosité, plus d'une fois indiquée, même dans le sens légal, contre les substitutions de biens et même contre les droits de primogéniture.

A cet étrange devoir conspirèrent puissamment d'autres magistrats issus la plupart de la même origine, et chargés par les monarques de l'administration civile des provinces. L'action des intendans, en effet, fut encore plus immédiate et plus vive que celle des parlemens. De temps à autre les rois chargeaient l'intendant d'une province d'y dresser la matricule de la noblesse. C'était mettre aux mains d'un seul homme et d'un homme ordinairement ennemi l'existence morale des plus antiques races. Aussitôt accouraient dans les mêmes vues les suppôts infimes de la magistrature, les envieux de chaque canton, les ennemis privés ; là on taillait, on dépeçait les familles. Les règlemens n'y faisaient faute. Étrange oppression! par exemple, un règlement interdisait aux nobles, sous peine de dérogeance, la prise en ferme du bien d'autrui. Il y eut dans l'origine un motif à cette loi : on n'avait pas voulu séparer la noblesse de la propriété foncière. Mais tel gentilhomme, grand guerrier et petit feudataire, se trouvait gêné en temps de paix pour tuer au moins des perdreaux et des lièvres : il étendait sa chasse en affermant une lande. Eh bien! ce fut déroger. On lui disait, on ne lui disait pas, qu'il était rayé du contrôle. Il n'y comprenait rien ; il continuait de servir, de verser son sang, d'obtenir même les honneurs militaires. Vains services! l'intendant l'avait dégradé lui et sa race. Il est vrai ; restait, pendant trois degrés, la ressource d'une réhabilitation. Mais où? comment? par qui? bon Dieu! Un procès à instruire pour ces guerriers dont le chef, le connétable de France, ne savait pas jusqu'à Henri II signer son nom!

Au fond, qu'importait à l'état qu'un noble agrandît par un bail une terre atténuée par la guerre? A ce prix dégrader le noble, c'était, pour un mal de doigt, se couper un bras nerveux. C'était d'ailleurs défier la nature qui n'en transmettait pas moins le sang paternel à la génération suivante. C'était enfin se jouer de la partialité : car, à Paris, combien de nobles inviolables affermaient des maisons de plaisance pour y respirer au printemps un air plus pur que celui de la Cité ou du Marais!

Du sein des parlemens, et surtout du corps des intendans, sortaient d'ordinaire les ministres que les rois préposaient aux diverses branches du gouvernement. Habiles à manier les affaires et les papiers, ils ne comprenaient pas la noblesse militante. Qu'était donc pour elle le pouvoir en leurs mains? c'était l'arme plus acérée du préjugé jaloux et destructeur. En effet, pas un homme supérieur ne s'éleva entre les ministres pour retremper cette force héréditaire qui d'âge en âge cimentait avec son sang l'édifice de la monarchie. Un seul, M. d'Argenson, sous Louis XV, l'entrevit dans ses *Essais*. Pour chacun des autres ministres qui songèrent à elle, la noblesse fut ce qu'est aux gouvernemens actuels la *matière électorale* : ce fut matière brute à ban et arrière-ban.

Il fallait voir aussi comme les intendans secondaient les communes dans leurs efforts pour asseoir l'impôt sur les biens de la noblesse. Dans le fait, insensiblement en bien des lieux les champs privilégiés comme *bien noble* étaient devenus sujets à l'impôt comme *bien rural*. Observez bien que l'exemption de l'impôt d'argent avait eu lieu dans l'origine en raison de l'impôt

du sang levé sur toute race noble. Il n'y avait point privilége, c'est-à-dire faveur. Il n'y avait qu'indemnité. Mais, avant la révolution de 1789, cette indemnité, ce privilége si bruyamment attaqué, s'étaient comme évanouis; et la noblesse n'avait à cet égard, dans la plupart des terres cultivées, d'autre privilége que d'être assujétie simultanément et au tribut d'or et au tribut de sang.

Ainsi la magistrature et judiciaire et civile ne tendait pas moins que la guerre à exténuer la noblesse et en puissance pécuniaire et en puissance numérique. Se désister de la magistrature, ce fut malheureusement pour la noblesse déserter le poste décisif : l'ennemi l'occupa, et elle en a subi la peine.

Considérons d'ailleurs que les emplois civils sont essentiellement propres à perpétuer les familles et à élever leur position sociale. Autant la profession des armes invite au célibat, autant la profession civile porte au mariage. Au bruit du clairon, le guerrier part et laisse ses fils. Le magistrat, sourd au clairon, demeure sur son siége, veille sur ses enfans, les discipline, les endoctrine. Il vieillit pour eux, avec eux; le guerrier meurt loin des siens, et meurt pour les autres. Sa vie s'abrège et sa fortune se dissipe, tandis qu'au contraire la fortune du magistrat, régie par lui, protégée par son savoir, accrue dans une série de progrès naturels, assure à sa race dans un temps donné la supériorité territoriale.

Que la noblesse française n'ait pas rectifié les deux préjugés dont je parle, n'ait pas obvié aux deux fautes qui en sont émanées, elle en est encore plus malheureuse que blâmable. Mais l'état qui a laissé détendre

ainsi son grand ressort ; mais les rois, conducteurs de l'état et émanés de la noblesse, placés de manière à apercevoir le déclassement des hommes et des fortunes ; qui a pu les entretenir dans l'insouciance, ou même leur montrer un sujet de joie, dans l'une des plus énergiques causes de la ruine commune?

Rois ni ministres n'ont voulu d'obstacle, oubliant que qui résiste appuie. Aux guerres féodales avaient succédé les guerres religieuses. Richelieu se proposa d'abattre à coups de massue les restes des unes et des autres. Comme il subjuguait La Rochelle, il renversait jusqu'aux simples gentilhommières. Il multipliait les ruines ; et, non moins que le temps, il imprima par elles son passage sur une foule de coteaux jadis brunis et animés par un châtel, maintenant silencieux et encombrés de pierres mortes. Marteau pour les manoirs, échafaud pour les personnes, oppression du fort, dédain du faible, vraiment quels excellens procédés d'amputation radicale! et quels garans d'une paisibilité non moins profonde que celle des tombeaux! Il y eut effectivement paix d'un côté, paix mortelle. Mais un trouble insensible s'éleva d'autre part, et il s'éleva jusqu'au 21 janvier 1793, tandis que la Bretagne, mise à nu et désarmée et comme inanimée descendait jusqu'à la prison de Blaye.

Depuis Richelieu jusqu'à Louis XVI, c'est un spectacle curieux et instructif que l'aspect de la royauté et de Paris : deux colonnes s'élançant dans les airs et s'effilant de plus en plus en s'efflanquant. Déjà l'une s'est éboulée aux pieds de l'autre ; et l'autre, Paris, qui la soutient ?

Successeur de Richelieu, petit-fils du vainqueur

de la ligue, témoin de la fronde, Louis XIV ne se trouva pas moins disposé par les circonstances que par caractère à compléter l'individualisme du roi, à s'isoler en l'air, à méconnaître dans la noblesse un Ordre politique. Aux *hommes de la nation*, il substitua des hommes de cour. Il les attira près de sa personne, les décora, les *illustra*, comme on a dit plus tard ; méconnaissant si parfaitement ses devoirs de chef de la monarchie française, qu'il livrait la noblesse aux dérisions du théâtre et excitait les nobles de sa cour à se moquer d'eux-mêmes. Sans doute, Molière fit bien de poursuivre les faux airs, l'affectation espagnole, les ridicules, les torts réels. Mais le ridicule frappe comme la mitraille ; il diverge ; il atteint ceux qui ne sont pas loin du but. Aux rires facétieux du monarque et de ses coursisans, la bourgeoisie a répondu par des rires convulsifs ; et les mots légués par Molière signalèrent l'hilarité des spectateurs qui, en 1789, virent pendre le marquis de Favras, innocent ou imprudent gentilhomme dont la mort fut sublime, et dont le sacrifice, pour premier et joyeux essai de la corde aux furies parisiennes, a laissé, à tort ou à raison, un sinistre ombrage sur la mémoire du feu roi Louis XVIII.

Aux fautes que j'ai observées dans la noblesse, je n'ajouterai pas celle d'avoir cédé en corps aux séductions de Louis XIV et de Louis XV. L'appât ne fut suivi que par un petit nombre de familles dont les possessions avoisinaient Paris ou la route des armées qui guerroyaient en Flandre. Nos rois ne voyageaient plus. Paris, Versailles et les palais enchantés dont ils avaient charmé leur existence asiatique,

bornaient leur horizon. Presque aux mêmes limites s'arrêta l'influence des dignités, des emplois supérieurs, des décorations, et même celle des richesses réparatrices ou progressives dont le trésor royal ou les mariages de finance étaient les sources fécondes. Il y eut une sorte de scission commencée : d'une part, le petit nombre et les faveurs ; d'autre part, le grand nombre et l'obscurité ; et ce schisme, qui achevait d'abattre le grand nombre sans fortifier le petit, fut un autre fléau pour l'Ordre de la noblesse, un autre tort du gouvernement préposé à la monarchie. Il fut aperçu ou deviné par le duc de Bourgogne, l'élève de Fénelon. On a lieu de croire qu'arrivé au trône il en eût arrêté les effets subversifs. Son petit-fils, dauphin comme lui, et ravi à la France prématurément comme lui, était aussi homme à discerner l'avenir. Mais Louis xv, fils et père qui ne sut valoir ni son père ni son fils, laissa la machine voguer au gré des vents. Paris eut des nobles brillans et avides. Les provinces eurent une noblesse loyale, languissante et obscure : les uns et l'autre ardens de bravoure, mais épuisés d'infirmités morales ou matérielles ; la dernière condamnée à une sorte de végétation entre la chasse, les garnisons ou les campemens.

Voici l'unique symptôme qui marqua un réveil royal en l'honneur des vieilles races contemporaines de la monarchie : on les admit à prouver officiellement leur longévité : les parchemins poudreux acquirent de la considération ; quelques rayons de ce lustre que le temps seul peut donner brillèrent sur la rouille des familles et des services. Paris vit ce retour avec quelque effroi. Comment y avait-il en ce monde

autre chose que l'or et la faveur? Mais la cour fut sur ce point équitable, et Cherin donna du prix à la vérité par sa sévérité, jusqu'au moment où la révolution brûla les parchemins et massacra leurs possesseurs.

Sauf un léger mouvement dans les familles qui commencèrent à venir de la province se défendre contre la destruction à cette lueur naissante, sauf encore le droit héréditaire ou vénal laissé à quelques autres de figurer isolément dans des états provinciaux ou dans quelques corps de magistrature supérieure, la noblesse française avait perdu trace de son rang dans la constitution de l'état; quand le coup de tonnerre de 1789, réveillant en sursaut les rêveurs du calme immuable, la rappela aux états-généraux en sa qualité essentielle d'Ordre constitutif.

Arrêtons-nous un moment.

Nous venons d'apercevoir une immense agrégation de familles ou subitement formées par la guerre après la chute de l'empire romain, ou lentement annexées aux premières par divers mérites dans un long cours de siècles : vouée aux professions sociales, elle suit imperturbablement sa vocation, et traverse les âges en portant, pour ainsi dire, la monarchie entre ses bras musculeux des fils de Charlemagne aux petits-fils de Louis xv.

Au commencement, elle est innombrable : elle forme un peuple; et ce peuple, en effet, se compose de tous les hommes libres et propriétaires qui préféraient le séjour de la campagne à la résidence dans les villes ou *bourgs* (étymologie de *bourgeoisie*); et entre ceux-

ci même plusieurs étaient voués au même sort, étaient nobles, militaires, *milites*.

A la fin, qu'est devenu ce grand peuple? on l'aperçoit à peine. Son rang, son nombre, ses champs, se sont, dit-on, évanouis; on conteste jusqu'à son existence : il n'existe, en effet, que pour subir ou l'opprobre ou la mort.

Dans l'intervalle, qui l'a donc détruit? une action permanente : son sacrifice continu au service de tous.

De race en race, il arrose de son sang tous les fragmens de l'édifice, toutes ces provinces qui peu à peu se superposent et de leur ensemble composent une si belle monarchie. Pendant que les agriculteurs cultivaient les terres, il défend les terres. Pendant que la bourgeoisie vit à son gré dans les bourgs ou villes, il défend les villes françaises ou assiége les villes étrangères.

Long-temps, il fait tout seul ce *métier* des armes, ce métier de se battre et de périr. Quand enfin d'autres Français veulent servir aussi et se font archers ou fantassins, lui les dirige encore, les mène aux batailles; et il y a cette différence dans leur sort respectif, c'est que l'archer prenait ou quittait l'arc, le fantassin prenait ou laissait la hallebarde, à son choix, de son gré, sans y être obligé par son père, sans y obliger son fils, tandis que le peuple noble n'avait pas le choix de son métier : il était conscrit-né, conscrit du berceau au tombeau, de l'aïeul au petit-fils.

Ce n'est pas tout : le noble conscrit s'équipait à son compte, servait sans solde ou pour une imper-

ceptible solde. Son revenu comme son sang allait à la guerre; et, à défaut de revenu suffisant, il fournissait le capital. Les prés et les vignes se réalisaient en cottes-d'armes; et, pendant que l'armure de fer disputait la vie au fer du lansquenet sur la Meuse ou sur l'Adige, les prés et les vignes réjouissaient sous le ciel de la patrie une autre classe d'heureux possesseurs, en propageaient le nombre, lui amenaient la richesse. La classe nouvelle croissait; l'ancienne diminuait; et, de ces deux lignes, ce n'était pas la première qui pût encore porter envie à l'autre.

Ce n'est pas tout : de temps à autre il arrivait que la classe vouée à la paix assaillait durement la classe guerrière; et, comme on voyait dans les cités de Flandre les corps d'arts et métiers constitués en tribus assez puissantes pour dicter des lois à leurs propres souverains, pour les défier, les combattre en bataille rangée, les maltraiter même dans leurs personnes, et, par exemple, tenir long-temps prisonnier entre la vie et la mort l'empereur Maximilien, de même on vit en France la *jacquerie*, sous le roi Jean, jurer et s'efforcer « *de détruire tous les nobles.* » Il n'y eut guère au nord de la France de paysan qui s'en refusât le plaisir. Quelques-uns excellèrent, ceux qui, par exemple encore, eurent l'art de mettre à la broche un gentilhomme et de le faire rôtir en présence de sa femme et de ses filles qu'ils outragèrent et massacrèrent à la lueur des mêmes flammes. Lisez Froissard; lisez ces avant-propos des jacqueries modernes. A toute époque, le même cri frénétique se fait entendre : à bas les nobles! de la chair du noble et du prêtre! c'est le mets de faveur.

Autre arme de destruction. Pendant que des traits mortels sont lancés d'en bas et en face, d'autres traits tombent encore d'en haut. Ce sont les rois eux-mêmes qui arment leurs parlemens et leurs intendans d'une plume tranchante pour dissoudre peu à peu, tantôt la propriété noble par la confication, tantôt la noblesse elle-même par la dégradation appliquée sur motifs futiles au chef de famille.

Était-ce à dessein de détruire ou de renforcer la noblesse que les rois rendirent parfois l'anoblissement ridicule? Par le droit d'anoblir, la royauté représentait la nature : elle réparait les dommages d'un corps érigé en holocauste perpétuel. Rien de plus équitable, de plus nécessaire. Mais fut-ce une nécessité que subit Charles v, quand d'un trait de plume il anoblit tous les bourgeois de Paris, et Louis xi quand il conféra des lettres de noblesse à son barbier, Olivier-le-Daim? Le sultan de Constantinople prend où bon lui semble ses visirs; mais le visir passe; il ne constitue pas une famille, et nul vestige avilissant ne reste de lui en cet empire où l'on ne compte qu'un despote et des esclaves.

Par le fait, ni maître Olivier ni Paris ne recrutèrent la noblesse, et l'avilissement fut gratuit pour elle : mais chose étrange que la puissance royale se jouât simultanément à recruter le deuxième Ordre du royaume par des anoblissemens absurdes, et à l'énerver par des dégradations frivoles!

Le premier Ordre du royaume, le clergé, quoiqu'en partie doté par la noblesse, fut long-temps hostile envers elle, méconnaissant par envie ou par effroi l'intérêt mutuel, conspirant avec la magistrature

pour l'atténuer par la dispersion de ses propriétés : et toutefois la noblesse s'abstint au XVI^e^ siècle de réagir par les armes de Luther contre les propriétés ecclésiastiques !

Encore n'était-ce pas assez des armées étrangères, de son propre peuple, de ses propres souverains, du clergé, de la magistrature, pour opérer sa destruction. Elle-même, de ses propres mains, déchira ses entrailles : aux époques où survinrent les guerres civiles et de féodalité et de religion, quel tourbillon ! quel acharnement ! que de familles nobles exterminées l'une par l'autre !

A l'aspect de cette destruction incessante, une question première se présente à l'esprit, celle-ci : fut-il un peuple, une fraction de peuple, qui ait subi, pour sa part d'association à un corps politique, une pareille série de calamités ? — Voilà sous mes yeux une de ces cartes vastes où sont empreintes en colonnes coloriées les destinées parallèles des diverses nations : retranchons les nations ou tribus qui furent asservies aux lois d'un conquérant. J'examine : frappé des désastres qui ont mutilé et comme éteint la noblesse française, je me demande : Quelle fut donc la tribu aussi maltraitée du sort ? — Moi, répond le Juif. — Mais vous parvîntes à commettre dans un seul acte l'homicide, le régicide, le déicide ! mais certes, en conséquence, votre arrêt réprobatif est de justice divine ! mais encore vous peuplez la terre ! C'est au contraire en accomplissant sa destination au gré de la Providence et de la nature, que la noblesse française est tombée de l'état d'un peuple nombreux et fort en œuvres à celui d'une classe imperceptible et agonisante. Des passions humaines pu-

rentraîner parfois plusieurs de ses membres hors de ses limites; mais son but éminent, la grandeur de l'état, fut toujours distinct; et la ligne tracée vers ce but dès l'origine fut toujours droite, toujours suivie. Elle fut suivie jusqu'à Coblentz, où se fit la consommation dernière. Médiatrice naturelle entre le monarque et le peuple, elle fut immolée par l'un, odieuse à l'autre. Si, comme en Allemagne, elle eût été hostile à la monarchie, elle aurait brisé, pour s'en distribuer les morceaux, le sceptre unique du monarque. Si, docile comme en Angleterre, elle eût abjuré la foi politique ou religieuse de son pays au premier signe d'un maître, elle aurait cédé le peuple à l'Angleterre sous Charles VII, au calvinisme sous Henri IV, à la révolution sous Louis XVI. Résister en tous ces cas si divers fut son sort fatal. L'accomplir fut beau; mais la question proposée sur la quotité des maux qui ont amené la ruine physique de ce peuple, en quelque sorte primitif, est résolue par lui et contre lui.

Une deuxième question suit celle-là. Réduite à un tel état de détresse et d'exiguité physiques, bien que ses droits moraux fussent entiers (et la puissance de ces droits était immense), la noblesse française a-t-elle dû s'attendre à subir un dernier outrage des mains du monarque même, de ce roi pour qui elle avait à Coblentz épuisé ses sacrifices? Afin d'y répondre, observons le sort de la noblesse française sous la restauration sociale dont le roi Louis XVIII a été le déplorable directeur.

Plus tard, et dans l'hypothèse qu'au lieu de guérir ses plaies, ce prince lui ait porté de nouvelles blessures, nous aurons à examiner si ces blessures sont

mortelles, et si, frappant la noblesse à mort, elles n'ont pas aussi frappé au cœur la monarchie dont elle est partie constitutive et substantielle : dernier examen qui touche au but de cet écrit.

CHAPITRE VII.

DE LA NOBLESSE SOUS LA RESTAURATION.

« Rien de nouveau sous le soleil, » disait le roi Salomon : oserai-je dire qu'il se trompait? Sa sagesse ne devinait pas le spectacle que nous avons eu, et qui se perpétue sous nos yeux. Ce corps merveilleux de la noblesse française, ce dépôt de sève où les racines, le tronc, les branches de l'arbre monarchique puisaient sans cesse leur force et leur honneur, cet Ordre *constitutionnel* enfin, puisqu'il s'agit de constitution, l'on n'y songe plus : le corps est tenu pour mort, la sève pour épuisée, l'Ordre constitutif pour inconstituable. Rois, ministres, orateurs, écrivains, tous glissent sur le fait comme sur le droit. C'est fini, ce n'est plus de mode : parlons d'autre chose; faisons autre chose; et, comme il a été dit « que les vents avaient dis- » sipé jusqu'à la poussière du clergé, » on dit que la poussière des nobles exterminés jusqu'au dernier est plus impalpable encore. D'où suit que la révolution, criant dans tous les cas où s'ouvre sa gueule béante : à bas les nobles! veut dire à bas des fantô-

mes ! comme, en vérité, si des fantômes et des ombres étaient pâture à l'assouvir !

A-t-on examiné si le mort n'était que mourant, s'il respirait encore, si, frappé en se battant pour le salut commun, il ne méritait pas qu'on vînt encore bander ses plaies et y verser du baume ? Non. Passons, disent d'une voix unanime amis et ennemis, les plus ardens défenseurs du trône antique comme les plus fervens apôtres du moderne constitutionnalisme, M. Cottu comme M. de Chateaubriand, celui-ci comme M. Royer-Collard, celui-ci comme MM. Etienne et Guizot : « Passons : le mort est ou doit être mort : *Le roi dans sa sagesse a pensé*, » etc.; etc., langage qui véritablement est nouveau sous le soleil.

On vit quelque chose de semblable en ce lendemain de bataille où un officier suisse, chargé de faire ensevelir les morts, répondait à ceux qui s'intéressaient au sort des blessés : « Enterrez toujours : si on les écoutait tous, pas un ne serait mort. » Il y a de l'analogie; mais l'exact officier suisse croyait faire son devoir ; et les systématiques du jour savent bien qu'ils sacrifient leur devoir à leurs paradoxes, à leur vanité coupable, à l'étrange manie de jeter la France au moule d'autres peuples : nouveauté que Salomon n'avait pas vue.

Ce qui n'est pas moins nouveau sous le soleil ; c'est la complaisance des victimes à subir l'arrêt de mort, et leur disposition même, leur naïve candeur à remercier presque tendrement quand le coup mortel leur était porté par une main faite pour leur être chère. Jamais corps ne s'est plus effacé, ne s'est plus ignoré que la noblesse de France en ces derniers temps : cela

remarque n'est certes pas un éloge ; car la résistance était plus qu'un droit : c'était le devoir de tous envers tous pour l'intérêt de tous.

La nouveauté se retrouve encore et rayonnante d'un lustre inconnu dans l'incompréhensible confiance du monarque tombé du ciel pour restaurer la France et l'Europe.

Suivons un moment la marche du roi Louis XVIII : elle confond. En 1795, il succède au titre de son jeune et infortuné neveu. Le cours naturel des héritages appelait à la succession de Louis XVII sa sœur unique. C'est une des lois fondamentales du royaume, la loi salique, qui donne le trône à l'oncle et exclut la sœur. Ferme sur ces lois, Louis XVIII notifie son avénement aux Français par une déclaration solennelle. Éloquent et lettré, il n'emprunta pas sans doute la plume d'autrui ; savant, il ne pécha point par ignorance. C'est son œuvre, c'est son opinion, qu'on lut en ces mots textuels ; écoutez :

« *Votre antique et sage constitution est pour* » *moi l'*ARCHE SAINTE, *et il m'est défendu d'y porter* » *une* MAIN TÉMÉRAIRE. »

Ici c'est la raison qui l'inspire ; il baisse le front devant l'ouvrage de Dieu ; et il accepte la peine annoncée de Dieu à quiconque dont la main téméraire osera toucher l'arche sainte ; il mourra de mort : *morte morietur.*

« *Votre ancienne constitution,* ajoutait le roi par- » lant alors *dans sa sagesse, met les lois fondamen-* » *tales sous la sauve-garde du roi et des trois Or-* » *dres, afin de prévenir les révolutions, la plus*

» *grande des calamités qui puissent affliger les* » *peuples.* »

Rien de mieux pensé ; rien de mieux écrit.

Une des premières *lois fondamentales* était la loi salique qui applique au trône, comme à de certains fiefs, la dévolution de mâle en mâle par ordre de primogéniture. Cette admirable loi a fait de la dynastie une famille en quelque sorte immortelle, et a clos pour la France une horrible source de guerres civiles. Mais elle n'est pas la seule de nos lois fondamentales ; elle n'est pas la première. Loin de là ; elle est sous l'égide de la constitution préexistante ; elle repose *sous la sauve-garde des trois Ordres*, dit Louis XVIII. L'ouvrier en effet est supérieur à l'œuvre, et qui fit la loi salique ne saurait lui être inférieur.

Or ce furent les états-généraux ou, pour être plus exact, les deux premiers Ordres, qui firent la loi salique en l'expliquant et en l'appliquant. Lors surtout que s'éteignit en Louis X la ligne directe et masculine de Hugues-Capet, deux fois de suite il fallut l'expliquer et l'appliquer. Philippe V prévalut sur la princesse Jeanne, et Philippe VI sur le roi Edouard. Qu'on donne à la réunion des personnages qui, coup sur coup, déférèrent la couronne, le nom d'États ou qu'on n'y voie, d'après les historiens du temps, que l'assemblée des barons et les évêques ; toujours est-il que ces personnages furent les maîtres de la couronne et de la loi, en décidant de la loi salique et de ses effets. Le roi d'Angleterre fit plaider sa cause à la cour des pairs par des ambassadeurs, *devant*, est-il dit, *tout le baronnage assemblé*. Ses titres étaient spécieux, même en un sens de la loi salique. Il appartenait au

sexe masculin ; il était petit-fils du dernier roi de France direct, et Philippe de Valois n'était que le cousin. Les défenseurs de Philippe plaidèrent aussi, et le Baronnage prononça en législateur suprême, en arbitre de la souveraineté. Il décida que Valois régnerait; et les Valois régnèrent, ne laissèrent à leur rival que le vain titre de *roi de France* perpétué jusqu'à nos jours, bénirent la loi qui fit leur droit. Ils régnèrent par elle, comme en la suite des temps Henri IV à son tour écarta par elle les filles des Valois et intronisa les Bourbons.

Si l'on appelle *états-généraux* ces éminens dispensateurs du trône de France, il faut reconnaître que deux ou trois Ordres en furent les seuls élémens, et que la noblesse occupa son rang de deuxième Ordre.

Si l'on conteste à cette réunion la qualification d'états-généraux, l'expression de : *tout le baronnage assemblé*, indique assez haut qui prononça.

Dans l'un et l'autre cas, la noblesse, en cette solennelle interprétation de la loi salique, remplit un rôle décisif :

De manière que Louis XVIII occupant le trône au détriment de la fille unique de Louis XVI ainsi que Philippe V avait écarté la princesse Jeanne, appuyait son droit sur la loi salique ;

Que cette loi ou son explication émanait des États, et notoirement de la noblesse ;

Que dans le cours des siècles la décision du *baronnage assemblé* avait été explicitement et implicitement confirmée par les trois Ordres ;

Qu'ainsi Louis XVIII régnait par la noblesse, comme par le clergé, comme par le tiers, ces trois êtres moraux qui constituaient la nation ;

Et qu'après avoir reconnu et proclamé cette vérité mathématique aussi sacrée que *l'arche sainte*, il renversa pourtant d'une main *téméraire* l'une des trois colonnes sur lesquelles, de l'autre main plus sage, il relevait son trône abattu.

A la lettre on pourrait dire qu'il renversa les trois colonnes.

Qu'il y ait eu là crime contre les lois de la monarchie, son propre aveu le reconnaît.

Le mot est dur; le fait est réel. Il y eut deux crimes, parricide et suicide: parricide, en ce qu'ôtant à la noblesse son existence politique, il frappait de mort l'un de ses élémens générateurs; suicide, en ce qu'il s'immolait lui-même en immolant un principe vital sans lequel il n'y a point de royauté possible. « *Sans noblesse point de monarchie*, » ont dit Montesquieu, et tous les livres et tous les peuples.

Néanmoins c'est ainsi que Louis XVIII se présenta sur le sol français en 1814, alors que le vent propice de la fortune en balayait les innovations et faisait resplendir les pierres vivantes de l'antique édifice; il se présenta, non plus porté au pavois français sur la constitution de nos ancêtres, mais apportant d'Hartwell aux Français une législation nouvelle.

Dans cette législation spontanée, il abattait ici, il conservait là. De quel droit, l'un ou l'autre? je ne sais. Mais ou il n'avait pas ou il avait le droit d'attenter aux lois constitutives de l'État. S'il ne l'avait pas, pourquoi y touchait-il? s'il l'avait, pourquoi ne l'étendait-il pas jusqu'à exclure de la succession au trône son frère et ses neveux, ou ne la leur transmettre que spontanément, qu'en don de sa libéralité propre?

S'il eût poussé jusqu'à la disposition de la couronne sa prétendue dictature, y aurait-on obéi? pas, sans doute. Arrêté sur ce point, devait-il être libre d'agir à sa fantaisie sur d'autres points en soi plus graves encore, plus élémentaires? Long-temps auparavant, dès 1797, un des prophètes de la restauration, M. de Maistre, avait imprimé à Londres* :

« La France a une constitution, puisque la consti-» tution n'est que le recueil des lois fondamentales: » et le roi ne peut toucher à ces lois. *S'il l'entrepre-» nait, les trois Ordres auraient sur lui le veto.* »

Droit et devoir de repousser l'innovation exotique appartenaient donc à tous les Ordres, surtout à celui qui formait le corps spécial des gardiens de la nation, qui s'intitulait : « *hommes de la nation* » gentilshommes.

Et, s'il y eut prévarication dans l'action du monarque, on peut dire qu'il y eut prévarication aussi dans le silence des nobles.

Des circonstances furent fatales et contribuèrent au vertige commun. Par exemple, si Napoléon eût résisté dans le Nord un mois de plus, probablement le roi serait rentré en France par Bordeaux ; et d'autres cieux, d'autres terres, qu'animait un sentiment plus vif du vrai et du juste, auraient peut-être inspiré à son esprit d'autres idées.

Si la victoire n'avait pas donné aux puissances étrangères un tel ascendant sur le sort de la France, peut-être n'aurait-on pas vu les autres rois imposer au roi de France la charte comme un joug.

---

* Considérations sur la France. Londres, 1797.

On dit que telle fut la volonté de la Russie. Incertain de ce grief, je ne saurais l'affirmer. Mais je me rappelle qu'en 1691, le 16 janvier, au congrès de La Haye composé de princes et ministres, allemands, anglais, italiens, il fut proclamé, il fut protesté devant Dieu, il fut juré, qu'aucune de ces puissances ne poserait les armes avant d'avoir assujéti Louis XIV à des conditions dont la quatrième fut : « Le rétablissement de l'ancienne liberté et l'obligation imposée aux rois de France de convoquer les états-généraux toutes les fois qu'ils auraient besoin de subsides pour un motif quelconque. » Assurément, qu'assemblée en famille, la nation française eût prescrit ces lois : elle aurait eu titre et qualité. Mais à les recevoir de l'étranger, il y avait honte; il y avait danger. Tout peuple qui reçoit l'étranger non en auxiliaire mais en dictateur, qui accepte de lui-même un bienfait par jussion, marche à sa perte certaine. Tel fut l'irrévocable arrêt qui frappa la Grèce affranchie par Rome, et la Pologne appelant à son aide l'obligeance Russe. Louis XVIII n'eut-il en 1814 que des alliés? en ce cas, la charte fut sa propre œuvre; sa mémoire en répond. Eut-il plus que des alliés? dans cet autre cas, il a subi pis que les conditions de La Haye. Il a accepté et transmis comme émanée de lui une semence envenimée qui, trop tôt, a porté ses fruits de mort.

Une autre hypothèse est admissible : c'est que le monarque fut d'accord avec ses alliés ou ennemis pour arborer ensemble la bannière constitutionnelle. En effet, les volontés étrangères trouvèrent un libre accès dans ses théories politiques; là fut son grave tort : il fut coupable en renversant les lois de sa pa-

trie ; il fut inexcusable en se mettant par système en contradiction avec les vérités proclamées par ses propres paroles.

Un mot mal compris l'abusa : *légitimité*. Un principe adopté pour ligne de conduite l'égara : *le manichéisme*.

Depuis vingt ans, ce mot *légitimité* joue un bien grand rôle. Qu'est-ce? Quel sens a-t-il dans notre langue? C'est un mot générique qui exprime un droit essentiel. Il y a légitimité dans les possessions légitimes, dans les naissances légitimes, dans les guerres légitimes. Je l'ai défini ailleurs en ces termes : *suum cuique : à chacun son droit* ; la légitimité est un synonyme de l'équité. Mais jamais auparavant s'avisa-t-on d'abstraire l'équité ou la légitimité, de la personnifier en un homme, de la restreindre à un droit, tout grands que fussent et ce droit et cet homme? Le congrès de Vienne donna cours public à ce faux or ; il ne porta plus que le type royal ; il n'eut plus de valeur que pour représenter les droits du prince au trône. Une fois saisi de ce levier artificiel, le roi Louis XVIII crut pouvoir dire seul : Je suis légitime : sens faux, fatal isolement, qui a fait tomber nos trois derniers rois : trois frères! La légitimité ne fut plus, à ses yeux trompés par les flatteurs, la collection sacrée des droits de tous. A ses illusions s'associèrent les Français abusés aussi par les écrivains comme par les diplomates. Elle parut s'être évanouie dans d'obscurs nuages, cette grande et vraie légitimité, qui tenait en dépôt les lois constitutives du royaume, qui garantissait l'existence politique des Ordres gardiens de ces lois, qui protégeait les pro-

priétés, soit matérielles soit morales : oui, des propriétés morales : car on semble ignorer que d'autres biens, outre les écus, sont en ce monde. Que devint le respect absolu dû au principe des propriétés, quand on vit leur pro-tuteur né, le *gentilhomme* par excellence, d'une part, dénier sa tutelle aux possessions matérielles, de l'autre, méconnaître jusqu'aux propriétés morales? Une de celles-ci, et la plus vénérable, car elle est l'œuvre du temps qui, lui-même, est l'agent immédiat de Dieu, c'est l'état légitime de la famille établie; c'est la transmission au fils des droits acquis par le père, par l'aïeul, par les ancêtres. Quel souci en eut le roi? Il les brisa et en plaça les débris sous l'abjecte égide des institutions nouvelles. Bref, on fit de la légitimité une dictature qui en est l'inverse.

L'Etat fut le jouet de ce mot; et il devint encore le jouet du manichéisme introduit comme âme du gouvernement royal dans l'administration de Louis XVIII. J'entends par ce nom une égale action du bien et du mal; les Manichéens soumettaient le monde à ces deux principes, et le roi Louis XVIII se crut licite d'en faire les moteurs de sa politique; de là son indifférence pour le mérite et le démérite : un jour flattant Oromaze, le lendemain Arimane; les associant, tâchant de les amalgamer, souriant du même air à tous deux, et donnant à la désertion comme à la fidélité les mêmes faveurs qui élevaient l'une, abaissaient l'autre, les confondaient toutes deux dans la négation du vrai, du beau, du juste.

Lors donc que la Providence permit deux fois à ce monarque de remettre les pieds sur le sol abreuvé du

sang de sa famille, il répudia ses protestations propices aux lois essentielles de son royaume. Il arrivait par le Nord; il venait de Londres à Paris. Alliés et leurs calculs, Paris et ses passions, le Roi et ses anciennes théories, étaient à l'unisson. Pour ces trois co-partageans, la noblesse n'avait plus la vogue; il fut d'un ton exquis d'assurer, par la constitution anglaise, la félicité française : deux choses qui vont si bien d'accord! le roi se dit donc : Jetons en fonte la vieille France dans le moule britannique; elle en sortira avec pairs et communes, avec le gouvernement de la majorité des nombres : rien n'est si commode; on lève des impôts, et l'on ne répond de rien.

Le monarque n'eut pas la peine d'ajouter à son monologue : que deviendront clergé et noblesse, cet or et ce fer fondus dans mon ancienne « arche sainte? » Les voix ne manquèrent pas pour s'écrier obligeamment, que le second comme le premier n'était plus que « poussière, » et que la monarchie devait être « selon la charte » et non la charte selon la monarchie.

Il est poli de regarder comme objet de doute si Louis XVIII comprit la portée de son entreprise. Un nom modeste et restrictif fut donné d'abord à sa charte: c'était une « *ordonnance de réformation.* » Réformateur et non législateur, il ne voulait que « *rattacher le temps présent aux siècles passés.* » Si, moins préoccupé de ses théories, il eût aperçu de loin qu'il transposait la souveraineté, en donnant aux chambres écloses de son souffle le droit de forger leur système électoral et de refuser l'impôt chaque année, aurait-il été assez amoureux de ses théories pour préparer la chute du

trône qu'il relevait, pour signer d'avance *l'ordonnance de sa destruction*? toutefois, l'imprévoyance n'excuse point celui qui est tenu de voir et de prévoir.

Un faible reflet de souvenir gracieux vint de son œuvre colorer les pâles restes du clergé et de la noblesse.

Il déclara le catholicisme *religion de l'État*, mais sans donner la moindre action politique aux ministres de cette religion parmi lesquels si long-temps, l'État sut trouver ses administrateurs les plus habiles, ses juges les plus intègres, le premier de ses Ordres constitutifs.

Il amalgama d'un mot la noblesse nouvelle avec la noblesse ancienne. Ce fut un de ses actes de foi au manichéisme : et, pour faire marcher de front son Oromaze et son Arimane, il statua que l'une et l'autre conserveraient, disait-il « *ses titres et son rang.* »

Qui peut comprendre la futilité de tels propos est bien habile : autant de mots, autant de non-sens !

D'où émanait la noblesse nouvelle? De Napoléon, il reconnaissait donc à l'illégitimité le plus grand droit que la société puisse attribuer au souverain, celui de représenter la majesté divine, en consacrant la transition des familles de l'état privé à l'état politique. Eh! que n'imprimait-il lui-même le sceau sacré à ces familles nouvelles? il en aurait épuré le choix. Au lieu d'ouvrir l'écluse à une masse limoneuse, il aurait infiltré dans la noblesse les guerriers et magistrats dignes d'honorer l'Ordre de l'honneur. Anoblis de sa main, les nouveaux fils de la noblesse auraient fait famille avec leurs aînés. Mais d'une idée fausse naît une ex-

pression fausse. La noblesse est de soi chose indivisible : et il y eut *deux* noblesses ! L'une était sortie d'une source légitime et limpide ; l'autre arrivait d'une source révolutionnaire en principe, plus d'une fois fangeuse en fait, puisque tel et tel anobli datait de la convention même : toutes deux collatérales au lieu d'être identifiées, l'une dévouée par sa nature à la monarchie héréditaire, l'autre vouée par sa seule date à l'usurpation.

Et puis, qu'était ce *rang*, qu'étaient ces *titres conservés ?*

Rang nul : la loi publique n'en conférait aucun, et l'opinion classait ou déclassait les rangs à sa fantaisie.

Les titres, que signifiaient-ils ? quelles en étaient la gradation, la mesure, la garantie ? une ancienne loi civile inhibait, à la vérité, d'usurper un titre. Mais qui donc conférait le droit d'être titré ? Le titre était-il domanial ou paternel ? Le recevait-on de sa terre ou de son père ? Et le père donnait-il à tous ses fils le droit d'assumer un titre ?

Le roi dit *législateur* ne vit apparemment, dans la collation des titres, que des colifichets. Il n'eut point la sagacité d'y apercevoir ni comme nos ancêtres, un office réel ; ni comme Napoléon, une monnaie d'honneur ; ni suivant les lois de la nature, une consécration progressive des familles politiques. La force, la sagesse, la justice sociale se trouvaient sous ces mystérieux voiles : *et hæc abscondita sunt ab oculis tuis !*

Au fond, l'usage de porter des titres n'était pas ancien pour la noblesse française. Autrefois, et durant

bien des siècles, le gentilhomme ne fut distingué que par la particule qui, associant le prénom au domaine, désignait la propriété première où sa famille avait possédé le sol et fondé la race. Les titres représentaient les grands emplois. Un comte, un duc, gouvernaient un territoire. Le marquis veillait sur les frontières appelées alors en toute l'Europe *Marches*, depuis la Marche de Brandebourg jusqu'à la Marche d'Ancône : nom qui, transporté jusqu'au sein des états, en signalait même les nuances distinctes; et c'est ainsi qu'au milieu de la France, on donna le nom de *Marche* à la province qui séparait, et qui sépare encore aujourd'hui, l'idiome celtique et l'idiome romain, le Langue-d'Oil et le Langue-d'Oc. On le voit; les titres alors concordèrent avec les faits. Quand l'hérédité saisit les fiefs, la qualification de marquis ne fut, ce me semble, conservée qu'au comte de Toulouse, en sa qualité de marquis de Provence : et d'ailleurs aux seuls fiefs investis de la souveraineté relative, restèrent annexés les titres de duc, de comte, de vicomte. Ce furent effectivement des souverains réels que les comtes de Flandres, de Toulouse, de Poitiers, de Champagne, ainsi que les ducs de Bourgogne et de Normandie. Entre les gentishommes, il n'y eut de titre que celui de baron; il était d'une valeur immense : et, d'un commun accord, il caractérisait complètement la noblesse entendue comme nous l'avons définie d'abord, comme « *un prolongement de la souveraineté.* » Le parlement de Paris, avant d'être vicié dans sa doctrine, en convenait lui-même. « *Baronie est seigneurie souveraine après le roi*, » disait-il, dans son enquête du 1^er^ novembre 1282. Baron et pair

étaient titres identiques; car, en chaque juridiction, les barons rendaient la justice à titre *égal*; ils étaient *égaux, pairs*: et leurs tribunaux formaient partout des cours de pairs. Le baronat passait de mâle en mâle par primogéniture; il établissait la race, et la trace de cette insigne transmission s'est conservée dans diverses familles, notamment dans l'antique race de Montmorency où le titre de baron est dévolu en chef. Hors les souverains qui luttaient contre le monarque, les gentilshommes ne portaient que le titre de baron, et son lustre ne décorait que le front de l'aîné. Il faut descendre le cours des siècles pendant environ sept cents ans, et tomber jusqu'au déclin des Valois, pour retrouver des gentilshommes qualifiés ducs. Là se retrouve aussi le cœur humain. C'est une de ses plus orgueilleuses et de ses plus injustes faiblesses que la prétention de s'élever au-dessus même de ses égaux. On demanda, on recréa quelques-uns de ces titres éteints. Le moins moderne est celui du duc de Crussol, dont le nom propre est Bastet, famille ancienne de Languedoc, mais autrefois peu illustre en cette province; il ne date que de Charles IX: c'est l'avant-dernier des Valois: et ces monarques, imités ensuite par la branche de Bourbon, portèrent la complaisance ou l'oubli jusqu'à prétendre évoquer du tombeau les simulacres vains de ces anciens chefs dont la puissance royale avait elle-même dévoré et absorbé l'existence.

Autrefois donc, dans le concours des emplois et des titres, tout était positif; la vanité ne s'égarait pas dans des fictions oiseuses.

La langue et l'usage se refusaient de même au

titre de prince. En soi ce mot signifie *principal:* il fut souvent collectif; et les anciennes chartes, qui d'ordinaire appellent les gentilshommes *milites*, les nomment aussi *principes*. Dans le sens de *chefs* ou *principaux*. Ce titre s'est ainsi perpétué en Allemagne et en Italie où les *princes* pullulent. Plus tard en France, la langue française, toujours exacte, toujours sévère, ne qualifia *princes* que les membres de la famille régnante investis par la loi salique du droit intrinsèque d'être un jour chefs de l'État. C'est dans les temps les plus récens, sous Louis XV, que la vanité tenta de surmonter les droits et de la langue et de la noblesse. Quelques gentilshommes essayèrent de la qualification de prince; quelques autres la sollicitèrent de gouvernemens germains ou italiens, attendu sans doute que la Germanie ou l'Italie avaient droit de marquer des rangs en France. Comme il n'existait pas de tribunal répressif, on laissa faire; le monde toléra. Mais jamais la noblesse française n'avoua, elle dédaigna même une pareille usurpation; et ce titre est demeuré en dehors de ses usages et de ses droits; il n'est pas français.

Envers les autres titres, la noblesse et les rois usèrent d'une indulgence de plus en plus excessive. On ne s'abstint de prodiguer que le titre de duc; les autres qualités, rares encore sous Louis XIV, s'étendirent sous Louis XV, se multiplièrent sous Louis XVI, foisonnèrent sous Louis XVIII qui commençait à prodiguer de même, en le conférant ou le reconnaissant, le titre de duc jusqu'à l'avilissement ou jusqu'à la bizarrerie. Bizarre en vérité fut de ne connaître à peu près en France que des duchés d'Italie ou d'Épire ou

d'Espagne. Des ducs d'Albuféra, de Trévise, de Vicence, de Raguse, de Parme, de Bellune, de Plaisance, de Bassano, de Padoue, que sais-je? qui sait? débordaient à Paris. On aurait dit que les Italiens avaient conquis la France.

Dans la rigueur il n'y aurait eu, suivant la loi ancienne, que deux titres légitimés : celui de *prince* exclusivement affecté aux Bourbons, sur chacun desquels reposait le droit intrinsèque et éventuel d'appel à la couronne; et celui de *baron* indicatif des chefs de race ou de branche, et lié aux institutions provinciales qui auraient donné du jeu réel à l'action politique et administrative de la noblesse. Les autres titres de ducs, marquis, comtes, vicomtes, auraient qualifié en viager les personnes seulement, et gradué par individus le prix des services publics.

Que voulaient donc la charte et son auteur, en décidant que les noblesses (pluriel absurde) reprendraient ou conserveraient leurs titres? Ils mirent le désordre dans l'ordre et l'anarchie dans l'honneur.

Chose étonnante et honteuse en effet que les intérêts les plus matériels ou les plus minutieux aient leurs tribunaux, leurs magistrats, leurs juges, leurs syndics, tandis que les rangs et les titres de la noblesse française, son existence même, ont été livrés en proie au plus délirant arbitraire! La préfecture du Cher est d'une assez chétive importance; Vierzon est en ce pays une ville bien chétive; à Vierzon coule le Cher, une des plus chétives rivières du royaume. Sur cette rivière et en cette ville sont des matelots, les plus chétifs navigateurs du globe, qui, lorsque le Cher a de l'eau, conduisent des bois de Vierzon à Tours;

Eh bien! je trouvai en 1816 l'humble société de ces matelots, régie (et fort bien régie) par un syndic institué pour établir entre eux une action régulière ; et le corps de la noblesse française considéré soit comme élément constitutif du royaume, soit comme œuvre du constitutionnalisme moderne, ne fut commis à la juridiction de qui que ce fût! Il y eut *un Ordre* des avocats; et il n'y eut pas un Ordre de la noblesse! Les notaires et les avoués eurent une chambre de discipline, et l'indiscipline de la noblesse fut abandonnée à tout son essor! On tient registre des conscrits, et la noblesse française n'eut ni livre pour constater ses titres, ni feudistes pour les lire et les expliquer, ni juges pour décider sur les prétentions ou sur les différens! pas même l'ancien tribunal des maréchaux de France! tout en pêle-mêle! un chef-d'œuvre de chaos!

A un tel spectacle, on a dû se dire : les ministres de la restauration n'ont-ils donc pas une idée minuscule du gouvernement des empires, eux qui plongent dans le chaos la condition des familles sociales? Oui, est la réponse.

Mais Louis XVIII lui-même, premier auteur de cette intime anarchie, opérait-il par ignorance ou par calcul? L'un et l'autre : cette réponse n'est pas plus ambiguë.

Louis XVIII, doué d'un esprit étendu quant à la science des faits et des belles-lettres, y eut toujours un côté faux; et ce côté faux aboutissait encore, dit-on, à la fausseté du cœur; une appréciation fausse de la noblesse accomplissait ce fatal ensemble. Son esprit, limité quant aux conceptions générales, ma-

térialisait en quelque sorte la noblesse. A ses yeux, c'était matière à décorer sa cour, matière à faire courir près de sa voiture, etc. Tout au plus était-ce un diamant propre à la couronne. Mais comme ordre moral, il la répudiait : ses souvenirs s'armaient contre elle; à Coblentz, quand y afflua sous sa bannière cette foule de gentilshommes provinciaux, intrépides guerriers, serviteurs dévoués, mais rustres de formes et de littérature, il attira de leur part plus la censure que l'amour. Leur affection se tourna vers l'autre frère royal, ce prince aux manières si chevaleresques et si gracieuses. *Inde ira*. De là une longue antipathie pour la noblesse agricole : et l'expression dédaigneuse de *hobereau* salissait complaisamment ses lèvres. Naturellement, d'ailleurs, il ne s'épanouissait guère aux mouvemens d'enthousiasme, de générosité, de cette effervescence qui est souvent le souffle divin de l'âme humaine. Dans sa bouche, un langage élégant et pur; dans son esprit, des combinaisons étroites; dans son cœur, bien peu de fluide électrique; telle à peu près fut sa nature.

Que ses procédés envers le corps de la noblesse aient été ou un calcul ou une erreur, assez peu importe. Le fait clair est qu'il advint des titres de noblesse sous Louis XVIII comme des assignats sous la république : même sort marqua la monnaie de l'honneur et la monnaie de papier. D'une multiplication déréglée provint l'avilissement.

Deux effets en apparence contraires, tous deux funestes, suivirent : la noblesse se dégoûta d'elle-même, et la bourgeoisie s'irrita contre les titres de noblesse.

Il ne fallut pas aux nobles une grande sagacité pour voir qu'ils étaient délaissés de leur chef. Combien, dans les départemens que j'ai régis, j'ai fait d'efforts pour dissimuler un tel abandon! Partout où j'ai pu atteindre, j'ai tendu une main fraternelle. Un nom auquel s'attachaient d'anciens services me semblait une créance sur les faveurs royales. Payer au passé de telles dettes, c'était à mes yeux enrichir l'avenir. Mes soins inaperçus tendaient à les acquitter : ils s'adressaient surtout aux créanciers modestes et obscurs. Je sollicitais emplois, secours pécuniaires, et surtout les *bourses* qui, soulageant la génération présente dans la génération subséquente, tendaient à redonner par l'instruction du nerf pour le service public, aux races énervées et près de s'abâtardir. Trop souvent ce dernier but fut manqué. Les bourses qui conféraient l'instruction gratuite s'en allaient d'ordinaire à des protégés moins dignes. Quelquefois les occasions de servir des nobles ont été tristes et honteuses. Voici un fait hideux : je l'affirme sans oser révéler le nom qui s'y attache : un jour je reçus de deux demoiselles sexagénaires une requête pour demander l'autorisation de..... mendier. Leur père, leur frère avaient péri pour la cause royale, et leur nom fut honoré du titre de duc à la cour de Louis XIV. Je rougis; j'écrivis au ministre de la liste civile; et honneur à qui de droit! courrier par courrier une pension fut accordée.

Mais que signifiaient ces menus efforts? Voici deux signes de l'effet produit sur la noblesse par la Restauration :

Le gouvernement royal regardait les époques élec-

torales comme des crises de vie ou de mort. Alors on réveillait, on stimulait parmi les propriétaires, les langueurs du zèle. Aiguillonner ainsi était le devoir des préfets. Que de fois il fut vain ! que de nobles m'ont répondu dans leur simple franchise: « Ceci ne nous regarde pas. — Ceci n'est pas notre affaire ! » Ils se jugeaient déjà hors de la Restauration.

L'autre signe m'est encore plus personnel. Ce fut parmi les nobles que je rencontrai partout mes plus constans adversaires ; parmi les bourgeois et les libéraux au contraire, les plus zélés prôneurs, les plus fermes appuis, non de mes opinions, mais de mon administration. Il en est dont je conserve un cher et vif souvenir. Je n'étais pourtant que juste aux derniers : car j'appelle justice le soin laborieux d'animer les manufactures, d'ouvrir au commerce des canaux et des routes. Mieux que cela, j'étais propice aux premiers. Pourquoi le contre-sens dans les résultats? me suis-je plus d'une fois intimement demandé ! C'est que les derniers appréciaient les efforts de l'administrateur, et que les premiers comparaient dans le noble avec une sorte de justice la diversité du sort à la parité du droit. Un profond dégoût, une grande lassitude avaient saisi leurs âmes. Délaissés par le monarque, jetés hors de toute ligne, ils croyaient voir dans le noble envoyé par le monarque presque un déserteur. Ils semblaient dire : « Le navire, où la Providence nous » plaça, fait eau : il va sombrer ; le pilote nous aban- » donne ; vous, notre égal, ne vous séparez pas. Em- » barqués ensemble, nous périrons ensemble. » Je ne donne pas ce raisonnement pour un procédé fort moral ; mais il sort du cœur de l'homme ; et je doute que,

dans les périls d'un naufrage commun, les navigateurs usent de procédés plus tendres l'un envers l'autre.

Il est sûr qu'indépendamment des actes constitutionnels et ministériels, le sentiment d'une ruine imminente dut s'infiltrer par tous les pores dans le corps de la noblesse. Faible en discernement et respectueux envers le roi, il n'osait pas encore attaquer Louis XVIII ; mais il attaquait dans l'administrateur noble l'homme du roi; car de fait, le gouvernement royal avait plus appesanti qu'allégé leur position dans la vie. Sitôt que la Restauration parut, tout noble, habitant sur ses terres, s'y trouva, qui l'aurait cru ? moins honoré, moins puissant, que sous l'empire de Napoléon. En vain ils occupaient les mairies de leurs villages ; en vain ils rendaient des services publics et privés. Une animosité sourde pesait sur eux. Ils en eurent l'instinct. Le sens intime ne les abusa point ; et trahis d'une part, débordés de l'autre, chargés de titres fictifs et de droits méconnus, pesant à autrui et pesant à eux-mêmes, ils se sentaient tomber dans un vide de mort insupportable à l'être qui a la conscience de sa vie.

Que faire? que devenir ? les nobles ne savaient où se prendre. Sous l'empire de Napoléon, que l'antique noblesse n'eut point d'existence politique, le fait et le droit étaient d'accord. Sous la Restauration, la Charte les remettait en scène comme des ombres ou comme des avortons à demi existans. Le droit reparaissait au jour, et le fait demeurait enseveli. De là vint que sous l'empire l'opinion permit aux nobles l'accès à des emplois inusités, qu'au contraire sous la royauté elle s'offensa de les y voir.

Et pourtant la royauté, soit par hostilité soit par inadvertance, avait rétréci au dernier point celle des professions publiques qui semblaient essentiellement réservées à la noblesse, la profession des armes. On sait qu'à l'exception des élèves instruits par les écoles militaires, nul Français, quel qu'il fût, n'entrait au service et ne parvenait à un grade sans passer par le rôle de soldat, rôle exigé, non pas comme autrefois en *cadet* qui apprend à servir pour apprendre à commander, mais en soldat brutalisé, je voudrais que la langue permît de dire, animalisé. Rôle en effet abrutissant pour l'homme élevé en naissant dans une autre atmosphère! Partager le lit du premier venu et vivre de la gamelle, c'est moins que rien pour le paysan : c'est un odieux martyre infligé au jeune homme dont le cœur s'est élevé et peut-être enflé, l'esprit développé, les sens raffinés. Et encore n'est-ce pas le dernier des opprobres; il en est un pire : c'est l'entrée au service; c'est la réception du jeune homme à l'état de milicien par les officiers préposés au recrutement pour l'admettre ou pour l'en exempter ou pour l'en exclure. Quel spectacle! Est-il un préfet dont le front n'ait rougi, dont le cœur n'ait bondi, de son concours à un tel office, toute paternelle, toute tutélaire qu'y soit la fonction du préfet envers la jeunesse appelée! Je ne sais s'il existe en d'autres États un mode aussi abject de choisir des guerriers. Leur nudité complète, leurs chairs pantelantes de honte et d'effroi, l'inspection de tous leurs organes, de leurs muscles, de leurs mains, de leurs pieds, de leurs dents, les observations chirurgicales, les discussions qui mettent à pair ou non la destinée

de cet être immortel si fier en France, dit-on, si grand et surtout si libre, présentent les incidens d'une foire aux hommes plus exacte et plus brute cent fois que toute foire aux animaux ruminans dont Poissy et Paris font leur pâture. Là, rien aux qualités morales du guerrier, à sa grandeur d'âme, à sa loyauté invincible : bien moins encore à la dignité de sa race : on y profane jusqu'à la dignité humaine. S'est-il trouvé un seul ministre qui eût l'intelligence de cet avilissement et de ses effets ? s'est-il figuré l'opprobre du jeune homme en ces attitudes, la désolation de sa mère, la fureur concentrée du père? et a-t-il pressenti que le besoin d'éluder ces profanations, l'impérieuse loi de l'honneur lui-même, allaient précipiter sous les drapeaux de l'Autriche et de l'Espagne une foule de jeunes gens spécialement nés pour servir leur roi et leur patrie, mais nés pour servir du cœur comme du bras, par fidélité comme par discipline, en officiers plus qu'en soldats, en périssant pour l'État comme leurs aïeux plus qu'en achetant par les affronts brutaux de l'examen les grossiers affronts de la caserne.

J'ai vu des brevets de sous-lieutenant envoyés par Napoléon à des jeunes gens dont il voulait faire des guerriers à son service. Il ne se piquait point de respecter la liberté des familles, mais il ne les insultait pas. D'autre part, j'ai entendu les chefs du ministère de la guerre sous la restauration disant de leurs pairs : « Il faut que ces jeunes gens soient *troupiers* : ce sont des troupiers qu'il nous faut. » On voit combien ces chefs sensuels étaient loin de prétendre aux *baïonnettes intelligentes* que la révolution a demandées et obtenues pour son compte, et en même temps,

afin de joindre la contradiction à l'insipidité, ils propageaient, dans les rangs des soldats et des sous-officiers, les écoles primaires, l'instruction raisonneuse, la foi aux idées qui abattent les trônes, au lieu de la foi aux sentimens qui les élèvent!

La restauration de 1814 n'ouvrit à la jeune noblesse qu'une carrière accessible : ce fut l'institution des gardes-du-corps et des belles compagnies qu'on appela *rouges*, de la couleur de leur brillant uniforme. Il y avait de l'imprudence à réunir, sous une volée de canons, tous ces débris de vieilles races; mais du moins y avait-il convenance entre l'étoffe et l'emploi. Les jeunes nobles s'y jetèrent, avec eux beaucoup de jeunes bourgeois dignes de la noblesse : tous ensemble, instruits par l'exercice et par quelques épreuves, auraient formé autour du trône une barrière aussi sûre que splendide.

La deuxième restauration, en 1815, anéantit, sous les auspices du duc de Richelieu, les compagnies rouges. Mais il faut le dire, la faute ici fut plus que réparée par deux avantages.

L'un fut l'œuvre du fidèle Clarke, connu sous le nom moins patronimique de maréchal duc de Feltre. Qui ne connaît en Europe la gendarmerie française? elle n'a que le nom de la formidable gendarmerie de l'antique noblesse? elle est aussi peu propre aux grands combats que l'ancienne y brillait; mais que son organisation pour la sûreté publique, pour la police intérieure, est admirable! que l'aspect seul de son habit est puissant! où, plus qu'en France, les routes sont-elles plus sûres de jour et de nuit? et qui garantit la course du voyageur comme le som-

meil de la cité ou de la chaumière? la gendarmerie! Un trait qui lui est particulier, c'est qu'elle manie le sabre et la plume; elle est tenue de rédiger des procès-verbaux comme les huissiers, et de guerroyer à pied ou à cheval, comme les dragons : devoir double et bien divers qu'elle accomplit également. Le malheur, et l'on peut dire la honte de ce corps insigne, fut son étrange aptitude au mal comme au bien. On l'a vu arrêter ou escorter des papes et des princes, du même air qu'il menait des filous et des meurtriers. Dans toute crise politique, il passe incontinent, comme un vil meuble, d'une main à l'autre. Je l'éprouvai en 1815, arrêté un jour, et emprisonné par une compagnie qui la veille me rendait hommage. A l'insulte envers les personnes, se joint l'insulte envers les propriétés; il viole le domicile d'un citoyen comme il exerce une perquisition dans la valise d'un voleur. Cette confusion de courage militaire et de trahisons sociales, la considération due à des services continuels, l'ignominie due à des actes détestables, cette dissémination assortie à tout les points du royaume, que la gendarmerie sillonne en tous sens et sans cesse, objets inaperçus de la première restauration, frappèrent les yeux de la seconde en 1815. On ne pouvait conserver la gendarmerie subsistante : on ne pouvait se passer d'elle; il fallait se l'approprier; le maréchal Clarke parvint à ce but important par une idée lumineuse et hardie. De tous ces élégans militaires qui formaient les compagnies *rouges*, il composa le corps des officiers de la gendarmerie. La hardiesse était de métamorphoser un jeune mousquetaire en lieutenant d'un corps où il faut incessamment écrire, calculer, correspondre; le succès fut

entier. J'en vis de mes yeux plusieurs épreuves. Ces lieutenans, ces capitaines de gendarmerie, ne m'étonnèrent pas moins que les colonels préposés en 1816 aux cours prévôtales, et instruisant de longues procédures avec la constance, avec la netteté, avec l'impartialité des procureurs-généraux blanchis dans leur toge. Est-ce une prérogative de l'esprit français qu'une telle ductilité? La fièvre politique, l'instinct du salut y aidèrent beaucoup sans contredit; mais le sentiment du devoir est d'une grande puissance pour éclairer et fortifier l'esprit de l'homme, lorsqu'il y opère dans son énergique plénitude; et il dépendit des chefs qu'en 1815 le dévouement déployât partout cette énergie de l'intelligence.

Ainsi, la noblesse militaire s'épancha dans la gendarmerie, et la gendarmerie fut, tant qu'elle ressentit cette impulsion, conquise à la monarchie. Que n'a-t-on pu ou su conquérir de même l'artillerie, où toutefois de sensibles progrès propagèrent la même influence!

Un autre déversoir ouvert à la noblesse militaire, dans les premiers temps de 1815, fut la formation de la *garde royale*, sorte d'armée privilégiée, permanente, spécialement dévouée aux personnes royales, imitée des institutions belliqueuses de Napoléon, et digne en effet d'imitation. Elle avait l'inconvénient de concentrer, pour ainsi dire, trop d'esprit de vie sur un point unique, mais elle assurait la conservation de cet esprit; elle lui donnait une intensité irrésistible; et la plupart des officiers portant dans leurs veines la loyauté héréditaire, elle montrait aux factions futures un front redoutable. En 1830 en effet,

est-ce ce corps, si sottement mis en œuvre, qui a failli?

Mais la gendarmerie et la garde royale une fois formées, les portes du service militaire se refermèrent de nouveau, se rétrécirent du moins, se hérissèrent d'obstacles. Les écoles militaires admettaient les talens et non les rangs. Il est possible que Du Guesclin, Chabannes, Montluc, gens peu lettrés et peu diserts, n'eussent pas brillé à Saint-Cyr, à l'État-Major, à l'École polytechnique. Doué des mêmes arts que ces hommes-là, le jeune gentilhomme se trouva repoussé vers l'issue infime de conscrit et de troupier. L'Espagne, ai-je-dit, et d'autres États héritèrent d'eux au détriment de la France; ou bien, ils s'accroupirent au foyer domestique et y moururent de mort morale.

A défaut de la carrière des armes, deux autres professions publiques ouvrirent une lice à la noblesse française : la magistrature, l'administration.

Peu et trop peu de jeunes nobles franchirent le préjugé destructeur qui séparait l'épée de la robe. Il aurait fallu qu'une main puissante abaissât, brisât cette barrière. Il fallait illustrer la magistrature par la noblesse, perpétuer la noblesse par la magistrature : c'étaient deux grandes choses, plus grandes qu'un rapport à la tribune, même improvisé. Qui y songea? Quel ministre de la Restauration entrevit, dans la transfusion réciproque de la noblesse et de la magistrature, la garantie mutuelle de la monarchie et de la dynastie? Vaguement ils savaient, on disait, on répétait : sans noblesse point de durée pour la monarchie; sans l'ordre judiciaire, point de sécurité

pour la dynastie des Bourbons. A la noblesse, ils ôtaient jusqu'à sa domination habituelle ; ils l'appelaient *aristocratie* ; et ils faisaient ou croyaient faire de l'aristocratie, comme le potier qui prend de l'argile et en façonne un vase de ménage. La lier à la magistrature dans l'intérêt du royaume et du roi, les identifier, les cimenter l'une par l'autre, vaines vues pour ces aveugles ! et pourtant, non seulement il eût été beau en soi et salutaire à tous et à tout de rappeler la noblesse à l'une de ses fonctions primitives, à l'un des devoirs sociaux pour lesquels elle existe ; mais c'était chose véritablement peu difficile. Le choix entre deux moyens péremptoires s'offrait tout seul : ou donner la toge romaine à un nom illustre, ou donner aux juges un habit chevaleresque. Pour la monarchie et pour la dynastie, le marché n'était pas cher, l'expédient n'était pas œuvre de génie ; car le siècle et l'humanité ne sont-ils pas quelquefois très-commodes ?

L'exemple donné par et pour l'administration civile ne dessilla point les yeux des gens qui gouvernaient la Restauration. Là, on portait une épée et point de robe ; et aussitôt la noblesse aborda cette nouvelle et brillante carrière. La nécessité de fortes études et d'une application constante ne l'étonna pas ; mais les ministres s'en étonnèrent : et, bizarre non-sens ! j'ai vu le moment où des mains insensées allaient relever la barrière. En vain la noblesse brillait dans sa lice nouvelle. L'en expulser fut une jouissance convoitée : l'obtenir était aisé ; car, à quoi tient le sort des hommes, des familles, des professions, des royaumes ? On discuta donc la question de

traduire les préfets de Bonaparte en intendans de l'ancien régime, et conséquemment de leur donner l'humble petit manteau. Ce collet, ce manteau court auraient précipité la ruine et la destruction de la noblesse. Entre le préjugé et la nécessité, le préjugé était dominateur : elle aurait fui le costume magistral et elle se reconnut à un habit à la fois civil et militaire. Elle en dut grâces à Napoléon! c'est lui qui sut lire dans le cœur humain Il exigea des préfets, non seulement la science administrative, mais, au besoin, de l'âme et des traits de vigueur ; ils durent ne pas plus craindre une sédition ou un incendie qu'un conseil général, tantôt monter à cheval et guider la gendarmerie ou la garde nationale, tantôt manier les opinions politiques, les finances, les collèges, les hôpitaux, etc. En leur déférant l'épée, le frac, les bottes, Napoléon signifia une institution mixte. C'était beaucoup, et trop peut-être, exiger des mêmes hommes. Mais le costume et les fonctions sympathisaient : et, autrement vêtus, ces hommes auraient manqué l'une ou l'autre nature de leurs devoirs. L'uniforme aurait brisé la plume, et le rabat aurait glacé les cœurs.

Tous ces effets divers et naturels furent si mal compris de la Restauration, qu'en 1814 M. l'abbé de Montesquiou, alors ministre de l'intérieur, me dit ces propres paroles : « J'ai fait l'impossible pour » trouver dans l'ancienne robe des hommes propres » aux préfectures. Je n'en trouve pas : c'est bien » dommage ; car vous autres gentilshommes, vous n'ê- » tes faits que pour vous faire casser bras et jambes. » Je répliquai : « Mais si tous les bras et jambes des

» Montesquiou sont cassés en 1814, que restera-t-il » en 1914? »

Le gouvernement royal se désista de ces idées fausses et futiles. Peut-être aperçut-on dans le lointain la convenance de faire représenter en chaque département, en chaque arrondissement, le roi par un homme qui offrît aux peuples quelque prestige personnel, et aux Bourbons quelque garantie particulière. Le fait justifia une idée si simple. Dans la catastrophe des cent jours, le corps de l'administration civile fut celui où les défections furent moins nombreuses, où le dévoûment fut plus ferme.

L'on s'abstint donc d'habiller en petit manteau et rabat le conseil d'État et l'administration civile; ce fut un petit triomphe seulement que de noircir et de rapetisser les conseillers-d'état, si importans et si splendides personnages sous Napoléon. La noblesse conserva l'habit napoléonien et peupla les grades de l'administration départementale; mais

« Si l'avare Achéron ne lâche pas sa proie, »

la démocratie n'est pas moins tenace. Elle tendit surtout à s'approprier l'administration civile. De là ses efforts constans, et pour délustrer et pour énerver les administrateurs. Ce fut à leurs chefs spéciaux, les ministres de l'intérieur, qu'elle adressa ses souples détours. Ils s'y prêtèrent de bon cœur. Sous la première restauration, l'abbé de Montesquiou, que je viens de citer, s'adjoignit, lui, gentilhomme et prêtre, pour secrétaire général et pour homme universel, M. Guizot. Maintenant M. Guizot a bien dessiné sa ligne politique; il fallait la deviner. Un ministre abbé, et noble, et bourbonniste, choisissant un protestant,

professeur de systèmes démocratiques, pour restaurer la dynastie, la noblesse, l'église : rare discernement! Sous la deuxième Restauration, autre chose rare : plus les ministres de l'intérieur professaient d'affection à la dynastie, plus ils manifestaient d'aversion à la noblesse. Suivez graduellement MM. Decazes, Lainé, Corbière; aucun n'appartenait par le sang à l'ordre de la noblesse. Gouverner l'intérieur de la monarchie par un homme essentiellement monarchique, eût été dans les calculs de Louis XVIII combinaison si difforme! Mais il y eut des proportions dans l'antipathie pour la noblesse, et elles se manifestèrent au rebours de l'inclination à la dynastie. De ces trois hommes, le plus éloigné des Bourbons, comme dynastie, fut M. Decazes; le plus enclin à la dynastie royale fut M. Corbière Entre eux flotta M. Lainé, esprit naturellement vague et indécis. Eh bien! des trois, M. Decazes fut tacitement, comme à son insu, comme malgré lui, le plus porté vers la noblesse transmissible; il n'eut point de cesse qu'il ne s'y fût rattaché par l'alliance et par le titre. Le plus adverse, au contraire, le plus attentif à la dégrader, fut M. Corbière, issu comme ministre d'une puissance, et comme particulier d'une race démocratiques; fidèle à sa double origine, il mit à humilier les nobles une sorte de cynisme. A ses yeux la noblesse ou n'était nulle part, ou n'était que dans la *Charte octroyée*. Mais la Charte elle-même, il l'enfreignait sur ce point. Il rayait des ordonnances royales le titre attribué aux gentilshommes à qui le roi conférait des emplois civils. La noblesse française n'a pas de noms plus insignes que ceux de Talleyrand et de Choiseul. Sous la plume du *comte* Corbière, ils n'étaient plus

qualifiés que *sieurs*, tandis que les autres ministres, le ministre de la guerre surtout, ne déniaient jamais aux administrateurs civils, au noble le plus nouveau venu, la qualification reçue ou prise à raison ou à tort.

Et la variante n'était pas seulement de ministre à ministre, elle était du ministre Corbière à lui-même. Si, d'une part, il proclamait le *sieur de Talleyrand* dont le titre social était le baron de Talleyrand, il se gardait bien de dénier dans ses actes publics ce même titre au baron Gros, au baron Baron, etc. Soit : honneur aux derniers s'ils avaient droit de porter un titre qui fut jadis le premier de tous, mais *oportet illa facere, et hæc non omittere.* Oter ou donner une qualification noble, semblait n'être plus qu'un jeu, un travestissement.

Comment expliquer cette sorte d'hydrophobie envers les familles anciennement constituées, introduite jusqu'au sein du conseil du roi et du ministère de 1822, qu'on appela en style de journaux *royaliste?* Était-ce ignorance, ineptie, délire? N'importe la cause ; repousser la noblesse à coups d'opprobre fut un crime politique.

Il y eut crime envers le principe naturel et social qui voue aux emplois publics les familles faites. On les mettait dans l'alternative ou de s'exclure de la carrière administrative ou de se baisser et de se délustrer en y entrant.

Il y eut crime envers la dynastie. En rétrogradant vers le principe révolutionnaire qui individualise l'homme et supprime les races, on tendait à priver le roi de l'appui des races monarchiques dans une

carrière, où l'état présent de la société donnait à leurs services constans et éclairés plus d'importance.

Tant d'incohérences signalaient à quel point le virus démocratique pénétrait et rongeait le corps monarchique.

Si le ministère, dit royaliste, s'en montra lui-même infecté, si, originaire de la chambre des députés, il conserva ineffaçablement l'empreinte de son type, combien plus cette chambre et ses héritières, foyers du fléau, ont-elles dû en être atteintes! Leur antipathie pour l'action monarchique n'éclatait pas seulement dans leur animosité contre les préfets nobles ou non, représentans réels du roi dans les provinces : elle se manifestait contre la substance même de la noblesse, et pourtant plusieurs nobles siégeaient dans ces chambres! Mais on l'a dit, toute assemblée est peuple; l'expression plus juste aujourd'hui serait : est bourgeoisie. Voici un trait bizarre de la haine dont la chambre des députés s'était progressivement animée sous la Restauration contre la noblesse : tant elle avait la conscience de l'opposition intime des nobles aux progrès de la démocratie! Je ne connais pas de fanatisme plus pur ni plus ridicule, il s'est gravé dans ma mémoire. A je ne sais quelle session, un je ne sais quel député se fit dans une phrase du mot *noble* un adjectif joint à un substantif quelconque. « C'était, dit-il, un *noble* exemple, un *noble* procédé. » De gros murmures aussitôt s'élevèrent, il fut contraint de rétracter son adjectif; il lui substitua prosaïquement *bon* exemple ou *bon* procédé : la résipiscence le trouva d'une docilité parfaite. Que m'importe le mot *noble*, s'écria-t-il? Et les ministres de

Louis xviii n'aperçevaient rien dans ces étincelles ! et les Bourbons dormaient sur cette mine chargée qui se révélait jusqu'en ses moindres parcelles !

Récapituler les incohérences des idées et des actions relativement à la noblesse serait, dans l'époque où nous sommes, un long ouvrage : je me borne à en indiquer quelques-unes.

Dans le roi Louis xviii on vit parfois une disposition, non pas à renforcer la noblesse, mais à forger des nobles. Il fit des anoblissemens : que crut-il faire ? Et, lorsqu'il nomma comte l'éloquent et courageux avocat du roi martyr, M. Desèze, lui donna-t-il en son cœur quelque chose ou rien ?

Parmi les particuliers, on voit l'homme qui croyait le moins aux races et le plus au mérite personnel, M. Lainé, accepter le titre de vicomte et l'orner du cordon bleu, qui exigeait ou supposait des preuves de noblesse : hochets effectivement, puisque hochets y il a, peu dignes d'un homme à systèmes républicains.

Dans la bourgeoisie, on voit toutes les langues faire effort pour inaugurer dans l'idiome usuel, à défaut du mot proscrit de : *noblesse*, son émule et sa racine : *notabilité* : et tout le monde aspire à être une des *notabilités* de son endroit.

Entre les bourgeois même les plus requinqués, les plus anti-féodaux, pas un à peu près qui n'ait fait à part son effort pour joindre au nom de son père un nom de champ, devant lequel se plaçait tout fièrement la féodale particule. Quelques-uns ont porté l'ambition bien loin : le *comte* Regnault tenait pour bien acquise à son nom la ville un peu longue de *Saint-Jean d'Angely*. Jamais son nom personnel n'a mar-

ché sans le nom de sa conquête. D'autres ont conquis des départemens entiers : les départemens de la Meurthe, de la Lozère, de l'Eure ont succombé : et maintenant aucune puissance n'hésite à reconnaître MM. *Boulay* de la Meurthe, *Dupont* de l'Eure, *Pelet* de la Lozère. MM. Boulay, Pelet, Dupont, tout court, fussent-ils républicains, ne se reconnaîtraient pas eux-mêmes dans une dénomination écourtée. Mais, laissant à part les potentats, je me borne à considérer les modestes habitans des bourgs et petites villes, et partout j'ai observé en eux cette recherche à relever leur nom par le signe indicatif de la race et du domaine.

Observer le fait, n'est pas le blâmer : au contraire, j'en félicite la bourgeoisie. Il prouve en elle le magnanime et naturel désir d'enfanter l'esprit de propriété agricole, l'esprit de famille sociale, l'esprit monarchique issu de l'un et de l'autre. Combien sont plus purs et plus hauts ces sentimens que l'orgueil individuel du républicain assez fou pour croire que le jour où il naquit fut le premier jour du monde, et que la nature, en lui communiquant l'être, s'épuisa dans l'enfantement !

Mais j'en suis au chapitre des incohérences ; et vraiment il y a quelque légère contradiction entre la bourgeoisie travaillant d'une part à s'anoblir, de l'autre à étouffer la noblesse.

Qu'en ces oscillations contraires et toutes deux violentes le philosophe reconnaisse les passions insensées du cœur humain, on le conçoit. L'envie est une des plus fougueuses : *l'envie, mère des meurtres*, dit le grand Bossuet. On conçoit bien moins que M. de Châ-

teaubriand ait pris texte des illusions désordonnées qui enivrent la bourgeoisie à la fois d'envie et de vanité pour proclamer : *La France est folle d'égalité.* Je crois que plus de perspicacité aurait dit *folle de noblesse.*

L'œil perçant de Napoléon pénétra ces replis secrets, et il y répondit en se faisant une noblesse à laquelle tous les bourgeois coururent. Oh! comme ils auraient couru plus vite à la noblesse des Bourbons, si les rois légitimes et leurs ministres avaient su faire vibrer cette fibre si délicate et si vive du cœur de l'homme! C'était tout ensemble et la loi naturelle et la loi française. Y manquer, ce fut offenser l'ordre naturel non moins que l'ordre monarchique.

La bourgeoisie, grandie en fortunes et en talens, eût été avide et d'anoblissemens et de titres; c'était là qu'elle s'ouvrait vers nos rangs un doux et paisible accès. Il n'y avait à réfléchir que sur la manière de l'y introduire; mais, sitôt qu'elle vit le dédain des rangs antiques faner jusqu'aux lèvres des rois et des ministres, elle comprit qu'il était plus facile d'abaisser autrui que de s'élever soi-même. Elle entra dans cette voie de ravages, de haines, de sang même, en foule, avec furie; elle fut impatiente de supériorités vaines. Que signifiaient tant de titres sans domaines ou sans ancêtres? Qu'était cette faculté laissée de fait par le gouvernement royal à toute famille, à tout individu, de s'arroger à leur fantaisie un titre fantasque? rien, pis que rien. Humiliation pour les gens modestes; car monter, c'est mettre à ses pieds le lieu qu'on quitte, les hommes qu'on y laisse. Il en résulta un effet moral semblable à celui que j'ai fait observer

en traitant des propriétés confisquées et vendues par la révolution. En ces ventes, de deux voisins également pauvres, l'un acheta, l'autre s'abstint. A l'aspect de la richesse actuelle du premier, le dernier maintenant trouve sa propriété insupportable, et ne s'abstiendra pas aux futurs pillages. Ainsi a opéré dans les cœurs l'usurpation de la noblesse, elle a aigri la bourgeoisie et divisé les nobles. Des deux voisins dont l'un prenait une qualification, le plus humble s'est irrité en se trouvant plus petit près de l'égal spontanément grandi. Peut-on lui en faire un grave tort? L'inexcusable tort appartient à qui laissa l'anarchie envahir la citadelle de l'État. Légitimer et graduer les titres, enregistrer les nobles, les reconnaître ou sur l'exhibition de preuves écrites ou sur l'enquête d'un jury d'honneur établi en chaque province pour ceux dont la révolution a dévoré les preuves, les renforcer par de nombreux et équitables anoblissemens, était-ce donc chose si ardue?

A défaut d'un soin si mince, on a exposé le deuxième ordre constitutif de l'État, l'ordre de l'honneur, cette noblesse française si riche de souvenirs et de services, on l'a exposé, dis-je, à subir la dernière des atteintes. Elle aussi a pu dire comme le lion affaissé sous le poids des années : *Bis videor mori.* Défaillante sous l'abandon de ses protecteurs nés, elle vient d'être frappée par la session législative du coup en apparence mortel. Il est interdit aux tribunaux, ont décrété les grands législateurs, de poursuivre ceux qui prendraient des titres indûment. En droit, ils ont oublié, ces fervens constitutionnels, que la constitution de 1830, non moins généreuse que celle

de 1814, autorisait l'ancienne et la nouvelle noblesse à reprendre ou à conserver des titres. Donc, si quelques-uns ont ce droit, tous ne l'ont pas ; et tous ceux qui ne l'ont pas et qui l'usurpent, ne sont-ils pas justiciables des tribunaux ? Dénier aux tribunaux le maintien de l'article constitutionnel, c'est l'abolir. Une loi dénuée de moyens exécutoires a cessé d'être. Essayez de dire : à chacun son bien ; mais à tous, permission de voler, et défense aux tribunaux d'en connaître ; statuez ainsi, et vous ne manquerez ni de volés ni de voleurs. Sitôt que chacun peut impunément prendre un titre, il n'y a plus de titres légaux. Il est donc aujourd'hui libre à tout Français de choisir, suivant son bon plaisir, entre les qualifications de duc ou comte, de prince ou baron, de soudan ou de calife : voilà le droit présent : il est absurde ; il est cynique ; il force, et c'est une calamité sociale, l'opinion à être plus pudique que la loi. Il est enfin bien évidemment infracteur des deux chartes mère et fille ; car la haine a peu et mal raisonné ; mais elle ne s'est souillée que des vices législatifs. Elle n'est coupable que du ridicule droit ; elle est innocente du fait : il préexistait. En le légalisant, la chambre législatrice peut restreindre ses accusateurs à deux observations qu'elle accepte : d'une part, elle a accompli sa mission démocratique ; d'autre part, elle a constaté l'impéritie des gouvernemens antérieurs à qui pouvoir et devoir furent déférés d'affermir les bases de la monarchie et de la dynastie.

Comment tous ont-ils conspiré à cette énorme et triste ruine ? par quel motif ? par quelle illusion ? par quel système ? La nature et la société, violées par le

même outrage, réclament à la fois contre leurs détestables ravisseurs. Il faut donc mettre au jour et dans toute sa dureté l'explication d'un tel phénomène.

Cette illusion, ce système destructeurs, ils sont provenus d'une seule idée fausse. La philosophie enseignait autrefois que la vérité seule était féconde, que l'erreur comme le mal était un néant, une négation d'être. Elle avait raison, en ce sens que l'erreur ne donne pas l'être; et effectivement la France, en proie maintenant à l'erreur, déchoit par tous les symptômes dans la négation de la vie; mais l'idée fausse exerce la puissance active du mal qui ronge, dissout, anéantit. C'est une idée de cette hideuse fécondité que conçurent en Angleterre Louis XVIII ou ses faiseurs. L'idée subversive de la royauté et du royaume fut l'institution d'une chambre des pairs.

En décomposant cette erreur mère, on trouve en elle tous les vices de l'amphibologie et tous les crimes de l'usurpation.

L'amphibologie se rapporte au sens qu'a le mot de pairs en Angleterre, au sens qu'il avait en France, au sens que lui a prêté la charte de 1814.

En Angleterre *, la noblesse fut mise en possession réelle du territoire anglais par Guillaume-le-Conquérant. Elle a su à peu près s'y maintenir. Du corps des barons ne sont point sortis, comme en France, des comtes de Paris, de Toulouse, de Champagne, des ducs de Bourgogne, de Bretagne. Ces excessives inégalités n'ont point démembré la noblesse, ni faci-

* J'ai déjà exposé en partie ces notions dans le *Précis de l'Histoire*, pag. 524 de la 2e édition.

lité aux rois les moyens de réunir des provinces à la souveraineté en quelques coups heureux frappés sur quelques potentats. Toujours nombreux, toujours unis et serrés, toujours *pairs*, les barons anglais ont conservé en face du monarque une force rivale et quelquefois supérieure. Que la distance et l'aspérité des lieux aient peu à peu habitué les barons lointains à s'abstenir des parlemens; que les seigneurs plus rapprochés de la ville où résidait le monarque n'aient pas cessé, au contraire, d'user de leur droit, et qu'insensiblement le temps l'ait concentré en eux, ait limité à ces barons le titre héréditaire comme les fonctions de pair, il n'y eut là qu'un accident. Nulle délibération *a priori* ne prononça ces mots absurdes : tel noble sera pair; tel autre ne le sera plus. On fut *lord* parce qu'on était *seigneur*, expressions synonymes dans la langue anglaise. Le fait résulta du fait. Des siècles le convertirent en droit exclusif : et la pairie anglaise se posa constamment en face du monarque, diminuée dans le nombre de ses barons, mais toujours immense dans ses propriétés territoriales. La révolution anti-religieuse de Luther ne servit qu'à y adjoindre les propriétés ecclésiastiques; la révolution républicaine de Cromwell, bien qu'elle prononçât sa suppression, n'ôta rien à son opulence; la révolution dynastique de 1688 démontra et renforça sa puissance. Enfin à elle toujours la plus grande partie du sol; à elle un vaste entourage de fermiers directs et de dominations immédiates. Tel lord ou pair anglais surpasse en revenu net tel prince régnant d'Italie ou d'Allemagne.

Ce fut la collection de tous ces colosses que Louis XVIII imagina de copier à Paris, d'un trait de plume,

par œuvre spéciale de sa main et de sa volonté. Obstacle naturel, obstacle politique, obstacle moral, rien n'arrêta, ou, pour mieux dire, on ne vit rien.

S'apercevoir qu'autrefois les rois de France avaient approprié à la couronne presque tous les territoires ; que les entraves aux substitutions et aux primogénitures n'avaient cessé de fractionner les domaines échappés à la domination royale; qu'enfin la révolution avait pour un de ses textes et comptait pour un de ses succès le parcellement infini des terres ; en sorte que, dès long-temps, et chaque jour de plus en plus, la richesse passait de la propriété rurale à la propriété mobilière : palper du doigt et de l'œil tous ces degrés ruineux d'une longue destruction; observer ensuite tant d'autres disparités entre deux nations voisines sur la carte et séparées par des abîmes: ces remarques n'exigeaient point une grande contention d'esprit, une vaste portée de regard; on en détourna les yeux. La théorie disait : Des pairs sont en Angleterre, donc des pairs seront en France. S'il n'y en a pas, nous les ferons ; s'ils sont pauvres, nous les enrichirons; s'ils sont petits, nous les grandirons.

Ainsi parlait l'homme. Il aurait pu dire : « Londres et la Tamise se couvrent de navires, donc il convient que Paris possède un port de mer : c'est évident. » Et il aurait creusé un trou dans les sables de Grenelle, et il y aurait jeté un tonneau d'eau salée et il aurait dit : Voici la mer.

Dans sa fabrication d'un port à l'anglaise, Louis XVIII ne commença pas même par l'eau pure de l'Océan. Sa première infusion fut bien insipide. Il prit

pour premier jet des pairs le sénat impérial. Qu'il y ait eu des sénateurs pleins de mérite et de divers mérites, nul ne veut, nul ne peut le contester. Mais, comme corps, exista-t-il un corps plus dégradé, plus coupable, plus odieux que le sénat de Napoléon? Hommes, trésor, lois, quel corps en aucun pays prodigua plus à l'oppresseur de ce pays les moyens de l'opprimer! Un conquérant exige des soldats, mais il les prend; un oppresseur a besoin de prétextes, mais il les fait: et c'était le sénat qui jetait à Napoléon les sophismes par centaines, les soldats par centaines de mille! L'institution et le jeu du sénat furent un chef-d'œuvre politique de Napoléon : mais le sénat français fut un chef-d'œuvre d'ignominie et de tyrannie. La révolution n'a rien fait de pis

> Que de faire au Conseil courir ces sénateurs,
> D'un tyran soupçonneux pâles adulateurs.

Bonaparte fut moins farouche que Tibère; et le vil sénat de Paris fut plus vil que le vil sénat de Rome.

Un tel corps osa ne voir dans la chute de Napoléon et dans l'avénement des Bourbons que sa propre affaire. Il lui manquait ce dernier trait. Il osa essayer de dicter des lois, dont la première fut qu'il entendait convertir en prérogatives perpétuelles ses jouissances malheureusement viagères. A travers les immenses catastrophes du moment, on fut condamné à apercevoir ce sordide et minuscule égoïsme. La France crut rêver : je me souviens qu'on brûla ou qu'on voulut brûler la déclaration du sénat en plein théâtre de Bordeaux et de Toulouse.

Or ce rêve, cette honteuse vision, Louis XVIII, en

pour premier soin, de les réaliser, de les amplifier. Au titre de *sénateurs*, il substitua celui de *pairs de France;* et, pour soutenir leur pairie, qu'apparemment les duchés et marquisats de leurs ancêtres n'auraient guère soutenu, il leur assigna *vingt-quatre mille* francs de pension annuelle : pension payable par qui? par la France, qui marquait en vérité d'autres paiemens à solder par l'impôt, dont les payeurs assistaient sans mot dire à ce hideux trafic! Lors de la deuxième restauration de 1815, le roi Louis XVIII accomplit l'œuvre en décernant l'hérédité, la perpétuité, à la pairie des sénateurs.

Voilà quelle fut la première eau bourbeuse qui dut former l'océan de Grenelle.

Dira-t-on que Romulus prit des aventuriers pour élémens du sénat romain qui soumit le monde? Il prit ses semblables; il prit des guerriers robustes, des vieillards peut-être, des hommes aptes à la chose. Le fondateur de Rome n'avait point d'État, pas même de ville. En distribuant les emplois, il fondait tout et n'ôtait rien à personne. Il suivait la nature, il confiait au sol nu des germes productifs et laissait à la nature le soin de leur donner la vie. Mais sur un sol immense, couvert de villes, d'hommes et de droits, opérer comme en un désert, abattre des forêts pour semer des glands, et ne semer que les germes les plus abâtardis! de tels procédés ne fondèrent pas la ville éternelle.

A la brutale condescendance qui fit adopter par le roi le sénat napoléonien, s'adjoignit ensuite le savoir-faire facile et coulant de M. Pasquier. On le vit en août 1815 commodément assis autour d'une

table, chez M. de Talleyrand, feuilletant un Almanach royal, prendre un nom, laisser l'autre : et un de ses collègues lui dire : « Que faites-vous donc « là? » Et lui, répondre : « Je fais les pairs ; » (je fais des bas, des bottes, des vers); et le premier dire encore : « Mettez donc M. de Suffren ; » et M. de Talleyrand ajouter en lisant autre chose : « Oui, ce sera bien pour la marine. »

N'étaient-ce pas des peintres et des tapissiers coloriant un boudoir?

Calculer les droits des provinces, leurs forces respectives, leur richesse, leur population, le nombre et l'antiquité des familles vouées à l'ordre social : oh! vains objets. Par exemple, le Languedoc avait fourni à l'almanach de la cour un homme à exquise politesse, à caractère et race chevaleresques, mais ruiné par la révolution, mais toute sa vie étranger de fait à sa province : M. de Vaudreuil. Il fut pair, et méritait mieux. Mais il fut le seul gentilhomme admis à représenter une province équivalente par sa population aux royaumes de Belgique, de Bavière, de Portugal, de Suède.

Au premier coup de dé qui fonda la pairie, d'autres succédèrent. Le hasard en fut toujours le grand maître. Parfois il fit des choix insignes ; mais c'est le corps dont il s'agit. Inutile de raconter ou d'énumérer les émissions successives qui étendirent ses dimensions. Chaque ministre sembla se faire de la chambre des pairs une table de jeu où il joua son jeu personnel. On est parvenu ainsi d'environ cent cinquante débutans à environ cinq ou six cents délibérans : qui sait ces nombres?

Écrire des noms ne suffisait pas, il fallait de l'argent aux élus. Presque tous en reçurent sous le titre plaisant, s'il n'avait son côté dur, de *dotations*. Il y eut des dotations héréditaires, d'autres viagères, mais toujours de l'argent : de manière que, par la plus bizarre des combinaisons qui aient pu se faire jour dans un coin du cerveau d'un législateur, au lieu d'appeler à voter l'impôt ceux qui devaient payer l'impôt, on payait des votans qui votaient pour se faire payer par les autres.

Ceci me conduirait trop vite à l'examen des droits usurpés. Achevons d'abord celui des amphibologies.

On voit quelle parfaite différence il y eut de la lente formation et de la gigantesque composition de la pairie anglaise avec le je ne sais quoi d'obscur ou de pauvre ou de plat qu'il plut à Louis XVIII d'instituer sous le nom de pairie de France.

Si l'on voulait saisir la différence par un seul point (et il y en a mille), un seul tableau suffirait. Le peintre aurait à peindre en regard, d'un côté, le pair anglais arrivant au conseil de sa nation en lui apportant sa bourse remplie par un ou deux millions de revenu territorial, et le prétendu pair français tendant la main à sa dotation puisée dans le trésor commun; on apprécierait d'un coup-d'œil une invention exiguë et par trop chère.

Sans doute on voudrait que Louis XVIII fût, non pas l'inventeur, mais le restaurateur des pairs français. « Il y eut toujours des pairs de France, » dirent ses conseillers. Ici autre source d'amphibologie et d'équivoques qu'il importe d'éclaircir.

La pairie française a vécu ses quatre âges jusqu'à

la révolution; où, pour s'exprimer nettement, il y eut quatre choses qui portèrent le nom de pairie, et, fait remarquable! pas une n'eut de la ressemblance avec la pairie anglaise. Il n'est rien pire pour le jugement que les similitudes de mots. Un mot identique en écriture est jovial en Angleterre, mélancolique en France; là sociable, ici insociable. Dira-t-on que le mot *humeur* est semblable dans les deux pays? c'est le blanc et le noir.

Rien n'est plus dissemblable, assurément, que le sens du mot *pairie*, non seulement entre les deux pays, mais entre ses quatre acceptions en France.

J'ai dit quelles furent son origine et son étymologie à l'époque où, la race carlovingienne prête à défaillir, la monarchie devint, sous le nom de féodalité, une hiérarchie réglée de suzerains et de vassaux. Chaque suzerain eut sous lui des *pairs* ou *barons*. Le roi, suzerain-général, eut sept pairs laïcs. Hugues Capet fut l'un d'eux, en qualité de comte de Paris. Son avénement au trône les réduisit à six. Sous le nom de *pairie de France*, ces six potentats formèrent un conseil suprême de rois ou princes souverains, juges des rois ou princes leurs égaux. C'est ainsi que, sous Philippe-Auguste, le roi d'Angleterre Jean Sans-Terre, fut cité comme duc de Normandie à la cour des pairs de France; il y fut condamné à mort, son duché confisqué, et la Normandie réunie à la couronne.

Durant ce même laps de siècles, les Capétiens conservèrent dans le comté de Paris, leur fief personnel, son ancien baronnage, son ancienne *pairie* locale. Ici n'était point un conseil de rois en présence du

roi de France ; ce fut une réunion de barons ou gentilshommes, *pairs* entre eux, en présence du comte de Paris, leur suzerain. Mais de là vint une bizarre équivoque. Paris était la capitale d'une des provinces du royaume, appelée *l'Ile-de-France*. Ces barons étaient pairs de l'Ile-de-France ; qu'avaient ils de commun avec les pairs du *royaume* de France? un mot, le mot France. Aller d'une autre province à Paris, ce fut long-temps, par ellipse, aller en France. Y être membre de la pairie locale, fut être aussi *pair de France* ; et peu à peu, dans le cours des siècles, le langage se prêta à cette amphibologie.

Le troisième état de la pairie survint quand les rois, ayant incorporé au domaine royal les six grandes pairies du royaume, en conférèrent le titre nominal à des princes de leur sang pour conserver les souvenirs et décorer leur couronne. Ils nommèrent leurs fils ou leurs frères, même leurs enfans naturels, ducs de Bourgogne, comtes de Toulouse, ducs de Normandie ; appellations insignifiantes. Leurs attributions les plus insignes étaient de faire figurer au sacre du roi, par des princes du sang, comme en des jeux de théâtre, l'ancien duc de Normandie, l'ancien comte de Flandre, etc. En réalité, elles conféraient moins d'influence efficace sur l'administration que les débris de la pairie provinciale, dont quelque ombre subsistait, par exemple, en mon pays, dans nos *États* de Languedoc. Là, nos barons y figuraient en quelques rapports d'anciens pairs. Un des princes du sang, sous Louis XV, le prince de Conti, possédait une de nos baronnies ; il y venait siéger en personne, et il y participait, comme baron, à une nature de sen-

vice public, que le titre vain de pair de France ne lui permettait nullement d'accomplir ailleurs.

Enfin le quatrième état de la pairie fut ce temps moderne où les monarques, ayant vu se dissoudre la pairie de l'Ile-de-France, comme la pairie du royaume, seuls sur des débris, attachés toutefois à d'anciens usages, et peut-être étonnés d'une solitude trop complète, conférèrent le titre de pairs et de ducs simultanément à des gentilshommes. Par une série de conquêtes, ils s'étaient emparés de la grande pairie; la recréer par voie d'apanage eût été l'excès des fautes: ce fut heureusement assez des longues et terribles leçons infligées à l'état par la branche de Bourgogne. La petite pairie avait reçu de sa propre ignorance le coup mortel qui frappa tous les barons du royaume. Dammartin, Montlhéri, Melun, Montmorency, Corbeil, et à peu près toutes les baronnies s'étaient évanouies dans la profession exclusive des armes et dans l'imprudent abandon de la magistrature. Ne restaient que le roi et sa famille pour brillanter un diamant de la couronne. Henri II s'en aperçut enfin. La dénomination de pair fut conférée par ce prince au connétable de Montmorency, et s'éteignit presque aussitôt. Son fils Charles IX la ranima, comme il a été rappelé au sujet des titres, pour la famille de Baslet-Crussol. Entre ce monarque et la révolution, ne s'écoulèrent que cinq règnes; les promotions à la nouvelle pairie s'y multiplièrent, quoique sans prodigalité; elles conféraient le droit de siéger au parlement de Paris, comme autrefois les pairs de l'Ile-de-France siégeaient aux assises du comté de Paris. Mais nul autre droit politique n'y fut joint. La noblesse de

France demeura entière; l'unité fut son essence. Dans ses rangs se confondirent les pairs nouveaux de la façon des rois; et, quand vint la solennelle époque où la noblesse élut ses députés aux états-généraux de 1789, les gentilshommes investis de la qualification de pairs, admis comme le dernier anobli dans les assemblées électorales, y votèrent comme lui, reçurent comme lui la députation ou l'exclusion. La même loi fut subie sans hésitation par les princes du sang royal. Il fallut que le duc d'Orléans fût élu député à Crespy, et que M. le comte d'Artois (notre vénérable Charles x) concourût dans je ne sais quel bailliage; tant alors la justesse des idées repoussait au loin la vanité usurpatrice! tant était vif encore le principe radical que la noblesse est un fardeau supporté en commun par le corps substantiel des *gentilshommes* voués au service de la nation (*gentis*) en vertu d'une profession spéciale et de la constitution élémentaire.

Or à présent comparez à ces quatre modes, enveloppés dans une amphibologie fallacieuse sous le mot commun de pairie, la chose que Louis xviii a, par une amphibologie nouvelle, ornée du même mot : avec laquelle est donc sa similitude?

Est-ce avec la *pairie de France*? j'ai vu en celle-ci une agrégation colossale de six souverains laïcs, qui, unis à six évêques, et présidés par le monarque originairement pareil à eux, venaient de loin en loin former le conseil souverain de la monarchie. Qu'ont de commun les ombres du Luxembourg avec de tels potentats? l'Arioste y épuiserait son imagination bouffonne et vagabonde.

Est-ce avec la pairie de l'Ile-de-France? celle-ci fut effectivement bornée à la province nommée l'Ile-de-France, en honneur de la Seine, de la Marne, de l'Aisne et autres rivières qui la circonscrivaient. C'est comme on dirait aujourd'hui le conseil général du département de la Seine. La pairie de cette île fut inhérente à la propriété foncière, et limitée à ses attributions locales. Là encore rien d'analogue.

Est-ce avec la pairie des princes du sang? mais la charte de Louis XVIII obligeait les princes du sang à se munir d'une permission expresse pour y donner signe de vie. Loin de posséder en eux la vertu intrinsèque de la pairie, ils étaient au Luxembourg moins qu'aucun autre, puisqu'ils n'y siégeaient chaque année que sous le bon plaisir du roi ou de ses ministres.

Est-ce enfin avec la pairie des gentilshommes? mais ceux-ci n'avaient dans le corps de la noblesse aucun caractère spécial, pas une ombre de distinction: et, bien loin d'être détachés de leur Ordre, ils sollicitaient de lui, en qualité de gentilshommes, et ne recevaient qu'en cette qualité un mandat législatif, s'ils avaient le bonheur d'attirer ses suffrages.

Non, rien ne fut plus frappé au type de la nouveauté que l'institution nommée pairie par Louis XVIII. Que ce monarque eût formé de ses mains un conseil supérieur, une haute cour, une académie politique, une sorte d'assemblée de notables, pour délibérer avec lui tacitement sur les affaires d'Etat: nul ne lui aurait contesté le droit d'une institution semblable. Mais la transformer en corps héréditaire, conservateur, votant l'impôt, et consommant l'extermination de

l'antique ordre de la noblesse, pour s'en approprier les incommunicables dépouilles, voilà quelle fut la nouveauté difforme, énorme, aussi intolérable qu'inexcusable.

Il faut croire que l'imagination du roi Louis XVIII l'égara de bonne foi : sinon, comment, à la session qu'il ouvrit en 1815, après sa deuxième introïsation, sa bouche aurait-elle proféré ces étonnantes paroles : « *Près du désir d'améliorer est le danger d'innover?* » En écoutant ces mots, un saisissement de surprise me fit tressaillir. L'anti-vérité brutale prise ici sur le fait, en présence de tout Israël, et surprise aussi dans la bouche de mon roi! Mon visage se voila de honte, comme en nos temples celui des chérubins se voile de respect. J'étais assis près du roi de Prusse, assistant incognito à cette séance : le langage à contre-sens de l'un des deux monarques, le voisinage côte à côte de l'autre en une telle conjoncture, m'ont laissé une de ces impressions que la rouille du temps lime en vain.

Si Louis XVIII fut coupable en se livrant, malgré sa foi et ses paroles, au goût novateur qui, bouleversant la constitution de sa patrie, substituait des ombres à des réalités, ces gentilshommes aussi furent criminels qui, s'effrénant dans leur propre sens, participèrent à des innovations flagrantes de subreption et d'usurpation.

A ces mots sévères, je sens une main qui m'arrête, et l'on me demande à moi-même la manifestation préalable de ma propre innocence. Ce fut la condition mise par la sagesse incréée au droit de lapider l'épouse adultère. Il me semble entendre la voix qui me dit :

« Et vous aussi, êtes-vous irréprochable de la foi » violée ? accusateur des gentilshommes, qui ont failli » à leur foi et brisé *l'arche sainte*, êtes-vous à l'épreuve » de toute accusation ? »

Le torrent des idées et des faits m'a entraîné bien loin. Me voilà porté près d'un rivage semé d'écueils : il faut s'absoudre soi-même et incriminer des proches, des amis, des hommes d'ailleurs distingués ou en vertus, ou en services, ou en qualités sociales : âpre et pénible détroit !

Mais les vents ont soufflé vers cette plage : ne pas l'aborder serait une faiblesse, serait même un tort envers mon Ordre natal. Avançons, et exposons les faits soit, personnels, soit étrangers.

Il importe à mon sujet que ma conduite n'ait pas contredit mes paroles : la voici donc en toute sa sincérité.

Lorsqu'à la fin de 1813 Napoléon disputait sa gloire et son empire dans les plaines de Saxe, et arrachait de la fortune des faveurs encore, tranquille en mon lointain manoir, qu'avais-je à démêler avec la tyrannie ? elle m'ignorait ; mes fils n'étaient point d'âge à être conscrits ni gardes d'honneur. Je n'avais à former ni vœux ni craintes. Le choc des armées pouvait n'être à mes yeux qu'un spectacle ; j'avais d'ailleurs une fois parlé à Napoléon, et à Napoléon irrité contre mon pays, contre moi ; et l'orbite vaste et éclatant de cet œil où se mouvaient si rapidement le regard de l'aigle et le blanc du tigre, était demeuré dans ma mémoire. Sa vengeance était certaine, et les circonstances devaient la rendre implacable. Qui me poussa donc à la braver ? Il ne cessait de demander,

d'arracher, d'extorquer aux paysans leurs denrées pour ses magasins, leurs fils pour ses régimens. Ce fut alors que j'inhibai officiellement par un acte affiché et signé tout paiément de contributions en denrées ou en écus non votées par la législature, et que j'adressai au préfet du département ces propres paroles : « *Je suis las, monsieur, de voir mon pays labouré* » *en tous les sens par des gendarmes et par des huis-* » *siers qui enlèvent au peuple le dernier homme et le* » *dernier écu.* » Que l'on consulte les archives de Toulouse, ces mots textuels doivent s'y trouver. Depuis, j'ai recherché avec quelque attention les traces des plus résolus libéraux qui ont illustré notre âge : ils tinrent un langage formidable sous les bénins Bourbons. Mais en 1813, en face de Napoléon-le-Grand et le terrible, alors encore assez ferme sur son trône, ils furent bien oublieux du peuple, bien soumis et parfois bien serviles envers le conquérant. Du moins n'ai-je trouvé rien d'aussi nettement *démagogique* que mes paroles. Le bon temps que celui-là pour aduler le peuple! Ma proscription instantanée fut le droit du gouvernement impérial; mais j'avais accompli un devoir, et je n'avais eu d'autre mobile, absolument d'autre, que ce devoir; lequel? il convient de le proclamer : celui d'homme du peuple, de *gentilhomme*, titre que Louis XVIII n'avait pas encore délustré et désarmé; titre dont la sévère et périlleuse obligation se rapporte à ces deux termes : opposition à la tyrannie, opposition à l'anarchie.

Plus tard, le même devoir commanda la direction inverse. il nécessitait l'obligation de s'opposer ou de ne pas consentir au droit usurpateur dont Louis XVIII

usait pour bouleverser nos lois fondamentales. Voici trois faits : l'un se rapporte à la charte, les autres à l'institution des pairs.

C'était en septembre 1815. Je venais d'exercer de grands pouvoirs dans le midi du royaume sous les ordres de M. le Dauphin. Arrivé à Paris, admis dans le cabinet de M. le duc de Berry, je trouvai ce prince fervent de constitutionnalisme. « C'est un beau système, » me dit-il ; « la charte est notre ancre de salut. » « La charte! » dis-je. « Quoi? celle de 1814! Vraiment! » cette nouveauté vient de nous être bien salutaire! » Mais sommes-nous donc Anglais? mais est-ce là » ce qu'ont voulu nos états-généraux, seule assemblée » légitime depuis vingt-cinq ans? Monseigneur, vous » changez l'Évangile en Alcoran. » A ces mots le feu monta au visage du prince : il me répondit en bouillonnant : « Est-ce que vous auriez empoisonné de » mauvais principes l'esprit de mon frère? » « Mes prin- » cipes sont de l'histoire, monseigneur, » répliquai-je fortement ; « je ne connais pas de plus grand maître » que le temps ; et Dieu veuille qu'en ses mains tout ceci » ne soit point la boîte de Pandore, moins l'espérance. »

C'est exactement que je rapporte les expressions de cet entretien : car elles furent immédiatement transcrites, et je les copie. L'entretien et ses effets furent connus à la cour : ils n'y seraient pas démentis. Ils furent une des causes qui m'attirèrent l'antipathie du triste duc de Richelieu et la disgrâce de son ministère. Quant aux deux augustes princes, hélas! le temps, ce *grand maître*, révéla bientôt si j'étais le séducteur du premier, et qui fut le meurtrier du second.

L'autre fait se rapporte à la même époque où le ministère n'était pas sans motif pour capter la bienveillance de M. le Dauphin. Ce fait est le refus formellement prononcé et grossièrement exprimé * de ma facile admission dans la chambre des pairs. Alors on venait de lui conférer des droits héréditaires, et le contraste de l'élévation donnée aux sénateurs napoléoniens avec la dégradation infligée par le monarque aux races monarchiques, arracha, du fond de mon âme, un mot incivil, mais équitable, mais fondé sur une opinion fixe, et opinion si arrêtée et si constante, que, huit jours avant la catastrophe de juillet 1830, comme le roi Charles x me fesait l'honneur de me dire en énumérant ses appuis : « Et la chambre des pairs! » je répliquai : « Eh! sire, la chambre des pairs, ce n'est rien : mais rien; elle ne ferait pas remuer le bout d'un petit doigt. » De l'exclamation de 1815 à la franchise de 1830 le cercle de la persévérance est déjà long.

Mais laissons, laissons ces disculpations personnelles. L'équité les imposait. Elle absout le rôle d'accusateur; et maintenant procédons.

Alors que mes opinions étaient entières, mes actions s'y conformèrent. Aujourd'hui que les vicissitudes politiques ont fatigué les unes, que l'âge et le dégoût ont paralysé les autres, l'examen où j'entre ne paraît à mes propres yeux qu'une théorie : et cependant je l'expose en hommage à la vérité qui, plus immuable que l'homme, sait prendre son temps et conserve son action sur l'avenir.

---

* *Fi donc!*

Je dirai donc que les gentilshommes entrés dans la chambre des pairs sont profondément coupables envers leur Ordre constitutif, envers la société politique, envers les contribuables.

Envers leur Ordre, ils sont coupables de désertion. Accepter le titre fortuit que leur offrait la main royale, ce fut renier le titre ancien qu'ils tenaient de la nature. L'acceptation de l'un est l'exclusion de l'autre. Ils se sont faits *hommes du roi Louis* XVIII, cessant d'être, par leur propre droit, *hommes de la nation, gentilshommes*. A la désertion politique se sont joints l'orgueil et l'injustice. Ils ont cru abaisser leurs vrais *pairs*, leurs égaux, de tout ce qu'ils s'arrogeaient en hauteur factice. Les monts font les vallées, se sont-ils dit avec cette mauvaise joie qui fascine le cœur humain. Mais point du tout, la nature, et non la main de l'homme, a dessiné les uns et les autres. Eux, ne firent ni monts ni vallées, ils produisirent le chaos.

Observez bien que l'Ordre de la noblesse n'existait pas pour son propre plaisir. Elle est une des propriétés de l'État. La mission rigoureuse du noble est de défendre sur tous les points, envers et contre tous, les intérêts communs de la société politique. Au spectacle de quelques-uns se distribuant les droits et les devoirs confiés à un grand nombre, la société a vu un escadron de soldats dissipant l'armée pour se donner à chacun un haut grade, et se disant : que nous importe l'armée ? l'escadron brille d'or et de clinquant. Mais quand l'ennemi vient de toutes parts faire insulte à la société, combien compte-t-elle de défenseurs?

Il y eut dans cette concentration, outre l'envie de

s'élever en dégradant ses pairs (genre d'envie qui n'élève qu'en trompant les yeux), deux autres passions honteuses d'elles-mêmes, une ambition égoïste et vaine, une ardente cupidité de richesses.

L'ambition dit aux joyeux pairs comme le tentateur dit à Eve : vous serez des dieux. Vous habiterez Paris; vous et les vôtres serez courtisés par les ministres du roi : car vous aurez toujours une voix à vendre, elle sera le salut ou la perte des ministres. Chez eux, chez les princes, chez le roi, à vous le premier rang; et puis, de beaux habits; et un nom inscrit sur du vélin en lettres d'or; et l'appellation de : *votre seigneurie*, en attendant : *votre grâce* : car on dit *grâce* en Angleterre : vous comprenez! Et encore d'autres avantages non moins sonores; pas une riche héritière qui ne soit dévolue à votre fils; pas un haut emploi lucratif à la cour ou dans la diplomatie qui ne vous soit attribué! Oh! dieux nés de l'homme, goûtez de ce fruit qu'en vain votre patrie et votre Ordre vous défendent.

D'autre part, la cupidité présentait des appâts encore plus directs; elle criait : « Voici, voici une pension. On la dira vile : je la dis bonne; je la nommerai dotation : et plus vous serez dociles, plus vous la rendrez apte à l'hérédité. Comptez bien : dix mille francs héréditaires, c'est un cadeau de deux cent mille francs; c'est bien beau! »

Mais cette envie satisfaite, cette ambition assouvie, cet or convoité et reçu, sont-ce là des titres qui confèrent le droit d'imposer des budgets aux contribuables? voici un point bien grave : il se réduit à cette question : de quel droit la chambre des pairs a-t-elle

pendant les quinze ans de restauration voté l'impôt?

J'interpellerai un gentilhomme et un pair : leur dialogue antérieur à 1830 sera la réponse à la question.

Le gentilhomme : Entre les lois fondamentales du royaume, n'en est-ce pas une constante que tout impôt doit être consenti par les contribuables ou par leurs délégués?

Le pair. — Oui.

Le gentilhomme. — Au roi donc n'appartient pas le droit de lever des impôts?

Le pair. — Non : et ce fut le solide motif pour lequel Louis XVI fut contraint par le parlement de Paris de convoquer les états-généraux.

Le gentilhomme. — De qui la chambre des pairs tient-elle son institution et ses attributions?

Le pair. — Du roi.

Le gentilhomme. — N'est-il pas dit dans l'Évangile que « nul ne donne ce qu'il n'a pas, » *nemo dat quod non habet*? et n'est-ce pas le plus simple axiome du bon sens?

Le pair. — Oui.

Le gentilhomme. — Si le roi n'a pas et ne peut se donner à lui-même le droit d'établir des impôts, comment l'a-t-il donné à la chambre des pairs?

Le pair. — Je ne sais.

Le gentilhomme. — La constitution française n'attribuait-elle pas le droit d'impôt à l'Ordre de la noblesse, concurremment avec les deux autres Ordres?

Le pair. — Oui.

Le gentilhomme. — L'exerce-t-elle en corps ou par ses propres délégués aujourd'hui?

Le pair. — Non.

Le gentilhomme. — A-t-elle donc délégué à la chambre des pairs sa portion de droit de subside?

Le pair. — Non.

Le gentilhomme. — Comment se nomme le corps ou le particulier qui établit sans droit des impôts sur la nation française?

Le pair. — Concussionnaire.

Le gentilhomme.—Comment se nomme le corps ou le particulier qui, dans une société politique, s'attribue spontanément, ou reçoit de qui n'a nul droit de le donner, l'exercice des pouvoirs fondamentaux?

Le pair. — Usurpateur.

Le gentilhomme. — Un corps qui, par soif d'honneurs, d'or et d'emplois, se rend criminel de concussion et d'usurpation, mérite-t-il gloire ou honte, récompense ou châtiment?

Le pair. — Honte et châtiment.

Le gentilhomme. — Quel châtiment?

Je ne sais, répondit encore le pair. Et en effet le choix est embarrassant.

Dans l'église, le schisme est puni par l'excommunication.

Dans l'état militaire, la désertion avec armes et bagages est punie par la mort.

Dans l'économie politique, la mort aussi frappe le criminel de lèse-majesté.

Ce mot terrible de lèse-majesté, dont tant abusa son inventeur Tibère, n'est point une fiction. En est coupable non seulement qui attente à la personne du chef de l'État, mais qui lèse en connaissance de cause les intérêts fondamentaux de l'État. En sera-t-il donc

absous le corps, ou le particulier qui bouleversa les élémens constitutifs de sa patrie, se rendant à la fois spoliateur des uns et oppresseur des autres, s'appropriant aux dépens de tous l'or qui l'a corrompu, d'illégitimes honneurs, et un titre falsifié?

Nul doute qu'en des temps virils et rigides la noblesse n'eût condamné à la mort physique ceux de ses membres qui lui ont porté la mort politique.

Lorsqu'à la bataille d'Agnadel, Louis de la Tremoille, général du roi, eut fait prisonnier le duc d'Orléans, si chéri ensuite sous le nom de Louis XII, et plusieurs insignes capitaines, il les invita le soir à sa table. Le festin fut doux et paisible. On causa : antique et vain usage en France. Comme on se levait du repas, deux moines cordeliers furent introduits. Le prince pâlit. « Pour vous, non, monseigneur, lui dit la » Tremoille : c'est au roi seul de régler votre sort. » Mais vous, capitaines, pris les armes à la main con» tre la loi de votre pays, je vous donne une heure » pour pourvoir à vos consciences. » Ils prièrent Dieu et reçurent la mort.

Leur délit militaire n'était pourtant que le fait d'un jour ; son atteinte ne portait lésion qu'à la superficie de la loi essentielle. Qu'est donc dans le système politique le délit qui s'attaque aux racines de l'État, et qui fausse le passé, dissout le présent, s'enfonce au loin dans l'avenir?

Des causeries, pareilles à celles de la soirée d'Agnadel, tiennent aux formes extérieures de l'urbanité française. Mais le délit subsiste, et la peine, quoique boiteuse, le suit à la trace.

Se dire en famille ou dans le secret de son cœur :

« *Je serai, nous serons bien de cette manière*, » c'est véritablement la plus petite des raisons imaginables pour anéantir les grandes et vitales institutions de sa patrie.

Qu'à ce profond délit de lèse-majesté, les mœurs actuelles moins sévères, quoiqu'elles soient au fond âpres et sauvages, n'opposent point la peine capitale jadis infligée à la trahison et à la concussion, on conçoit cette indulgence de la part de la noblesse, comme on imagine un monument gracieux qui, bien qu'élevé sur un fondement frêle, flatte l'œil et touche le cœur.

Reste alors la peine assignée au schisme par l'Église : l'excommunication.

Dans la noblesse, l'excommunication, c'est la dégradation.

La dégradation perpétuelle est contraire aux lois de la nature et serait pour la société politique une privation permanente. Qu'on la réduisît donc à deux ou à une génération ; qu'on la restreignît même au coupable, et encore, dans la vie du coupable, à un certain nombre d'années ; toujours faudrait-il que la peine au pied boiteux, au regard indulgent, atteignît pourtant enfin le terme sacré où se graverait, sur le bronze, la leçon donnée pour toujours à quiconque oserait, par dérèglement de cœur ou d'esprit, assouvir ses passions individuelles par des attentats contre la substance de la société politique.

Et, chose inconcevable où la bizarrerie se confond avec l'iniquité, l'attentat des prétendus pairs a dénaturé jusqu'à la société domestique, jusqu'à leurs propres enfans. En se faisant pair un à un et à part de sa race consanguine, chacun a dégradé et rejeté

dans la masse commune ses fils puînés, ses frères, ses cousins, toutes les branches d'une race quelque insigne qu'elle fût, ou bien s'ils ont pensé que la race et le nom conservaient en soi leur puissance, ils ont donc reconnu hors de la chambre des pairs une puissance de fait dont la force et l'efficacité sont en lutte permanente avec les institutions de la charte qui ne veut ni peut l'occuper ni l'étouffer.

Après avoir attenté sur leur Ordre natal, sur la force sociale, sur la propriété par l'impôt, sur la famille par l'exclusion de tous hors eux, que n'eussent-ils assailli aussi la royauté? ils le pouvaient. Plus d'une fois, ils ont bien chicané le terrain à ses dépens; mais justice est de le reconnaître, ils pouvaient plus, grâce au roi. La royauté, en effet, se trouvait elle-même soumise aux coups mortels de la chambre des pairs, et son créateur, Louis XVIII, en bouleversant, pour l'instituer, tous les modes d'existence, ne s'était pas aperçu qu'il livrait à la discrétion de ses pairs l'existence même de son trône. Il leur avait infusé le droit de voter l'impôt : c'était leur reconnaître celui de repousser l'impôt, un droit implique l'autre. Il est vrai que le droit donné aux pairs de voter l'impôt devint presque aussitôt dérisoire. Cette vérité occulte qu'on appelle la *force des choses* en fit justice. Ce fut toujours dans les derniers jours de chaque session, *in extremis*, que la chambre des députés envoya, à son émule constitutionnelle, le budget tout réglé. Puis, excédée d'ennui, elle laissait là budget et pairs; elle s'envolait aussitôt, semblable à une nuée de ces petits oiseaux qui se jouent avec le printemps; et la pesante chambre des pairs n'avait pas un chiffre à changer.

elle enregistrait. Ainsi la force des choses, qui lui refusait le droit de prendre par l'impôt le bien d'autrui, annulait d'une main ferme le don que la charte usurpatrice lui offrait d'une autre main plus bienveillante. Mais enfin supposons qu'un jour l'esprit de faction eût dominé ces pairs entre lesquels il comptait déjà tant d'adeptes ; qu'ils eussent devancé en audace la chambre de 1830 ; qu'ils eussent dit au roi : ce budget, nous vous le refusons : nous ne vous le donnerons qu'à telle et telle condition ; nous ne vous le donnerons à aucune condition : dans cette hypothèse, entre les députés envolés et les pairs récalcitrans, qu'aurait fait la charte ? que serait devenu l'habile pondérateur de les trois pouvoirs ?

Ah ! j'entends ; on aurait alors eu recours aux blasphèmes que j'ai proférés tout-à-l'heure ; et les ministres constitutionnels auraient les premiers dit au monarque : « Passons outre, sire ; les pairs ne savent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils sont. Ils ne sont ni les organes, ni les représentans de la noblesse. Ils sont œuvre de vos mains. En les créant, vous n'avez pas entendu leur conférer le pouvoir de vous détruire, moins encore leur donner un droit d'impôt que vous n'aviez pas vous-même, sire. »

« C'est clair, » eût répondu le roi : et d'un nouveau trait de plume, le droit d'impôt eût été retiré aux pairs.

Mais alors, hélas ! autre inconvénient de la pondération. Toute apparence d'équilibre se rompait. Aux députés seuls le droit reconnu de délier ou de nouer les cordons de la bourse : et un droit si complet et si exclusif à exercer chaque année ! Autant vaillait proclamer la république.

C'est pourtant chose extraordinaire que la futilité de ces faibles esprits qui ont cru pouvoir se faire un jeu des antiques lois du royaume et ont livré cette malheureuse France à leurs calculs aussi faux qu'arbitraires!

Régénérer la noblesse et apaiser la bourgeoisie était certes un des premiers calculs soumis aux garans de la paix publique : et les voilà qui organisent nobles, pairs, députés, de manière à abroger la noblesse, à faire de chaque pair un coupable, à légitimer l'irritation de la bourgeoisie. Dégradé de son rang et exclu de son Ordre, le noble a dû par nécessité, comme propriétaire, graviter vers la chambre des députés. Beaucoup de nobles ont pénétré dans ce temple étranger. La bourgeoisie s'en est émue de jalousie et de dépit. Elle était dans son droit ; car, au fond, la chambre des députés, c'était sa possession propre ; concourir avec elle dans les élections, c'était usurper son terrain. Pour désarmer ses justes ressentimens, les nobles, députés, ont rétréci leur existence, travesti leurs formes, amenuisé leurs principes et leurs sentimens. Au lieu d'élever la bourgeoisie, on a rapetissé cette portion de la noblesse; et de là s'inrent au dehors les scandales et l'acharnement des luttes électorales; au dedans, ce malaise secret et mal dissimulé que le député noble éprouvait sans cesse, ces rôles constitutionnels que plusieurs de ces nobles jouèrent soit par calcul soit par opinion, mais toujours avec messéance pour eux-mêmes, avec danger pour la chose publique; tandis qu'à son tour la bourgeoisie, gênée en son rôle naturel, restreinte en son nombre, humiliée par des parallèles, acquérait le

droit de s'irriter contre un concours effectivement usurpateur, et accélérait, pour gagner les devans ou pour satisfaire sa vengeance, le triomphe de son élément immédiat, la démocratie.

De toutes parts ainsi Louis XVIII et sa charte répandirent comme un goût insatiable d'usurpation. Il légalisa l'usurpation des propriétés. Il usurpa pour lui le droit d'innover ; il fit usurper à la chambre des pairs le droit de la noblesse. Il obligea la noblesse à usurper les siéges de la bourgeoisie. Il confirma dans la bourgeoisie l'esprit d'usurpation universelle. Dut-il donc être surpris de voir son trône battu sans cesse par les flots de l'usurpation à laquelle il ouvrait la plus fatale des issues, son propre exemple ?

O étonnement ineffable ! O contrariétés inouïes de la vérité et du langage ! C'est précisément un tel temps, de tels actes, cet ensemble de faits et d'hommes usurpateurs, qu'on a enrôlés de force sous la bannière du mot nouveau *légitimité* : inventé précisément pour faire face au drapeau de l'usurpation !

J'ai dit le mot de cette étrange énigme : c'est le mot *pairs*, dans ses non-sens, ses contre-sens, ses conséquences. Une idée fausse suffit pour bouleverser un empire. L'idée fausse inspirée ou suggérée au premier roi de la restauration fut de prétendre, en déblayant le sol monarchique du monument fondé par la nature, y substituer un corps de pairs français jeté dans le moule des pairs anglais.

Faisons une dernière observation sur ces contrastes entre les faits et les paroles, entre les droits de la noblesse et l'institution de Louis XVIII.

Assurément, l'un des droits les plus saints et les

plus équitables fut toujours d'être jugé en effet par ses *pairs* ou par ses supérieurs. Qui jamais eut l'idée de *soumettre le supérieur* à l'inférieur? c'est le haut mis en bas qui reste bas. La contradiction des termes indique l'impossibilité de la chose. Qu'un corps de magistrats juge un prince du sang : il n'y a point renversement de hiérarchie, le roi toujours est censé présent : de lui émane la magistrature; et elle use en ce cas et toujours des pouvoirs qu'il lui a remis. Il y a pour le moins *parité*. La parité judiciaire a été de même garantie aux pairs de Louis XVIII par sa charte; et dans ce sens, leur nom et la chose conviennent. Mais le gentilhomme, l'héritier du plus antique baron, il est dans les tribunaux livré par la charte à tout ce qu'il y a de plus impair. On l'accuse; eh! qui peut aujourd'hui en France dire qu'il ne sera pas accusé? on le cite : il comparaît. Où sont ses juges? Voilà le jury : est-il composé de supérieurs, ou d'égaux, de pairs? Oh! non. Il y a douze juges qui viennent le juger, non par délégation du souverain, mais de leur droit intrinsèque attaché à une infime propriété : et ces douze juges en dernier ressort seront un maçon, un charpentier, un tisserand, un boucher, un épicier, un tailleur, etc. : tous appartenant aux professions privées, tous conséquemment étrangers aux professions sociales. Entre leur position et celle de l'accusé est la distance qui sépare les familles vouées encore à l'intérêt privé et les familles constituées déjà parvenues au droit honorable et chèrement payé de se consacrer au service public. La démarcation est tracée par la nature : elle est immense. C'est un tout autre ordre d'idées et de devoirs : c'est une

autre existence. C'est l'intervalle de l'ébauche au tableau, du voyage au but atteint. Plus de *disparité* n'est pas possible. Que feront-ils donc ces douze étrangers juges du gentilhomme, de *l'homme de la nation*? En lui faisant trancher la tête, ils n'obéiront qu'au furieux et jaloux instinct de l'orgueil humain. Ils imiteront ceux qui s'écrièrent à l'aspect du juste d'entre les justes : *reus est mortis*. Mais, Dieu! où est l'équité? où est la simple bienséance? où est le bon sens?

Et qu'on ne prenne pas cette hypothèse pour une fiction vaine. Lisez dans les journaux, à chaque trimestre, les professions des hommes qui vont tour à tour composer les jurys aux assises de la Seine. Tout loin que je suis de ces inimaginables tribunaux, il m'est difficile à cette nomenclature de n'avoir pas honte de la justice et pitié des justiciables. Pas un nom sur dix ne s'y présente avec quelque poids de force morale. Ce superbe Paris, cette capitale de la civilisation européenne, n'est-il donc peuplé que d'épiciers et de tapissiers?

Et en ceci l'oppression ne pèse pas sur la noblesse seule. L'homme de lettres, l'homme de finances, l'homme du barreau, tout individu enfin qui, sans appartenir aux familles faites, se fait de lui-même et se met en mesure de fonder sa race, est là aussi, le front courbé sous le niveau abject des professions matérielles qui envient et ne comprennent pas l'ascendant moral.

Ajoutez les tristes égaremens des passions politiques. Jadis, homme public, je me serais cru responsable à Dieu et aux hommes, si, investi que j'étais du droit de composer la liste des jurés, j'avais donné des yeux

à la justice. Non, jamais je n'y mis d'autre ordre que la série du tableau dressé d'avance; et j'ai lieu de croire qu'alors ce procédé fut, dans les autres préfectures, unanime. L'est-il aujourd'hui? l'administration civile est-elle aussi chaste envers les jurys? et lorsqu'en Bretagne ou à Paris un jury de choix, en qui bouillonnent à la fois la ferveur de la haine politique et les feux nullement éteints des jalousies originelles, voit comparaître à ses pieds un gentilhomme accusé d'avoir pris sous son manteau les tours de Notre-Dame, est-il un téméraire assez fou pour parier que juge et bourreau ne seront pas synonymes?

L'orgueil fut le vice inné de l'homme et est le vice spécial de notre temps. Serait-ce une vue de la Providence de le châtier par cette amère dérision que l'Écriture exprime en ce terme extraordinaire : *subsannabo*, et qui consisterait à mettre sans cesse en opposition ridicule les mots et les faits? L'on s'est écrié : il faut de l'égalité, il faut des pairs. L'opulent banquier, l'éloquent avocat, sont-ils convaincus de l'égalité en face du maçon ou du comédien qui rend sur eux un arrêt de vie ou de mort, de galère ou de liberté? La restauration croit-elle encore avoir créé des pairs et des pairies en rendant M. Cornet pair de M. de Rohan-Rohan; et MM. de Toulouse-Lautrec, de Chalabre, de Montboissier, de Roncherolles, du Roure, etc., etc., ainsi que les fils ou frères de MM. de Narbonne, de la Tremoille, de Chabannes, de Lévis, justiciables du tailleur qui taille leurs pantalons? *L'inégalité*, *l'imparité*, *l'iniquité*, sont-elles assez palpables?

L'on peut trancher le mot. En ravissant à la no-

blesse le droit d'être jugée par des *pairs*, ce droit fondamental, qui est scellé par toute l'histoire de la monarchie, qui fut plus enfreint que contesté par les juges parlementaires, les chefs de la Restauration ont appliqué au front de la noblesse française un fer rouge où nous lisons l'empreinte de ces trois mots : *opprobre* pour la personne : *péril* pour la vie ou la fortune ; *ridicule* ineffable.

Et, comme la Providence toujours admirable qui féconde le bien, laisse le mal aussi se déduire du mal, la fatale empreinte fait rejaillir ses pâles caractères, d'un côté sur tous les parens consanguins du pair usurpateur, de l'autre sur tous les superbes membres de la haute bourgeoisie que l'inégalité frappe et outrage au cri de l'égalité.

A tant de méfaits criminels qui, sous le masque de la légitimité, violaient les lois et la nature, la noblesse française pouvait fort légitimement opposer, suivant la pensée et l'expression du profond comte de Maistre, son *veto*. Le veto du gentilhomme français eût été en ces conjonctures plus séant et plus sacré que le *liberum veto* trop souvent jouet des gentilshommes polonais. Ceux ci abusaient d'un privilège excessif. L'autre aurait usé d'un droit radical, alors que la monarchie française était frappée à sa racine. La légitimité du veto égalait la légitimité de la loi salique.

Mon langage, on le voit, n'est pas celui de la servilité. On ne dira pas que les gentilshommes les plus dévoués à la dynastie des Bourbons sont par leur propre dévoûment asservis à *l'absolutisme*, mot forgé par la révolution et ignoré de la noblesse française.

Investie du droit de veto, la noblesse ne voulut pas ou ne sut pas l'exercer. Décimée et ruinée par la république, moins maltraitée par l'empire, mais confondue sous l'empereur dans l'oppression qui pesait sur la nation entière, elle aperçut de la splendeur dans les rayons ternes que jeta d'abord l'astre naissant de la Restauration. Pour l'habitant du cachot, le crépuscule soudain n'a-t-il pas l'éclat du jour? Ainsi la noblesse accueillit de ses transports Louis XVIII, et, fascinée de sa délivrance, elle se reposa dans l'espérance.

Toutefois, son silence impassible ne pouvait pas être unanime. Il y eut de sa part deux actions progressives, deux mouvemens explicites.

On vit des gentilshommes, et surtout des députés issus de cette classe, entourer, assiéger, presque enfoncer la chambre des pairs. Il en advint que, par la force des droits naturels, cette chambre commençait à devenir une arène; que d'une centaine de pairs-fondateurs, en 1814, elle était déjà poussée à plusieurs centaines : et, par une bizarre cécité, les premiers pairs avaient la bonne foi d'être surpris de cette affluence, d'y faire des façons, de prétendre en rétrécir la porte.

L'autre action fut contraire; un ressentiment sourd préparait l'hostilité, et une protestation du corps de la noblesse contre la chambre des pairs se méditait en silence dans quelques têtes, quand 1830 éclata.

De manière que le trône, qui avait transposé sa base sur des innovations, se trouvait, à la fois, là assailli face à face par la bourgeoisie exaltée sans me-

Pères-conscrits, des Ricombres ou Riches-hommes, des Notables ou Notabilités, des familles faites, investies d'un titre quelconque, obligées à guider les soldats, à juger les procès, à conseiller le monarque; et leurs fils légueraient à leurs petits-fils le devoir d'honorer leur aïeul et le droit d'être honorés eux-mêmes, par la génération ultérieure issue du même sang, par la contrée à qui ils continueraient de payer le tribut de leurs services, soit militaires, soit judiciaires, soit administratifs; par la patrie entière qui prendrait en eux l'habitude de la confiance et pour eux l'habitude de la reconnaissance. Un fil d'abord, puis un cable, des liens, des chaînes de fleurs et de fer, resserreraient par mille motifs ces races entre elles, et par mille intérêts mutuels, les lieraient au sort de la patrie commune.

J'ai montré les familles nobles sortant du sein des familles naturelles par le développement d'un mobile plus relevé, cet esprit de vie qui nous porte, mortels désolés et déchus, à ressaisir du moins par nos familles le don primitif de l'immortalité.

Du sein des familles nobles à leur tour, et par le progrès continu, s'élèvent la monarchie et le monarque :

D'où suit qu'il n'y a point de monarchie sans noblesse;

D'où suit qu'abroger la dernière, c'est renverser l'autre émanée d'elle;

D'où suit qu'annoncer la fin de la noblesse c'est proclamer l'érection de la république.

Et encore quelle république pourra prétendre à se donner ces trois grandes choses de la société poli-

tique, le territoire, la paix, la durée, sans reconnaître une noblesse, c'est-à-dire une classe privilégiée qui, de père en fils, dirige ses armées, ses conseils, ses tribunaux? Rome échappa-t-elle à son patriciat et à ses chevaliers; la Toscane aux Médicis et à leurs nombreux émules?

La noblesse française ne saurait donc mourir si la monarchie française doit vivre encore. Ou bien, la ruine de la noblesse entraînera la ruine de la monarchie.

Voudrait-on distinguer les nobles anciens de la noblesse abstraite? Il serait possible qu'une idée aussi fausse qu'inique eût empoisonné sur certains points du royaume la bourgeoisie aussi aveugle qu'envieuse, et qu'elle ait dit : plus d'anciens nobles, nous leur succéderons; et à nous le lustre, les honneurs, une ancienneté progressive et exempte de parallèle. Mais, ou le bon sens est effacé de ce globe, ou le plus furieux fanatisme pressentira que la troisième ligne prononcerait bien vite contre la seconde le sanglant anathème dont la seconde voudrait écraser la première : d'où suivrait une perpétuité *rationnelle* de boucheries motivées de ligne en ligne et d'exemple en exemple.

Que des forcenés tels que Robespierre ou des systématiques tels que les professeurs de constitutionnarlisme aient convoité, le premier dans ses actes patens, les autres au fond de leur cœur putréfié, cette extermination complète en adoptant pour eux-mêmes l'application successive des conséquences, je ne voudrais pas le nier. Il est des êtres à face humaine dont la trempe est à tout. « J'en ai connu, » disait Leibnitz

clergé, divisa les déserteurs des fidèles, les frappa tour à tour, et prépara les voies à ses triomphes de destruction. C'est par le schisme des pairs que la noblesse a vu s'éclipser son rang, et dépérir sa vigueur, tandis que la démocratie s'unissait aux pairs nouveaux pour préparer sa destruction politique, morale, physique peut-être. Mais si les nobles infatués de la pairie furent coupables, les gentilshommes qui l'ont tolérée ne sont pas innocens. Au lieu d'une résistance précise et acérée, ce fut partout au dehors une aveugle et plate condescendance. Mal faire est pis. Mais laisser le mal se faire et s'établir et s'énorgueillir, n'est pas bien.

Au surplus que le schisme des pairs touche à son terme, il le paraît; et comme il est une justice au ciel, cette mauvaise œuvre de la Restauration est détruite, par quoi? par une révolution.

Il paraît encore que la réconciliation entre la noblesse parisienne et la noblesse française s'achemine, quoique moins avancée que la fin du schisme des pairs. Cette autre scission a déterminé l'analyse des situations respectives. En ce siècle où les yeux et l'esprit se portent à tout, où l'on veut regarder, peser, expliquer tout, l'on a dû comparer la noblesse assujétie au tribut des sacrifices perpétuels, avec les nobles jouissant de perpétuels avantages. Là, d'une part, on voit la nature procéder à la formation de la noblesse nationale par un mode organique; la noblesse acceptant l'obligation de rendre au corps social des services héréditaires; le corps social lui accordant en échange une considération héréditaire, qui se proportionne à la durée des services. De cette grande masse de faits naturels et progressifs se sont

détachés les nobles Parisiens alléguant que l'intensité des services peut suppléer à leur durée; et, par ce commode prétexte, absorbant en eux les faveurs, les biens, l'éclat. Ils ont nommé cette intensité réelle ou présumée: *Illustration*. Elle est réelle en quelques familles de cour ou de magistrature. Mais le principe dominateur qui compte par siècles les services d'un côté, et les dettes de l'autre, est le fait de la nature. L'illustration soudaine est le phénomène de l'exception et doit être rare comme tous les phénomènes. La durée est donc toujours le premier lustre qui rayonne au front des races : car si des circonstances privées ternissent ou rouillent ce lustre, il lui suffit d'un homme ou d'un fait pour recouvrer son éclat : tandis que le temps ne permet à rien d'imiter son empreinte.

Malgré la répugnance de Paris à reconnaître l'organisation naturelle, il a bien fallu plier sous l'évidence. Enrichi par la révolution sous tant d'autres rapports, Paris a commencé à perdre en ceci un privilège exclusif. Jadis il ne voyait reluire sur la scène publique que les mêmes noms. A mesure que les communications ont été plus vives, les races se sont mêlées; les noms ont surgi de plusieurs points, et ont appuyé leurs droits par l'accomplissement de leurs devoirs. C'est alors que Paris imagina de retrancher son monopole derrière un dernier rempart en inventant la chambre des pairs. Ce fut une manœuvre. Aujourd'hui que le boulevard s'écroule, il faut bien que la paix s'établisse dans l'intérêt mutuel. La vanité injuste doit céder à la fierté légitime, le discours aux idées, le prestige à l'analyse. On s'entendra sur

l'illustration. Issue de la faveur, elle sera du bonheur; issue des exploits nouveaux, elle sera de la gloire; issue des services perpétués à travers les siècles, elle sera le brûlant foyer où s'épureront d'âge en âge la gloire et la faveur: et, dans la série de ces hypothèses, toutes concourront à consacrer par le respect de la nation l'engagement pris et rempli par la noblesse de se dévouer au service national.

En cette conciliation tous les droits s'identifieraient: si elle se réalise, elle ne sera pas l'œuvre de la prospérité. C'est l'adversité actuelle qui rapproche les prétentions et les races. On tient moins à voiler le nom de Vignerod sous celui de Richelieu, le nom de Franquetot ou de Guillot sous celui de Coigny, le nom de Rosset sous celui de Fleury, et d'autres métamorphoses semblables, qnand les noms factices naguère resplendissans, ne sont pas moins que les noms obscurcis de Comminges, de Mauléon, de Béon, de Luppé, de Lordat, de Thezan, de Gallard, etc., frappés de la réprobation politique.

Qu'ainsi deux scissions survenues dans le corps de la noblesse touchent à leur terme, il est probable.

J'imagine aussi que le motif des devoirs imposés à la noblesse, et la raison des droits qui en sont la rétribution équitable, sont aujourd'hui plus distincts. On a jeté un jour nouveau sur les questions originelles dont les âges précédens ne s'occupaient point. Bien que mon sujet me porte moins à enseigner qu'à observer, j'ai dû en ceci remonter aux principes. D'autres m'avaient précédé en cette investigation, et déjà la clarté commence à se propager. Napoléon lui-même n'y avait pas fermé les yeux.

Chacun avait applaudi à l'institution de sa noblesse. Les passions du cœur alors n'avaient pas mis d'obstacle aux lueurs de la vérité. Si vives qu'elles soient aujourd'hui, ces passions ne sauraient éteindre les principes reconnus. Or c'est déjà beaucoup, au réveil d'une nuit profonde, que de pouvoir indiquer nettement au guerrier le poste où le devoir le place. Le poste de la noblesse dans le système social est, en tout pays et surtout en France, au premier rang des périls et des peines.

Mais si dans la grammaire la clarté ne se maintient que par les relatifs, dans l'ordre moral et politique la justice aussi exige de la réciprocité. Nul guerrier n'est tenu de subir, entre deux feux, les coups des siens au même temps que ceux des adversaires. Telle est en ce moment la situation du noble français; tel est en ce qui le concerne le nœud gordien de la crise actuelle.

Cette situation n'est pas tenable. Elle est fausse et cruelle. Il en résulte une gêne intérieure qui, depuis la restauration jusqu'à nos jours, a jeté la noblesse dans une confusion inextricable. De là on a pu lui imputer comme des torts personnels, l'irrégularité de son allure, des jalousies réciproques, une ignorance relative: et de plus, on lui a reproché comme un malheur dont elle doit accepter les conséquences, son amoindrissement en fortune et en nombre. Examinons ces griefs.

Une armée en déroute reprend difficilement la régularité de ses lignes. Elle s'irrite contre ses chefs, car ses chefs l'ont mal conduite. Elle cherche ses drapeaux: ils sont en partie déchi-

rés ou perdus. Des soldats, les uns rentrent dans la vie privée ; d'autres se serrent et gardent au hasard quelques postes isolés. Telle a du être l'allure de la noblesse française pendant et depuis la Restauration. Maintenant surtout replacée entre deux feux par les événemens de 1830, elle s'y soustrait plus qu'elle ne leur oppose un front résolu. Quel autre rôle est à son choix ? 1830 l'a exclue collectivement de tous les services extérieurs ; et dans l'intérieur elle ne peut que subir les coups redoublés de la bourgeoisie triomphante. A Paris donc comme en province elle renferme et ses devoirs et ses droits dans une impassibilité morne, inefficace, également volontaire et contrainte. Si elle se montre, on la voit, ou comme la victime qui attend son arrêt, ou comme le prêtre rejeté hors du temple. Le trône électif doit sentir comme elle lui manque ; plus tard on sentira comme elle manque à la monarchie. Mais elle se manque à elle-même ; elle connaît peu son passé ; elle tâtonne son avenir : et si, en cette obscurité, elle n'a pas tous les torts, elle n'en est pas moins frappée d'un fléau qui livre au hasard son destin futur et conséquemment le sort de l'antique royaume dont elle fut, est et serait l'indispensable appui.

Qu'en cette sinistre position des jalousies intestines l'agitent encore, c'est trop dire ; mais il est vrai qu'elles ne sont pas amorties. Les pairs et les impairs, les Parisiens et les autres Français, ont refroidi, et non éteint, les fermens de la discorde. En chaque province d'ailleurs sont les jalousies ou rivalités de race en race. On est injuste dans la chose où il en coûte le moins d'être juste. Pour la plupart, c'est une jouissance que le dénigrement ou le silence

qui, sans profit pour le ravisseur, ravissent le bien moral d'autrui. Peu croient s'honorer en rendant honneur à d'autres. Un double voile enveloppe la condition des familles : celui de la détraction qui cherche à les obscurcir : celui de l'usurpation qui, en brouillant tous les noms, cherche à les confondre. L'envie trame l'un ; l'indifférence laisse flotter l'autre. Il est des provinces où la vérité écarte les passions et les ténèbres d'une main plus ou moins attentive. Telle la Bretagne ; telles la Provence et le Dauphiné. Mais le corps entier de la noblesse s'est comme assombri dans l'incertitude entre le faux et le vrai. Les antiques races ne sont pas les moins tourmentées du malaise intérieur qu'elles-mêmes propagent. Tantôt elles se contestent l'une à l'autre la vétusté dont l'impression vénérable étend sa majesté sur tous ; tantôt elles tracent avec trop de profondeur ou d'arbitraire la démarcation d'elles aux familles successivement anoblies. Si le temps les a déjà marquées de son sceau, il marque aussi à sa manière, c'est-à-dire peu à peu, les familles plus nouvelles. Il y a identité dans l'empreinte plus ou moins profonde ; il y a communauté de devoirs et de services, de périls ou d'éclat ; et méconnaître l'homogénéité des membres, c'est briser la vigueur du corps. En cette question de l'anoblissement passé et futur est, pour tout le corps, la question de la mort ou de la vie.

Un tort grave est dans ces rivalités souvent iniques, et prolongées en face de l'ennemi implacable. Sans doute, ainsi qu'on l'a observé, des archives régulières, des archivistes spéciaux et habiles en auraient tari la source ; et sous ce rapport comme sous bien

d'autres, la responsabilité du mal doit retomber en partie sur le pouvoir suprême ou ses agens qui ne songèrent point à prévenir les doutes, à éclairer le vague, à assimiler au moins les familles publiques aux vils papiers qu'on enregistre.

L'ignorance imputée à la noblesse n'est pas non plus un tort exempt de vérité ni d'un grave dommage. Souvent, on doit l'avouer, il fut inévitable. Des enfans nobles n'ont pu fréquenter les colléges sans *bourses;* ils n'ont pu obtenir les bourses sans faveur : et la faveur fut déniée aux uns; aux autres survint la perspective des grades militaires. S'ils ne saisissaient très-jeunes la profession des armes sur terre ou sur mer, ils se voyaient condamnés d'avance par l'organisation du service à végéter dans les rangs inférieurs. Cette organisation n'est pas plus favorable à l'instruction intellectuelle qu'à la noblesse héréditaire. Il a donc fallu en finir vite avec les livres, vite étouffer les études classiques et logiques. Combien d'ailleurs le bruit des armes est peu propice à la science! Plusieurs, mais le plus petit nombre, l'ont recherchée dans la carrière administrative; quelques-uns, dans l'ordre judiciaire; quelques autres, dans le séjour des champs et dans une oisiveté heureusement laborieuse. Paris, de son côté, a orné des superficies. Là, ce n'est point la profondeur des connaissances qu'on a dû demander, mais des notions générales, légères, agréables; et on les a trouvées. Si l'on a osé creuser plus avant, on a trouvé le tuf; et en ce cas, on s'est heurté contre cet art, fléau du provincial et exquis chez le Parisien qui, noble ou non, pris en défaut, se tait, écoute, guette un mot déplacé, le

relève, s'en moque, pirouette et disparaît. C'est bien encore quelque chose que l'art de jeter un voile sur l'ignorance; et il s'exerce à Paris avec un tact particulier qui caractérise surtout les classes élevées. Mais au fond l'on ne doit pas s'attendre à rencontrer ni à Paris, ni ailleurs, dans la noblesse cet ensemble de connaissances positives que des études, commencées dès l'enfance et prolongées jusqu'à l'extrême limite où va briller l'âge viril, doivent développer et renforcer dans le clergé, dans la magistrature, dans divers états de la bourgeoisie à qui toute carrière est par toute voie ouverte.

Cependant, en examinant le fort ou le faible de la noblesse, ne portons pas l'impartialité jusqu'à la partialité contre elle. C'est un des travers de notre âge; pour affecter l'équité envers le mal, on se rend injuste au vrai et au bien. Malgré les obstacles sociaux ou volontaires qui ont gêné l'essor de la noblesse vers la science, un fait, un fait bien patent et bien remarquable, révèle en elle un étonnant progrès. Il faut bien qu'un nouvel esprit ait agité ce corps. « *Mens agitat molem.* » Ainsi qu'elle adopta les armes à feu dans le quinzième siècle, il faut bien qu'en celui-ci elle ait plié ses préventions à l'usage de la science : autre arme que le progrès des temps lui rendait formidable. Comment méconnaître, du moins en plusieurs de ses membres, l'instinct de salut qui l'a portée à placer désormais sa force et ses devoirs moins dans les exercices du corps que dans la culture des arts de l'esprit? Voyez quel étonnant concours! Et se peut-il qu'il ne soit que l'effet du hasard? C'est de son sein, depuis 1789, que s'élevèrent tous les hommes supérieurs en

intelligence. Elle a donné à l'éloquence Mirabeau et Cazalès ; à l'art militaire, Napoléon ; à la diplomatie, M. de Talleyrand ; à la haute littérature, MM. de Bonald et de Châteaubriand. Nul en chacun de ces genres ne peut disputer le sceptre aux noms cités : noms mémorables par le bien ou par le mal qu'ils ont fait. Nier que l'influence de l'Ordre où ils naquirent n'ait aidé à leur essor, blesserait les vraisemblances. Il est mille incidens qui, dès l'âge le plus tendre, donnent aux idées un cours vaste ou restreint. L'influence du foyer paternel peut être imperceptible ; mais elle est réelle. Près de ce foyer s'appliqua l'empreinte du sceau originel ; et la noblesse a pu se glorifier en ses fils de talens supérieurs, alors même qu'elle a réprouvé les erreurs de l'esprit ou les crimes de la politique.

Mais en quoi l'ignorance de la noblesse est vraiment répréhensible, c'est de s'ignorer soi-même. Ignorer ni ses droits ni ses devoirs ne saurait lui être permis. Car ils importent à la constitution politique, et il ne lui est pas plus donné de méconnaître son poste qu'au soldat de déserter le sien. Elle eut tort de ne pas opposer son *veto* légitime aux nouveautés de Louis XVIII. Son silence envers les pairs fut sans doute aussi une faute d'ignorance. Des gentilshommes la portèrent jusqu'à la stupidité. On voyait leur poitrine s'enfler et leur bouche s'agrandir pour prononcer avec plus d'emphase les mots qui signifiaient leur mort, ces mots subreptices : « pairs de France. » Ils s'imaginaient avoir mal parlé s'ils ne disaient : « *pâhârs.* » Et l'ascendant de Paris, de la mode, d'un faux royalisme, d'une fausse urbanité, fut tel qu'au contraire

ils regardaient les mots : « noblesse, gentilhomme » comme effacés du vocabulaire français. On leur persuadait que s'exprimer ainsi était presque de mauvais ton. Ils s'en gardaient; ils rappelaient ce couplet de la chanson prophétique de M. de Lille en 1776, où

> Le roi se croyant un abus,
> Ne voudra plus l'être.

D'autres, et toujours *se croyant un abus*, montrent de la stupidité en sens contraire. Ce sont surtout les jeunes Parisiens, la *jeune France* extraite des familles éminentes. Ils remplissent leur bouche des termes *populaire*, *popularité*. Quel sens attachent-ils à ces termes? Vraiment ils n'en savent rien. Travailler au bonheur du peuple? ils n'en ont ni l'idée, ni le savoir, ni le pouvoir. Aspirer à la popularité pour être l'idole du jour et l'holocauste du lendemain? ils n'ont point l'étoffe des Gracques. Se rappeler le peuple pour pardonner les échafauds où périrent leurs pères, et la dissolution où s'est englouti leur Ordre constitutif et conséquemment leur existence politique? ils n'ont ni la mémoire du mal, ni la vigueur du pardon. Niais et infirmes déserteurs de leurs devoirs, ils concentrent leur vaine gloire en leurs noms exclusifs. Ne pouvant pas être fiers, ils sont vains, ils sont nuls. Ils se vouent à une sorte d'eunuchisme qui dispense d'opérer le bien et de haïr le mal. Les mots de peuple et de popularité, pris dans leur sens, significatifs de bassesse ou d'ignorance et non de dévouement ni de lumières, marqueraient

un mal mortel dans la noblesse, s'ils envahissaient la jeune génération à qui est commise sa durée. La noblesse, telle est son essence, ne s'abaisse ni ne s'élève; elle n'est ni peuple ni roi, ni populaire ni royale: elle est monarchique. Organe alternatif du roi et du peuple, tige du premier, rameau du second, c'est le moyen, c'est le médiateur entre l'un et l'autre dans un intérêt conservateur de l'un et de l'autre.

Avec des notions plus éclaircies par l'étude et par l'histoire sur l'organisation naturelle des corps politiques, sur les devoirs généraux, sur les nécessités sociales, rois et nobles, qui se croyaient abusifs, auraient moins recherché la petite modestie, mieux observé les grands devoirs; et l'ordre, cette première loi du monde, aurait moins branlé dans son fragile équilibre.

Ainsi que le clergé, la noblesse a manqué d'un foyer commun où elle ait pu se reconnaître, se réchauffer, croire à elle-même. Au contraire, elle a vécu, elle vit, isolée, dénuée d'aides, dépourvue de guides reconnus, terrifiée par les souvenirs passés et par les maux actuels. Ses maux s'accroissent, non-seulement par l'ostracisme qui depuis 1830 a mutilé le corps social, mais par l'oppression sourde et continue qui pèse sur chaque noble. Il lui faut en ce moment de grandes cités pour respirer à l'aise. Dans les campagnes les petites tyrannies, d'autant plus lourdes souvent qu'elles sont mesquines, poursuivent et lassent son existence. C'est son impôt que la répartition aggrave; c'est un mur, un fossé, des arbres, que la force lui conteste ou lui ravit, bien moins pour obtenir une valeur que pour exprimer une hu-

miliation : et qu'est-ce que la noblesse humiliée ? Ces deux termes s'excluent.

De ces procédés résultent dans certains esprits des réflexions lumineuses, dans bien des cœurs des ressentimens, et dans d'autres une triste et profonde stupeur.

La catastrophe de 1830 l'a surprise et la laisse en un tel état. Il n'y a nulle apparence que la fougue des illusions excitées par cette crise sociale ait porté ses auteurs jusqu'à se croire objets pour elle d'une vive tendresse. Délaissée avant, vexée après, elle a perdu sous la restauration une partie sensible de sa vigueur et de ses sympathies. Mais elle a été poussée par la crise de juillet jusqu'à l'antipathie ; et comment n'aurait-elle pas baissé les yeux de honte et d'amertume quand elle entendit ce ministre, Casimir Périer, ne lui annoncer que « *strictement justice ?* » En style de révolution, la stricte justice c'est n'être pas égorgé en masse : tout le reste est strictement bon. Mais l'antipathie, l'aversion, ne sont que des sentimens négatifs, inanimés. Aussi, et excepté en quelques lieux et sous des noms tels que Kergorlay et Kersabiec, des actes vigoureux n'ont point illustré la haine. La noblesse est demeurée en cette langueur qui maintient la vie, mais qui ne promettrait de longs destins ni à elle ni à la monarchie.

L'aurait-on crue trop faible ennemie pour mériter des ménagemens ? Et en effet, l'opinion dominante tendrait à l'annuler à cause de son affaiblissement et en richesse et en nombre.

Pour la richesse, il y a erreur. Elle ne saurait prétendre à la supériorité ni à l'égalité en richesses

mobilières. Mais, comme il a été déjà si souvent observé, la richesse fondamentale et sociale est dans le sol, c'est la propriété territoriale qui constitue et garantit les droits, les devoirs, la paix intime et la force d'une nation. Or, la noblesse a jeté dans le sol des racines bien profondes. Les faits libres ont montré, sous la restauration, quel était son ascendant sur les colléges électoraux. On mine en vain; on fausse, on frustre tant qu'on peut. Il existe en elle toujours néanmoins une grandeur sensible de propriétés et conséquemment de puissance. Sans doute elle est bien loin d'équivaloir à la richesse territoriale que la révolution de 1688 respecta dans la noblesse anglaise. Mais elle n'a pu être judicieusement l'objet du dédain; et il est à croire que la postérité remarquera une faute grave dans la direction du trône fondé en France par l'année 1830, alors qu'on a prétendu le placer en dehors du sol et face à face de la noblesse territoriale.

Sans mériter davantage le dédain, l'imputation relative à l'amoindrissement numérique est plus réelle: tant de sang fut tiré d'un corps primitivement si robuste! tant de plaies envenimées! tant de membres amputés! Ce funèbre aspect fut apparemment le prétexte qui enhardit les conseillers de Louis XVIII à essayer contre elle un dernier attentat du glaive mortel. Apercevons-y au contraire un moyen de salut: et, considérant d'un œil ferme cette proposition indivisible, « la noblesse ne peut mourir si la monarchie veut vivre, » arrivons à la déduction dernière, à la question déjà présentée comme affaire de vie ou de mort, à l'anoblissement.

En abordant le terrain de la noblesse, tout m'a-

vertissait d'abord que je touchais au sol ennemi. Il me semblait respirer l'odeur du soufre. Dès mes premiers pas, j'apercevais çà et là les matières inflammables, les regards irrités ou inquiets, tant de prétentions irascibles, la démocratie saturée de tant de préjugés et de tant de triomphes. Mais par-delà, et comme dans le lointain, j'entrevoyais l'abri salutaire où, après avoir nettoyé le sol de ses erreurs par la vigueur des principes naturels et sociaux, on pouvait concilier la vérité et la prévention, la noblesse et la bourgeoisie, sous les auspices d'une commune bienveillance.

Et en effet, dès le commencement de ce chapitre ardu, mes premières paroles ont invité les lecteurs nés hors de la noblesse à ne pas précipiter leur jugement, à ne pas trop vite voir tous en moi un adversaire.

Vingt ans sont écoulés depuis que, fixé dans une opinion non moins propice à la bourgeoisie qu'à la noblesse, je dessinai les linéamens nécessaires au *renouvellement* (non pas au bouleversement) *de la monarchie française*. Un ouvrage fut sous ce titre imprimé et confié à bien peu de mains ou augustes ou habiles; et la pensée qui y domina, l'idée émise comme le type de la paix entre les deux classes de la société française, s'exprimait en ces lettres majuscules : « *La noblesse a besoin d'un grand recrutement.* »

Ressentons bien ces deux vérités : l'une, c'est que la noblesse est un corps nécessaire; l'autre, c'est qu'un corps nécessaire ne meurt pas. Il ne serait pas nécessaire, si la Providence ne lui avait donné ses moyens propres de reproduction. Tout être organisé

a les siens. Le soleil prodigue des flots de lumière : s'il en est la source, il a un moyen, n'importe lequel, de réparer ses effusions. L'océan livre au soleil ses évaporations immenses, et les nues en se condensant nourrissent les sources qui réparent ses dommages. Les végétaux comme les animaux ont leurs germes reproductifs. Aux mêmes lois obéissent les êtres moraux, car ils sont réels : les réalités n'appartiennent pas seulement au système physique ; le système moral possède mieux encore la vie et la durée. Ainsi, l'Ordre du clergé s'est perpétué par l'ordination ; l'Ordre de la noblesse a pu et dû se maintenir par l'anoblissement. Au premier, Dieu donne l'être ; au second, la royauté. En ceci la royauté, ministre immédiat du Dieu créateur, a de lui mission de suppléer aux nécessités du système politique ; et ce pouvoir de créer, ou, pour mieux dire, de déclarer les nobles, donne au roi certes un assez beau rôle : mais rôle à contenir dans ses limites ; rôle à n'être pas le jouet d'une fantaisie appliquée tantôt à un barbier, tantôt à toute une ville ; rôle en un mot qui ne doit opérer que dans le sens de sa destination *naturelle*, c'est-à-dire, dans la vue de perpétuer l'existence du corps nécessaire.

Or, dans le droit et dans le fait, la consommation, par laquelle un demi-siècle a assouvi la prodigalité des destructions, a dû nécessiter envers la noblesse française le recours aux principes reproducteurs.

En droit beaucoup de familles se sont constituées : de la condition privée, elles aspirent à atteindre l'état public. En elles, la nature a complété ses développemens. Qu'elle ait eu pour agens le travail, le

bonheur, l'ordre, peut-être le désordre, on n'a point à sonder les sources premières. Le flot coule ; il y a richesse ; il y a position sociale ; il y a *notabilité*. C'est maintenant à *la noblesse* d'ouvrir ses rangs et d'admettre à ses foyers les nouveaux enfans qui viennent s'y asseoir, s'y incorporer, s'y associer à ses devoirs. Qu'elle écoute ces paroles d'Isaïe : « Lève, ô Jérusa-» lem, lève les yeux autour de toi : regarde : tous ceux-» ci sont rassemblés : ils sont venus à toi : tes fils vien-» dront de loin, et tes filles naîtront de leur sang ; et » à leur vue ton cœur s'étonnera et se dilatera dans » l'abondance *. »

En fait, la noblesse ancienne est bien loin d'être en nombre suffisant pour remplir les cadres que la société lui destine. Autrefois chaque année lui amenait des novices : les uns arrivaient par les fonctions municipales ; d'autres par les places vénales auxquelles on avait attaché la noblesse, et non sans une raison évidente : car, mieux que tous les certificats, mieux surtout que les choix arbitraires, elles attestaient dans le récipiendaire et la faculté et la volonté de passer de la vie intérieure au service du public, de devenir *gentis-homo*. Trois générations de soldats décorées de l'ordre de Saint-Louis apportaient à la noblesse le tribut de la classe militaire. Le roi, de son côté, usait de son privilége et incorporait dans l'ordre des nobles d'autres sortes de mérites. Ainsi l'ordre politique suivait les lois de l'ordre

* « Leva in circuitu oculos tuos et vide ; omnes isti congregati sunt : venerunt tibi : filii tui de longè venient et filiæ tuæ de latere surgent. Tunc videbis, et affluès ; mirabitur et dilatabitur cor tuum. » — Is., c. 60.

physique; et, comme à mesure que les ruisseaux se concentrent en rivières celles-ci cherchent le fleuve et vont l'alimenter, ainsi la bourgeoisie arrivée à son terme de croissance s'épanchait dans la noblesse qui alors, coulant à pleins bords, pouvait sans peine mener à bon port tous les fardeaux de l'Etat. Cinquante années ont détourné les rivières. Mille mains, mille outrages ont tendu à dessécher le fleuve ; il n'emplit plus son lit ; il n'atteint plus son objet.

L'inadvertance criminelle de la restauration envers la noblesse ne permet pas de connaître avec précision la force numérique de l'ancienne noblesse. C'est par de bien vagues aperçus que j'évaluerai le nombre des nobles, de tout âge et de tout sexe, à cinquante mille individus, à dix mille familles. C'est après des combinaisons plus précises, que j'évaluerai à vingt mille familles le nombre de celles que réclame le service positif et constant de la monarchie.

Doubler la noblesse, y introduire dix mille familles; les répartir dans chaque province, en raison combinée de l'étendue de la population et de la richesse territoriale; créer en chaque canton, sous la tutelle de la famille publique et des affections transmissibles, un pivot pour le maintien de l'ordre général ; employer soit dix ans, soit vingt ans, à cette consécration qui aurait eu ses lois et aurait été avant tout soustraite aux coups précipités des plumes parisiennes toujours vagues ou vénales ; rappeler ainsi sur toute la surface de l'empire la haute bourgeoisie à son canal naturel ; user de ses passions que la nature aussi inspire, comme la nature use du vent qui forme ou dissout les tempêtes, comme le mécanicien habile prévient les explosions

de la vapeur et l'applique aux merveilles dont nos yeux sont témoins; unir, confondre, identifier deux classes qui ne sont pas « pétries d'un limon divers, » ainsi que l'ignorance ou l'irréflexion le disent (et tels naguère étaient les propres termes d'un des premiers avocats du barreau de Toulouse), mais qui fournissent régulièrement l'une par l'autre au jeu et à l'entretien du corps social ; combiner sur un plan bien conçu, et surtout bien exécuté, la réparation de la noblesse par la satisfaction de la bourgeoisie ; tranformer les obstacles en appuis, l'inimitié en enthousiasme ; en un mot, de la mort faire jaillir la vie, ah! véritablement, nobles et bourgeois, monarque et peuple, déplorable patrie, dites, n'était-ce pas frayer à la concorde une voie large, commode et sûre? Faut-il qu'au vrai, au simple, au droit, on ait préféré le fantôme des pairs? Et quel sujet d'affliction en ce monstrueux contraste où, en place d'une bourgeoisie anoblie et désormais fraternelle, on trouve une noblesse ou plébéïanisée ou falsifiée! au lieu de renforcer et de contenter l'une par l'autre, on nous a laissé la noblesse dissoute, la bourgeoisie ulcérée.

Je vais réduire ma pensée à sa plus simple expression : plébéïaniser la noblesse, au lieu d'anoblir la bourgeoisie, a été le chef-d'œuvre de l'ineptie.

Il y a autre chose dans le mécanisme politique que le soin d'énumérer par addition ou soustraction arithmétique les voix pour ou contre un projet de loi. Art étrange que celui de se dire pendant six mois consécutifs : « Au Luxembourg, vingt voix nous manquent : ajoutons-les. Mais, de ces vingt, dix failliront à leur parole ; tenons-en douze en réserve, auxquelles

nous joindrons trois ensuite qui seront au besoin renforcées par neuf : ce qui fera un total de, etc. » Comptez, oui : mais comptez en homme d'état et non en caissier ; comptez, mais en grand, en bloc ; entraînez les masses, et saisissez-les par des moyens justes, non par l'aveugle arbitraire ou par le sale égoïsme. Que n'a-t-elle vu, la restauration, ce nœud d'alliance, facile et doux, de la noblesse à la bourgeoisie ! Que n'a-t-elle su, pendant dix et vingt ans, embellissant son propre front de ces dix mille couronnes destinées à dix mille importantes ou vertueuses familles, sans cesse exciter, entretenir et contenter de *nobles* espérances ! Ainsi la sève de la vie sociale eût partout reverdi la forêt ; ainsi le trône et la société qu'il préside auraient reposé sous un vaste ombrage !

Trojaque nunc stares, Priamique arx alta maneres!

Là encore est la ressource de l'avenir, si avenir y a ; et quoique apparemment sa mise en jeu dût être bien plus épineuse désormais qu'en 1814 ou en 1815, tant est grande la puissance de la nature sur le cœur humain, tant est naturelle l'incorporation de la bourgeoisie dans la noblesse, qu'une main habile trouverait peut-être, dans ces élémens enfin coordonnés, le grand ressort du salut commun.

Il serait impossible à la noblesse française de ne pas accueillir comme identique avec elle la bourgeoisie honorée de l'anoblissement. Sans doute il faut rejeter les hypothèses de ces hauts et puissans destructeurs qui ont supposé la noblesse primitive

effectivement anéantie par le temps, afin de l'anéantir par leurs systèmes, sans gêne et sans remords. J'ai cité et repoussé les faux calculs de l'abbé de Montesquiou et de madame de Staël. Il existe encore un bon nombre de nos vieilles races contemporaines des premiers Capétiens, de la chevalerie, des croisades. Mais combien d'autres se sont mêlées à elles, issues de l'anoblissement ou des charges! le *limon* est le même, pour répondre à une triste et coupable imputation. En 1789, aux états-généraux, à Coblentz, il forma un corps homogène; ainsi opérerait l'avenir. Personne ne distinguerait l'argile, sitôt que l'habile potier, le Temps, aurait donné à l'une ou à l'autre parcelle des formes semblables Fille aussi de la nature, la politique a son mode de reproduction. Elle a mis dans l'anoblissement le germe reproductif de la noblesse. En Angleterre comment s'entretient la *gentry*? Ce sont les familles nouvelles parvenues au point où, faites enfin par la loi de primogéniture, elles atteignent les races qui les ont devancées et ne sont nullement enviées par celles qui s'avancent en arrière pour les atteindre à leur tour. Qu'est-ce enfin que la famille domestique? c'est l'aïeule, la mère, la fille. La fille refusera-t-elle un hommage à l'aïeule? non. L'aïeule se prévaudra-t-elle du poids des ans pour ne pas presser contre son sein la fille qui l'a fait renaître? non. Dans les familles bien ordonnées, toutes ces générations s'unissent-elles comme un seul être pour concourir au bonheur commun? oui.

Loin et bien loin de la noblesse française une vanité qui aurait le double tort d'être inique et périlleuse. Inique: car le dédain qu'elle oserait jeter re-

tomberait à l'instant sur elle, et, pour la plupart de ses membres, la chronologie qui fournirait des armes en retorquerait la pointe périlleuse : car tel est son affaiblissement numérique qu'elle est tenue de repeupler enfin et sans délai ses rangs déserts; sinon, elle serait dissoute; elle *pourrait mourir*, et la monarchie mourrait avec elle : tandis qu'au contraire de ses veines remplies de sucs réparateurs rejaillirait, en circulant de la noblesse à la monarchie, une source de vie nouvelle, une espérance d'immortalité.

Refaire des nombres suffirait-il? non, vraiment. C'est alors qu'il faudrait, d'une main vigoureuse, tracer la ligne entre les familles publiques et les familles privées. A celles-ci, un bel apanage, toutes les professions lucratives. Aux premières, une part plus brillante qu'utile, mais circonscrite en de pénibles devoirs, mais salutaire à tous, les emplois honorables.

Est-on riche? On entre dans la noblesse par toutes les voies ouvertes; mais on abandonne à d'autres les voies qui enrichissent.

Aime-t-on mieux s'enrichir encore? On renonce aux dignités, et l'on y renonce de son choix.

Le noble, à son tour, est-il trop affaibli en sa fortune pour accomplir sa mission en sacrifices désintéressés? Il renonce de même aux dignités; suspend son glaive ou sa toge; interrompt, pendant une ou deux générations, son nom patronimique; et rentre ensuite dans la vie publique, lorsqu'il a repris des forces suffisantes pour subir l'honneur d'en supporter le fardeau.

« *Honneur* d'une part! *richesse* de l'autre! » avais-je

dit en 1815, dans l'écrit cité tout à l'heure et non publié. « *Honneur*, *richesse*. C'est entre ces deux mobiles qu'il faut chercher un point-milieu et établir comme une sorte d'oscillation également avantageuse à la société générale, puisqu'en penchant vers la noblesse elle en répare les pertes, et qu'en inclinant vers le tiers-ordre elle y conserve les capitaux et y accroît les moyens de prospérité. »

La bourgeoisie dira-t-elle : Nous sommes riches, voulons devenir plus riches encore, et entendons occuper tout ensemble et les professions d'argent et les emplois d'honneur ?

Quelqu'un de ses membres dira-t-il même (et c'est possible ; car je crois l'avoir entendu) : « Je ne serai satisfait que lorsque je verrai un descendant de Duguesclin, s'il en existe, vendre du drap à l'aune et un parent de Bayard, s'il y en a, débiter du poivre à l'once. »

A ce dernier cynisme, s'il fallait répondre de sang-froid, on répliquerait par une simple question : sont-ce les boutiques qui manquent aux acheteurs ou les acheteurs qui manquent aux boutiques ?

Là encore où la passion du plus fol orgueil n'épaissit pas le bandeau sur les yeux, on dirait à la bourgeoisie vouée à des professions relevées par l'importance et par les bénéfices : Manquez-vous de concurrens ? Est-il de votre intérêt d'en accroître le nombre ? Ou bien croyez-vous sincèrement que M. de Châteaubriand, avocat, n'eût pas fait de brillans plaidoyers ? que M. de Bonald, jurisconsulte, n'eût pas fourni à beaux deniers comptans des consultations profondes ? que M. de Villèle, marchand, n'eût attiré bien des pratiques à un commerce en détail ?

Il y a deux nuances dans la bourgeoisie; l'une ett veut que remplir l'espace, l'autre veut monter au faîte.

Si la bourgeoisie stationnaire ne consultait que son propre avantage, elle verrait manifestement qu'elle ne peut tout remplir; qu'il faut une place à la noblesse; que les emplois sociaux sont cette place; qu'à défaut, la noblesse refoulée sur elle en concurrence générale lui sera grand dommage.

Si la bourgeoisie ascendante, envieuse de la noblesse au lieu d'en être avide, veut à la fois conserver ses gains et acquérir les honneurs, alors le corps social tout entier, le peuple comme la noblesse, élèvera la voix pour lui dire en termes qu'elle doit entendre : « Il ne serait pas juste que l'État imposât ou reçût des services gratuits. Mais il est juste et nécessaire à tous ses membres qu'on imprime aux services publics l'esprit de *désintéressement*. Or cet esprit sévère et ombrageux, c'est l'honneur qui le crée, l'élève, l'épure. Des calculs continuels, auxquels vos professions vous assujétissent, naît au contraire l'esprit *d'intérêt*. Entre ces deux esprits, ces deux âmes de la profession publique et de la profession privée, est une opposition radicale. Qu'un homme, que dix hommes la surmontent, peu importe. La masse appartient à la nature. Calculer de l'or ou de l'argent, c'est votre droit; c'est le devoir de l'officier et du magistrat de ne pas même calculer le sacrifice de la vie. »

Je ne nierais pas qu'en quelques chefs de la bourgeoisie n'existât cette disposition vorace à tout engloutir en eux, richesses et honneurs; pour la répri-

mer, j'ai supposé une main vigoureuse qui sût, contre les passions, s'armer des principes et des lois. Le bon sens l'aiderait et dirait à ces affamés insatiables : prenez garde; l'anarchie est vorace aussi, et d'après vos propres principes l'anarchie doit vous engloutir à votre tour.

Société générale, rois, bourgeoisie, peuple, tous puisent leur avantage relatif dans la prérogative de la noblesse, ouverte, non à tous les individus, mais à toutes les familles.

Et l'on peut établir en axiome de salut cette gradation-ci :

Que le travail mène à la propriété;

La propriété à la richesse;

La richesse à la noblesse héréditaire;

La noblesse aux emplois publics qui garantissent toutes les propriétés.

C'est dans le sens exact de ces garanties et en serrant de près la chaîne des devoirs, que l'on concevrait en chaque canton du royaume des barons locaux exerçant ce qu'on appelle la *justice de paix* avec des attributions plus étendues et sous des formes plus paternelles ; des vicomtes, des comtes, des sénéchaux, graduant l'exercice de l'autorité royale dans les arrondissemens et dans les provinces; participant à l'ordre judiciaire; levant, exerçant et conduisant les milices; des ducs à vie survenant comme les *commissaires* de Charlemagne pour inspecter et vivifier toutes les branches du service public; ceux-ci formant le cortége immédiat du monarque et se divisant en deux corps, l'un qui serait conseild'État politique, l'autre qui serait haute-cour judiciaire : tous ces

emplois parcourus sans lacune de grade en grade, et répartis sans privilége de Paris ni de cour entre les nobles de chaque province; tous ces nobles dénués ainsi de motif pour fondre à Paris leur patrimoine et leurs mœurs, tous attachés à leur manoir héréditaire et y ralliant les peuples heureux sous leurs auspices; tous ensuite, à périodes régulières, envoyant des députés de leur choix aux Etats-généraux où ces insignes législateurs, non moins lettrés que l'Ordre collatéral du clergé, non moins rompus aux affaires que l'autre Ordre collatéral de la bourgeoisie, mieux instruits que l'un et l'autre des besoins locaux, environnés moins de l'éclat de leurs noms que du volume progressif de leurs emplois divers, assureraient probablement la monarchie tantôt contre les innovations tombées des entours du trône, tantôt contre les factions soulevées par les fermens populaires.

Ces fonctions, ces vues, cette hiérarchie compacte et régulière, cette cohésion de devoirs imposés à quelques-uns pour le salut ou le bien-être de tous, sont-ce encore choses praticables? En 1814, en 1815 elles l'étaient : je n'en fais nul doute. Il faudrait bien qu'elles le fussent encore, si la Providence reproduisait les faveurs qu'elle prodigua en ces tristes époques où le ciel fit tant et l'homme si peu. De qui naîtrait l'obstacle?

De la royauté? les rois capétiens n'auraient plus qu'à briser les derniers fragmens de leur antique trône si, pas assez encore avertis par tant d'âpres leçons, ils n'avaient pas appris que les traditions antinobles de Richelieu et de Louis XIV sont maintenant hors de cause, et que les théories de l'anglicisme,

d'ailleurs fort mal appliqués, sont hors de France.

Du peuple? l'homme du peuple est spontanément enclin vers le gentilhomme; il le cherche, il l'honore; il reçoit de lui travail et assistance; et c'est la calomnie qui usa et use encore de tous ses leviers factices pour opposer une digue à ce cours naturel et en mêler trop souvent les flots purs à des effusions de bave et de sang.

De la bourgeoisie? les portes de la noblesse se rouvriraient, après cinquante ans de funeste clôture, à toutes ses *notabilités;* mot d'ordinaire ambigu, mais qui en ce moment exprime une idée claire et juste. Elles s'y précipiteraient; elles en rempliraient en partie l'ample et maintenant trop déserte enceinte : et désormais la déperdition et la réparation du deuxième Ordre politique se balanceraient par un système régulier.

De la noblesse? elle renaîtrait à la lumière du jour. Je ne sais si ces anciens gentilshommes, clair-semés dans l'espace, les uns vains, insignifians, égoïstes, corrompus à Paris; d'autres glorieux et insoucians en province; les uns encore fatigués par le poids des ans et par les vicissitudes d'une vie horriblement tourmentée; entre les plus jeunes, plusieurs déçus déjà en leur jeunesse par des théories mortelles dont ils n'ont pas vu de leurs yeux les sanglantes épreuves; dégoûtés, rassasiés, désœuvrés, vexés, non moins énervés par les trahisons de leurs amis que par les mutilations de leurs ennemis; ignorant enfin la plupart (à quelqu'âge, pays et sexe qu'ils appartiennent) les motifs de leur existence sociale, ses nécessités, ses droits, ses devoirs; s'abandonnant aux vagues de la

tempête comme un navire sans mât ni pilote ; je ne sais, dis-je, s'ils entendront la faible voix qui les rappelle au rivage et leur indique le port. Hélas! l'histoire nous montre, au dernier désastre que le roi saint Louis subit en Égypte, son dernier refuge inondé de Sarrasins implacables; les chevaliers long-temps victorieux, alors désordonnés, meurtris, tués, épuisés, dispersés; immobiles sous leur pesante armure, priant Dieu avec leur monarque mourant, et ne sachant plus ou ne voulant plus que mourir; près de là pourtant, Châtillon, dont le corps était déjà tout hérissé de flèches, se dressant en vain sur ses étriers et s'écriant : « A Châtillon, chevaliers! à Châtillon! et où sont mes prud'hommes? » Il périt. La voix de la négociation s'ouvrait encore et elle réussissait, lorsqu'un « *mauvais huissier, nommé Marcel, ordonna de par le roi à tous les chevaliers de se rendre.* » Ils se laissèrent prendre, et le roi aussi fut pris, et l'armée et l'Égypte furent perdus.

Nos Châtillons sont morts. Voici le dernier écho de leur cri d'angoisse. C'est, comme le héros du Nil, la résistance à l'iniquité que j'invoque sans m'arrêter plus aux erreurs des rois qu'aux fureurs des peuples. Mais en l'invoquant, plus favorisé que les rivaux de l'islamisme, j'annonce que les deux nations n'en font qu'une; que les chefs de l'armée triomphante ne sauraient trouver ni plus de gloire ni plus de bonheur qu'en s'identifiant avec la tribu affaiblie et non flétrie par ses revers; et qu'en même temps la tribu guerrière épuisée de sang, mais resplendissante de souvenirs, ne peut reprendre un nouvel essor dans la durée des âges qu'en incorporant en elle, qu'en as-

sociant à sa bannière ces hommes insignes et ces nouvelles mais déjà hautes familles dont à leur tour le cours de la nature et le droit politique déterminent la vocation présente. Leur vocation conspire au salut universel de la tribu malade, de la bourgeoisie surabondante, du peuple désolé ou égaré, de la royauté presque éperdue, de la France prête à se dissoudre.

Après tout, libre à chacun d'imaginer les chances possibles ou impossibles des moyens que j'énonce, des vœux que j'émet. Il s'agit, en ce tableau du temps actuel, moins d'offrir des conseils que de constater des effets, et de pronostiquer par ces effets le destin ultérieur du royaume. Puis-je, il est vrai, ne pas indiquer, chemin faisant, les voies de salut qui croisent ou côtoyent ma ligne? En les appréciant d'ailleurs, je m'approche obliquement de mon but, l'avenir, le sinistre avenir.

Déduisant donc des prémisses qui précèdent la conséquence dominante, je la réduis à ces termes :

Le sort du royaume est en ce moment dans les mains de la bourgeoisie ;

La bourgeoisie est subjuguée par des passions aussi aveugles qu'effrénées ;

La perpétuité et l'existence politique de la noblesse sont la plus vive de ces passions.

Or comme il n'y a pas de monarchie durable sans noblesse perpétuelle et répandue sur l'ensemble du territoire, il faut ou que la bourgeoisie s'éclaire ou que l'État entier se dissolve soit dans la consomption du marasme, soit dans les convulsions républicaines.

La bourgeoisie peut vouloir entrer dans la noblesse:

la noblesse peut vouloir ouvrir son sein à la bourgeoisie : et du concours de ces deux volontés, subordonnées à un plan sage, peut jaillir la conservation commune.

Alors se reformerait le second des élémens de la constitution franche, primordiale, naturelle et en quelque sorte divine, de notre monarchie.

Alors le troisième Ordre, épanchant son superflu dans le premier Ordre par les élèves qu'il fournirait au sacerdoce, et dans le deuxième par le cours perpétuel des anoblissemens, formerait des trois élémens un tout homogène sans schisme comme sans confusion. *Morale*, *honneur*, *travail*, ces trois lignes parallèles s'avanceraient vers le terme commun sous une seule bannière où seraient gravés : régularité, prospérité, durée.

Alors enfin la monarchie serait *renouvelée* et non *innovée*, rajeunie et non précipitée dans la décrépitude du bas-empire.

Mais, ô Dieu ! toi seul peux donner à la Bourgeoisie la force de se connaître et de se réprimer, à la Noblesse l'ardeur de se réveiller et de marcher à sa destination, aux Gouvernemens et aux Rois l'habileté et la persévérance pour discerner, saisir et coordonner les ressorts du salut.

LIVRE VIII.

CHAPITRE PREMIER.

DU SYSTÈME POLITIQUE DE LA RESTAURATION.

Des trois Ordres qui formaient la constitution essentielle du royaume, en supprimer deux fut le premier acte de la restauration de la maison royale en 1814.

Grandir démesurément le troisième fut, non pas l'intention immédiate du gouvernement royal, mais le résultat infaillible de la série de ses actes.

Autant la témérité du premier acte fut grande, autant furent imprudens et aveugles les actes qui, de chute en chute, ont abouti à une autre et soudaine catastrophe.

Nous avons examiné la situation où le roi Louis XVIII a poussé les deux premiers Ordres. Maintenant il faut considérer l'ascension progressive du troisième Ordre avant 1830 et sa domination exclusive depuis 1830.

J'ai indiqué les deux faux principes qui avaient égaré Louis XVIII : ce mot de *légitimité* qu'il avait concentré en lui ; ce *manichéisme* (ou l'indifférentisme appliqué à l'État) qu'il s'était cru permis.

Le voilà qui, armé de ces deux erreurs, multiplie les décombres, nettoye l'antique sol, et y élève un temple à une erreur bien plus formidable, à la MAJORITÉ DES NOMBRES.

En 1789 le tiers-état l'avait proclamée en maxime, et en 1814 Louis XVIII l'établit en fait : alors, le *secret* de l'État fut non-seulement *divulgué*, il fut consacré.

Une *chambre* érigée en sénat dictatorial, investie du droit de composer son propre système électoral, du droit de voter ou de refuser seule l'impôt, du droit plus exorbitant encore de le voter tous les ans, sans laisser à l'autorité royale d'autre issue, en cas de lutte, qu'un article de loi écrit dans les termes les plus obscurs et les plus ambigus où les mots du langage français aient pu s'enfoncer, cette chambre, ce sénat légal, fut le souverain.

Napoléon avait au contraire altéré de tout son poids la puissance numérique ; de réduction en réduction, il l'avait concentrée en son unité : et l'État qui avait été à peu près Louis XIV fut plus complètement Napoléon.

Autour de la nation française, agglomérée en un seul troupeau, le terrible guerrier avait établi une ceinture de feu, une fournaise ardente ; on y étouffait, on y séchait ; ni jour ni air. Rendre peu à peu l'air aux poumons, la clarté aux yeux, était l'œuvre de la prudence. Le roi Louis XVIII se précipita ; il voulut vite jouir de grands hommages ; il inonda, il satura l'œil et la poitrine. Il brusqua la convalescence ; et du marasme le malade tomba dans la replétion ; des ténèbres, il passa à l'éblouissement.

L'on s'écria : « Point de conscription, point de

droits réunis! » liberté d'imprimer; liberté de parler; aux corps, liberté d'agir; aux imaginations, liberté de prendre tout essor; liberté aux anciens, aux nouveaux, à tous, de prétendre à tout, de tout espérer, de tout vouloir.

Le premier maire que la révolution intronisa dans Paris, Bailly avait dit dans un de ses ouvrages: « *On n'opère le bien que goutte à goutte.* » Il fut le premier à oublier cette maxime de la sagesse; il paya de sa vie l'oubli de sa phrase, et Louis XVIII l'a payé d'une série de bouleversemens.

On a dit et l'on dit encore que *le peuple français est ingouvernable*. Ressuscitez Éole; placez-le sous le plus doux climat du globe; remettez en sa main tous les vents. Qu'il l'ouvre; qu'il les déchaîne; et le doux climat ne sera plus qu'une arène de ravages.

Quand la faute a été faite, on s'étonne des dévastations: il fallait l'éviter. Non, en 1814, la nation n'était pas rétive. Bonaparte l'avait assouplie de manière à lui rendre agréable la transition de son aigu despotisme à un régime graduellement tempéré.

Dans le génie du peuple français, tel qu'il est distribué sur le sol du royaume, sont des nuances sensibles: l'inertie est au centre; la force lente, à l'ouest; la douceur froide, au nord; l'indifférence, à l'est; la vivacité, dans une large zone au midi. Celle-ci paraît la plus tranchante. On la croyait difficile; et j'ai la conviction du contraire pour en avoir fait personnellement l'épreuve en 1814 et en 1815: peuple inflammable, léger, qui s'emporte ou se rebute aisément, à qui sans cesse il faut que la main de l'écuyer rende ou arrête les rênes: au fond, maniable, et plus en-

clin au bien qu'au mal. La Restauration le trouva tout disposé pour elle; il hennissait; il bondissait à son aspect,

C'était Paris qu'il fallait museler; les grandes villes dont il fallait se garder; les campagnes seules à qui aussitôt il fallait verser le bien et la liberté d'abord goutte à goutte, puis à flots, puis à torrens.

Telle était la tâche du système administratif.

Et quant au système politique de l'intérieur, j'ai assez dit comme il eût été convenable d'établir le clergé, la noblesse, la bourgeoisie, dans leurs situations respectives; élémens substantiels de l'État, juxta-posés par la nature comme ils l'étaient par l'ancienne constitution, et non pas hostiles et acharnés l'un à l'autre comme on les fit aussitôt.

Vous avez vu à Paris, sur un arc de triomphe, (il y était encore en 1814), ce char d'airain venu de Corinthe à Rome, de Rome à Constantinople, de Constantinople à Venise, de Venise à Paris. Quatre magnifiques chevaux d'airain s'y attelaient de front: et le quadrige semblait voler dans l'espace; et les révolutions qu'il avait subies de lieu en lieu, de siècle en siècle, n'avaient pas ralenti son essor, n'avaient pas délustré le chef-d'œuvre. Qu'auriez-vous dit si quelque maître fondeur, appliquant au génie une *main téméraire*, eût dételé ces coursiers, les eût placés en face l'un de l'autre, les eût fait ruer l'un contre l'autre? Quelle durée auriez-vous présagée au char?

Les fondeurs de 1814 firent plus que dételer et déplacer les moteurs de l'État. Ils voulurent les briser, substituer l'argile au bronze, régir le char tout autrement.

Innover tout-à coup et la constitution politique et le régime administratif, ce fut trop. Innover la constitution n'était pas licite; bouleverser le régime fut imprudent.

Des États-généraux habilement préparés, habilement conduits, éloignés de Paris, à session courte et rapide, auraient, ce me semble, retrempé en bronze d'un seul coup le monarque et les Ordres de la monarchie.

Quel constraste fut-ce au contraire que l'aspect antique des Bourbons tournant le dos à l'antiquité, adoptant de prime abord le corps législatif, les lois, les formes, les hommes, nés de la révolution! Le roi sembla ne pas remonter sur le trône de ses pères. Il s'y glissait. Le clergé et la noblesse ne levèrent un moment les yeux que pour les rebaisser vite à terre. Tout droit fut livré en proie au septicisme. La Restauration, doutant d'elle-même, fit douter de tout; et la révolution, pressentant son nouvel empire, songea plus à saluer dans Louis xviii un libérateur qu'à redouter un vainqueur, moins encore à craindre un oppresseur.

Il y eut cette différence entre Napoléon et Louis xviii, que le premier, tout en proclamant le principe révolutionnaire, en avait repoussé les conséquences, tandis que Louis xviii réalisa les conséquences en ne désavouant que le principe abstrait.

Napoléon connut assez l'esprit français pour interdire le parlage. Un des premiers actes de Louis xviii fut de rouvrir une large arène aux parleurs, sans barrière qui réprimât leur vagabondage. Comme il s'était approprié le corps législatif de l'empire, la plu-

part de ces orateurs et de leurs auditeurs étaient fils de la révolution. Il n'y prit garde : car il s'agissait surtout de mettre en jeu sa machine nouvelle de gouvernement représentatif.

Quand Bonaparte avait enchaîné la parole, l'esprit de tyrannie ne l'avait pas seul guidé. Il avait considéré le caractère français et ne s'y était pas mépris. Louis XVIII s'y trompa tout-à-fait, en méconnaissant la mobilité indomptable des langues françaises : tant il est vrai que les formes constitutionnelles d'un peuple doivent être assimilées au caractère dont l'imprégna la nature! Ce n'est point la faculté de réfléchir, c'est la faculté prompte d'imaginer et de sentir qui domine dans le génie du Français. Sa parole prévient la pensée et est déjà bien loin quand la réflexion arrive. En divers pays, on peut dire : autant d'hommes, autant d'avis : *quot capita, tot sensus.* En France, il faut ajouter : autant d'hommes, autant de parleurs. Que le roi Louis XVIII n'a-t-il pu assister de sa personne à un salon de Paris! s'il y avait rencontré une réunion de vingt hommes, il aurait compté aussitôt dix dialogues et bientôt vingt monologues. Oh! voici, aurait-il pu se dire, mon gouvernement représentatif pris sur le fait. Si de vingt hommes de bon accord, de bonne compagnie, de bon ton, pas un ne peut se faire auditeur, qu'arrivera-t-il d'une assemblée de quatre cents hommes en désaccord obligé, de divers pays, d'habitudes diverses? et si je tiens cette assemblée réunie six mois de suite chaque année, tantôt dans une lice ouverte à tout vent où elle bronchera de pas en pas sur dix systèmes qui, depuis que le monde est monde, tiraillent les opinions

indifféremment vers le oui ou vers le non, tantôt dans un four embrasé par des passions qui incendieraient jusqu'à des Allemands et jusqu'à des Scandinaves... bon Dieu! Que vais-je faire! en ces assemblées quel torrent de vaines paroles! Quel brouhaha! Quel chaos! sous ma restauration, sous mon trône, quelle effroyable mine! Non, non, il faut à l'esprit français des académies à brillans discours et des tribunaux à plaidoyers splendides; il ne faut point à son caractère ce qu'on m'a dit d'appeler gouvernement représentatif. Le droit du verbiage n'est pas dans sa nature: lui donner le droit de mettre annuellement à pair ou non l'impôt, la religion, l'armée, la marine, l'administration, la diplomatie, n'est pas trop non plus dans ma sagesse. Soyons moins applaudi, moins bel-esprit, soit; mais soyons plus habile.

De tous les monologues brillans ou divertissans ou insipides que Louis XVIII eût pu entendre en ce salon parisien honoré une fois de sa présence, entre les jugemens sur Platon et sur Rossini, de la chute de l'empire ottoman à un tilbury ou au Luxor, de tout ce conflit de paroles si suaves à la langue qui les débite et si âpres à l'auditeur qui attend l'intervalle pour placer les siennes ou qui se répond à lui-même, je doute que le monarque eût recueilli rien de plus sage que sa propre prosopopée.

L'œuvre de la Nature, l'œuvre du Temps : ce sont là *l'arche sainte* du législateur. Du moment où l'une et l'autre furent reniées, le schisme entre le positif de l'expérience et la vague des nouveautés commença.

Les bannières ne se déployèrent pas toutes à l'instant. Il n'y eut de bien patente que celle du bonapar-

tisme, arborée sous un vernis de couleur blanche, et bariolée d'absurdes sermens par les larges consciences des officiers de l'empire. « Brûlez ce que vous adoriez; adorez ce que vous brûliez » leur disait-on. — Oui, oui, nous brûlons; nous adorons, répondaient-ils avec une impassibilité égale à la bonhomie de leurs crédules convertisseurs : et ils attendirent. Si long-temps repoussée, timide et modeste encore, la démocratie n'avait pas encore préparé ses thèmes. Elle ne fit que préluder en lançant quelques brûlots de la presse. On vit déjà le ministre du roi réduit à soutenir sophistiquement qu'en bon langage *réprimer* le mal fait, voulait dire : *prévenir* le mal à faire : de manière qu'aux premiers brûlots de l'imprimerie le gouvernement royal n'opposait dès son début que des jeux de mots qui n'étaient pas même subtils. Oh! d'ailleurs partout des feux de joie; partout des harangues; et la dernière fut celle où M. Lainé, président des députés « vit les flammes de Moscou refléchies sur les murs des Tuileries, » signifiant par cette métaphore tardive le retour de l'indomptable dévastateur à qui les portes étaient restées si bien ouvertes.

Laissons à l'histoire sa dure tâche. Elle dira comment les puissances étrangères établirent Napoléon précisément entre l'Italie et la France, dans une attitude dont la perfidie ou l'impéritie peut se disputer l'invention; comment nulle vedette, placée par les ministres à l'île d'Elbe, ne rendait compte de ses mouvemens; comment nul vaisseau de la marine française ne surprit son convoi entre Elbe et Cannes; comment des corps militaires se trouvaient tout échelonnés sur sa route; comment au milieu d'eux son

drapeau vola, sans métaphore, de clocher en clocher jusqu'à Paris; comment le roi Louis XVIII partit une nuit après avoir dit la veille au Corps législatif « qu'il défendrait son trône : » chose à ne pas dire ou à faire.

L'invasion de Bonaparte fut merveilleuse par sa rapidité; la défense du gouvernement royal fut merveilleuse par la nullité, ou, plus encore, par l'absurdité. Un exemple de celle-ci n'empiétera pas trop sur les réserves de l'histoire : d'où le conquérant tirait-il sa force morale et physique? il devait l'attendre surtout de cette foule d'officiers, œuvres de ses mains, par lui long-temps menés à la victoire, saturés par lui de biens ou d'espérances, et puis rejetés par la Restauration dans la paix fastidieuse, dans les conditions du bon ordre, dans les demi-soldes, dans une sorte d'humiliation générale qui, au terme de tant de guerres injustes, pouvait n'être pas une injustice. Il était leur général-né; ils étaient ses soldats-nés. Briser leur agrégation était la loi du moment; la resserrer, au contraire, fut la loi des ministres du roi. A ce moment où Bonaparte remit le pied sur le sol, dans le plus fort de la crise, une ordonnance éclata comme une bombe qui prescrivit aux préfets de réunir en leur chef-lieu tous les officiers en demi-solde, lesquels, il est vrai, on décorait habilement et solidement du titre officiel et magique de *gardes du roi*. Ainsi voyait Paris : la méprise était rude. J'avoue qu'à deux cents lieues de Paris je fis l'inverse : je pris pour mon devoir le soin de tenir ces fidèles *gardes*, bien isolés, chacun dans son village et sous peine d'amende. Deux mois après, rendant compte à M. le Dauphin, à Puycerda, frontière espagnole, d'une

aussi étonnante mystification et de ma résistance : « Héquoi ? » me dit le prince avec la surprise de la docilité que Louis XVIII inspirait plus dans sa royale famille qu'il ne l'imposait dans sa charte constitutive. « Quoi ? vous avez désobéi ! » Je répondis : « Le bon sens avant tout, monseigneur : et malheur à tout homme public qui, dans les cas décisifs, ne prend pas le contraire d'un contre-sens. » L'ordre de métamorphoser les officiers de Bonaparte en *gardes du roi* présageait la main qui allait bientôt amnistier au nom du roi les compagnons de l'exil du roi.

Waterloo décida une dernière fois du sort du conquérant ; mais l'épreuve et la leçon n'avaient mûri ni les actes ni les opinions du monarque. Il rentre en France ; et deux proclamations tout-à-fait contradictoires émanent de sa plume, une de Cateau-Cambrésis dans le sens de la sévérité, l'autre de Cambray dans le sens d'une complète indulgence. Ses opinions ne s'étaient pas mûries davantage : gouverner par le *nombre* et enfreindre les lois anciennes ne furent pas l'objet d'un doute nouveau. On renversait l'empire de Bonaparte fondé sur la force, et l'on persistait à donner pour mobile au gouvernement royal les convenances du nombre, en d'autres termes le droit de la force, essence de la démocratie.

Droit de justice, droit de la morale, droit du passé : *nugæ sonoræ !* et c'est alors que fut mis en monnaie et en circulation le mot « légitimité ! »

Deux actes suffiront pour caractériser à son début la seconde Restauration, comme ils suffirent pour en préparer les résultats : actes monstrueux, il est vrai. M. Fouché (mon ancien professeur) avait voté la

mort du roi Louis XVI : et le roi restauré, frère du roi immolé, prend leur régicide pour son ministre! et il lui confie la police de son royaume ! et lord Wellington, qui pousse à cet abîme, nomme un tel choix une *frivolité*! et Paris tout entier et le faubourg Saint-Germain surtout battent des mains à l'aspect de M. Fouché, l'homme unique, l'incomparable libérateur !

Le roi restauré revenait de Gand, lieu de son refuge : et le voici qui au retour use de ses pouvoirs pour prononcer une amnistie en faveur des militaires qui l'ont suivi à Gand : et comme son frère, ses neveux, ses cousins sont tous militaires, qu'ils l'ont accompagné en Belgique, qu'il est lui-même chef des armées, il amnistie ses propres défenseurs, il amnistie sa famille, il s'amnistie lui même!

Des deux bizarreries citées pour exemple, l'une, l'appel de Fouché, fait violence au cœur : l'autre, l'amnistie pour Gand, fait violence à la raison : l'histoire ne va pas au delà. A peine l'imagination y atteint.

Les exemples ou faits isolés que je cite en passant ne sont pas, ce me semble, hors de place en un tableau général des temps actuels et prochains. C'est dans leur incohérence, dans leur *étrangeté*, et non dans l'opinion publique, qu'on peut apercevoir l'explication de l'immobilité qui a caractérisé la catastrophe dernière.

Il arriva donc en 1815 que la seconde Restauration fut le triomphe et non le tombeau de la démocratie. M. de Talleyrand présentait celle-ci au roi comme unique refuge ; les étrangers la lui imposaient ou par erreur ou par calcul ; l'erreur de son propre jugement l'y précipitait. Seulement il crut héroïque de

n'en pas arborer le drapeau apparent. Là s'arrêta son héroïsme.

Le famille royale ne partageait point la conviction de son chef. Excepté son deuxième neveu, le duc de Berri, esprit plein de sève et de verve, mais alors, comme je l'ai déjà peint, jeté par les théories anglaises hors du droit commun, le frère du roi, sa nièce, son autre neveu devinaient l'avenir avec plus de tact : car ce tact partait du cœur ; et le cœur qui inspire la vraie éloquence dicte aussi parfois la vraie politique. Dans le seul fait de Fouché ministre, quelle révélation pour le second frère de Louis XVI, pour sa magnanime fille, pour son gendre !

Alors ce gendre valeureux portait avec éclat le titre de *héros du midi;* et le midi tout entier, unanime dans ses résolutions comme en ses sacrifices, entrait dans la résistance au double triomphe et des étrangers et de la démocratie. A la tête de cette judicieuse et patriotique opposition fut monsieur le Dauphin.

La résistance du midi, en juillet et août 1815, fut trop courte et trop peu efficace pour mériter d'être mémorable. Toutefois, il n'est pas sans intérêt de montrer que le bon sens eut quelque part un lieu d'asile, comme jadis ces victimes dévouées; qui, poursuivies par la fatalité, se réfugiaint quelques jours parmi une tribu hospitalière ou dans un temple lointain. Esquissons-en le bref épisode.

Louis XVIII était à la vérité revenu à Paris, et reconnu de nouveau pour roi, mais roi nominal. En quelle attitude était-il dans ses Tuileries ? Du Languedoc nos yeux voyaient le monarque captif ; les canons étrangers, jour et nuit braqués sur le pont Royal, en

face de sa demeure ; d'innombrables armées étrangères s'agglomérant autour de lui, aucune pour lui ; le commandement exercé par d'autres rois ; la révolution introduite officiellement dans le conseil des Bourbons ; ce conseil livré à la fluctuation de ses élémens hétérogènes ; les salons de Paris délirant et s'échauffant à admirer dans M. Fouché le sauveur officiel des Bourbons.

Au sud de la Loire, dans les plaines du Berri, campait l'armée qui, battue à Waterloo et repoussée de Paris, s'excitait à la vengeance par le désespoir. Déjà renforcée d'autres troupes, elle présentait disait-on, quatre-vingt mille soldats. Ces valeureuses cohortes, ces habiles capitaines, cette magnifique artillerie offraient encore assurément de redoutables leviers ou d'attaque ou de résistance. L'armée de la Loire avait eu foi naguères en Napoléon : son idole était brisée ; maintenant un sentiment dominait tous les autres ; c'était l'émotion de ses désastres, portée jusqu'à une sorte de fanatisme contre les étrangers.

En cette complication violente de choses et d'hommes, si un prince guerrier, héritier éventuel du trône, investi par lettres patentes d'un pouvoir souverain sur un tiers du royaume, disputant ce pouvoir aux étrangers entre les Alpes et le Rhône, mais l'exerçant dans sa plénitude du Rhône à l'Océan, des Cévennes aux Pyrénées, et ayant le droit légal de l'étendre à sa volonté jusqu'à la Loire et au-delà ; sûr en même temps que l'homogénéité des opinions et l'énergie des affections populaires doublait et triplait l'action d'un tel pouvoir entre ses mains ; si, dis-je,

M. le Dauphin eût conçu le dessein de former rapidement un corps d'armée essentiellement royaliste, de s'avancer à sa tête vers le Berri, d'évoquer sur sa gauche les corps vendéens encore fervens de la guerre civile, et là, de dire à l'armée de la Loire : « Je vous reçois sous mes bannières ; quelques généraux seulement vont s'éloigner et plus tard reviendront; à tout le reste, salut, amnistie et fraternité d'armes au nom du roi et de l'État. » Qu'eût répondu l'armée de la Loire ? Barrée au nord et à l'est du fleuve par les troupes étrangères, serrée à l'ouest par le royalisme, pressée au midi par le prince et par son corps militaire qu'auraient protégés les montagnes du Limousin, enveloppée de toutes parts, acculée, sans issue, sans avenir, elle se serait précipitée dans la voie de salut et d'honneur ouverte au nom du roi. Française et royaliste elle n'aurait écouté que sa passion contre l'étranger : et, par ce mobile, assuré d'elle, assez habile d'ailleurs pour émousser par la prudence un des deux tranchans de ce glaive trop récemment hostile, M. le Dauphin aurait pu couvrir de tentes royalistes la rive gauche de la Loire, s'y présenter neutre, et écrire au roi son oncle : « Voici une bonne armée ; traitez maintenant. » Ah ! dans cette position Louis XVIII aurait-il négocié et signé l'accablant traité du 20 novembre 1815? Aurait-on vu le premier règne depuis Hugues-Capet où le territoire européen de la France ait été rétréci ? Huningue eût-il été démoli? Landau cédé ? Et le gouvernement actuel en serait-il à disputer gravement si Marienbourg et Philippeville, possessions désormais étrangères, seront ou ne seront pas, en face de leurs

fondateurs, de menaçantes forteresses? Enfin plus d'un milliard eût-il été le contingent pécuniaire du roi de France dans une guerre où l'on vit d'abord en lui un confédéré, non pas un ennemi? Et une partie de ce milliard eût-elle été officiellement destinée à hérisser de forts la frontière opposée à celle dont la surface bien aplanie allait s'ouvrir aux attaques futures? Et le poids des rentes créées par l'invasion appesantirait-il le fardeau intolérable de nos budgets?

De la pensée à l'exécution, de l'espérance, et même des vraisemblances, à la réalité, il y a loin, sans contredit : mais, quoi qu'il en ait pu être de ce dessein, j'en peux donner pour certains ces deux points-ci : l'un, qu'en trois semaines M. le Dauphin avait levé et armé vingt-sept bataillons royalistes; l'autre que j'avais pris des mesures pour faire arriver chaque mois quatre millions dans la caisse militaire, somme qu'auraient grossie bientôt les fonds alors interceptés de la Provence et du Dauphiné, et déjà suffisante pour opérer contre tout oppresseur quelconque du sol français des démonstrations imposantes.

Avec ces moyens en argent et en hommes, avec ses goûts militaires, pourquoi, dirait-on, M. le Dauphin n'a-t-il pas en effet mis le royaume à l'abri de ces ruineuses négociations?

Oh! pourquoi? Ce n'est pas à lui de répondre; mais c'est à lui de demander pourquoi le ministère du temps ne vit qu'un objet d'ombrage, là où s'offrait un appui? Pourquoi de sa part aucune relation ne s'ouvrit avec nous? Pourquoi l'un de ses membres, M. Fouché, frémissait à la pensée du gendre de Louis XVI? Pourquoi, plus clairvoyant, mais trop

timide, le chef de ce conseil, M. de Talleyrand, se bornait à dire : « *Mais peut-être qu'ils font mieux que nous là-bas* (*) ! » Pourquoi enfin, cédant aux instigations anglaises et russes, exprimées avec hauteur par M. le duc de Wellington et par M. le comte Pozzo di Borgo, le conseil du roi crut faire un acte politique en désarmant au midi la force propre et personnelle du monarque, en révoquant soudain les pouvoirs de M. le Dauphin, en abrogeant ses actes, en immolant le prince lui-même dans ma personne par les réprobations iniques et bruyantes dont alors je fus l'objet ?

La réponse à ces questions ne peut qu'inspirer de vains regrets. Toutefois cette réponse existe en faits. Il y eut de l'énergie patriotique, et ce fut dans les provinces ; il y eut prévoyance, action, nerf, fermeté, et ce fut dans les desseins qu'accomplit ou prépara si vite M. le Dauphin.

Il y eut même, en ce qui touche à la politique civile, manifestation de penchant vers les idées qui forment l'ancien et vrai droit public des Français et qui, illusion étrange ! paraissent neuves aujourd'hui. La proclamation dernière du prince gouverneur-général s'adressait « *aux habitans des provinces de Béarn, Guyenne, Languedoc, Roussillon, Provence.* » Déjà il voyait qu'il y eût injustice, faiblesse et périls de tout genre à concentrer dans une ville la vie d'un royaume : et quand je soumis à ses méditations un plan qui, sans détraquer brusquement la vigoureuse mais oppressive organisation fondée par Napoléon, tendait à

(*) Paroles rapportées textuellement par un autre membre du conseil.

reconstituer graduellement les provinces, à restaurer en assemblées périodiques de trois ou de cinq ans les états provinciaux et généraux, à rattacher sur la déclaration de Louis XVI, en juin 1789, la chaîne de l'avenir, à rendre un facile essor aux libertés locales et aux jouissances locales (si je peux m'exprimer ainsi), à cicatriser enfin la plaie profonde et non incurable d'une révolution démocratique par la réconciliation de la classe noble et de la classe moyenne, sans dégrader l'une, sans humilier l'autre, tout en soulageant de grands fardeaux la classe inférieure, M. le Dauphin dut sans doute remettre à des temps plus libres l'examen sérieux de si graves questions; mais la substance de ces idées salutaires et bienfaisantes s'imprégnait comme en un sol fécond, dans son esprit et dans son cœur.

Que plus tard les innovations exotiques et factices de Louis XVIII lui aient paru préférables à notre droit ancien et à ses formes consacrées, doit-on s'en étonner, ou du moins en garder un trop inflexible ressouvenir? L'esprit respectueux de M. le Dauphin, plié par une longue habitude, s'inclinait sous l'ascendant de Louis XVIII. Sa candeur militaire put glisser dans les piéges de l'intrigue aussi diversifiée que souple et adulatrice. D'autres cieux, d'autres terres, d'autres hommes, offusquèrent ses yeux. Il put voir de l'impartialité à combattre ses vrais amis, de la générosité à céder aux contradictions, de la docilité à subordonner les impressions positives de la province agricole aux théories spécieuses de Paris raisonneur; il put ne pas résister aux prestiges de Paris : qui donc alors y résista?

M. le Dauphin désarmé, la famille royale effacée, les vues nettes de la province obscurcies par l'esprit nuageux de Paris, le gouvernement se replia tout entier dans la voie des discours et des écritures. Sa couleur se dessina ; il se donna pour agens les hommes blafards, ou mi-partie de bonapartisme et de royalisme; il prit pour unique affaire dans l'intérieur les élections. Telle était la justesse des notions parisiennes, qu'on y ressentait la crainte de voir surgir des corps électoraux une Convention. L'étonnement fut grand : ils produisirent une grande majorité de royalistes et de propriétaires. Ils formèrent cette chambre pour laquelle Louis xviii composa d'abord le mot nouveau : *introuvable* ; et ensuite le système nouveau de dissoudre le bien qu'on redoute pour retrouver le pis qu'on cherche.

L'arrivée à Paris de cette foule de propriétaires, amis chauds du roi et du bon ordre, mais plus énergiques dans le sentiment que dans l'action, ne fit pas rebrousser le gouvernement à son entrée dans la démocratie. Elle fit seulement et péniblement sortir des conseils de Louis xviii le juge de Louis xvi. Mais n'aurait-on pas cru que ce dernier prince n'eût que le choix des fautes et le goût des erreurs extrêmes ? Des mains d'un régicide il tomba en celles d'un Russe. M. le duc de Richelieu, qui fut donné par la Russie, n'était au fond qu'un général russe, et, qui pis est, n'avait que des notions russes. On ne pouvait mieux ignorer l'état de la France et les ressorts secrets de la révolution. « C'est, dit M. de Talleyrand, l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée. » Vrai ou non, le mot est fort juste. Peu

s'en fallut encore qu'on ne renforçât le conseil du roi de France par un autre ministre russe. Je lus une liste d'hommes proposés au Roi pour le ministère de l'intérieur; le nom de M. Pozzo figurait en tête, et la combinaison ne paraissait pas bouffonne. C'est à l'autre bord que se portait l'incompréhensibilité. Des Français pour ministres dirigeant les conseils du roi de France! ah! voilà bien la plus étonnante, la plus inadmissible bizarrerie! non, pas possible; tant on était convaincu à Paris que royalisme et imbécillité étaient synonymes! A la vérité Paris et la cour abondaient en stupides trembleurs: qui ne s'en souvient comme d'un mauvais rêve?

M. de Richelieu, né Français, devenu Russe et voulant demeurer Russe, fut donc le seul Russe appelé à diriger les conseils de France. Or le constitutionnalisme était à la mode: il en prit sur-le-champ une teinte vague. Petit-neveu en ligne féminine du cardinal de Richelieu, il crut aussi qu'orné de son nom il fallait prendre un lambeau de sa robe; or le cardinal ne fut ni constitutionnel ni bénigne. Être ceci, être cela, fut une triste bigarrure. Le malencontreux directeur montra le lambeau rouge parfois aux bonapartistes, plus souvent aux royalistes; bon homme au fond, mais devenu très-mauvais par la peur de paraître bon.

On se souvient qu'à l'ouverture de la chambre *introuvable*, les nouveaux ministres jugèrent d'abord parfaitement juste d'obliger les députés à jurer la Charte. Prêter serment à une chose non encore éprouvée ou fort mal éprouvée en 1814! Que pouvait un tel serment? Imposé, il devenait l'œuvre de la force et s'annulait; refusé, il n'invalidait pas le mandat du député; de quel droit aurait-on méconnu ou brisé un

mandat librement donné, librement accepté? Eh quoi! d'ailleurs, des sermens encore, quand tout à l'heure on les avait tous enfreints d'un bout de la France à l'autre! En cette grave solennité, un jeu, une scène de théâtre semblaient préoccuper le goût des esprits. Il n'y eut de sérieux que le symptôme de la révolution encore victorieuse quand elle venait d'être vaincue : et M. de Richelieu commença sa carrière constitutionnelle en imposant violemment silence au député montalbanais dont la bouche hésitait à jurer le serment.

Un autre fait violent fut le second pas : le jugement du maréchal Ney. Que ce grand guerrier eût strictement mérité la mort, les faits sont patens; mais tant d'autres l'avaient méritée! et la suite a fait voir entre les bras du roi tant de favoris égaux au maréchal Ney en félonie et peut-être mieux fondés que lui en droits à l'échafaud?

L'exécution de Ney et l'amnistie pour Gand, rapprochées l'une de l'autre, ne peuvent mutuellement s'absoudre ou d'atrocité ou de ridicule.

Qui d'ailleurs en cet amas de fautes ou de méfaits méritait mieux la mort, ou du guerrier entraîné par la voix si long-temps dominatrice de son ancien chef, ou des ministres du roi qui n'avaient su placer un espion à l'île d'Elbe, une escadrille sur la côte, un général assuré en Provence?

Il est vrai : ce moment peint par Tacite *où il est dangereux de tout pardonner et de tout punir*, se représentait. Tout punir n'était pas possible; mieux valait alors tout pardonner : car l'incohérence dans les actes souverains est comme un appendice de l'ini-

quité; elle fausse la droiture. Fusiller le maréchal Ney, puis faire au sacre de Charles x porter physiquement la couronne par le maréchal Soult, sont deux faits que nous avons vus. Où se trouve en leur parallèle la part du bon sens?

Pardonner la félonie passée s'alliait parfaitement avec la résolution franche de comprimer les félons futurs. Mais à peine le maréchal Ney eut-il rougi de son valeureux sang les murs du Luxembourg, la bienveillance s'adressa aux félons anciens et la compression s'exerça envers les loyaux royalistes.

La différence entre les opinions fermes et les opinions flottantes, la voici : c'est qu'en général les premières sont moins cruelles. Elles régnaient au midi sous l'administration de M. le Dauphin, tandis que Paris et le roi flottaient au gré des vains systèmes. De part et d'autre, l'arbre porta son fruit. Dans le midi, avant même qu'à Paris on fusillât Ney, dans la première ferveur du triomphe, quels furent les faits de M. le Dauphin? Le maréchal Soult, tout à l'heure major-général de Napoléon, fut surpris et arrêté dans la Lozère; sa tête aurait subi le sort de celle de Ney: M. le Dauphin me donna l'ordre de lui faire rendre la liberté et un courrier extraordinaire la lui apporta sur-le-champ. Si le maréchal Brune périt à Avignon, c'est qu'il s'obstina à vouloir périr; car il avait reçu de M. le Dauphin et de tous ses agens un passeport avec les instructions les plus précises et presque la supplication de prendre un autre itinéraire qu'Avignon. Le général Clausel fut menacé par le peuple et sauvé par une indulgente connivence. M. Boyer-Fonfrède qui, dans les Cent-Jours, promo-

nait dans Toulouse le drapeau de la mort, fut arrêté par le peuple et sa perte était inévitable ; trois heures après, nous surprîmes le moment propice à sa délivrance et il fut sauvé. Un soulèvement causa la mort du général Ramel à Toulouse ; mais il y avait trois jours que les ordres imprudens de Paris avaient rompu la digue qui contenait ou détournait dans le midi le torrent populaire ; ils avaient substitué à la digue homogène un faix de broussailles ; à l'administration du Dauphin, qui ? un chef du palais de Bonaparte, M. de Rémusat ; discernement qui serait plaisant, si l'on plaisantait de fautes salies par l'effusion du sang humain. J'ai conservé la lettre de M. le Dauphin où, au sujet de la fin tragique de Ramel, il m'écrivait : « C'est ma consolation de penser que ces déplorables excès n'ont pas eu lieu sous mon gouvernement et que vous n'étiez plus en mesure de les réprimer. »

Nous professions alors pourtant, nous, dans le midi du royaume, des sentimens très-prononcés contre les félons des Cent-Jours et contre les fermens de la révolution. Mais c'étaient des principes et non des hommes qu'il s'agissait d'immoler. Sacrifier les maréchaux Soult, Ney, Brune ; féroces et mesquines mesures ! elles ne convenaient qu'au gouvernement mixte et manichéen qui se jouait de la Restauration ; et telle alors fut pourtant la confusion des idées et des faits et des hommes, qu'au moment même où il immolait Ney, le gouvernement de Paris représentait l'administration paternelle du midi comme une sorte de fantôme atrabilaire ! et ses fauteurs affectaient d'en avoir eu grand peur ! et ils commençaient à affubler les hommes clairvoyans du sobriquet infiniment spi-

rituel d'*ultras!* tant l'absurdité est la compagne, sinon inséparable, du moins habituelle, des jugemens politiques, surtout quand les juges inspirateurs sont une capitale, une cour, une coterie!

Le ministère Richelieu fut presque au même temps mis à une autre épreuve : il ne put la surmonter. Le traité du 20 novembre 1815 se trouvait imposé par les étrangers à la France comme une rançon. D'abord alliés de la vraie France, ils s'accoutumaient complaisamment à se considérer et à agir comme ses vainqueurs. Ils se lassaient et de la délivrer et de ne pas se venger. Présenter la nation et son gouvernement comme innocens des dernières convulsions de Bonaparte n'eût pas été juste; l'un et l'autre étaient coupables de mollesse. Mais les étrangers se jugeaient-ils innocens d'avoir si bien casé Napoléon, empereur, dans l'île d'Elbe, un pied sur la France, un pied sur l'Italie? et ne fallait-il pas, étrangers et Français, également inhabiles ou abusés, se dire après ce pénible rêve des Cent-Jours :

[illegible]

L'oubli de cette maxime a laissé dans l'esprit français un long et lumineux sillon de ressentiment contre l'intervention étrangère; et puis, dans l'intérêt même des étrangers, la prévoyance méditative ne réprouvait-elle pas de leur part la tentation d'une machiavélique vengeance? Se venger de la France entière, c'était fomenter la révolution; et la révolution, qui ne distingue pas les pays, c'est le Génie de l'enfer armé contre les rois et les peuples, contre les trônes et les propriétés.

Deux caractères hostiles dominaient en ce traité : on exigeait de la France une rançon en or d'environ mille millions ; somme inouïe : et, autre chose inouïe jusqu'alors dans son histoire, on l'obligeait à faire rétrograder la ligne de ses frontières.

D'autre part aussi, plus d'habileté aurait préparé à Louis XVIII et à son ministère deux moyens de faire face au traité proposé ou imposé.

Si M. le Dauphin eût campé sur la Loire à la tête de cent mille hommes, Louis XVIII aurait pu appuyer de très-bonnes raisons par de très-bons soldats.

Si la *chambre* eut été rassemblée hors de Paris et plus ou moins rapprochée en ses élémens des anciens états-généraux, le roi aurait pu dire : je n'ai pas le droit d'aliéner seul le territoire français.

Ni l'un ni l'autre.

On s'était plu à n'avoir pas un soldat, et à dissoudre les efforts ébauchés par M. le Dauphin pour former en état compact un corps d'armée et un corps de provinces monarchiques.

En donnant à Paris le spectacle d'une chambre *introuvable*, on s'était occupé à lui arracher d'abusifs sermens et on avait comprimé sa vigueur native. Protester contre l'empiètement du roi sur le droit dévolu à la nation seule de consentir à des cessions territoriales, eût été acte de vigueur ; cette protestation eut pu être la ressource du ministère, son bouclier contre les puissances, mais il y aurait vu un acte factieux. Il était pressé par les constitutionnels de mettre au grand jour la charte et les rhéteurs ; c'était là l'essentiel. Peut-être imaginait-il lui-même que la cession du territoire français était dans les droits du monar-

que. On se tut donc de part et d'autre; le traité fut signé, communiqué, renfermé : tout fut dit. Il n'y eut plus qu'à inventer les millions et à déserter Landau.

Il est en France pourtant un principe qui dérive de la loi salique : c'est que le Roi n'est qu'usufruitier. Il ne peut donc aliéner. Aussi la loi traditionnelle n'attribue qu'aux états-généraux le droit de démembrer la monarchie. En leur absence, le parlement de Paris exerçait le droit d'annuler toute cession de territoire. On le vit sous Louis XI, quand ce monarque donnait pour épouse au Dauphin Marguerite d'Autriche; et encore n'accordait-il à la souveraineté autrichienne qu'une aliénation éventuelle. Le parlement de Paris reçut le traité, mais après avoir enregistré d'avance la déclaration qu'en aucun cas le pacte nouveau « ne pourrait préjudicier aux droits de la couronne. » Au fait, malgré les vicissitudes du territoire, sans cesse en France la couronne, emblème de la domination suprême, restait une. Que telle province passât d'un vassal à un autre, elle demeurait province française. Dans tout l'éclat de sa puissance, la maison de Bourgogne ne put soustraire la Belgique à la juridiction du parlement de Paris. Il n'y avait point de démembrement effectif; et c'est quand il s'est agi d'une scission précise en faveur d'une couronne étrangère que les corps français prononcèrent souverainement la négative, ainsi qu'il arriva sous l'empereur Maximilien et sous son petit-fils Charles-Quint.

Il va sans dire que le temps était condition essentielle de l'incorporation d'un pays à la monarchie. Le fruit d'une victoire, d'une guerre, d'un règne même,

n'était qn'une conquête passagère ; le roi en disposait sans contredit. Ainsi Louis xv rendit les Pays-Bas, et Louis xviii pouvait rendre la Savoie. Mais la frontière flamande faisait corps avec la France : un siècle avait scellé du sceau français les cinq villes abandonnées en 1815. L'abandon semble avoir excédé le pouvoir légitime du roi. Ailleurs qu'à Paris, il eût excité un cri public ; et le silence imprudemment contraint à Paris n'a fait qu'y déposer un germe de guerre et compromettre au tribunal de la postérité le ministre qui l'osa consacrer de son nom.

Sans doute M. de Richelieu répugnait à de telles transactions. Mais désarmé, isolé, aveuglé, il ne connaissait qu'une arme, qu'un moyen de résistance ; il offrait sa retraite : et tel fut l'ensemble extraordinaire des conjonctures, qu'aux yeux ébahis et des Français et des étrangers la retraite du faible ministre prenait une teinte de calamité publique.

Étrangers ni Français ne pouvaient choisir, il est vrai, d'instrument plus commode. Par Français j'entends les Parisiens ; le reste s'annulait. D'un côté donc, Paris et, dans Paris, une coterie bigarrée de constitutionnalisme et de bonapartisme ; d'autre côté, la Russie et son fin ambassadeur le comte Pozzo faisaient du duc de Richelieu leur utile jouet. Tantôt ils usaient de ses vertus privées qui n'étaient pas sans charme. Que n'y sut-il borner son rôle en cette vie? il y aurait goûté le bonheur ; il n'aurait pas préparé le malheur de son pays : présomption fatale à lui et à ses successeurs ; présomption qui a légué la ruine, la destruction peut-être, à un bien bel empire!

Ce fut dans un de ces jeux cruels qu'après un an

de lutte entre le principe du bien et le principe du mal, M. de Richelieu, poussé par l'ambassadeur russe, coupable de subir une telle impulsion, fasciné d'ailleurs par on ne sait quel vertige, provoqua l'ordonnance fameuse du 5 septembre 1816. La chambre « *introuvable* » fut dissoute : On jeta le dé dans de nouvelles élections.

Observer les fautes de la restauration n'est pas assurément absoudre la révolution ; c'est un terrible fléau que la peste ; le médecin n'en est pas moins un homme nul s'il ne sait pas la guérir : criminel, s'il la propage.

La révolution reprit son mouvement de recrudescence à l'ordonnance du cinq septembre ; il fut rapidement développé par M. Decazes, nouveau ministre, qui, furtivement élevé par le duc de Richelieu, renversa son maître et poussa l'œuvre à l'excès.

Quand l'inavisé Richelieu succomba sous le faix qu'il avait cru pouvoir porter, il ne fallut pas creuser bien profondément pour découvrir la situation exacte de la France au dedans et au dehors. Peu de mots l'exprimaient au dehors, pas un soldat ; au dedans, pas un écu ni pas un ami. Les écus s'en allaient à la bourse payer l'étranger et créer l'agiotage : des amis ! Les vrais s'évanouirent par l'ordonnance du cinq septembre ; les faux commencèrent ou continuèrent leur « *comédie de quinze ans.* »

Alors, et sous les auspices de M. Decazes, aristocrate par goût, mais par situation sociale ardent apôtre de la démocratie, alors, dis-je, fut proclamée la maxime absolue : « On ne doit pas être plus royaliste que le roi : » maxime turque que les Français,

que les gentilshommes français surtout ne sauraient admettre. Le gentilhomme, l'homme de la nation, est dévoué au roi membre et chef de la nation. Mais sa foi politique n'a pas en France pour patron la volonté royale, volonté mobile d'un monarque à l'autre. Il n'est pas en lui de se faire, comme le noble anglais, protestant avec Henri VIII, re-catholique avec Marie, re-protestant avec Elisabeth. Le patron de sa doctrine, la mesure de ses actions, c'est la foi de ses pères : c'est ce grand mot si décisif, si tranché, si sacré pour les Romains : *more majorum* : l'usage de nos ancêtres. Il n'est pas servile, ce mot qui rend ou qui doit rendre la noblesse française aussi impassible à travers les fascinations de la jeune France qu'elle le fut sous la révolution, sous l'empire, et enfin dans les disgrâces dont la frappa Louis XVIII.

Plus de nobles dans les emplois publics; plus de nobles même dans la chambre des députés; plus de *royalistes purs* dans la bourgeoisie, dans le peuple, nulle part. Ce sont des *ultras* : il faut qu'ils soient *en deçà* de leur conscience, de leur honneur, de leurs convictions : sinon ils sont *au-delà* du roi, grief irrémissible. Vendéen ou conventionnel, pour nous c'est tout un, le roi ! le roi !

Tel fut le système, tel fut le cri de guerre du principal ministre M. Decazes, jeune et fervent promoteur en chef de la démocratie royale identifiée avec le roi démocratique. Hommes et choses tombèrent sous ses coups redoublés.

Entre les hommes, n'échappèrent à la ruine que les caractères infiniment dociles ou complaisamment pervertis. Quelques-uns subirent des procédés indi-

gnes. On vit alors les ignobles bancs de la police correctionnelle recevoir et M. Fiévée, sans égard pour ses talens, pour ses services, pour ses dignités; et M. de la Mennais, sans respect ni pour sa renommée littéraire, ni pour son caractère sacerdotal. M. Fiévée, royaliste-accusé, fut mis aux prises avec M. de Marchangy, royaliste-accusateur, comme pour donner au royalisme attéré le spectacle insultant de ses propres guerriers tombant dans les ténèbres sous le glaive l'un de l'autre! Le général Cannel languit dans les prisons; le général Donnadieu fut rassasié d'outrages; tous deux rejetés hors des emplois militaires, à peine tolérés dans les cadres, et tous deux généraux de la révolution, presque les seuls militaires franchement convertis aux Bourbons; bel exemple pour les généraux incorrigibles! Bientôt même tombèrent les hommes en quelque sorte mixtes, M. Lainé, par exemple, esprit qui paraissait assez léger en essence monarchique pour voguer sur le flot de la démocratie. Il s'y enfonça. M. Decazes, au vrai plus habile, prit de lui le ministère de l'intérieur, se fit président du conseil; et de toutes ces hauteurs il précipita les vagues.

Entre les choses, une surtout fut un point de mire: les élections. Comme un général qui, en un jour de bataille, pointe son artillerie sur la clé des redoutes, M. Decazes tendit à dominer les deux chambres. Il subjugua la chambre des pairs par une *fournée* de son choix; ce fut le mot reçu. Il donna l'autre chambre à la démocratie par une loi électorale qui conférait à la bourgeoisie le choix des députés; c'est-à-dire qui adjugeait aux contribuables de trois cents

francs la tutelle de la richesse territoriale, à la classe moyenne un glaive qui pût frapper d'estoc au-dessus, de taille au-dessous.

Le succès de la combinaison électorale ne fut pas facile; et Louis XVIII (écoutez bien l'histoire au front sévère qui raconte), Louis XVIII y aida d'un cœur merveilleux. Sa main avait pris la plume pour nommer pairs tous les fauteurs de Napoléon. Toute sa personne se mit en mouvement pour asservir le choix futur des députés à la loi électorale. On la discutait, cette loi, à la chambre des pairs. Le jour était venu de voter pour ou contre: les voix semblaient se balancer. Il faisait ce jour-là un temps affreux, un vent épouvantable; des toits de Paris pleuvaient les tuiles. Louis XVIII se donna le plaisir d'une longue promenade, chargea sa voiture de trois ou quatre pairs qu'il ravissait à l'opposition, et les mena et promena et ramena jusqu'à l'heure du repas du soir; moyen en vérité aussi magnanime qu'habile!

Servis à souhait, le roi et son ministre firent aussitôt mouvoir le chef-d'œuvre nouveau. Son jeu fut bon. Paris élut pour députés les coryphées de la révolution; M. de Lafayette fut nommé dans le Maine, pays de chouans; et la Vendée, la fidèle Vendée, se fit *représenter* (si bien le gouvernement représentatif accomplissait son nom)! la Vendée dis-je, fut, en un seul tour de scrutin, représentée par l'avocat Manuel, fameux Provençal, dénué d'un pouce de terre en Vendée, ancien secrétaire de Fouché, et l'orateur favori et puissant de la chambre anti-légitime des Cent-Jours.

Il n'était pas très-difficile d'entrevoir où la monar-

chie allait cheminer en deux ou trois années d'un jeu si parfait. Les pressentimens prophétiques jaillirent de plusieurs bouches. Qu'on me permette de citer le mien : il fut imprimé ; il a aussi une date certaine, et il ne fut que trop précis. C'était en automne 1818 (1).

« Le livre de l'avenir est ouvert devant nous, » disais-je. « Il se pourrait que la royauté légitime » passât d'une sécurité profonde à un réveil pénible. » Il se pourrait que 1820 donnât au monde une copie » trop fidèle de 1792 ou de 1688. Hélas ! le château » des Tuileries touche à la place Louis XV. L'intervalle » n'est qu'un jardin, lieu d'enchantement, qu'on par- » court en un quart d'heure à travers les jeux de l'en- » fance et les promenades de l'homme mûr, tristement » pensif entre cette place et ce palais. »

1820 ! Et à peine elle commençait, cette année indiquée par le sinistre présage, que le poignard de Louvel abattait M. le duc de Berri, convoitant l'ineffable office de tarir à sa source le sang des Bourbons.

1688 ! Autre année significative de la chute d'une dynastie ; et le signe est devenu, en douze ans, une réalité ; la commémoration, une répétition !

Et en même temps la place Louis XV, si près des *jeux* constitutionnels, a vu, sinon établir l'échafaud de Louis XVI, du moins démolir la pierre expiatoire ; et, par ce sacrilège, elle a vu rejaillir encore des entrailles du sol le sang du roi martyr ; elle a vu de nouveau ainsi inaugurer le régicide !

---

(1) Observations sur les élections et sur le ministère. Chez Le Normant, rue de Seine, n. 8. — Page 15.

Étonnantes conséquences de la vérité que Dieu a mise dans ses faits, et de la fausseté que l'homme ose mettre dans ses théories, dans ses sentimens, dans ses actes privés ou publics!

Je dois dire à l'honneur de l'infortuné duc de Berri que ses yeux s'étaient dessillés, tandis que ceux du roi son oncle s'obscurcissaient de plus en plus. En 1815, je l'ai peint infatué des innovations; il me repoussait alors. En 1820, et le jour même de son assassinat, quelques heures auparavant, à midi, il daignait m'exprimer la sympathie et de ses affections et de ses opinions. Dieu! quel souvenir se retrace à moi! Le lendemain autre midi, autre aspect. Il me fut donné de contempler cette victime immolée, inanimée, étendue sur une table dans une salle basse du Louvre, les traits encore tordus par les convulsions de la douleur, réduite au cortège de trois prêtres récitant l'office des morts, et de quatre ou cinq amis frappés de stupeur ou enfoncés dans la méditation des fautes et de leurs fruits mortels.

A ce coup de tonnerre, une grande énergie et une grande habileté auraient porté au pinacle le parti royaliste: il pleura. Une sensibilité vulgaire et le simple bon sens auraient reporté soudain le roi dans la ligne droite; il persista dans les voies obliques.

Sous ces craintifs auspices, le ministre expédia autant de courriers qu'il en fallait pour promulguer *l'isolement* du crime. Vain appel à la crédulité! le Roi se fit d'autres ministres; mais la langueur, l'irrésolution, le manichéisme, continuèrent de régner un an encore après le nouveau régicide.

Tout ceci est invraisemblable, mais est vrai; quels

yeux ne l'ont vu ? quels écrit le nient ? quels esprits attentifs n'en furent stupéfaits ?

Il fallut un acte de violence démocratique pour ramener ou entraîner le roi Louis xviii dans les bras monarchiques des royalistes. Ce fut la chambre des députés qui lui arracha ses ministres mitoyens et qui lui imposa des hommes nouveaux, choisis entre les conducteurs royalistes des deux chambres. Le coup fut sensible à Louis xviii. Quelque temps ensuite il disait à l'un des membres du nouveau ministère, Mathieu de Montmorency qui me répéta aussitôt ces paroles : « Je suis content de mes ministres : mais je n'oublierai jamais comment ils m'ont été donnés. » Etre absolu envers les royalistes, être constitutionnel envers leurs adversaires, eût été vraiment une situation commode. Les choses ne se comportent pas ainsi. De part ou d'autre il y avait trop ou trop peu. Les royalistes, las enfin, repoussèrent de la main ce breuvage aigri d'absolutisme infusé dans le démocratisme. Au vrai, le roi s'était fait par la Charte le serviteur des chambres. Il était, non de saine politique, mais de saine logique, qu'il reçût d'elles ses ministres ; car sans elles ses ministres ne pouvaient rien. La Charte avait ainsi transposé dans les chambres la souveraineté. Ce fut le secret d'État, *l'arcanum imperii* ; dont Louis xviii sentit alors le goût fort constitutionnel, mais fort amer. D'un mauvais principe sortit pour la première fois un fruit qui parut bon et qui, néanmoins, par l'efficacité de son origine dépravée, ne tarda pas à se corrompre. Une seconde fois, en 1830, le germe a produit son grain. Ce dernier est tout-à-

fait conforme au principe et tout-à-fait fatal à l'ancienne monarchie.

L'administration royaliste qui a tenu pendant six ans les rênes de l'Etat forme en ces conjonctures un épisode assez remarquable par sa marche et assez important en ses conséquences pour mériter un chapitre particulier..... Une crise de santé qui se termine à l'agonie ! !

CHAPITRE II.

DU MINISTÈRE DIT ROYALISTE.

Long-temps chef du *côté droit*, calme, habile et subtil dans les discussions, M. de Villèle fut accepté par Louis XVIII en 1821 pour être l'arbitre du nouveau ministère. Le député donna l'intérieur à son ami M. Corbière, qui de sa vie n'avait gouverné un village; les sceaux, à l'infortuné Peyronnet moins grand alors qu'aujourd'hui; le dehors, au vertueux mais léger duc de Montmorency; il s'attribua les finances. Plus tard, il se donna la présidence du conseil; il fut premier ministre; il fut roi de fait sous le règne nominal de deux monarques.

On a donné à cette administration l'épithète spéciale de « *ministère royaliste.* » Elle y a droit, comparativement à celles qui précédèrent, à celles qui suivirent. Dans le sens absolu, pesée et mesurée à ces poids et mesures qui trouvent légères les intentions, qui donnent au mal et au bien leur valeur nette et précise, hélas! non, elle n'y a pas droit.

De ces nouveaux guides de l'État, tous, à l'exception de M. Corbière, m'étaient familièrement

connus. M. de Villèle était mon compatriote, mon allié, j'ai presque dit mon émule avant sa haute renommée; car aux élections faites à Toulouse en 1815, tous deux concurrens aux mêmes suffrages, nous en obtînmes l'un et l'autre un nombre égal. Une intime amitié m'unissait au duc Mathieu de Montmorency. J'avais reçu littéralement, physiquement, entre mes mains à Bourges le serment de M. de Peyronnet, la première fois qu'il fut nommé procureur général. J'avais été le collègue dans le midi de M. de Damas appelé vers cette époque au ministère de la guerre. Sous l'empire de tant de rapports séducteurs, parler, sentir, juger comme si l'on ne connaissait «*ni Othon, ni Vitellius*», quelle tâche! elle est difficile. Mais l'engagement a été pris : il sera tenu.

Un mot va d'abord suffire à exprimer mon opinion finale : *corruptio optimi pessima*. «Rien de pis que la corruption du mieux» : déplorable épigraphe du ministère qui règna de 1821 à 1828.

Issu de la démocratie, le ministère fut constamment démocratique : rien ne domina sa vicieuse origine.

Définir les mots qu'on emploie est la première loi du discours. Mais tout ce qui précède explique suffisamment le sens de mon langage. Attribuant au chef des Bourbons un système de démocratie, l'on comprendra sans peine que je peux imputer des idées et des actes démocratiques à des ministres d'ailleurs affectionnés à la personne des Bourbons. Omettons les velléités des personnes : ne considérons que les faits, la tendance, les résultats.

Ces faits, observons-les d'abord dans l'action du

nouveau ministère sur les corps monarchiques et sur les hommes de la monarchie.

On a vu dans les livres antérieurs comme elle fut nulle et souvent hostile envers le clergé et la noblesse. Abattus par les révolutions, inspirés d'un nouveau et léger souffle de vie par Napoléon, variant de la vie à la mort ou de la mort à la vie suivant les phases de l'une et l'autre restauration, ces corps périrent comme ils peuvent périr, sous le ministère appelé royaliste. Les idées du ministère à leur égard furent singulièrement étroites. Son système était de les laisser mourir; la noblesse, par la chambre des pairs qui fut sans cesse à ses yeux la noblesse unique; le clergé, par l'isolement où il ne cessa d'en retenir les chefs, à l'imitation traditionnelle de ses prédécesseurs. Mais ceux-ci étaient d'une race ennemie. Lui, se donnait pour être membre de la famille: et la société vit en ces corps sacrés l'image du père que l'abandon d'un fils, son dernier espoir, livre à la consomption lente d'une existence qui se dissout.

L'action du ministère envers les serviteurs des Bourbons fut moins souillée d'indifférence: car il y allait de sa vie. Les persécutions insensées du roi Louis XVIII et de son ministre M. Decazes contre les royalistes cessèrent. Une sorte d'équilibre se rétablit dans les bassins de la faveur: mais il n'y eut qu'équilibre et encore il fut lent; il fut comme furtif.

Un contraste invariable se peut remarquer dans les vicissitudes de la révolution et explique en partie ses presque invariables succès: c'est la manière dont ses fauteurs ou ses ennemis usent de la victoire. Ses fauteurs tranchent, vont par masses, nettoyent le

champ de bataille; telle on la vit aux Cent-Jours de 1815 : telle en 1830. Au contraire ses adversaires victorieux, tâtonnent, opèrent un à un, semblent rougir de leurs camarades, renier leur uniforme, adopter l'habit et l'arme du vaincu.

J'ignore si le mot prêté à Monsieur (depuis Charles x) à son premier retour dans le royaume en 1814, est exact : « Rien n'est changé : il n'y a qu'un Français de plus. » Mais ce compliment sembla devenir la maxime du ministère Villèle et Corbière. Ils héritèrent sans façon des hommes et du mécanisme du temps antérieur, et dirent : rien ne sera changé : nous voici : tout est là.

Bien des emplois publics sans contredit acquirent des titulaires nouveaux. Mais dans la dispensation de ces emplois, dans le choix de ces titulaires, on sentit aussitôt le vide moral et la négation des principes.

Deux voies effectivement s'ouvrirent vers les emplois : l'une, fut la recommandation d'anciens services; l'autre, la qualification de député.

La première fut à peu près nulle. Où en était le juge? le roi! il subissait, plus qu'il ne choyait, ses défenseurs. Les ministres nouveaux! ils ignoraient tout, hommes et choses. La chambre où le roi les prit était leur berceau; la tribune, leur horizon. Par delà, services militaires ou diplomatiques, administrateurs, magistrats, tout fuyait, tout se rappetissait à leurs yeux dans un vague lointain, comme du haut d'un monticule aride il semble que dans la plaine les arbres et les herbes soient à l'unisson. C'est pourtant bien dans la plaine que croissent les ombra-

ges, que mûrissent les récoltes ; et le chêne y étend mieux ses branches que le buisson. Mais qu'apercevait-on du roc aride qu'on atteignait haletant ? il composait tout le royaume. Rien ailleurs qu'aux chambres ; point d'autres services ; point de plus anciens services : nul n'avait de droits ; tout commençait.

La seconde voie au contraire devint peu à peu exclusive. Ce fut le type du droit que le choix d'un tel banc à la chambre des députés. Engager sa voix au ministère fut beau ; lui procurer dix voix fut superbe. Le dispensateur de dix voix, même de quatre, fut apte à tout. Si n'était lui-même, c'était un frère, un neveu, un cousin. L'empire des services uniquement relatifs à la législature acquit un tel ascendant que bientôt le grand mérite ou le grand démérite des préfets fut exclusivement déterminé par le succès ou par l'échec dans les arènes électorales. Il faut rendre à M. Decazes cette justice : jamais son administration ne considéra le gouvernement civil des provinces sous ce mesquin et insipide aspect. Il ne mit pas tout l'État dans les chambres. Je doute qu'en dehors de ses intérêts personnels il eût fait dans ses opinions une part si large à démocratie.

Du point de vue où le ministère éclos des chambres se plaça, deux effets prompts résultèrent : tous deux en sens inverse de la monarchie.

Le pouvoir effectif du monarque, son action exécutive ou préventive sur ses provinces, déclina. Napoléon avait divisé son vaste empire en parcelles monarchiques : à chacune, on le sait, présidait son lieutenant qui, sous le titre de préfet, maintenait sur

chaque point la force du chef suprême, apportant la soumission des sujets à ce chef, devant rapporter les bienfaits du chef aux sujets. Ce fut comme un fanal lumineux de puissance exécutrice allumé en chaque lieu éminent. Ainsi Napoléon tempérait les dangers de la centralisation parisienne. Il voyait tout: il était vu de tout. Çà et là, il se ménageait des lieux d'appui, de résistance, même de retraite. Ces foyers qui durent entretenir de toutes parts la chaleur de la force, il n'y prépposa que bien rarement des mains novices ou débiles. En général les préfets de son choix furent, autant que le permettait sa position extraordinaire, des hommes de cœur ou des hommes d'esprit. Le malheur de son système était le caractère guerrier dont il imprégnait toutes les émanations de sa tête formidable. J'ai déjà remarqué qu'il fit trop de ses préfets d'impitoyables recruteurs, comme le ministère Villèle-Corbière en fit d'insipides électeurs. De part et d'autre il y eut un abus fatal: mais le premier ne signala que la dureté qu'on hait; le second fut un signe et une cause de déconsidération qui use et dissout. Le dernier est pire envers l'ordre général.

C'est entre deux excès que le créateur de l'homme combina les élémens de notre vie. L'air pèse et il faut qu'il pèse pour que l'homme respire. Mais aggravez sa pesanteur: il oppresse alors, il étouffe. Trop subtil d'autre part, trop raréfié, il cesse d'être respirable: il fait jaillir le sang des veines; il tue. Effet semblable des deux extrêmes.... Oh! comme en toute chose les ouvrages divins se rient de la facture humaine!

yeux d'un tel guerrier, pourtant, il pouvait y avoir de l'analogie entre les généraux de l'ordre militaire et les généraux de l'ordre civil. Mais ses yeux étaient plus perçans ; autre à ses regards fut le Commandant militaire ordonnant, tantôt au nord, tantôt au sud, un mouvement par le flanc gauche à ses soldats partout automates ; autre le préfet maniant des esprits bretons, flamands ou provençaux. Si partout l'artillerie opère de même, les pays agricoles, maritimes, manufacturiers, offrent à l'administrateur des intérêts fort divers. Partout le régime du soldat est à peu près semblable : partout, au contraire, varient les degrés du bien-être pour les hôpitaux, pour l'instruction, pour les communications, etc., et les degrés de ressources ou de prévoyance qu'exigent les uns ou les autres. Qu'ont de semblable les ressources locales qui entretiennent ou créent des établissemens, soit à Lyon, soit à Quimper-Corentin, cités passablement différentes ? Qu'à ces notions détaillées on ajoute celles qu'il importe d'obtenir, en quelque sorte une à une, sur les passions et sur les hommes notables dans les divers partis politiques ; on évaluera la durée du séjour nécessaire au préfet pour connaître à fond le territoire qu'il gouverne. Je mets en fait que trois ans ne suffisent pas au préfet le plus appliqué.

Ces différences entre les offices militaires ou civils, Napoléon les vit ou les devina. M. de Corbière et ses collègues ne les virent ni ne les devinèrent. Les préfets n'étaient plus que la *matière électorale ;* leurs mutations ne furent plus que des calculs électoraux. On les donna en spectacle entre deux jeux fort peu graves : le jeu de barres, par lequel ils cou-

raient l'un sur l'autre; le jeu de colin-maillard, par lequel ils ne voyaient clair nulle part. Non moins aveugle, leur ministre en sa cécité appelait le vagabondage qu'il ordonnait, *faire un mouvement*.

Deux faits vont me suffire pour caractériser le train du ministère de l'intérieur, où proprement résidait le gouvernement tout entier, l'avenir tout entier de la France.

En cinq ans de subordination hiérarchique à M. de Corbière, je ne reçus aucune ligne de sa main; pas un mot. De loin en loin, sa signature. Or je ne sache pas avoir joui d'un privilége exclusif. Nous écrivions à je ne sais quel être abstrait, appelé « *ministère de l'intérieur.* » L'être abstrait datait ses réponses du même titre. Tout donc devenait à la fois impalpable et matériel; de l'âme, de la correspondance entre les idées et les vues, de l'instruction réciproque, nul vestige. Au contraire, dix ans plus tôt, parmi les agitations de 1814, pas un mois ne s'écoulait sans que je reçusse de M. l'abbé de Montesquiou, faible ministre, mais esprit délicat et attentif, des lettres autographes où se peignaient en relief sa pensée intime, ses vues parfois contradictoires, mais réfléchies, son âme expansive, son jugement sur nos actes, son blâme ou son suffrage. L'impression en était autre que le style inanimé de sous-ordres inconnus, gens de mérite sans doute, mais en général dédaignés des hommes investis d'un caractère public. On a donné, et avec raison, à cette administration sourde, aveugle et muette, le nom de « *bureaucratie.* » Que faisaient son suffrage et son blâme à l'accomplissement de devoirs variés et pénibles? Quelle émulation excitaient ces fantômes taciturnes? et vrai-

ment, comme, à la perspective des révolutions imminentes, l'esprit de dévouement a dû s'échauffer, se sublimer dans ce phosphore éteint ?

Voici l'autre trait caractéristique. Dans la monarchie le passage d'un règne à un autre est une crise. A la mort de Louis XVIII, devait s'ouvrir une crise plus ou moins périlleuse : car, depuis cinquante ans, c'était la première transition de ce genre ; depuis la Restauration, tous les yeux s'étaient souvent fixés sur l'opposition réelle ou présumée entre le roi Louis XVIII et son successeur naturel. Dès lors rivalité active entre les partisans de l'un et de l'autre. Dès lors conflit probable ; choc périlleux au nouveau trône. Ces idées étaient fort simples.

Vers 1817, Louis XVIII essuya une maladie qu'on dérobait au public. J'occupais la préfecture de Bourges, centre du royaume. Trois routes du nord au midi traversent ce pays. Au premier indice d'un danger éventuel que le ministère ne pouvait ni ne voulait révéler, je m'assurai de ces routes ; je dépêchai un homme de confiance à M. le marquis de Vaulchier, alors préfet de Mâcon, pour l'engager à couper la ligne télégraphique de Paris à Lyon ; et un autre de mes collègues, le comte du Hamel, préfet de Poitiers, dut intercepter aussi la route de Paris à Bordeaux. Ainsi, le cas fatal échéant, le midi aurait pu être préservé des secousses du nord. De menus frais résultèrent de ces précautions spontanées : M. Decazes, alors ministre de la police, en ordonna, sans la moindre façon, sans connaître même leur objet, le remboursement sur les fonds spéciaux de son ministère. Vint 1824, vint la sérieuse et lente agonie du roi Louis XVIII. Je re-

çus à Tulle l'ordre d'assister à des prières publiques. Nulle autre prévision de cas fortuits ne me fut prescrite. Agissant dans ma sphère, alors plus restreinte, je n'eus à transmettre au ministre qu'une note exiguë de menus frais consommés pour le service éventuel de l'État. En 1817, la dépense irrégulière n'avait pas été repoussée; en 1824, elle était irrégulière encore. Il était clair qu'on n'avait pas fait un devis estimatif des chances d'ordre ou de trouble; ce devis n'avait pas été envoyé au ministère, les bureaux du ministère ne s'étaient pas donné plusieurs mois pour l'examiner, pour l'approuver, pour ordonner les fonds. Que d'omissions! Il est vrai qu'entre l'annonce de l'agonie et l'annonce de la mort, il ne s'était écoulé que cinq jours : c'était égal; la légalité avait été un peu enfreinte : et puis tout semblait fini; la succession avait coulé sans encombre; Charles x était proclamé. *Passato il pericolo*, *gabbato il santo*. Bref, plus épineux que l'illégitimiste M. Decazes, le légitimiste M. de Corbière dénia le minime remboursement. Je lui fis à Paris, sur ce déni étrange, mes observations de vive voix. « Eh! mais aucun autre » préfet n'a songé à tout cela, » me dit-il brusquement. J'arrêtai sur mes lèvres la seule réponse à faire : « Tant pis pour eux, tant pis pour vous. » Il ajouta: « Voyez comme tout s'est passé à souhait. » Je repris : « Le trône de Paris était-il plus solide que celui de Pétersbourg? et voyez à quel fil a tenu, dans le même temps, sur la place d'Isaac, l'héritage de l'empereur Alexandre, recueilli à travers les boulets par l'empereur Nicolas? » — « Il n'y avait nulle apparence de danger, » continua-t-il. — « Il n'y a nulle

apparence, » poursuivis-je aussi, « que Strasbourg » soit surpris la nuit prochaine : ses remparts en » seront-ils moins, ce soir, garnis de sentinelles ? »

Transportons-nous d'avance à six années plus tard que ce dialogue : nous voyons en 1824 le trône du roi Charles x joué à pair ou non et se maintenir; nous allons le voir, en 1830, joué à un autre pair ou non et succomber. Sont-ils innocens de la chute les ministres qui en 1824 donnèrent le premier exemple? et dans leur temps ont-ils, plus que leurs prédécesseurs, imaginé que le royaume était composé de provinces?

Mais pourquoi donc, avec l'aptitude au conseil et l'incapacité d'agir, M. de Corbière, investi par un coup de dé, de l'administration intérieure, ne s'y donna-t-il pas, comme il advient en Angleterre, un auxiliaire habile qu'on appelle sous-secrétaire d'État.

C'était, disait-on, parce qu'un ministre, exposé sans cesse à des interpellations minutieuses de la part des députés, doit sans cesse être prêt à la riposte sur tous les faits impugnés. En d'autres termes, c'était reconnaître le vasselage des ministres du roi envers la législature, c'était professer l'adhésion au déplacement de l'action monarchique.

Un autre motif plus réel expliquait l'isolement et la léthargie du jurisconsulte transmué en ministre de l'intérieur. Le gouvernement représentatif avait posé ce problème : aplanir une plaine entrecoupée de collines en laissant sur pied ces mêmes collines. Ces incommodes monticules, c'étaient les volontés multipliformes qui hérissaient le conseil du roi, la chambre des députés, la chambre des pairs. Résoudre le problème n'était pas chose aisée. M. de

Villèle prétendit l'essayer. Il aplanit les pairs récalcitrans par des pairs de sa façon ; les députés, par la séduction d'abord et puis par la corruption ; le conseil des ministres, en y assurant tout empire à sa volonté. L'administration intérieure en d'autres mains qu'en celles d'un collègue, intime, docile et endormi, aurait produit des heurts et gênes fréquens. Ces trois qualités s'unissaient dans M. de Corbière : son ami livra à ses débiles mains la manutention intérieure du royaume. Alors donc la volonté du premier ministre put rouler comme une boule sur une surface plane où les collines n'étaient plus qu'une illusion de l'œil. Mais quelle responsabilité a suivi la boule sitôt qu'on a pu discerner quel contraste entre la main directrice et le but atteint ?

J'ai dit que deux effets anti-monarchiques résultèrent d'abord du point de vue où se plaça le ministère de 1822. Nous venons de voir se détendre entre les mains des préfets l'action exécutrice du monarque. En sens inverse, et avec rapidité, s'éleva entre les mains des députés l'action démocratique. Non-seulement leur assemblée dominait par ses lois : ce pouvoir, ils le tenaient de la Charte ; mais chaque député dominait ou tendait à dominer dans sa province : ce fut l'esprit du ministère dit royaliste ; il fallut que l'homme du roi ou subît les vœux personnels du député, ou engageât une lutte personnelle. Dans le premier cas, il était fêté et prôné pendant qu'il abaissait l'autorité royale ; dans le second, il ne pouvait pas plus déplaire, plus mal faire sa cour au ministère. « Le meilleur préfet, » disait textuellement M. de Corbière, « est celui de qui on parle le moins. » Tout

céder fut donc merveille ; chicaner le terrain où débordait la démocratie fut un tort immense. Ce fut au gré de chaque député que se distribuaient sur chaque lieu le crédit, l'influence, les préférences, ces moyens moraux que Napoléon avait confiés aux préfets ; ses délégués. Jusqu'alors on marchait sous leur bannière ; vite la foule se porta vers l'autre étendard levé et grandissant. Qui de nous n'a vu au loin la force royale s'abaisser à mesure que s'affaiblissait le caractère imprimé par Napoléon aux préfets de son empire, à mesure, au contraire, que s'exhaussait l'ascendant des députés jadis déprimés par l'empire et maintenant exaltés par la Restauration?

Cette menaçante oscillation fut, pour le ministère de 1822, le moindre des soucis. Il agit envers les préfets comme envers les nobles. Ces deux mots étaient devenus, aux oreilles des députés, synonymes d'ennemis ; car tous deux signifiaient : défenseurs du pouvoir monarchique. Le ministère, ne voyant plus que Paris et députés, sacrifia les réalités aux ombres : et, sous ses auspices, à son exemple, l'assemblée législative, royaliste en parole et usurpatrice de fait, humble envers la personne du roi, hostile envers ses organes, peu à peu même hautaine envers les ministres donnés par la démocratie au trône, s'en alla minant, démolissant, renversant enfin et nobles et préfets, et ministres et trône.

Le pouvoir dont se jouaient les ministres pivotait sur les élections ; ils le savaient ; ils exigeaient que l'influence des préfets leur envoyât des députés exquis : c'est-à-dire excessivement dociles. De là cette contradiction continue, dont le moindre tort était de

fatiguer le bon sens : agréer aux députés en minant l'influence des préfets, solliciter l'influence des préfets pour obtenir des députés agréables.

De tels rouages, forgés d'ailleurs de cuivre et de plomb, ne pouvaient fournir une longue route : il y fallut d'autres artifices.

Les élections, qui paraissaient tout aux yeux du ministère, étaient pour les administrateurs le plus insipide travail. Pour mon compte, je ne voulus qu'une fois y prendre une part incisive : c'était dans le département de la Creuse, en 1824. Le candidat déplaisant s'appelait M. Rochon, président à la Cour royale de Limoges, magistrat instruit, mais bizarre. Muni néanmoins d'une lettre favorable et directe de M. de Villèle, il la portait étalée sur son dos, attachée par deux rubans verts, douce couleur de l'espérance. Son titre était là, bien réel pour les électeurs dociles. Il parlait à leurs yeux. Ainsi patemment le ministère m'opposait un titre : secrètement il entendait que le porteur du titre fût éconduit. Brider d'une main, aiguillonner de l'autre, c'était de l'habileté! il fallut un effort! Le président et ses rubans furent repoussés. Il m'attaqua devant la chambre en homme expert, en plaideur nourri des grands auteurs. Ce fut un procès fastidieux. Il fut gagné, grâce à la dialectique de deux dignes députés, MM. du Hamel et de Chifflet. Mais, dans la lutte, pas un ministre n'ouvrit la bouche ; il leur semblait que m'immoler au libéralisme c'était lui faire un sacrifice d'agréable odeur ; c'était en même temps couvrir leur naïve innocence. La leçon dut me suffire : si j'avais eu le moindre attrait pour cette plate guerre, j'en eusse

été guéri, Toutefois l'exemple fut par malheur aperçu aussi de mes collègue; et ce fait, si exigu, si menu, ne fut pas dans le trouble général sans graves conséquences; car vinrent enfin les élections décisives de 1827. Les préfets se rappelèrent celle de 1824. — Zèle et mémoire sympathisèrent mal. Plusieurs y mirent de la mollesse : elles furent manquées ; une chambre surgit qui renversa le ministère, mina la monarchie, opéra la catastrophe de 1830. Hélas! on ne peut pas toujours dire : *ex nihilo nihil.* Le mol abandon d'un petit poste a causé plus d'une fois la déroute d'une armée.

Mais, en 1824, voir 1827, prévoir 1830! l'avenir était trop loin. Pour le moment tout fut à souhait. Des élections de 1824 était sortie une chambre éminemment docile; une longue durée s'ouvrait devant elle; et M. de Villèle, arbitre de la confiance royale, président des ministres et de fait ministre unique, n'eut plus qu'à méditer ce terrible vers inspiré par le sort de Fouquet :

Le plus sage s'endort sur la foi des zéphirs.

Son malheur fut de croire à la corruption, et, le dirai-je? de ne croire qu'à elle; il espéra par elle remonter et retremper les lourds ressorts de son gouvernement : triste espoir! ce fut de la boue qui engorgea des tuyaux de plomb!

Non qu'à cet égard je sache rien de plus que les faits patens. Mais tel fait on l'ignore et on l'affirme. Il est midi : nous contemplons l'astre du jour, et nous affirmons que les antipodes sont dans une nuit profonde.

Au vrai, les chefs du gouvernement représentatif ne peuvent en assurer la marche sans la corruption. Or, la corruption, qu'est-ce? c'est au moral comme au physique, c'est chose essentiellement dissolvante, radicalement négative, privative de l'être : et, d'autre part, la corruption vend au poids de l'or l'existence même du gouvernement; elle lui vend l'être, et elle dissout l'être; en sorte que de part et d'autre, sous les deux faces, mû ou moteur, le gouvernement représentatif, entendu comme il l'est depuis l'adoption d'un faux anglicisme ou des théories modernes, est essentiellement impossible.

Considérant d'abord la seconde de ces deux thèses comme la plus générale en son application, savoir, que sous un tel gouvernement la patrie doit tôt ou tard être à prix d'or, je m'arrêterai à un calcul court et simple. Un impôt de mille francs en terre constituait le tarif d'éligibilité; un impôt de cinq cents francs suffit aujourd'hui. Payer cinq cents francs d'impôt c'est posséder en terre un revenu de deux mille francs. Hors des professions lucratives de banquier, d'avocat, de négociant, la plupart des députés n'ont d'autre revenu que celui de leur terre. Un député de Toulon, de Brest, de Strasbourg arrive à Paris et en revient. Son voyage absorbe au moins le quart de son revenu; trois mois de séjour absorbent les trois autres quarts. Comment vivre le reste de l'année? comment sustenter sa famille? il y réfléchit, quand se présente à lui un diplomate étranger qui lui dit: Voici trois mille francs, en voici quatre, en voici dix! Le négociateur tient le même langage à cent députés. Que coûte cette masse à dix mille francs par tête?

un million. Qu'est-ce qu'un million dans le budget britannique ou même autrichien ou prussien ? Dix mille francs ne suffisent pas : donnez vingt mille : que sont deux millions en Europe, à la manière dont les finances sont partout largement menées? une goutte d'eau. Sur quatre cents députés, cent réduits à l'aumône pour une bonne partie de l'année, résisteraient à la douceur de se métamorphoser, pour une boule blanche ou noire, en matadors à vingt mille francs de rente! Quoi! cent Aristides grecs, cent Fabricius romains, en France! à Paris! au XIXe siècle! non, non. La goutte d'eau fera verser le verre : c'est infallible. Or, avoir cent voix mobiles à volonté dans une session, c'est aujourd'hui posséder l'État. Nul marché n'est plus sûr ni plus commode à la diplomatie étrangère : et le gouvernement représentatif ouvre ainsi à la corruption cent fois, mille fois plus de chances mortelles pour la monarchie française que les mulets de Philippe de Macédoine ne lui en donnaient sur les orateurs vénaux de la Grèce pervertie, et que les généraux russes n'en découvraient dans les diètes polonaises où la corruption toutefois ne fut pas moins mortelle que la violence.

Deux ou quatre millions le plus haut prix de la France! et cette fière monarchie s'est livrée à un tel péril! et elle sommeille au bord de ce putride abîme!

La corruption poussée à ce point d'effronterie n'est encore qu'une hypothèse. Je la donne ici seulement pour émanation plus ou moins tardive, mais naturelle, mais certaine, d'une vicieuse organisation. Sous le ministère de 1822 elle fut plus voilée, mieux

drapée. Hâtons-nous de reconnaître d'abord qu'elle n'eut point de contact avec les diplomates étrangers, sauf le tort de prêter une oreille trop attentive aux paroles erronées ou fallacieuses des deux ministres anglais et russe : tort qui datait du duc de Richelieu. Ensuite, dans les rapports ouverts entre les ministres et les députés, elle ne fut que progressive. Un délicat honneur s'imprégna dès long-temps sur la nation française : il dérivait du caractère propre à la noblesse et de sa longue influence sur les mœurs générales. La république, l'empire même ne l'avaient point flétrie. Telle en était la pudeur, à l'avénement de la Restauration, que le candidat le plus avide des suffrages électoraux n'osait s'y présenter que de profil. Élue encore sous cette influence, la chambre de 1815 fut sondée par le ministère Fouché : elle fut pure, et ce ministère fut dissous. M. Decazes entama l'intégrité publique, en l'attaquant toutefois plus de front que par ruse. Mais l'artifice fut l'arme tranchante de M. de Villèle. Il débuta par une sage et saine opération. Les metteurs en œuvre de la Charte avaient divisé la France en cinq fractions dont une élisait chaque année un cinquième des députés. Rien de mieux que ce damier électoral pour inoculer à la France la fièvre continue. C'était donner à la peste un brevet de constance. En faisant élire une bonne fois les députés pour sept ans de suite, M. de Villèle renvoya ou crut renvoyer au loin les époques du paroxisme. Alors s'ouvrit entre la chambre enchantée d'avance de sa longue vie, et le ministère non moins charmé de son propre avenir, un marché avantageux pour l'un et pour l'autre. Acheter pour si long-temps

une puissance qui pût tout faire, quelle tentation ! on y succomba : les ministres du roi donnèrent aux moindres députés, même en style épistolaire, la qualification de *collègues*. Il semblait qu'ils missent le pouvoir royal en communauté. Aux complimens se joignit l'appât des emplois, soit honorifiques, soit pécuniaires. Bientôt les députés y débordèrent. Bientôt l'impulsion fut effrénée. Chacun courut pour soi ; et, tout en s'efforçant de courir par une voie oblique, on ne put tromper que les aveugles. Enhardis par la fortune, les vendeurs en vinrent à poser en doctrine que tout député employé par l'État, fût-il employé à gagner des victoires, eût-il payé les lauriers de son sang, devait encore les payer de sa boule.

Elle n'était pas familière avec cette impudicité, la monarchie française ; et son gouvernement représentatif la présentait alors aux yeux dans une étrange allure.

La monarchie anglaise, type de ce gouvernement, était bien loin aussi de cette publique flétrissure. On a dit que le ministre Walpole prétendait avoir en son portefeuille le tarif des consciences, et l'on a comparé M. de Villèle à Walpole : la différence est immense. Au fond la chambre des communes n'a été jusqu'à sa réforme récente, n'est même encore peut-être, qu'un prolongement de la chambre des pairs. C'est l'aristocratie, non la démagogie, qui l'anime, la soutient, la guide au salut commun. On y pénètre en sacrifiant cinquante ou cent mille francs de sa propre bourse en frais d'élection, et l'on y demeure en possédant cinquante ou cent mille francs de revenu. Envers de tels personnages, la corruption se limite elle-

même : son tarif est trop haut pour être général ; les mœurs publiques peuvent n'en pas être violées. Mais, entre un revenu de deux à quatre mille francs et la corruption qui l'enlace, quelle chétive résistance d'un côté, quel mince effort de l'autre ! le vaincu devient un exemple, la mode se fait. Si l'on répugne aux deniers comptans, l'on aime à choir en d'autres piéges. La morale, aliment de l'honneur public, s'efface ; et la société dépravée s'accroupit dans l'attente du fruit de son désordre immonde.

Ajoutons que le progrès de la corruption corrompit même le gouvernement corrupteur. La résistance d'abord, puis la simple hésitation, parurent, même dans les rangs amis, un tort irrémissible. On ne demanda plus seulement la même couleur ; on exigea la même nuance ; les caractères forts furent brisés ; les talens indociles, écartés ; les conseils même furent importuns ; et, par le déclin du penchant où se précipitent les passions humaines, on vit la démocratie ministérielle prétendre entraîner au fond d'un despotisme insipide, non seulement les actes, mais les opinions, mais les volontés.

De là vint cette scission déplorable et fameuse sous le nom de *défection*. Le premier tort appartient au ministère. En désertant ses maximes et ses partisans, il donna l'exemple d'une désertion fatale. De ceux qui l'abandonnèrent, les uns avaient dédaigné la corruption ; quelques autres subirent en leurs cœurs l'influence de l'envie, de l'acrimonie, de l'ambition frustrée ; mais, de l'autre part, que de fautes et de griefs provoquèrent ces fermens hostiles ? Aliéner l'énergique Labourdonnaye, l'éloquent La Loi, etc.,

s'efforcer à leur interdire même le théâtre de leurs talens, se désarmer de leur appui en face de la révolution ravivée, c'était assumer sur soi le formidable avenir; et quand cet avenir survint plus tôt qu'on ne l'avait aperçu, lorsque le jeu se rengagea par les élections de 1827, et qu'on vit tous les coryphées du libéralisme rentrer en scène à Paris, à Meaux, à Versailles, en vain on revira de bord, on dépêcha vite aux préfets des courriers ; on voulut, par des instructions bénignes, confondre dans la même faveur les nuances du royalisme : il ne fut plus temps : la bataille était livrée, mal menée, et perdue.

Une faute grave est imputable à ceux qu'un ressentiment fougueux emporta jusque dans les rangs ennemis. Coriolan, le connétable de Bourbon, furent coupables : mais, je le répète, le premier tort fut aux ministres qui, à l'aspect des bataillons ennemis, osèrent rallumer ou ne surent pas éteindre les flambeaux d'une guerre intestine.

Ainsi, en première ligne des maux causés à l'État par le ministère Villèle et Corbière, fut, nous l'avons dit, l'absence des principes constitutifs qui, dans la magnifique situation de 1822 à 1826, auraient pu restituer la monarchie sur sa base antique.

En seconde ligne, il convient de placer et le système corrupteur qui a énervé les serviteurs de la monarchie et ce système exclusif et rapetissé qui a scindé et annulé leur résistance à la révolution.

Notons, en troisième lieu, l'attitude qu'il a donnée à l'ordre judiciaire. Sous l'ancien régime, ces corps de juges, ces fiers parlemens dont les Capétiens usè-

rent avec habileté pour tout abattre aux pieds du trône, avaient poussé leur ambition jusqu'à la pensée de former un quatrième ordre aux états-généraux : pensée naturellement fausse; car la magistrature, office public, est ou doit être incorporée dans l'ordre des gentilshommes; elle en est portion essentielle; l'en distraire est schisme. La pensée de s'ériger en quatrième ordre était, d'ailleurs, contraire à toutes nos lois constitutives; elle s'évanouit. Mais l'ambitieuse ardeur qui l'inspira avait élevé et cimenté, dans les parlemens judiciaires, une grande puissance politique qui se tint debout jusqu'à la révolution. Maintenant rien ne restait. Dans l'esprit même de la royauté, au souvenir de leurs anciens services avait succédé la rancune envers leurs méfaits récens. S'ils avaient autrefois exhaussé le trône, souvent ils l'avaient ébranlé; à la fin, ils avaient concouru à l'abattre. Bannir du système politique les dépositaires de la justice, ce fut, depuis les états-généraux, la loi de tous les gouvernans : Assemblée constituante, République, Napoléon, tous maintinrent les magistrats dans la fonction isolée de juges civils.

Leur position ne fut point changée par la Charte de 1814; et, au contraire, en statuant que « la justice émane du monarque, » elle observait enfin l'ordre naturel; elle donnait au monarque dans les juges, non des rivaux, mais des appuis. Le ministère royaliste survint qui, fort mal à propos, se piqua de générosité; il rendit à la presse tous les droits qu'elle invoquait : elle en fit de la licence : c'est sa vie. Des procès politiques pullulèrent : on crut la désarmer admirablement en décernant la connaissance de ces délits

aux juges et aux jurys. Les jurés et les juges rentrèrent avec solennité sur le théâtre des affaires publiques; la presse disant tout, ils se mêlèrent de tout; ils s'investirent surtout du droit de déterminer les limites entre la couronne et les sujets; ce fut une énorme lice ouverte aux avocats, au public, aux débats les plus scabreux. Exclu par les élections des corps législatifs, le libéralisme trompeur se précipita dans l'arène que l'imprudence lui rouvrait. Encore, dans les assemblées législatives, quelques obstacles, des murmures, le président, un fonds de pudeur imposé par le caractère public, pouvaient réfréner les orateurs. Dans l'arène judiciaire, nulle encombre: bien loin de là; plus l'avocat fut effréné, plus il accrut sa renommée, sa fortune pécuniaire, sa prépondérance politique. Revêtu d'un habit qu'il déclare affranchi de toute contrainte, il se permit toute attaque contre les principes sociaux, contre la Restauration déjà frappée de langueur, contre Dieu même: car le dogme nouveau que « la loi doit être athée, » date de cette licence. Puis, les journaux répétaient le plaidoyer incendiaire; et le bouclier impénétrable de l'ordre judiciaire couvrait ces journaux, et cent mille lecteurs de journaux apprenaient, par eux, jusqu'aux chansons de Bérenger, alors qu'un poëte blasphémateur prostitua aux moqueurs jusqu'à l'inauguration sainte de la puissance royale, osa profaner l'onction de Charles x en vaudeville de rue, et dire au peuple français qui l'écouta sans rougir :

Ostendo-que tuum, generose Britannice, ventrem.

A ce débordement nouveau, le choix des hommes qui

composaient la magistrature n'opposait pas un point d'arrêt. On a vu comment diverses origines donnaient de diverses nuances à ce corps redoutable. Les gages de fortune, de naissance, de dévouement antérieur n'y abondaient pas. Rien d'ailleurs de plus prestigieux que l'esprit de corps. Il se convertit vite en esprit d'usurpation : et telle ambition que l'individu n'aurait pas, le corps s'en saisit et la propage et la pousse à l'extrême. Un goût de l'ancien parlement se réveilla même dans la Cour royale de Paris, insigne théâtre des procès politiques. A la tête de cette Cour était M. Séguier, porteur d'un des beaux noms de la magistrature antique. Deux autres membres du parlement de Paris, MM. Pasquier et Sémonville, tous deux fort remarquables par la finesse de l'esprit et par la ductilité des opinions, tous deux lancés en d'autres sphères que la magistrature, mais ramenés vers elle par les combats de leur premier âge, tendaient à en refaire un corps politique. Des fantômes de pairs-juges ne leur suffisaient pas; il fallait que des illusions de parlement vinssent joindre leur ombre au tableau. Que le tableau devînt un chaos; ce fut en vérité le moindre souci de ces deux habiles personnages : et le chancelier Dambray aussi, également issu d'origine parlementaire, homme d'une vertu admirable et d'une admirable inaptitude à l'administration, meilleur royaliste que M. de Sémonville, mais moins clairvoyant que M. de Maupeou, fomentait de bonne foi la résurrection de l'ordre judiciaire à la vie politique. Il semblait qu'il n'y eût point de milieu entre l'arbitraire dont personne ne veut et le scandale dont personne n'aurait dû vouloir. Qu'un jury spé-

cial, institué d'avance, présidé par le chancelier en personne et composé d'hommes consciencieux, mais à haute stature et de professions différentes, délibérant à huis clos, sur défense prompte et sommaire, eût jugé les délits de la presse, qui aurait pu s'en plaindre? et qui n'eût trouvé bon que les tribunaux ordinaires ne fussent pas changés en antres de propagandisme salarié, déclamatoire, objet privilégié de toute la protection publique?

L'on vit donc surgir une force excentrique, nouvel élément de discorde. En vain on espéra la guider ou la captiver par la violence des procureurs-généraux; les talens et le dévouement de ceux-ci ne pouvait tenir tête aux passions soulevées. De plus en plus, le public se fascina : et, dans la plupart des procès suscités à la *tendance*, malgré les velléités du gouvernement,

« Tout Paris pour Chimène eut les yeux de Rodrigue. »

Ensuite, on attribua encore à la magistrature la décision des doutes en matière électorale; c'était l'introduire jusque dans le sanctuaire des pouvoirs politiques; c'était la rendre arbitre du sort même de ces députés arbitres de la France. Pour tous les partis, c'était hasarder beaucoup. Nul parti en France n'est immortel; et, dans les balances du juge, l'équité politique est ou paraît toujours plus glissante que l'équité civile.

Au souvenir des procès politiques, survenus depuis 1830, décidez si l'infusion de la magistrature dans la politique fut l'effet d'une vue sage ou téméraire.

Voici, en définitive, quelles furent les phases de

cet ordre judiciaire, toujours si redoutable, et par ses fonctions et par son cortége. Bonaparte avait laissé aux Bourbons des jugeurs. Les ministres de la Restauration firent des magistrats, et ils eurent raison; et de ces magistrats ils firent des maîtres, des potentats, et ils eurent grand tort.

Un ouvrage laborieusement fait et défait pendant cinquante ans, la circonscription morale de l'ordre judiciaire, ouvrage commencé avec éclat par le chancelier Maupeou, défait par Louis XVI, refait par la révolution et habilement maintenu par l'empire, fut donc itérativement renversé par le ministère de M. de Villèle. La magistrature sortit de sa sphère, redevint un corps politique; mais déjà tant d'autres corps pressaient et dévoraient la France! tant d'autres rouages obstruaient le mécanisme du bon ordre!

D'ailleurs, la législation, ou trop souvent fut muette sur les intérêts sociaux, ou porta l'empreinte tantôt de l'hésitation, tantôt de l'imprévoyance. Dans cette dernière catégorie furent les lois ou projets de lois relatifs à la primogéniture, au partage des terres, aux céréales. Dans la catégorie du silence fut, au milieu de bien d'autres objets, la puissance paternelle, image du pouvoir monarchique, et comme lui déchu à la suite des révolutions, comme lui maintenant livré à l'anarchie.

Il n'y eut pas même une loi nette et forte pour réprimer ou prévenir les ravages de la presse. Un chétif et triste obstacle, la censure, existait d'abord. Le premier acte du règne de Charles X fut d'en faire le sacrifice à l'idole de la popularité; et, l'écluse levée, le flot déborda.

Une autre omission, étonnante au point d'être incroyable, fut celle d'une loi électorale. Quoi ! durer six ans au ministère, et ne pas détrôner la loi qui indisposait toutes les classes de la société, effaçait la classe populaire, donnait un monopole fictif à la classe élevée, investissait réellement la classe moyenne du pouvoir d'opprimer peuple et nobles, d'écraser le travail et la propriété, et d'arriver par des progrès sûrs à l'usurpation de l'autorité royale !

La famille ne fut pas mieux protégée contre la conscription que la propriété contre l'invasion. On laissa l'*impôt du sang;* et, se bornant à modifier dans quelques applications le niveau de mort que le conquérant Napoléon allongeait sur toute la jeunesse, on n'osa pas ou l'on ne sut pas conserver la famille en consacrant à sa durée le fils unique. Cependant, ravir le fils unique, c'est absorber la race elle-même. Si la société a droit de mutiler les rameaux, qui lui confère celui d'extirper le tronc ! elle existe par et pour les familles. Détruire la famille, c'est attenter à elle-même ; et il faut des cas extrêmes pour assurer la conservation par la destruction. Quand le ministère se résigna à recruter l'armée par la conscription napoléonienne, des voix s'élevèrent dans la discussion pour demander grâce en faveur du fils unique. Soit ignorance des dogmes naturels, soit dure habitude des formes impériales, le ministère hésita, se troubla, promit enfin, du bout des lèvres, le respect envers les races : mais il en refusa ou éluda l'insertion précise dans le code conscriptionnel. Pour moi, je l'avoue, j'eus foi à sa parole ; et depuis lors, quand j'intervins dans l'application, nul conscrit, fils uni-

que, ne m'a trouvé impitoyable à une égratignure.

Deux fractions de l'administration publique méritèrent la louange : ce furent l'ordre matériel des finances, et un certain aplomb donné aux relations extérieures.

Encore, quant aux finances régies avec autant de clarté que de probité, hélas ! encore, la force de la vérité impose deux observations restrictives.

L'une est l'exiguité des dégrèvemens. On a vanté l'allégement de l'impôt ; à mon avis, c'est une erreur grave, et je l'ai déjà remarquée. Une longue paix donnait à la France le droit d'attendre mieux. Son budget annuel n'a guère été inférieur au budget de Napoléon. Il est vrai que Napoléon ne payait à la Bourse que soixante à quatre-vingts millions, et qu'il a légué au budget royal, par ses cruelles extravagances, une dette annuelle de plus de deux cents millions. Ainsi, balance faite, une charge annuelle de cent cinquante millions pèse sur la France, en mémoire de cet homme et en expiation de sa vaine gloire. Mais, dans ses dernières années, il faisait dévorer par la guerre plus de huit cents millions, tandis qu'en quinze ans les rois Bourbons n'ont supporté en expéditions guerrières que les campagnes naines de Grèce et d'Espagne. Dès-lors, comme l'équilibre a dû remonter vers l'épargne ! Moins de dépenses, plus de recettes, tels étaient les fruits spontanés du bien-être européen. Ils naissaient en dehors de l'œuvre de l'homme. Ainsi que le soleil de juin mûrit le grain de l'épi, la douce haleine de la paix mûrissait l'olive de ses oliviers. Comment donc les dégrèvemens ne furent-ils pas immenses ? Y eut-il à les opérer cette vigueur qui, au

temps propice, va dans le fond des abus, les extirpe et refait le sol à neuf! Et (le dirai-je encore, malgré l'ennui des répétitions?) n'y eut-il rien d'étrange dans la continuité des décimes ou centimes de guerre; rien de trop lourd dans les droits sur les boissons, sur le tabac, sur le sel; rien d'excessif dans les fonds d'amortissement; rien de faux dans le système anti-territorial, et d'absurde dans l'opression du sol; rien d'inique dans la soustraction de la rente à tout impôt; rien d'excessivement débonnaire dans les deux cent-vingt mille pensions militaires, léguées par Napoléon à ses camarades, et payables par les rois Bourbons, etc.?

Une seule opération fut tentée en grand : la conversion des rentes de 5 en 3 pour 100. Au premier coup d'œil j'ai cru y voir plus de prestige que de réalité; son avortement m'a dispensé d'une étude propre à former un jugement : à cet égard je ne puis être ni fauteur ni adversaire.

L'autre observation qui atténue à mes yeux le mérite financier de M. de Villèle, c'est l'importance inouïe donnée par lui-même à la Bourse de Paris. Il scella d'un caractère public les jeux de l'agiotage. Les chefs de la Bourse acquirent un volume qui dénatura les idées, l'opinion, l'habitude; et la Bourse elle-même reçut du ministère la communication des nouvelles d'État, le droit de les afficher, conséquemment le droit de blâme ou d'éloge. Elle fut érigée et reconnue en puissance. Or, rien, on le sait, de plus léthargique, de plus fatal à la vie morale des monarchies que cet ascendant des hommes spécialement voués aux spéculations financières.

Quant à l'aplomb de la diplomatie française, en-

core faut-il reconnaître qu'il fut dû à la lassitude momentanée de toutes les monarchies. Néanmoins, l'Europe entière était en garde contre la France ; il convenait donc au dehors de la faire aussi garder contre ses voisins par des hommes d'un insigne talent. Ces hommes furent rares sous Napoléon ; il se passait volontiers de diplomatie. Sous les ministres semi-libéraux à qui Louis XVIII se confia jusqu'en 1822, les ambassadeurs furent moins choisis au poids du talent qu'au léger poids du constitutionnalisme. L'habitude ou la faveur dictèrent aussi des choix ; la plupart furent ternes : ils suffirent aux premiers temps où l'Europe semblait se réveiller d'un long sommeil. Mais, à mesure que les désastres napoléoniens s'éloignaient, et que les négociations reprenaient leur ancien cours, nécessité était de se défendre contre la politique étrangère ; et le combat devait se livrer plus à la plume qu'à l'épée. Trois cours surtout exigeaient des hommes d'une habileté imposante : Pétersbourg, Madrid et Londres. On préféra aux talens les affections législatives, les convenances personnelles, les bonnes manières, l'inexpérience. De Pétersbourg, M. de la Ferronnays est venu donner sa mesure dans le ministère Martignac. Londres vit M. de Polignac ; Madrid, M. le duc de Laval. Que dirai-je des deux derniers ? D'anciennes liaisons saisissent et suspendent ma plume. Mais l'aspect poignant des calamités publiques aiguillonne la censure. Il est donc vrai : l'ambassade d'Espagne convenait beaucoup personnellement à M. de Laval ; ce fut très-bien d'être créé duc de *Fernand-Luys* : ce fut gracieux de réunir en faisceau tendrement lié dans un nom

les noms augustes de Ferdinand et de Louis ; ce fut un symbole aimable d'alliance charmante. Autant convenait l'ambassade d'Angleterre à M. de Polignac, car il avait épousé une Anglaise. Mais, bon Dieu ! Voyez aujourd'hui Madrid et Londres. Voyez quel a été depuis quinze ans le travail intérieur de ces deux États. L'agréable esprit de M. de Laval était-il de force à enchaîner la révolution d'Espagne que préparaient ses *martilleros* (assommeurs à coups de *marteau*)? Le caractère affectueux de M. de Polignac offrait-il assez d'entre-gent pour disputer le terrain à la diplomatie anglaise ? Convenait-il que Londres, Londres ! fût tour à tour livré à MM. Decazes et de Polignac, précisément, uniquement parce que le premier était dans la disgrâce, le second dans la faveur?

La cour et le gouvernement parurent se balancer entre deux influences, mais au vrai n'en subissaient qu'une, celle du premier ministre. Il y eut pourtant cette diversité dans les actes : c'est que la première donnait trop à la représentation, et la débilité du corps diplomatique provint de ce principe : et l'on fut surpris en 1822 à Madrid, en 1830 à Londres. L'autre donnait trop à la démocratie ; et la révolution se réchauffa tant au dehors qu'au dedans, sous les auspices mêmes du ministère qui la trouvait en apparence glacée du froid de la mort.

Comme un serpent immense, qui tantôt de sa torpeur feinte surprend le voyageur présomptueux, tantôt, roulant sur les vagues ses anneaux onduleux et furtifs, ose bientôt avec éclat frapper au sein des grandeurs Laocoon et ses fils,

Et miseros morsu depascitur artus,

Ainsi, la révolution, assoupie en France dans le sang de l'infortuné duc de Berry, s'était roulée tacitement en Italie, en Espagne, en Allemagne. On sait comme alors le jeu des sociétés secrètes fut actif dans ces contrées. Le carbonarisme vint d'Italie et s'unit en France à l'illuminisme germanique; le Piémont se souleva; l'Espagne éclata et marcha droit au régicide. A peine si en France les yeux des ministres purent s'ouvrir. Ils crurent n'avoir qu'à effacer des empreintes peu profondes : ils y parvinrent sans grand effort : et même encore Andujar sembla moins attentif à cicatriser qu'à ulcérer les morsures. Mais en France étaient le repaire du monstre et l'aliment de ses venins. Qui des ministres de 1822 l'attaqua résolument? atteints de l'engourdissement, le plus subtil de ses poisons, ils ne surent ni ne voulurent l'étouffer. C'est dans le mécanisme représentatif que le ministère concentrait ses efforts. Naissant, il s'était vu possesseur de toutes les forces monarchiques : triomphant, il avait divisé et scindé ces forces; il avait négligé ou déprisé les forts; il avait manifesté des haines intestines, des principes débilitans, des actes indécis; pendant qu'à l'abri de la Charte l'ennemi circulait dans tout le royaume, empoisonnait les générations et inspirait à toutes les classes le vertige qui renverse les empires. Parvenu à son déclin, le ministère enfin aperçût les symptômes du poison mortel, et M. de Villèle s'écria dans son intimité : « Mais la révolution est là! » comme, une année ensuite, son successeur Martignac; plus lent encore à se désabuser, s'écria aussi en pleine chambre : « Mais nous marchons à l'anarchie! »

L'année 1828 s'ouvrit par la chute de ce long ministère appelé royaliste. Il tomba sous la double atteinte de ses propres erreurs et de la révolution apprivoisée par lui, apprivoisée en effet ainsi que s'apprivoisent les tigres. Peu s'en fallut que le premier bond révolutionnaire ne fût une accusation capitale intentée à M. de Villèle. Oh ! était-ce aux libéraux d'être ses accusateurs?

Cependant, par une fatalité qui serait heureuse si un tel bonheur n'était pas payé cher, ce ministère a grandi par l'explosion même de la révolution qu'il laissa croître, mais dont par sa chute même il éluda l'atteinte : et son chef a bien plus encore grandi par le parallèle de ses actes avec ceux de ses infirmes successeurs.

M. de Villèle a pu compter beaucoup d'amis, beaucoup d'ennemis. Ses ennemis n'ont guère été moins nombreux dans le parti monarchique que dans la faction adverse. D'autre part il eut plus que des amis : il eut encore des admirateurs exclusifs. Les uns dénient ses services : les autres font de lui un *ministre-modèle*. Excès de part et d'autre. Ce n'est pas un homme ordinaire celui qui si long-temps domina les assemblées par la parole, les conseils du roi par l'autorité, les pesantes finances par la régularité, les vanités individuelles par la finesse. Il est juste encore de féliciter un ministre qui, en de pareils orages, sait de vingt-quatre heures par jour en faire trente-six dont il prodigue, sans dommage sensible, une bonne partie à des chambres, à des députés, aux solliciteurs. Mais, près de ces dons précieux, que de lacunes ! Entre autres, et celles-ci étaient

graves dans les conjonctures, absence d'instruction classique; car l'esprit ne supplée pas à la science des faits : et ignorance personnelle de la révolution; car c'est en France et non dans l'Inde que la révolution s'apprend à fond; et quelle étude infinie que la révolution pratique! Les émigrés n'y ont rien compris; les diplomates y ont compris peu de chose, et n'ont en général deviné sa marche qu'à la lueur de ses progrès : illusion plus complète aujourd'hui que jamais.

Doué de l'art de voir beaucoup à la fois, M. de Villèle n'a pas eu l'étendue qui prévoit. Il démêle bien, il aperçoit mal et tard : car c'est à la science d'éclairer au loin le terrain qu'on va parcourir.

Quelques passions louches et mesquines aidèrent à lui dérober la notion des hommes et des moyens. Tour à tour ou l'envie, ou le dédain, ou la rancune, vinrent beaucoup trop complaisamment étendre le voile. De là un coup d'œil restreint; de là, constante aversion contre le concours des royalistes plus propres à la force qu'aptes à la soumission : hélas! système qui annule un pays et un parti : système d'ailleurs qui n'est pas un symptôme de grandeur. Le chêne élancé ne craint pas les chênes : ensemble ils font la forêt. C'est l'arbrisseau qui craint de pâlir sous l'ombrage.

La crainte de l'étouffement, ou la foi présomptueuse qu'un seul peut suffire à tout, se révèlent dans quelques noms de ses collègues. Il en est qui donnent plutôt l'idée d'un jeu que d'un choix. J'ai cité M. de Corbière. Je n'excepterai pas mon illustre ami, Mathieu de Montmorency, caractère si beau d'ailleurs,

mais esprit trop disproportionné au faix du ministère de l'extérieur.

Ce qui manqua essentiellement à M. de Villèle, c'est la foi sans laquelle « les œuvres sont mortes. » Par foi, j'entends la conviction du rôle qu'on remplit et des maximes qu'on professe. La Convention puisa une fanatique énergie dans sa foi républicaine. César et Bonaparte eurent foi en leur fortune. Vacillant et scindé en ses systèmes, le royalisme de la Restauration sembla ne recevoir qu'une foi molle et tiède. Ailleurs j'ai marqué cet étonnant scepticisme qui a paru s'emparer de la puissance légitime. Louis XVIII doutait de son trône. Le propriétaire a douté et doute encore de son héritage. Le ministère de M. de Villèle douta des forces que lui donnait la vraie France pour étouffer la révolution. Il l'attaqua de biais ; par moment il la courtisa ; il crut mieux faire de la flatter ou de la ménager que de la terrasser.

Et de là autre erreur de jugement. Il crut que le temps était à lui. Erreur fatale! Le temps opérait contre la monarchie. Des vapeurs du sang français, qui avaient obscurci le nom de Napoléon semblaient déjà ne plus jaillir qu'un rayon de gloire ; et la splendeur pure et universelle qui avait relui sur l'avénement des Bourbons s'éclipsait à son déclin dans des nuages de poussière. Une génération neuve s'était formée. L'esprit novateur se l'appropriait ; et la révolution saisissait le temps au vol pour lui jeter les déceptions.

Énoncerai-je des fautes de détail? Pourquoi n'avoir

pas convoqué des sessions hors de Paris? On aurait ménagé bien des heures, dissipé bien des méprises; on aurait éclairé la cour et détrôné la turbulente capitale. Pourquoi n'avoir pas encore, en quelque sorte, prodigué aux yeux des Français la personne aimable et attrayante du roi Charles x? Il n'a visité le nord et l'Alsace que sous le ministère ultérieur. Que n'a-t-il été vu dans le midi, vu surtout dans la spartiate Vendée? Aller voir la Vendée, pour lui c'était payer une dette. Le montrer partout, c'était pour les ministres un moyen de gouvernement. De ses regards et de ses paroles sortait un charme impérieux que le matérialisme des ministres constitutionnels ne comprend pas, et que la révolution de 1830 aurait pu rencontrer comme un ferme obstacle en son trop libre essor. Ces voyages coûtaient cher, objecteront-ils peut-être. Que ne savait-on faire voyager le roi à bon marché? Ou bien, que n'osait-on retrancher quelques ballets à l'Opéra parisien pour donner du lustre à des voyages plus majestueux qu'affectueux, moins efficaces suivant moi, propres toutefois à rallier des cœurs et des bras autour de la majesté?

Il faut s'arrêter : mon investigation sincère envers tous et envers tout paraîtra surabondante dans le fond, et, ce qu'avant tout redoute la mollesse du temps, acerbe dans la forme. Je l'ai senti d'abord. Ma plume a langui. Une voix puissante et triste l'a ranimée; j'ai entendu ma patrie pleurant sur le trône en débris. « Frappe! » m'a-t-elle dit et me dit-elle encore, « Un roi né roi est comme obligé d'être roi. Mais « qui donc oblige l'homme privé à être ministre? »

C'est à cette voix que, surmontant mes répugnan-

ces, je vais résumer dans un fait le ministère Villèle, et poursuivre l'inspection des ruines des ministères Martignac et Polignac.

Le fait qui résume l'administration de M. de Villèle aux yeux de ses amis ainsi que de ses ennemis est patent.

A l'avénement du ministère royaliste, le sang du duc de Berri avait crié, avait été entendu, et la France était aux Bourbons. Coup sur coup les élections le prouvèrent.

A la chute du ministère royaliste, la France était à la révolution, et les élections en portèrent aussi le témoignage.

Eh! certes, dans l'intervalle, la durée, le nombre, l'énergie des moyens pour l'accroissement progressif et invincible de l'ordre monarchique, n'avaient pas manqué. Deux rois avaient livré leur confiance absolue; six ans avaient fourni un long période; les chambres souveraines avaient prodigué leurs votes dociles.

Et au lieu de progrès, au lieu de l'invincibilité, on trouve au terme fatal le déclin, la défaite, la catastrophe immense!

Ici donc se présente un résultat terrible et trop clair. L'amitié se voile; la prévention se tait; et des voûtes du Hradschine sort une autre voix qui redit ces accens désolés d'Auguste, lorsque, apprenant l'extermination des valeureuses légions commises au trop confiant Varus et les sanglans trophées des Germains vainqueurs, il fit retentir son palais de ces cris vainement répétés : « Varus, Varus, rends-moi mes légions! »

Elles ne furent point rendues!.....

CHAPITRE III.

DU GOUVERNEMENT ROYAL APRÈS LE MINISTÈRE DIT ROYALISTE JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1830.

Ainsi qu'Arminius avait exterminé les légions d'Auguste et armé de leurs armes la Germanie ranimée, ainsi la révolution avait ressaisi sous le ministère royaliste le terrain où la Restauration n'avait su profiter des conjonctures pour se donner des corps de réserve et d'imprenables citadelles.

La Providence mesure ses dons. Elle laisse son cours au mouvement des choses humaines; et cette mobilité que les anciens déïfiaient sous le nom de Fortune emporte des circonstances nécessairement fugitives. L'accord extraordinaire de celles qui avaient favorisé le ministère de 1822 à 1828 s'évanouit sans retour comme sans succès. Ni Sully, ni Richelieu, ni Mazarin, ni Fleury n'avaient réuni en leurs mains, comme M. de Villèle, un tel faisceau d'avantages. Ils usèrent des leurs et laissèrent la monarchie triomphante. Le ministère dit royaliste ne sut ou ne put développer les siens; et à sa chute la monarchie, prête à choir aussi, ne put s'arrêter au penchant de l'abîme.

La faute d'un tel contraste est-elle imputable à la différence des hommes ou à la différence des temps? Le gouvernement représentatif est de nature, il faut le reconnaître, à dévorer bien des talens. Il décuple, il centuple le nombre des affaires; et en même temps il s'arroge et les facultés et les journées des ministres préposés à ses affaires. Aussi environ soixante ministres s'y sont usés sous la Restauration. La nature en avait doué plusieurs de talens signalés : deux seuls noms ont surnagé dans le souvenir, M. de Villèle comme ordonnateur habile et probe des finances, M. de Bourmont comme vainqueur d'Alger; et le dernier qu'autrefois la France aurait surnommé son *Africain*, poursuivi par elle, réduit par elle au sort de Bélisaire, poignardé enfin par la douane française qui osa scruter la tombe où reposait son héroïque fils, le voilà aussi dévoré, non pas en sa gloire, mais en sa personne, par ce monstrueux Léviathan.

N'importent l'exigence et les formes d'un tel gouvernement : il est fait ainsi, vous le savez; ou refusez le gouvernail si vos forces n'y suffisent pas, ou bien, si elles suffisent, usez-en bien vite pour écarter le navire loin de ces brisans sans cesse écumeux où vous et lui périrez ensemble, sans que votre perte excuse et encore moins compense la sienne.

Un homme de génie, Mirabeau, avait jeté ce navire dans des parages inconnus; un autre homme de génie, Napoléon, s'était creusé une rade et l'y avait poussé de gré ou de force pour se l'y approprier. Entre tous les dons que la Providence fit à la Restauration, elle omit celui de l'homme de génie propre à ramener la monarchie dans le port que lui fit la nature.

Or l'insuffisance dans l'homme spontanément public est un tort bien grave, loin d'être une raison: et comme il pèse et sur M. de Martignac et sur M. de Polignac !

Sous l'administration du premier, en 1828, la démocratie, triomphant du ministère royaliste, se hâta de poursuivre ses succès. Toujours elle eut, plus que ses adversaires, le discernement qui connaît le prix du temps et qui use de la puissance actuelle. Sa puissance était en ce moment dans une alliance funeste et fausse entre deux opinions contraires. Sous ce voile, enveloppant d'hommages M. de Martignac, le nouveau conseil et la cour, elle exigea, elle obtint le sacrifice des positions dominantes que la royauté n'avait su saisir. Doux, poli, suave, éloquemment pacifique, M. de Martignac fut d'un caractère à ne mettre de force que dans le dernier acte qui a illustré sa vie et avancé sa mort. Homme privé, sa générosité envers le malheur fut grande. Homme public, sa prévoyance à la tête du royaume s'évanouit en illusions. Il se laissa prendre à ces déceptions perpétuelles où la révolution, un poignard caché sous l'habit, dit à ses victimes : « Donnez votre or, votre sang, votre vie, et je vous embrasserai pour vous étouffer ensuite. » Lui et ses collègues donnèrent dès l'abord ce qu'on voulut, et surtout ils se hâtèrent de résigner deux abris encore étroits qu'ils auraient dû convertir en citadelles de la monarchie, savoir : les élections et l'éducation. La loi électorale fut d'un commun accord accélérée dans sa tendance révolutionnaire. L'éducation fut, avec une docilité incroyable, ravie aux corps religieux. En ce deuxième méfait, droit de la

famille, droit de la charte, on brisa tout sans ombre de scrupule; on y appliqua au mal la violence qu'on refusait au bien : le chef-d'œuvre de la révolution fut de faire savourer un tel sacrifice à un évêque et au monarque.

Pourtant, par les élections on livrait le présent : par l'éducation, on livrait l'avenir. Que restait-il?

La rapidité du déclin réveilla le roi ; il tressaillit comme en sursaut; il répudia soudain un ministère qui, en partie composé de légistes, apportait aux affaires d'état l'inexpérience, la phrasomanie et les vagues doctrines propres à cette profession. Mais puis, que faire? Déjà l'on était bien descendu ; on apercevait le fond de l'abîme. Une aveugle confiance en des talens suspects y avait poussé. En quelles mains sûres et fortes trouver le levier capable de remonter le char à demi brisé? Il vit la sûreté dans M. de Polignac, la force dans M. de La Bourdonnaye. Tous deux portaient en leurs personnes les stygmates d'un royalisme plus tranchant, non-seulement que celui du ministère Martignac, mais même que celui de l'administration de M. de Villèle. Ils composèrent le ministère nouveau.

Un premier tort commun à ces deux personnages fut d'accepter le gouvernail sans avoir auparavant déterminé entre eux avec fixité le point de départ, le but où serait le port, le choix des hommes qui devaient concourir à la manœuvre dans la prochaine tempête.

L'un arrivait de Londres, l'autre du Maine : l'un et l'autre mus par des opinions dissemblables et par des caractères opposés. Le préalable manqué dut amortir aussitôt cette première impulsion dont le

branle est le gage, non pas infaillible, mais nécessaire, d'un long succès. A l'apparition du *Moniteur* illuminé de ces noms significatifs, la révolution avait frémi, ses adversaires avaient souri. Un moment chacun fut dans l'attente; et de telles conjonctures ne sont point celles où l'homme d'état s'applique ce vers du poète :

Sa muse en arrivant ne met pas tout en feu.

Il me souvient, à cet égard, de deux dates de l'ère républicaine. Le 18 *vendémiaire*, je rencontrai, pour ainsi dire tête à tête, à une montagne, près de Lyon, Bonaparte arrivant d'Égypte avec un imperceptible cortége de quatre soldats; le 18 *brumaire*, un mois juste ensuite, il était maître de la France.

Un second tort propre à M. de La Bourdonnaye fut son début, comme ministre de l'intérieur, envers les préfets du royaume. Sa circulaire de joyeux avénement les menaçait tous indistinctement de révocation, c'était dire de mort administrative, s'ils se permettaient la moindre absence. L'insulte et la menace d'un chef à son corps ne sont pas de l'adresse. Appliquer à ses amis la force destinée aux ennemis, c'est plus faiblesse que force. Enfin, d'un état civil monter au généralat sans nul degré hiérarchique, ce n'est guère être en mesure de colleter en arrivant tous les vieux officiers : et combien moins la veille d'une bataille! d'une bataille décisive! En voyant ainsi la force dévier de son but et s'évaporer en essai futile, je me rappelle avoir tiré de ma lecture un triste présage.

De ces fautes commises en ce premier moment où chacun comprenait les maux et les remèdes, le second

ne fut qu'un symptôme d'insuffisance; mais le premier fut un mal profond et bientôt mortel; il emporta comme une ombre M. de La Bourdonnaye. M. de Polignac demeura seul, brillant de tout le décorum de la fidélité, et il se mit hardiment seul à la tête ou à la suite de la crise.

Des mois se passent : nul plan ne se dessine; et le temps perdu emportait le terrain où la royauté libre et dégagée pouvait agir sans être serrée par la pression du budget.

Enfin voici venir les députés : ils s'étaient renforcés par les concessions du ministère Martignac; ils étaient furieux du ministère Polignac. Autour d'eux, la révolution fit enfler tous ses flots. Ils franchirent l'écueil; ils se mirent la couronne sur la tête; ils osèrent déclarer au roi de France qu'ils lui refusaient *leur concours*. Dès lors, plus d'impôt : partant, point d'armée ni de marine; point de police ni de justice. Ou vous, monarque, vous subirez des ministres de notre bon plaisir, ou nous, chambre souveraine, nous vous dénierons jusqu'à l'existence. L'État périra par nous, soit; ou vous ne gouvernerez qu'avec nous et les nôtres.

Certes alors les esprits les plus tard-voyans durent s'écrier : *arcanum imperii revelatum*. La transposition de la souveraineté fut palpable. Bien des yeux s'ébahissaient devant cette conséquence de la Charte; elle était pourtant dans la Charte de Louis XVIII comme la troupe armée se cachait dans le fameux cheval qui prit Troie. Il est vrai, ce prince ne l'y avait point aperçue; le ministère royaliste des six années n'avait pas eu de meilleurs yeux pour voir

l'abus et le danger du glaive incessamment suspendu. Au contraire, loin d'en émousser la pointe, il en avait usé une fois pour s'ouvrir à lui-même un accès au trône. Il y avait trouvé cette fois un instrument de salut. Maintenant la chambre souveraine en faisait son instrument de conquête ou de mort.

Ce fut, pour un monarque affectueux comme Charles x, une situation bien dure que celle où il se trouva soudainement jeté entre les fautes du roi son frère et l'insuffisance de son loyal favori.

Un événement, qui rappelait le ministère du cardinal de Fleury, put faire luire à ses yeux un rayon d'espérance à travers une auréole de gloire. Nous avons déjà remarqué qu'à ce cardinal, plus utile à l'État que de bruyans ministres, était due l'incorporation de la Lorraine à la monarchie française. Alger ne valait pas la Lorraine : mais quel lustre, et pour un règne, et pour le ministère auteur, exécuteur, triomphateur, que le succès d'une expédition maritime, que la destruction soudaine de la puissance barbaresque, que l'ouverture du continent africain à la France et à la civilisation, et si peu de temps! et un si complet triomphe! vraiment il est dommage que Napoléon n'ait pas conçu et réalisé cette expédition! vous auriez vu cent poèmes rimer Numidie avec génie, plage avec Carthage, Massinissa avec Jugurtha, Charles-Quint avec les requins amorcés, exterminés, anéantis. Alcide aurait déplacé ses colonnes; Colomb découvert un autre monde..... O fanatisme moderne! O souillure empreinte sur le faux patriotisme! de Paris se liaient des intelligences criminelles avec le dey menacé; des journaux de Paris éclataient les

applaudissemens à la tempête, les malédictions au vent propice, les vœux incroyables en faveur de la mort ou de l'amaigrissement des bœufs embarqués pour l'aliment du soldat; et quand l'Europe commerçante, hors l'Angleterrre, applaudit à la chute d'Alger, Paris resta morne; et le *libéralisme* ne donna pas un sourire à la *liberté* des esclaves; et le monarque, s'en allant remercier de la victoire le Dieu des armées, ne rencontra du palais au temple que le silence ou même la solitude.

L'admirable expédition d'Alger n'exerça donc pas sur l'intérieur une réaction avantageuse pour le roi et pour ses ministres. Tel était déjà l'ascendant du libéralisme qu'impuissant à en délustrer la gloire, il en paralysa l'impression. Le souvenir d'un tel succès n'a pas été même ensuite compté à M. de Polignac. Il dut justement s'en attribuer en partie la gloire; il dut justement aussi apprécier, au cynisme d'un fanatisme hideux, la force de l'ennemi, le péril de la monarchie.

Il n'apercevait point l'intensité de ce péril. Casser la chambre récalcitrante, invoquer d'autres élections, fut sa chétive ressource. Mais les mêmes électeurs, les mêmes formes, les mêmes moyens, durent renvoyer les mêmes députés. Le souverain de fait et le souverain de droit se trouvèrent de nouveau face à face. Un succès de plus seulement enhardissait les adversaires et éclipsait plus complètement le triomphe africain.

Toutefois que d'énergiques moyens restaient au souverain de droit, au monarque? armée, trésor, administration, foyer actuel de toute-puissance, pres-

tiges de tout genre prêts à s'évanouir, mais spécieux encore, le roi avait tous ces moteurs entre ses mains. Son adversaire ne lui opposait qu'une arme éventuelle, le refus de budget; arme formidable, il est vrai : car employée elle fixait au 31 décembre 1830 un terme à la perception légale des impôts.

Cette arme, la faction hostile l'aiguisait habilement par toutes les plumes et par toutes les langues. Aux tribunes des chambres répondaient les tribunes des journaux; les plaidoiries des tribunaux y mêlaient leurs amplifications doctrinales, en sorte que réprimer la presse n'était plus possible, ses scandales s'aggravant par l'interposition récente et inexcusable de l'ordre judiciaire dans les scènes de la politique. D'habiles meneurs, opposés à d'inhabiles défenseurs, se firent de toutes les billevesées populaires et bourgeoises une forge en ébullition. L'industrialisme passionné par ses propres succès y soufflait la fureur, et plus que jamais ses commis-voyageurs éparpillaient çà et là les matières inflammables. Un peuple d'anges aurait eu de la peine à discerner tant de déceptions. Paris ne renfermait point un peuple d'anges. Les mieux disposés refusaient leur confiance à M. de Polignac. M. de Polignac semblait ne voir que des lueurs, ne saisir que des fantômes, n'avoir foi qu'en lui-même. Cette foi enivrante et fallacieuse eut la force inouïe de concentrer en de si faibles mains la présidence des ministres, le ministère de la diplomatie, le ministère de la guerre; et en effet, pendant que le maréchal de Bourmont plantait en Afrique la bannière de France, son siége au ministère de la

guerre demeura vide, même en subissant les visites de M. de Polignac : *inde mali labes*.

Mieux qu'un médecin calculant au pouls les derniers momens d'un malade, chacun pouvait supputer la durée d'une telle situation. On était au mois de juillet. Ne restaient que cinq mois, et, ce terme atteint, la vie s'éteignait partout : car royalistes comme libéraux, fatigués, blasés, eussent saisi avec empressement le charme inconnu de ne pas avoir d'impôts.

Deux palliatifs se présentaient :

Ou aborder la chambre nouvelle, lui soumettre le budget ; et au cas où elle aurait osé franchir l'épreuve du refus, crier sur les toits : « Vous voyez bien, Français ; elle a tort et nous avons raison : » Cri de salut probablement, soit en Allemagne, soit en Espagne, chez ces peuples réfléchis, circonspects, indolens. En France, au contraire, vain appel! Il était tardif ; il eût été vite étouffé par les furieuses et inverses clameurs des voix diverses que j'ai tout-à-l'heure indiquées. A tort ou à raison, mais à coup sûr, le trésor royal n'eût plus compté ses recettes par millions.

L'autre expédient, c'était d'attaquer la révolution face à face, en gens de cœur, et d'en finir ; parti qui fut résolu au 25 juillet.

Peut-être y avait-il un parti moyen, et je me permis de le présenter au roi dans un mémoire spécial. Mon point de départ était que le roi ne devait pas se commettre avec la perception de l'impôt sans budget : sûr que le plaisir d'être exempt d'impôts dominerait l'honneur de lui être fidèle.

Pour obtenir à la fois l'impôt et le temps, voici les gradations qui me semblaient possibles.

En octobre, convocation à Toulouse de la chambre soit conservée, soit encore renouvelée. Là l'esprit agricole aurait prévalu sur l'esprit financier ou industriel ; la vérité de la vie provinciale sur la vie factice de Paris ; les affaires sur les amusemens ; l'urgence sur les tentations dilatoires ; l'emploi du temps sur la perte du temps. Peu de solliciteurs, peu d'orateurs, peu de banquiers. A huit heures de séance chaque jour, le budget, affaire unique, eût été en quinze jours assuré à l'année 1831.

En novembre, session close jusqu'au 1^er^ janvier : et intervalle rempli par les visites royales à Bordeaux, au pied des Pyrénées, au littoral de la Méditerranée : contrées fidèles et aguerries, religieuses et inflammables.

En janvier 1831, nouvelle session, au même lieu ; nouveau budget voté pour 1832.

Alors ainsi deux ans devant soi pour mûrir et réaliser les moyens d'une véritable Restauration.

Des états-généraux, indiqués au nombre de ces moyens, mais de loin et comme en un nuage qu'épaississait trop encore l'anglicisme constitutionnel dont M. de Polignac était personnellement bien loin d'être guéri.

Durant ces trois ou quatre mois, ou plus s'il fallait, Paris assuré par Vincennes, par Montmartre, par les routes de terre ou d'eau qui voiturent les blés ; et non en vérité par des camps placés à quatre-vingts lieues ; assuré, dirai-je encore, par des généraux cuirassés de dévouement, et non par des flatteurs coulans en fait de désertion, non par des bâtons flottans, y eût-il entre eux un bâton de maréchal ;

Enfin, après la deuxième session, visite à fond de la Vendée et de la Bretagne.

Puis, station longue ou à Tours ou à Lyon.

En tout, deux années à remplir solidement non par des chasses à cor et à cris, mais par les institutions de la monarchie rajeunie : et en politique le souverain bien naît parfois du souverain mal, ainsi qu'une maladie grave est parfois dans les corps bien sains le principe ou l'occasion d'une robuste santé.

Deux ans ! diront-ils peut-être : et que seraient devenues et la cour et la diplomatie ? Mieux vaudrait demander ce que seraient devenues les biches de Fontainebleau et de Compiègne. Car celles-ci n'auraient pas pu suivre : un rare et doux répit eût été leur sort. Libre eût été aux autres, aux ambassadeurs surtout, d'assister aux sessions, sous la loi pourtant ferme et sévère imposée à ceux-ci de ne pas prostituer leur caractère, comme on l'a trop souvent toléré, à des intrigues transversales : ou bien, libre à leur gré de se donner du répit aussi. Est-ce qu'on a chaque jour à faire un traité de Vienne ? est-ce qu'il n'en est pas souvent des diplomates comme des anciens augures ? La machine européenne eût tourbillonné moins vite. Mais la paix du dedans eût affermi le calme au dehors : on aurait régné ; probablement on régnerait.... *Dis aliter visum* !!

Le roi me fit l'honneur de me répondre que « dans la lutte où son trône et son pays étaient engagés, il ne reculerait pas. » Infortuné monarque, où plaçait-il ses points d'appui ? Il comptait sur les pairs ; il comptait sur l'armée.

J'ai exposé ma conviction à l'égard des pairs : leur

assistance ne la démentit point en ces conjonctures.

L'armée, quoique soumise à des règlemens pernicieux, bien qu'il y eût des corps où la gangrène eût pénétré, aurait été en partie fidèle, en partie obéissante. La garde royale surtout brillait de ces deux qualités. Mais toute armée suppose et un ministre de la guerre qui mûrisse un plan de campagne, et un général décidé qui l'exécute. On sait trop, mille fois trop qu'il n'y eut ni l'un ni l'autre.

Les ordonnances du 25 juillet furent donc lancées en ballon perdu, sans que même les préfets de la Seine et de la police en eussent reçu le moindre avis ; sans qu'environ quarante préfets des départemens fussent à leur poste, et en gardassent les avenues ; sans que les généraux divisionnaires en connussent une virgule de plus que les administrateurs civils ; sans que princes et princesses fussent répartis dans le royaume pour en garantir les points décisifs ; enfin sans garnison à Paris, s'il est vrai que l'effectif se bornât à six ou sept mille hommes ; et ces hommes sans pain, sans vin, et sans point de ralliement ; la poudrière sans gardiens ; les postes éminens sans défense ; les princes enfin sans ombre de souci.

Soudain, le mardi 27 juillet se fit entendre la première fusillade : j'assistai à la seconde. Si l'artillerie n'était jamais plus meurtrière, on pourrait la ranger au nombre des joujoux d'enfant. J'entendis et je répétai l'expression de : « émeute à l'eau de rose. » De part ni d'autre on ne se fit mal. Non-seulement, les balles, s'il y en avait, furent innocentes ; mais les barricades se formaient littéralement sous les yeux de la garde qui reculait à mesure, pas à pas, égarée et comme

abandonnée dans les sables du désert. Le mercredi fut plus animé sans être mieux ordonné. Je les voyais ces magnifiques hommes, tels que les soldats de Crassus, engagés sans méthode, mis çà et là en travers des rues, haletant de soif, expirant de faim, la tête penchée sur l'épaule, le visage allumé par l'insomnie et par un soleil élevé à trente degrés; circonvenus de Parthes qui, fuyards ou cachés, décochaient des traits mortels; étonnés et non consternés; affaiblis et non énervés; ne pouvant ni céder au nombre, ni résister sans ordre. Tels ils me parurent du Palais-Royal jusqu'à l'hôtel de M. de Polignac.

Ces inimaginables fautes; cette absence de plan; cette bataille jetée dans Paris avant qu'on y eût rappelé les régimens de la garde épars dans les autres stations, les deux camps qui manœuvraient dans le nord, et l'artillerie qui sommeillait à Vincennes; cette dislocation générale et extravagante; ces Tuileries forcées; ce palais de Saint-Cloud déserté; Rambouillet enfin, nom qui rappelle les plus informes spectacles des révolutions: toutes ces scènes inintelligibles qu'il faut bien croire, les ayant vues de nos yeux et touchées de nos mains, peuvent n'être ici qu'effleurées; et, grâces infinies au Dieu de vérité! mon objet ne m'oblige point à les décrire, à les colorier, à en exprimer longuement mon impression personnelle; d'autres que moi subiront la nécessité de répondre aux interrogations de l'austère histoire ces lugubres paroles:

Infandum, regina, jubes renovare dolorem!

Qu'il suffise ici d'en suivre la trace pour marcher des faits passés aux temps futurs.

Quelques mots seulement au sujet de nos princes.

Il n'est rien de plus vil que l'offense à l'adversité, rien de plus sacré que l'infortune : cette maxime : *res est sacra miser*, serait digne d'être enviée à l'antiquité profane par le christianisme, lui qui a proclamé envers de tels offenseurs sa *haine parfaite* : *perfecto odio oderam illos*.

Au nom de M. de Polignac, l'amitié ne s'est point égarée en excuses ; mais le respect du malheur a comprimé ma plume. Quand un soldat romain lança, malgré les ordres de Titus, un tison dans le temple de Jérusalem, il fut, disent les historiens, comme poussé par un *mouvement surnaturel*. N'admettons pas cette fatalité, soit. Que M. de Polignac ait été coupable d'avoir jeté comme en se jouant et les yeux fermés, entre les mains de son roi, une feuille de papier qui dut embraser la France, l'Europe, le monde moral ; soit : il ne s'est pas connu ; il a soulevé un roc qu'il n'a pu retenir ; il s'en est écrasé ; il nous en écrase : et la patrie éplorée doit bien plus hautement articuler ces mots que j'adressais tout à l'heure à MM. de Villèle et Corbière : « Qui donc oblige un homme à être ministre ? » C'est assez pourtant..... : près de torts si graves, quelle souffrance ! quel supplice d'âme et de corps ! Et quels persécuteurs osent donc raviver envers lui et ses trois associés de malheur le supplice de la mort à petit feu ? La fable, en ses brutalités folles, imagina un monstre moitié homme et moitié taureau ; elle l'appela Minotaure ; elle le nourrissait de chair humaine. Le ministère de juillet a procréé un autre monstre, moitié atrocité et moitié absurdité : il l'appelle château de Ham ; il le nourrit de quatre hommes ; et le monstre en eux dévore tantôt

la logique par l'absurdité, tantôt l'infortune par l'atrocité; et ils meurent long-temps entre la nature et la raison qui vainement les défendent; et là aussi la postérité s'avance notant au burin du sens commun les douleurs inutiles et les justices iniques; et, à cet aspect, tout homme de bien baisse les yeux de honte et de pitié.

Mais combien plus de respect est dû à l'extrême abaissement de l'extrême grandeur! « Un roi naît roi, » disons-le encore. Il ne choisit donc pas son sort; et il demeure roi à tout âge, en toute conjoncture, en toute circonstance. Cependant l'homme reste aussi et l'humanité a ses impérieuses conditions. Il arrive que l'âge appesantit les forces; que des conjonctures soudaines déconcertent la sagesse; que des circonstances oppressives détendent tous les ressorts. Soixante et treize ans, quel poids! Un ministre d'une loyauté certaine : quel motif de sécurité! « Je ne reculerai point, » avait dit le confiant monarque à ce ministre bien-aimé et tout-puissant. N'était-ce pas assez que de lui notifier ses intentions énergiques? non, je l'avouerai : pas assez : et pourtant comment pouvait-il suivre les détails d'un dessein et son exécution précise? et quand Louis XIV confia ses armées tantôt à Villars, tantôt à Villeroi, s'il fut heureux à Denain, fut-il proprement responsable à Ramillies? Enfin comment subir imperturbablement toutes les autres circonstances, une explosion soudaine qu'assourdit le calme trop séduisant de S.-Cloud, l'éloignement du foyer brûlant, l'incertitude des faits, les inepties conjurées du militaire et du ministère, les faiblesses des entours, une évasion nocturne, une

canicule effroyable, trois jours et trois nuits sans sommeil et presque sans asile, un désordre tel que les membres de la famille régnante étaient même surpris dans le dénûment complet de ressources pécuniaires. Que chacun mesure ses forces physiques, ses forces morales, et qu'il juge!

Que les généraux de l'empire eux-mêmes jugent, en se rappelant leur Napoléon à son début, alors ardent de jeunesse et chargé de lauriers, néanmoins vaincu par les anxiétés de l'intelligence en son dix-huit brumaire de Saint-Cloud si son frère ne l'eût fait vainqueur; et à la fin de sa course, encore ce même triomphateur de l'Europe compromettant par l'effet d'un rhume le sort de l'effrayante bataille de la Moskowa : et Napoléon manquait-il d'hommes supérieurs pour l'éclairer, l'inciter, le suppléer?

A Rambouillet, près du roi qu'enlacent tous les obstacles, pas un auxiliaire; pas une tête; pas un conseil clair, net, résolu.

Un fils lui reste, il est vrai, plus accoutumé aux évolutions guerrières. Mais ce prince ne reçoit le commandement que le jeudi 29 juillet : et alors déjà Paris est subjugué et les régimens ont subi une déroute! Indigné, il arrache l'épée du maréchal vaincu; et l'on blâme l'énergie de son mouvement! il veut défendre Saint-Cloud, et l'artillerie méconnaît son ordre! et on lui annonce que la grosse cavalerie stationnée à Versailles vient de passer à l'ennemi! il protège la retraite jusqu'à Rambouillet : et d'heure en heure sa volonté se brise par la trahison de ceux à qui trop de confiance avait livré son cœur, s'enveloppe de ces doutes cruels qui glacent toute résolution, se résigne

au simple rôle de docilité filiale. La docilité, l'abnégation, la soumission absolue du fils aîné envers le père-roi, sont, surtout depuis Anne d'Autriche, une des traditions les plus strictement observées à la cour de France. Elle dégénère en excès, j'ai presque dit en superstition. Du moins, en nos mœurs actuelles dont le propre est d'insubordonner la famille, nulle autre famille n'en donne de tels exemples. Qualité ou défaut, cela est extrême en M. le Dauphin. Parvenu à Rambouillet, ce prince ne s'y vit que général attendant les ordres du chef suprême.

Et ce chef auguste, ce père en qui tout repose, qu'attend-il ? Des bouches amies lui font ces mensonges.—« Voici Paris en masse, lui dit l'un.—Voici périr deux princesses et deux enfans, tout l'avenir de votre famille, dit un autre *passant par son cœur* à l'imitation de M. de Semonville.—Voici venir, dit un troisième, votre négociateur, M. de Mortemart, il vient de Paris : il y aura tout pacifié. Le voici ; le voilà ; demain ; aujourd'hui ; et en attendant gardons-nous bien d'attenter à la foi publique ! » —. Et en attendant, les dépêches de la révolution aux provinces traversent le camp sous la garantie des trois couleurs ; et le camp se rétrécit par des désertions progressives ; et l'insurrection éclate dans les villages circonvoisins ; et la dernière heure sonne ; et le plus triste conseil est donné en ce dernier moment comme ressource dernière par des hommes d'autant plus coupables que leur bonne foi est plus séduisante.

Non, non, ces scènes, vues de loin, ne paraissent pas l'accomplissement parfait des devoirs royaux.

La perfection du devoir aurait consisté, ce semble, à faire saisir aussitôt les trois commissaires qui, s'ils agirent plus tard en gens d'honneur, furent alors sujets inexcusables ; à repousser à la tête des dix mille soldats qui, déduction faite des lâches et des traîtres, entouraient le monarque, à pulvériser dis-je, une attaque vagabonde, aussi nulle en fait qu'en droit. Mais, vues de près, ces même scènes prêtent moins à la censure amère. L'humanité s'y reconnaît, et elle a quelque droit de jeter ses ombres sur la politique. Elle admet les doutes de l'homme d'État, les frémissemens du chef de famille, les anxiétés du pilote que la tempête prend au dépourvu, les fautes mêmes du monarque, si en ne saisissant qu'une ombre là où il a cru tenir un dernier débris du salut public, il a méconnu les lois substantielles de la couronne : faute effective ; car il est de l'essence des grands actes de la royauté de n'être résolus qu'après un *conseil entendu*. L'humanité encore admet des illusions incompréhensibles. J'ai rappelé, il y a quelques lignes, le *mouvement surnaturel*, qui incendia le temple de Jérusalem : et cette fatalité dont nous refusons l'excuse aux ministres qui de leur plein gré se chargent de gouverner les empires, ne peut-elle pas couvrir les princes que ces ministres ont entraînés loin du but, loin des voies frayées, là enfin où le salut tient à des inspirations soudaines et presque sur-humaines?... Hélas! tout approuver n'est pas dans ma conscience. Tout blâmer serait hors de la plus stricte équité.

CHAPITRE IV.

DE LA MONARCHIE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1830.

Tel que ces hardis astronomes qui s'en allèrent jusqu'en Laponie pour mesurer la terre, cheminant toujours, ne voyant que le but, indifférens au sol ami ou ennemi, arrivant enfin près du pôle et y inscrivant en gage de leur témérité cette inscription touchante:

Sistimus hîc tandem nobis ubi defuit orbis;

De même et moi aussi, poursuivant d'anciens faits afin de mesurer l'avenir, j'atteins à la révolution de 1830, sol étranger, ennemi, extrême, d'où mon regard déjà n'aperçoit plus que des glaciers incommensurables.

Puisque le cours des faits m'a traîné aux régions hyperboréennes, il est dans mon plan de demander à ces frimas: périt-on ici? ou bien, peut-on revenir? ils touchent au bout de notre monde, à cet avenir de dissolution dont je scrute l'étendue; mes pronosties ne peuvent les omettre, pas plus que les calculs de Cook et de Maupertuis n'omirent les pôles glacés vers où, de l'équateur même, la boussole appelle les regards du navigateur.

Les régions de la Laponie ont leur souverain. Res-

pect lui est dû. Egards et respects sont pareillement dus au temps actuel. Mais le temps passé est déjà du domaine de l'histoire, et le temps qui advient est encore dans l'empire de la philosophie.

Que l'investigation de nos destins continue avec indépendance sous les inviolables auspices de la philosophie et de l'histoire.

Ce fut donc à Rambouillet, face à face des trois commissaires présumés organes du peuple souverain, que la Restauration, partie d'avril 1814 sous la garantie d'un million de baïonnettes, renforcée après une défaite par un deuxième million d'autres baïonnettes, escortée pour sa plus grande force et pour la plus grande gloire de Louis xviii par une charte immortelle et par le gouvernement représentatif à l'anglaise, était arrivée le premier août 1830.

Ainsi qu'un coup de vent ensevelit dans les sables de la Libye Cambyse et son armée; ainsi trône et famille de Louis xviii et Restauration et monarchie française tombèrent en ce jour-là !

Deux conseils inouïs signalèrent de part et d'autre les parties contendantes.

L'un fut celui qui proposait au roi Charles x d'abandonner son jeune petit-fils à la ligne victorieuse. Il fut suivi, l'offre faite, l'holocauste refusé.

L'autre engagea monsieur le duc d'Orléans à refuser la tutelle et à prendre la couronne.

Si je connaissais les noms des conseillers, je les produirais en regard : ils se balanceraient.

Le dernier néanmoins a quelque avantage. L'incendiaire du temple d'Éphèse n'a pu conserver sa célébrité : qu'à jamais dure celle du conseilleur qui mit le

feu à la France, à l'Espagne, au Portugal, à l'Italie, à la Flandre, à la Pologne et éventuellement à l'Europe!

Que d'élémens d'une combustion presque irrémédiable! certes les fermens de dissolution que j'ai dû signaler dans l'ordre moral et dans l'ordre matériel ne perdent point leur intensité dans l'ordre politique.

Il s'agit maintenant d'apprécier l'action des fermens destructeurs et sur la famille royale et sur la branche royale d'Orléans, conséquemment sur l'application extérieure de la souveraineté à la conservation de la propriété, des familles, des personnes, des libertés publiques et individuelles, du territoire français, en un mot de tous les dogmes sociaux que le titre juste ou altéré du souverain maintient ou altère, conserve ou renverse.

La révolution de juillet a mis en présence, quant à l'exercice du pouvoir suprême, deux principes constitutifs : le principe de l'hérédité, le principe de l'élection.

Observons tour-à-tour l'un et l'autre en leurs développemens hypothétiques.

Le principe héréditaire, annulé au 1er août 1830, présente un premier fait : c'est une lettre où le roi régnant Charles x remet à M. le duc d'Orléans les rênes de l'État; lui ordonne de faire proclamer son petit-fils, annonce l'adhésion de son fils, se réserve de statuer sur des dispositions ultérieures. M. le Dauphin signe la lettre; car sous les noms de Louis-Antoine, il faut bien reconnaître le Dauphin : titre qui, soit dit en passant, a échappé aux constitutionnels, bien qu'il ait l'ineffable tort d'être un lambeau, une *vieillerie* de notre histoire.

Tel est l'acte qu'on appelle *abdication*. La lettre est envoyée, est repoussée, est considérée de la partie adverse comme non-avenue.

Qu'était cette partie adverse? une *chambre* que Charles x avait dissoute : elle n'existait donc plus pour lui : mais elle s'était recréée ; elle s'attribuait la souveraineté et elle entendait prononcer une déchéance. Ainsi Charles x avait répudié la chambre ; la chambre répudiait l'abdication. En ces deux nullités, quelle réalité saisir?

C'est ici qu'il faut remarquer le déclin des meilleurs esprits, l'instabilité des hommes et de leurs meilleures maximes.

La première loi de la logique est de nier la conséquence d'un principe qu'on nie. Or, les défenseurs du principe héréditaire repoussent le dogme de l'insurrection populaire ; et ils adoptent la lettre abdicatoire qui en est la conséquence!

Et non-seulement ils l'adoptent ; mais ils la professent ; ils la proclament ; ils l'imposent!

Et ce n'est pas un coin obscur du royaume où la dialectique opère ainsi : c'est le royalisme parisien presque en masse : Paris, qui en 1815 donnait pour appui au trône des Bourbons un régicide, qui quinze et vingt ans ensuite donne pour base au trône de la branche aînée l'insurrection subversive de la branche aînée !

Et ce n'est pas une adolescence timide ni une virilité ignorante qui prononcent ; c'est une effervescente jeunesse qui, offrant au monde l'une des grandes bizarreries de l'histoire, mais bizarrerie ornée de courage, s'en va bravant ennemis et amis, à trois cents

lieues de sa patrie, décerner en Bohème la couronne de France en dépit et du prince qui seul a pu la remettre et du prince qui seul a pu la transmettre et du prince qui seul a pu en agréer le don! c'est encore un ensemble d'éloquens journaux rédigés par des hommes en qui le grand talent d'écrire s'unit à la grande énergie de persévérer! c'est enfin tel et tel homme pétri d'honneur; et le mâle Kergorlay et l'intrépide Chateaubriand, tous deux s'écrient du fond de leur cœur : « *Cet enfant est mon roi* : » sous les yeux de profanateurs qui osent pour un tel mot infliger à de tels hommes les indignités de la geôle !

Tous prennent le roi de leur choix ; et ils reprochent au parti adverse d'avoir élu un roi! ils réprouvent la souveraineté populaire : et les voilà tous glissant, comme à leur insu, dans l'application de la souveraineté élisante!

Une question oiseuse, ils l'élèvent dans les plus inopportunes circonstances. Quoi! sur un vaisseau entr'ouvert et faisant eau de toutes parts, les passagers se divisent pour se disputer ce qu'ils feront et ce qu'ils seront, dans le port lointain, dans le port à jamais peut-être inaccessible!

Au moment même où j'écris ces pages, voici des journaux renommés qui, sous le nom de *déclaration royaliste*, publient de Paris leur impérieux manifeste : elles disent * :

« L'abdication, les abdications sont valides. »

Donc « Il n'appartient qu'à des hommes inconnus et isolés d'en douter. »

---

* *Quotidienne* et *Gazette de France* : 6 et 7 février 1833.

Donc « il n'est pas un seul homme marquant pour qui cette question en soit une. »

Et totum nutu tremefecit Olympum.

La vérité, reprend l'austère Despréaux,

La vérité n'a pas ces airs présomptueux.

Ils ajoutent : « Notre déclaration a été mûrement concertée. »

Entre qui ? au nom de qui ?

Ils répondent : « Au nom des royalistes. »

Lesquels ? et combien ?

Si le silence vaut en faveur de qui parle, Louis XVIII eut tout droit de bouleverser la monarchie française. Devant son œuvre, on se tut quinze ans.

Si les avis tranchans et positifs ont droit de s'attribuer les opinions tacites et négatives, les gouvernemens de fait ont beau jeu pour s'attribuer à peu près l'unanimité. Napoléon a joui d'un bien beau silence.

Ils poursuivent. « Donnons aux générations nouvelles une royauté CONTEMPORAINE, une royauté libre de souvenirs et d'injures. »

Il n'est en vérité pas facile de façonner une royauté simultanément contemporaine de l'âge enfantin, adolescent, viril, caduc ; ou, s'il n'y a de royauté que pour la *génération nouvelle*, qu'adviendra-t-il des autres âges ? et lorsqu'à son tour la nouveauté vieillira, qui rajeunira la royauté trop contemporaine ? ou bien faudra-t-il mettre les *royautés* en coupe réglée ?... Pareille chose ne s'était jamais écrite.

Et quant à la royauté libre de souvenirs et d'injures, vraiment le plus jeune prince doit-il ignorer toujours qu'on lui fit l'*injure* de poignarder son père et d'emprisonner sa mère? vraiment la doctrine d'union et d'*oubli* eut-elle un si merveilleux succès? vraiment le souvenir est-il autre chose que l'expérience, et l'expérience autre chose que le miroir de la prévoyance?

C'est en protestant contre la souveraineté populaire et contre la royauté éligible qu'on s'arroge à soi, qu'on donne aux siens, qu'on appuie même avec violence et avec fraude, le droit de proclamer le roi qu'on élit; et on le proclame avec les protocoles de l'annarchie! car l'anarchie a-t-elle elle des germes plus féconds que les textes qui précèdent?

Ah! je l'avouerai, la solution du problème parisien, étudiée comme symptôme d'affaissement intellectuel et de mobilité doctrinale, excite mon étonnement : elle est bien loin du point absolu où l'histoire nous montre la France en tout temps si supérieure à toute autre nation européenne dans ses lois sur la transmission du trône.

Quel fut donc cet acte de Rambouillet?

Q'était-ce qu'une abdication du trône?

Une abdication fut-elle licite; si elle fut permise, à quelles conditions?

Examinées de ces points de vue, les questions politiques se présentent sous un tout autre aspect ailleurs qu'aux rives de la Seine.

L'acte de Rambouillet est une lettre.

Or, voici qu'un propriétaire écrit à son cousin.

« Je vous préviens que je cède ma terre à mon neveu et que vous en garderez l'usufruit : nous réglerons ensuite les conditions qui me concernent. » La lettre demeure sans acceptation, sans conditions, sans réponse: loin d'être acceptée elle est refusée. «C'est notre propre bien que vous donnez » répondent les amis du cousin; « nous le prenons pour nous ; et si nous le donnons à votre cousin, c'est de nous qu'il le tiendra en toute propriété...» Oh! proposez donc à un notaire de vous hypothéquer là un emprunt au nom du neveu!

S'il y eut offre à Rambouillet, il y eut à Paris refus. Repoussée, l'offre, bien que signée d'avance, s'anéantit. Quel acte civil s'établit dans le désaccord des contractans ? quel acte inouï, celui surtout où la condition onéreuse serait valide et la compensation vaine? De trois contractans, l'un est mineur et ignore; l'autre est tuteur et repousse ; et le troisième serait engagé ! Ce projet d'abdication formait un tout. Le tout s'est dissous quand une fraction a failli : et il n'a pu appartenir à personne d'en saisir une portion unilatérale pour lui façonner une existence à part.

Et je cite ici la royauté comme une chose infime ; comme un pré à vendre. Ah ! levez les yeux et voyez au faîte de la société le chef du royaume privé de ses facultés libres par des conjonctures qui annuleraient les actes du moindre testateur : voyez-le abjurant toutes les conditions de son existence, rompant avec son peuple, lui donnant malgré les lois un autre chef, bouleversant l'État et sa famille, sans conseil, sans ministre, sans formule royale ; sur une feuille volante d'où pas un notaire n'oserait induire l'adhé-

sion libre et valide à la vente d'un arpent de terre.

« Mais à défaut de formule, il y eut une lettre royale ! » — Précisément : nul acte royal en France n'est valide s'il n'est motivé, délibéré en conseil, contre-signé d'un ministre : et dès-long-temps les rois de France, moins absolus qu'on ne veut les faire, ont porté le libéralisme jusqu'à inhiber l'obéissance aux ordres signés de leur main et non ratifiés dans les formes.

Un de mes amis, le marquis de Montcalm, fut, sous le ministère de son beau-frère, le duc de Richelieu, vers 1820 nommé pair; l'ordonnance fut brillantée suivant tous les nouveaux usages : le roi Louis XVIII y apposa sa royale signature. En ce moment le duc de Richelieu cessa soudain d'être ministre ; il n'avait pas contre-signé ; ses successeurs refusèrent leur contre-seing, et Louis XVIII tint son ordonnance pour invalide, et elle est enterrée dans le tombeau d'un portefeuille; et le marquis de Montcalm demeura bon et pur gentilhomme.

Mais « l'abdication est déposée dans les archives. » Sans doute : aux sépulcres de Saint-Denis sont portés les avortons comme les héros.

Mais « la loyauté du roi ! la parole d'un roi ! » — Etonnante rigidité des casuistes parisiens ! Elle excède assurément celle des popes russes. Quand la fatale cravate serrait le cou de l'empereur Paul, l'infortuné monarque râla, dit-on, le mot : Abdication. Si à ce mot l'étreinte se fût relâchée, le successeur aurait probablement cru à la force de la Sibérie; mais nul pope en vérité n'eût fait à Paul une loi du sanglot de l'étranglement.

« Mais est-il certain que Charles x était obligé d'écrire à son cousin? » Oui, par trois motifs : violence, fraude, contrainte.

La violence des Parisiens est l'objet annuel d'une solennité publique : elle est leur gloire et leur joie.

A Rambouillet, M. le maréchal Maison annonce la marche hostile de ses *innombrables* Parisiens.

Du haut de la tribune victorieuse, M. le duc de Broglie prononce ces mots : « Il fut résolu d'expulser de France Charles x de gré ou de force. »

Peut-on mieux que le premier de ces personnages caractériser la déception? mieux que l'autre, constater la contrainte?

Violence physique envers le trône, à Paris; violence morale envers le roi, à Rambouillet, tant par l'incitation de ses ennemis que par l'abandon où se précipitèrent des hommes comblés d'honneurs et de grades : quelle part restait au libre arbitre? quel titre à la validité d'une telle cession?

« Mais alors pourquoi n'avoir pas désavoué la lettre, publié un manifeste, notifié la vérité aux puissances étrangères? » Je ne sais : et qu'importe? des omissions ne déplacent point les trônes et les lois. Et quant aux étrangers, singulier blasphême! il n'appartient qu'à la nation française, peuple et monarque compris, de consommer en famille ses affaires. Que fait à sa forme intime l'aveu ou le désaveu des étrangers? sont-ils arbitres? non; amis? non; solidaires? non. Ils ont par le fait abrogé le principe de garantie; ils sont ou ennemis ou rivaux ou indifférens : faibles titres pour obtenir la manifestation des pensées du roi qu'ils délaissèrent!

« Mais enfin en Angleterre, loin de protester contre la violence, le roi et son fils ont renouvelé librement leurs abdications ! » — Où sont ces actes ? qui les a contre-signés et promulgués ? sont-ils nets, explicites, complets ? non, non ; le roi Charles x n'a consenti en Angleterre à une abdication que sous des conditions éventuelles qui ne furent point accomplies ; et M. le Dauphin a refusé à cet acte sa signature.

« M. le Dauphin ! mais il avait signé la lettre où Charles x disait au duc d'Orléans : « *mon fils renonce à ses droits*, et cette renonciation est une abdication. » Oh ! cette imputation-ci est trop forte. Qu'un roi abdique sa couronne, encore faut-il qu'il soit roi. Quand M. le Dauphin a-t-il régné pour disparaître à l'instant de la liste des rois de France ? où est l'acte intitulé : Nous Louis dix-neuvième du nom, roi de France et de Navarre ? Apercevons au bas d'une simple lettre une contrainte de plus que celles qui subjuguaient le roi régnant : c'est la contrainte de la piété filiale. Elle signe Louis-Antoine. Qu'est Louis-Antoine ? un prince placé dans la ligne du trône, mais non assis sur ce trône. De sa plume ne sort pas un mot de plus, un seul mot d'explication, de résolution, d'approbation, pas même un signe d'authenticité matérielle. Où trouverait-on un juge de paix qui n'invalidât une quittance de cinquante francs ainsi faite ? et l'on verrait là un roi donnant à son neveu quittance du trône de France !

Ainsi ne va pas le monde. Ainsi n'est point ou acceptée ou refusée ou éludée, la terrible mission de gouverner les peuples ; et si la transmission du diadême français était chose si bannale, si le droit pu-

blic voulait qu'on le saisît par un tapage nocturne, ou qu'on le rejetât d'un trait de plume, la monarchie française n'aurait pas atteint le 14e siècle de sa durée.

Abdiquer le trône de France? eh! dans tout le cours de la dynastie capétienne, en neuf cents ans, il n'y en a pas un seul exemple. Quand le victorieux Henri v d'Angleterre eut arraché de Charles vi tombé en aliénation mentale l'acte de succession au trône de France, qui donc l'empêcha d'obtenir un acte bien plus simple, celui d'une abdication immédiate? C'était chose au vainqueur si aisée et si courte, pour détrôner le fantôme, pour promulguer et cimenter son usurpation anglaise, pour briser l'avenir de Charles vii. Qui osa y songer?

François 1er seul, captif à Madrid, et malade à mort, rêva une abdication dans l'intérêt de son royaume. Il ordonna « de couronner *et d'oindre*, » disait-il, son *fils né et* ASSUJÉTI (mot sublime!) *à la couronne* : toutefois après l'*avis et consentement* des états-généraux; toutefois en se réservant la *continuation* de son règne, « si, ajoutait-il, Dieu délivre ma personne » de là l'acte d'abdication tout rédigé, tout signé, les états-généraux répondent sans compliment : « Sire, vous appartenez à vos sujets et vous n'avez pas le droit de » disposer de notre bien, » et le consentement est refusé; et l'abdication est nulle; et François 1er ne termine son règne qu'en terminant sa vie.

Il semble que nos pères avaient mieux que nous l'idée exacte de la royauté. Bossuet peut-être, ce magnifique génie, placé en face du grand roi dont le seul aspect semblait tout agrandir, Bossuet peut-être s'éblouit trop de la splendeur personnelle du

Louis XIV, en prononçant le mot de *seconde majesté*; et François 1^er^ et le libéralisme même approchèrent plus de la vérité en proclamant l'*assujétissement* des rois à leur trône. J'ai montré comment la royauté était le *prolongement de la noblesse*. Aussi noblesse et royauté sont de même nature. *Noblesse oblige* : ce fut un des axiomes de nos pères ; il enveloppait la royauté. L'une et l'autre sont moins, beaucoup moins un droit qu'un devoir, qu'une charge, qu'une charge onéreuse et parfois accablante. On a dit que les rois régnaient de *droit divin* ; il fallait dire de *devoir divin*. Dieu leur impose le fardeau de gouverner les nations qui ne peuvent ou qui ne veulent se gouverner elles-mêmes. Dire que « les rois règnent et ne gouvernent pas » est une des extravagances constitutionnelles placées à l'autre extrême de la chaîne des erreurs. Les nations ont le droit d'être gouvernées par leur chef, au gré de leurs lois. Elles lui décernent des honneurs ; il leur dévoue sa personne. Tel est le pacte providentiel à l'abri duquel les peuples dorment, libres d'accomplir leurs œuvres privées. S'il n'est pas écrit, il n'en est pas moins sacré, pas moins respectif. D'aucune part le rompre n'est acte accessible au libre arbitre; ainsi prononce le principe héréditaire.

C'est du faîte de ces hauteurs qu'il faut considérer et juger la foi constante de la nation française, une en son chef et en ses membres. D'une part on aperçoit et des précautions indéfectibles et des succès invariables pour discerner l'homme à qui est commis un si lourd fardeau en échange de si frêles honneurs. D'autre part, voit-on une seule fois le personnage royal et national abdiquer le fardeau qu'il porte en soulage-

ment de la nation entière? De part et d'autre, pense-t-on qu'un procédé qui grève autrui soit licite? non, jamais. Le roi Jean, Charles VI, François 1^er^, sont et restent rois. L'excès des malheurs ne les dégrève pas. Changer de règne, le roi vivant! on on eût dit alors que le sol allait trembler.

Qu'aujourd'hui dans nos faibles mœurs, dans nos faibles idées, une abdication devînt possible; soit: mais la désertion d'un devoir qui lie l'une à l'autre deux parties exigerait toujours un consentement mutuel, des volontés respectives, bien réfléchies, bien certaines.

Reportez-vous aux mois qui ont précédé Août 1830. N'était-ce pas avant d'intervertir la loi fondamentale qui, depuis bientôt mille ans, appelait, sans déviation antérieure, au devoir de la royauté le premier né de la race capétienne, le rejeton le plus rapproché de la tige originaire; n'était-ce pas avant que le monarque régnant n'atténuât le principe héréditaire par un acte inouï d'abandon, que la partie délaissée avait le droit d'interroger ses besoins? car la loi qui lui garantit ses autres lois paraissait la plus inflexible de toutes, attendu qu'à la moindre oscillation s'attache la plus grande perturbation.

Voyez même en notre histoire quelle perturbation sous les régences les plus habiles et quelle paix sous les plus faibles rois! telle fut l'action magique du titre royal!

Le divorce entre le titre royal et la personne qui en est *chargée* ne sera donc pas un acte signé à la dérobée, sans témoins, sans conseils, un pied en l'air, sur un manteau de cheminée, peut-être en plein

champ : Eh ! qui sait s'il restait à Rambouillet une salle silencieuse où pût délibérer la majesté royale? C'est au soleil d'éclairer cet acte formidable ; c'est au peuple, toujours mineur et alors près d'être orphelin, d'écouter avec anxiété ; c'est à ses tuteurs-nés, tels qu'on les vit agir sous François 1er, d'examiner si le père de la société veut librement ou peut équitablement résigner ses droits et ses devoirs. Trônes et peuples, où tomberiez-vous sans de telles digues? Des rois sans durée, des révolutions sans terme, une destruction progressive et irremédiable, tel serait le chaos ouvert sous vos pas.

Entre les surprises causées par les événemens d'août 1830, apparaît donc la facilité que mirent les défenseurs du principe héréditaire à en délaisser la ligne droite. Où est donc la force de cette ligne, pourtant? dans sa rigidité. Courbez-la de dix ou vingt degrés ; des mains plus fortes l'auront bientôt courbée de cent et de mille ; ni bras, ni motifs ne manqueront : et vous n'aurez plus entre les mains qu'un lambeau du dogme contraire qui place le droit dans le choix et dans le nombre.

Oh ! c'est qu'en effet il faut aborder une raison plus sincère que les précédentes ; il faut dire qu'une passion plus ou moins passagère a dénaturé les jugemens après avoir aigri les cœurs : un voile offusqua la raison ; osons le soulever.

Pourquoi tant de regards ont-ils délaissé l'aïeul et l'oncle pour n'apercevoir plus que le petit-fils, un jeune enfant dont nul encore ne pouvait entrevoir les destins? Je laisse à part les sordides calculs, les crédules espérances, même les équitables prétentions.

Une autre cause a fermenté dans l'opinion légitimiste et l'a passionnée. Telle a été la subversion soudaine de 1830, qu'elle a dû irriter violemment les cœurs et les esprits. Elle a si cruellement bouleversé la justice! annulé tant de services! abrogé tant de droits! Incommensurable dans ses effets, elle fut si chétive en ses moyens! Alors beaucoup d'esprits se soulevèrent contre le monarque atteré sous la chute de ses ministres. Alors bien des cœurs s'aliénèrent de M. le Dauphin, qui, depuis quinze ans, trop docile à des amis trompeurs, avait trop livré les saines doctrines au charlatanisme des novateurs. Bien des souvenirs associèrent dans un triste faisceau le 2 août de Charles X, le 20 mars de Louis XVIII, le 6 octobre de Louis XVI. Trois frères! Trois rois! Trois fatales catastrophes! Il y eut un moment de réaction terrible contre ces récidives meurtrières d'irrésolutions, d'imprudences, de calamités. La plus intrépide armée se lasse de revers constans; le plus ferme parti impute à ses chefs de perpétuelles disgrâces; et ni l'armée ni le parti n'ont pas toujours tort. Quel cœur généreux n'éprouva donc un dépit cruel? Qui même s'en reprocherait les premières palpitations? Je n'ai point dissimulé les miennes. Mais la réflexion survient : elle montre à l'homme politique que les passions ne sauraient pénétrer dans sa sphère. Il pèse alors, il discute, il approfondit les faits; il s'affermit surtout dans les maximes qu'il a jugées imprescriptibles. Du passé il conclut à l'avenir; et, s'il conçoit peu d'espoir dans l'ordre, il s'abstient de concourir au désordre; il maintient l'un, il réprouve l'autre.

Le fait strict et loyal, au 2 août 1830, fut qu'en

dépit des aversions et des sympathies, des illusions et des arguties, pour quiconque professe l'immobilité du principe héréditaire, le titre royal, même en perdant le pouvoir, ne fut point effacé du front vénéré de Charles x, n'atteignit pas encore les cheveux déjà blanchissans de Louis-Antoine, n'effleura pas même la jeune tête de Henri-Dieudonné.

Hors de l'histoire, survient l'imagination; hors du droit, la volonté; hors de l'hérédité inflexible, l'élection spontanée; hors de la rigide doctrine, l'hérésie: il n'y a qu'option.

Toutefois, il est probable qu'en cette crise d'août 1830, si la révolution avait été moins vive, la réflexion moins lente, le temps moins court, quelque expédient aurait pu réconcilier l'histoire, les aversions, les sympathies. Par exemple, que, en toute liberté et toute forme accomplie, le roi Charles x n'eût voulu désormais porter d'autre couronne que celle des vertus; qu'en lui succédant son fils eût ployé son front, ce front déjà flétri par les dégoûts, sous la loi héréditaire: l'oncle ne pouvait-il associer, en temps convenable, son jeune neveu à un fardeau commun? Ainsi agirent les six premiers rois capétiens. Pour affermir la succession, ils s'associèrent leurs successeurs: et leur trône au déclin n'était-il pas plus ébranlé qu'au début? En cette fin des temps, comme au commencement, la France aurait connu deux rois; à l'un la maturité, à l'autre la verdeur: et, entre eux deux, eût paru la fille de Louis xvi, imprimant à l'un et à l'autre le caractère sacré d'une destinée unique dans l'histoire moderne. Là, ni vieillesse, ni minorité, ni régence; le fil régulier

des transmissions immédiates; nul moyen de trouble, au moins dans la royauté : car en un tel faisceau ne se reproduisait-elle pas avec une tête, avec un bras, avec un cœur, faits pour satisfaire aux conditions régulières de l'ancienne monarchie?

Plus rapide que l'aquilon, la révolution du 7 août emporta au loin ces hypothèses.

En examinant ici explicitement les conséquences rationnelles des actes de Rambouillet, c'est à la nécessité d'observation, c'est à la philosophie de l'histoire que j'ai déféré. Trois motifs surtout m'y ont induit.

J'ai vu au loin une situation fausse, une discussion inopportune, des velléités incohérentes. Comment les adversaires de la violence voulaient-ils savourer les fruits amers de la violence même? et, rentrant ici dans mon sujet absolu, remarquant la facilité avec laquelle les esprits les plus lumineux s'obscurcissent et les principes les plus raides fléchissent, j'ai dû reconnaître et noter la trace du levain dissolvant qui a pénétré jusqu'à la moelle de la société française.

J'ai vu encore la presse parisienne usant de son ascendant fatal pour imposer des sophismes à tout le royaume en s'arrogeant un langage à la fois dominateur et collectif *.

J'ai vu enfin un nouveau précipice se creuser sous tous les trônes par le système facultatif des abdica-

---

* J'écrivais ainsi dans le mois de février 1833. Depuis cette époque jusqu'aujourd'hui (juillet 1833), la question soulevée sur les actes nuls de Rambouillet est devenue l'objet d'une vive controverse. Le journal intitulé *la France*, qu'alors je ne connaissais pas, d'une part, *la Gazette de France* et *la Quotidienne* d'autre part, ont éclairé par leurs discussions ce grave sujet qui, même théoriquement, est devenu aujourd'hui propriété de l'histoire.

tions. Mieux vaut reconnaître dans les états-généraux le droit légitime de déposer les rois. Il est telle circonstance accidentelle où je l'admettrais peut-être ; mais reconnaître aux rois le droit d'une abdication pure et simple, sans forme, sans concours, avec moins de façons qu'il n'en faut pour céder une chaumière, c'est ouvrir contre eux la voie à toute usurpation. Les tuer révolte ; les déposer est difficile ; les faire abdiquer au bout d'une table serait si commode*!

Passons maintenant du connu à l'inconnu, des faits aux contingences. L'ordre ancien s'est terminé du 7 au 9 août 1830 : voilà l'histoire. L'ordre nouveau va de 1830 à 1835 : c'est le présent, et c'est la part des égards ou du silence. L'ordre éventuel va-t-il aboutir au salut ou à la perte? C'est le lot de la philosophie. A celle-ci donc appartient d'analiser *à posteriori* l'action de l'ancien principe héréditaire et du nouveau principe électif mis en opposition dans les lois anciennes et nouvelles de la monarchie. La validité de l'un ou de l'autre principes n'est pas de mon sujet : je n'entends considérer que leurs conséquences comme instrumens ou moteurs des causes diverses qui peuvent retarder ou précipiter la chute de la nation française.

. . . . . .

. . . . . .

* Il paraît que le goût des *abdications* gagne du terrain. Trônes anciens ou nouveaux, grands ou petits, ont bien quelque intérêt à en prévenir les exemples. Voici que, au moment où l'on imprime cet écrit, les journaux d'Allemagne annoncent l'abdication forcée du prince de Sondershausen et l'avénement imposé de son fils à l'empire de 60,000 habitans.

Sistimus... L'impression de l'ouvrage était là, quand une loi nouvelle intervient sur *la liberté de la presse*. Garrottés en Laponie, les astronomes du Nord n'auraient pu écrire : « *Sistimus ubi deest orbis.* » L'univers ne manque pas encore; mais la volonté de l'homme rétrécit soudain les bornes de l'intelligence.

J'écrivais en hiver, suivant la mesure de liberté donnée;

Je m'abstiens en été, suivant la mesure de liberté laissée.

Il s'agit d'une seule et même année 1835.

La liberté est-elle en *progrès*? ceci n'en est pas un indice éblouissant.

Non que le texte littéral de la loi de septembre fût applicable aux développemens qui suivaient : mais, au besoin, que servirait la lettre d'une loi? et où la violence a parlé, la violence n'agirait-elle pas?

Disséquer la loi du 9 septembre a été un premier mouvement. L'autopsie a été faite : j'allais la substituer aux suppressions que je m'imposais..... Mieux vaut une omission de plus. Étudiez la loi nouvelle, vous, légiste, vous, législateur; et moi, scrutateur de ses effets, je n'ai qu'à observer les conséquences qu'ils entraînent.

Je remarquerai cette rapidité des pentes où glissent les révolutions, leurs hommes, leurs lois, au gré du tourbillon qui précipite les empires en ruine.

Sous Tibère, la loi de *majesté*, loin d'affermir les

Césars, accéléra la chute de leur famille et de leur puissance.

Elle fut vague et arbitraire, cette loi fameuse de *majesté*. On sait comme l'interpréta le successeur de Tibère, Caligula, dans l'apothéose de sa sœur Drusille et dans l'anniversaire de la bataille d'Actium... Sera-t-elle plus équitable et plus fixe, la loi où des *vœux*, où des *espérances* sont saisissables par huissier?

Vœux *exprimés*, dit la loi.

Vœux devinés, présumés, imaginés, dira l'exécution de la loi.

En cette pression du cœur humain, y a-t-il symptôme de durée?

En ces contradictions flagrantes qui, dans l'atelier même des lois, oppose incessamment Pierre à Pierre, Paul à Paul, loi à loi, hier à demain, sous le même appareil de visages et de phrases, y a-t-il plus de symptôme de durée que de vérité?

En cette double atteinte simultanée qui frappe, une à droite, une à gauche, le bien et le mal, l'ordre et le désordre, y a-t-il plus de symptôme de durée que d'équité? Brûler à la fois l'Alcoran et l'Évangile, c'est aujourd'hui, chez nous et en Europe, le charme et tout l'art des partis mitoyens.

Qu'on oppose la force à la force, une énergique défense à des attaques souvent irrégulières, désordonnées, excessives; là est le droit; là même est le devoir, en tant qu'obstacle à l'anarchie. Mais le mal est au fond des choses, et il n'est point atteint par le silence. Que fait le silence à la situation violente où gémissent les conditions morales et matérielles de l'état social? Ne rappelons que la propriété, par

exemple : la nature a, je l'ai souvent remarqué, ses invincibles lois; et certes il est contre ces lois qu'en une société agricole et antique le trône se perpétue ou que la société dure tant que les anciens du royaume et ses grands propriétaires demeurent séparés du roi titulaire, la propriété de sa clef de voûte, la monarchie du monarque, l'ordre civil et domestique de l'ordre politique, les réalités de leur substance. Déplacer les idées n'est pas déplacer les centres d'action. En vain le gouvernement actuel s'y obstine et s'y énerve; en vain la grande propriété s'y résigne et s'immobilise. En tout ceci, la nature opère même au sein de l'inertie humaine. Elle rajuste ou elle dissout; mais elle opère.

Que son opération soit lente ou hâtive : une durée de cinq, ou dix, ou quinze ans, ne change rien aux résultats. Un royaume compte autrement que la vie humaine. Quelle est son infirmité quand dix ou quinze ans sont pour lui un terme ? Compter sa vie par années, c'est sonner son agonie.

Et voici qu'à la nature on oppose le silence ! Voici qu'on prohibe jusqu'à des *vœux* et à des *espérances*, qu'on interdit apparemment jusqu'aux pensers ou plans consolateurs qui auraient pu de loin réconcilier les esprits, les intérêts, les situations trop long-temps contraires. Prohiber les vœux ! ah ! que sert de battre l'avenir avec des lois et l'air avec des verges ?

Quant à ce livre, au surplus, la loi du 9 septembre atteint peu les hautes considérations qui l'inspirèrent. A peine y a-t-elle touché par une parcelle de ses règlemens. Induit par mon sujet à peser les conséquences du principe *héréditaire* et du principe *élec-*

tif qui concourent au trône de France, il avait bien fallu scruter dans l'état présent les chances futures. Présent et avenir se personnifient. Ainsi le veut la force des choses. Branche aînée! branches espagnoles! branche cadette! les noms des grands personnages qui emplissent ces cadres, leurs vertus ou leurs défauts, leurs talens, leur position actuelle ou éventuelle! Que d'objets scabreux et inévitables! J'avais dû les aborder en les rencontrant dans ce long labyrinthe de conjonctures et de présages. Aborder n'était pas brusquer, et il me semblait n'avoir pas excédé les convenances. J'avais usé du blâme et de l'éloge : car le droit du blâme est le sel de la louange. Mais la loi du 9 septembre oblige à tout louer ou à tout taire. J'ai compris sa volonté; et en la comparant aux titres de mes chapitres déjà imprimés et prêts à être publiés, j'ai pensé que sa pudeur en pourrait prendre alarme. Elle exige la solitude; elle contraint l'âme au silence. Cédons : mutilons; supprimons ces chapitres. Je crois devoir à la fascination des politiques du jour le sacrifice même des vœux, des vues et des moyens propices à une conciliation pacifique, au repos de la France et de l'Europe et de leurs royales familles.

Sans doute une édition à Bruxelles ou à Francfort, ou ailleurs, serait plus complète, serait plus acérée peut-être. L'expédient serait bon... Combien valent mieux des essais de concorde!

Qu'ensuite la curiosité publique soit moins satisfaite, c'est un mal léger.

Que la raison publique reçoive un tribut moins complet, c'est un tort qui ne sera pas le mien.

Que l'ouvrage en lui-même devienne irrégulier, et çà et là inintelligible, qu'importe ? Ira-t-on demander compte à l'architecte du pavillon brûlé et du jour muré ?

Mais, futiles considérations ! Ah ! c'est en nous reportant aux régions supérieures que nous plongerons de haut nos regards sur l'avenir de la nation française. C'est de là que le royaume lui-même, en ses dissensions intestines, en ses chocs de dynasties, semble n'être plus qu'un accessoire. Religion et éducation, propriété et finances, société domestique et professions publiques, force militaire et force fédérative, France en un mot ; plus encore, Europe, Catholicité, Civilisation universelle, Générations subséquentes : voilà les points prédominans de l'horizon immensément assombri. Nous y attachons et nos *vœux* flottans et nos *espérances* défaillantes. En ce vaste ensemble, s'affaissent au loin les hauteurs même des trônes rivaux. Qui voit la tour du hameau, quand le déluge submerge les cimes des monts?

CHAPITRE V.

DU PRINCIPE HÉRÉDITAIRE

Relativement à la branche aînée de la maison de Bourbon.

Supprimé : loi du 9 septembre 1835.

CHAPITRE VI.

DU PRINCIPE ÉLECTIF

Relativement à la branche cadette de la maison de Bourbon.

Supprimé : Loi du 9 septembre 1835.

CHAPITRE VII.

CONSIDÉRATIONS SUR LA FAMILLE CAPÉTIENNE.

En gémissant sur ma patrie, je me sens porté à déplorer les divisions intestines de la famille extraordinaire que la Providence investit, durant tant de siècles, de tant de puissance en tant de régions. Hugues-Capet a couvert de ses rameaux l'un et l'autre hémisphère. Déjà, il est vrai, on avait vu le *soleil ne pas se coucher* dans les États des fils de Rodolphe de Hapsbourg; mais sa famille fut moins ancienne; et depuis un siècle elle s'est éteinte. Les Capétiens au contraire, dans le siècle dernier, pouvaient, partant de Ténériffe, se dirigeant sur Janeiro, là régnant des deux côtés du tropique, dictant des lois à toute l'Amérique méridionale et en partie à la septentrionale, (car l'une et l'autre part du nouvel hémisphère semblaient érigées d'abord en patrimoine exclusif pour leur race) voyager en rois, tantôt sur terre, des Patagons aux sources du Mississipi, aux Esquimaux, d'un pôle à l'autre; tantôt sur l'océan Pacifique, de la Californie au Chili; puis tourner le globe; se reposer aux Philippines, à Chandernagor, à Goa; tra-

verser cet empire turc où depuis trois cents ans leurs désirs étaient des lois et des bienfaits; s'arrêter avec complaisance dans ce magnifique port de la chrétienté, Malte, où régnaient ordinairement leurs sujets; séjourner à Palerme, à Naples, à Parme acquis par tant de combats; d'Italie passer aux îles Baléares; franchir le détroit d'Alcide en saluant du flambeau de la civilisation chrétienne l'immobile et déserte Afrique qu'ils embrassaient déjà à l'ouest par les côtes de Guinée, au nord par les Présides, et qu'ils ébranleraient par Alger si un tort de plus ne flétrit de récens lauriers; résider en leurs palais à Lisbonne comme à Lima; voir s'abaisser devant eux les Pyrénées comme les Cordillères; et du Tage arriver à la Meuse; et là s'asseoir sur ce trône insigne entre tous les trônes, que leurs ancêtres avaient exhaussé pendant neuf cents ans à force et de vaillance et de talens. Dans un tel amas de régions diverses n'étaient pas même une Sibérie, un Groënland: car Québec a son charme; Tornéo n'a que son horreur, et dans le reste, comme le soleil fécondait de tous ses feux, comme les cieux et la terre embellissaient et enrichissaient de tous leurs dons cette immense ceinture du globe terrestre! Cinq têtes couronnées y exerçaient non pas un pouvoir absolu, mais le droit paternel de combiner et d'ordonner, en de certaines limites, des règlemens absolus. Un pacte de famille indissoluble aurait dû les unir; il ne fut qu'ébauché; et ce fut une omission: mais encore il suffisait pour garantir et la conservation de leurs empires et la sécurité des autres États du monde. Quelle grandeur alors! quels abais-

sermens aujourd'hui ? Quoi ! partout le sol béant ! Quoi, la solidité seulement dans l'étroit espace des Deux-Siciles, la France et le Brésil transformés en volcans ; les voûtes du Hradschine et les rocs de la Navarre pour unique asile aux droits primitifs ! On ne sait quel esprit de discorde a soufflé entre ces têtes chargées de couronnes. Plus encore que le droit politique, la nature a frémi. Don Pèdre, au mépris des lois portugaises et de ses propres actes, tantôt attaque son père, tantôt renverse son frère, et il meurt à la peine. Ferdinand meurt en exhalant pour dernier soupir la proscription de son frère. Des deux branches françaises, l'aînée succombe dans l'exil et dans l'abandon, sous l'ascendant subit de la cadette. Maintenant celle-ci, portée au pavois par la souveraineté populaire, infidèle à son principe quand d'une main elle aide à détruire les empires espagnols et portugais, quand de l'autre elle creuse autour du trône qu'elle occupe un gouffre où tombe l'ancienne monarchie, gouffre infranchissable, objet tantôt de terreur, tantôt de sombre joie, pour les princes étrangers, selon qu'ils redoutent la contagion des feux, ou qu'ils se flattent de les étouffer avec les cendres mêmes des monarchies anciennes, et ils les contemplent briller ; et tous les contemporains comptent silencieusement les explosions successives, spectacle de douleur et de [illegible], s'il en fut jamais. Comme si les familles avaient ainsi que les peuples leurs vicissitudes obligées, et que la Providence du haut de son immobilité se plaise à dire : Dieu seul est grand ! Dieu seul est...

Toutefois, Dieu en ses décrets laisse agir les causes secondes; et l'ébranlement, la chute d'une si vaste puissance n'ont pas lieu sans fautes graves. Deux récentes et grandes fautes sont imputables aux monarques français. La première est la révolution de 1789; elle pèse à la mémoire de Louis XVI par l'incompréhensible choix de M. Necker, choix qui déposait le sceptre entre les mains d'un premier ministre marqué de ces trois caractères évidemment hostiles au royaume de France, 1° étranger, 2° protestant, 3° républicain. La seconde est la révolution de 1830 : ni Louis XVIII qui la prépara, ni Charles X qui lui permit de s'accomplir, n'en sauraient être absous.

Ne sauraient non plus s'en absoudre les étrangers qui signèrent le fameux traité de *Sainte-Alliance*. J'ai considéré déjà ce pacte dans ses rapports religieux. Observez comme en 1830 il dévia de son but politique. L'explosion révolutionnaire aurait eu probablement une courte durée à l'aspect de 500,000 hommes et au bruit d'une réprobation générale. En ces deux démonstrations, la Sainte-Alliance, dont la branche aînée de Bourbon était part prenante, aurait trouvé de suffisans bénéfices :

Économie d'argent : un pied de guerre en pleine paix coûte cher en cinq ans !

Économie de sang : pas une goutte probablement n'eût coulé : des torrens ont inondé la Pologne, la Belgique, la Vendée, la péninsule Ibérique : et qui désormais en tarira la source ?

Économie de peste : le fait de juillet en France a soulevé la Pologne; le fait de la Pologne a fait ac-

courir les Russes du Caucase ; avec ceux-ci est arrivé le choléra qui se joue en Europe et de la médecine et de l'espace.

Économie de déceptions : car c'était assez pour les peuples d'apprendre par le libéralisme que vérité ou mensonge, vice ou vertu, honte ou honneur, droit ou contrainte, ne sont que des mots.

Y a-t-il merveille qu'entre tous ces fantômes les peuples ne sachent maintenant que croire, ni à qui croire ? Ils ont reçu de leurs chefs tant et de si belles leçons !

Non, les peuples, tout cruels et corrompus qu'ils sont, n'ont pas seuls été coupables. Seuls non plus les rois étrangers ne sont pas responsables des désastres français. Des torts réels ont blessé nos yeux de plus près ; et, dans le principe, dans la durée, dans les conséquences des catastrophes consommées ou commencées, doit être permise à la sévère équité l'application de ce poétique jugement :

Iliacos intrà muros peccatur et extrà.

Ilion périra t-il, *en ses murs*, par les doubles scissions entre les principes, entre les personnes? *hors de ses murs*, par l'alliance des personnes royales avec d'anciens ennemis ou par la complication des antiques rivalités ? Intérieur, extérieur, se tiendront-ils conjurés, pour anéantir en Portugal la loi de Lamego? pour abroger au sein de la malheureuse Espagne la loi de masculinité constante en Aragon, moins ancienne, mais non moins authentique en Castille ? pour

abolir en France la loi salique et l'abattre ensuite sous le bélier de l'insurrection ? en sorte qu'alors les trois grandes monarchies capétiennes, déjà si déchues en territoire, si dégradées en forces relatives, tomberaient simultanément renversées par d'autres familles, par d'autres États, par d'autres principes. Oh! alors quel fracas! que de ruines particulières en ces vastes ruines de souverainetés!

Récupérer les Amériques, n'est plus chose soumise aux calculs humains. Dans le continent européen, Naples s'est sinon affermie, du moins conservée. Des voies de redressement peuvent se rouvrir en Portugal, se tenter en Espagne. Mais autour du trône français est le nœud de la question. Il faudrait qu'elle y fût ou déliée ou tranchée.

Le dénoûment paisible et spontané est-il possible? Peut-on imaginer, après des froissemens si terribles, un roi élu descendant du trône pour y ramener par une main de velours le chef de sa race? j'ai déjà soumis cette question à la philosophie de l'histoire. Pourtant, telles ou telles nécessités de force ou de sagesse y peuvent contraindre : et, dans la carrière qu'à cet égard déploie ici l'imagination, je concevrais que la Belgique recouvrée d'un commun accord entre la France et l'étranger comme antique annexe du royaume, digne prix du repos du monde, passagèrement érigée en vice-royauté inamovible pour une génération (et c'est assez : car c'est assez d'avoir une fois subi la maison de Bourgogne), fût l'heureux gage d'une réconciliation domestique et de la sécurité commune. Bien d'autres combinaisons s'offriraient à la diplomatie prévoyante ou agissante. Elle excelle à voir

ce qu'elle voit : mais prévoir et prévenir ! mais agir ! Que nous a-t-elle montré depuis cinquante ans? quel fut son rôle en France en 1830 ! depuis l'explosion qui ébranle tout ce qui est, eût-il été ou serait-il impossible d'implanter au Portugal sous l'olivier de la paix, et même sans violenter Lamego, une dynastie d'Orléans ? d'indemniser don Miguel en Brésil ? d'introniser d'autres rameaux d'Orléans et de Castille dans l'Amérique espagnole? Quelques mouvemens de frontières entre les États du continent européen balanceraient partout les avantages respectifs. Il n'y a pas lieu d'exposer ici les moyens et la monnaie de ces négociations de salut ; mais il me semble qu'ils frappent les yeux. Ils seraient ou le complément utile ou le redressement nécessaire de pareils actes déjà consommés. D'où viendrait l'obstacle extérieur ? d'un seul point, l'Angleterre. Est-elle donc en mesure de dévouer le reste de l'Europe à d'éternels désastres ? et puis elle-même ne pourrait-elle être aussi l'objet de transactions favorables ? Madère, ou des Antilles, ou des fragmens du continent mexicain, ne seraient-ce pas moyens opimes de conciliation ?

Si vous affirmez que ces contingences ou d'autres pareils s'évanouissent devant l'entêtement ou l'aveuglement de nos contemporains, gémissons sur l'éventualité des roses rouge et blanche. La question ne sera donc pas dénouée : mais elle subsiste : sera-t-elle donc tranchée? par qui?

Par le parti de l'hérédité monarchique ? Il n'a ni chef actif ni volonté extrinsèque. Sa force est toute morale ; et l'énergie du principe a besoin d'un bras qui manque.

Par le parti insurrecteur ? En lui abondent les bras et les volontés : nous l'avons reconnu. Il possède, lui aussi, une force morale ; car ses principes sont infusés dans le gouvernement : quoique repoussés maintenant, ils y adhèrent ; ils y vivent de sa propre substance. Or donc, que le parti insurrecteur aborde la question du trône de France ; qu'il prévale ; l'anarchie aussitôt revêt ses formes républicaines ; et elle entraîne dans la même subversion tous les Bourbons quelconques, et leurs fatales dissensions, et leur trône fragile.

Par la guerre extérieure ? Heureuse, elle peut produire à sa surface un général qui tente ou le rôle de Bonaparte ou le rôle de Monck. Le premier ouvre une autre scène de destruction ; le second entr'ouvre un horizon lointain d'événemens hasardeux. Malheureuse, la guerre aboutit à la conquête et à une destruction finale.

C'est parmi toutes ces vicissitudes, au milieu de tous ces écueils garnis en pointes d'acier, *que Louis-Philippe* 1^er^ dirige son sort, celui de sa *patrie, de sa* prop[illegible] famille et de sa race entière.

[illegible] port se découvre. Mais à *lui seul*, à son âg[illegible]alens, ap[illegible]tient l'*option*. ....

....

[illegible] . Loi du 9 [illegible] 1835.

[illegible] *ts* [illegible] *ées : des* [illegible] *ux* [illegible] *s télé-* [illegible] *l'ordre physi-* [illegible] *ement, en* [illegible] *l, que l'ob-* [illegible]

Alors donc, couvert d'ulcères envenimés, l'État français en proie concurremment aux deux principes contraires, l'insurrection et l'hérédité; dévoré par l'une, insensible sous l'autre même à la vertu du remède tardif, périrait dans son premier choc avec les étrangers. Car, dans l'isolement, sa force intrinsèque n'aurait plus de proportion avec l'attaque : et où serait, où est déjà sa force fédérative? Dernière question dont l'examen me porte à parcourir la situation de la France envers les autres puissances.

LIVRE IX.

De la force extérieure et fédérative de la France.

CHAPITRE PREMIER.

DES ALLIANCES CONTINENTALES.

Les événemens modernes ont usé le système d'équilibre européen. On ayait voulu, dans les siècles précédens, *pondérer* les états ; on a voulu dans celui-ci *pondérer* les élémens de chaque état. En ces efforts pour établir des contre-poids fixes, la Diplomatie a échoué comme la Législation. La faiblesse humaine s'est vue au dehors comme au dedans des empires. A tout moment des poids nouveaux ont rompu l'équilibre ; et vainement les guerres à l'extérieur, les troubles à l'intérieur ont tenté d'attribuer la force aux jeux de l'imagination ; il n'y a eu d'équilibre nulle part. Dieu a donné à l'homme le libre arbitre qui, en grand comme en petit, place ou déplace sans cesse, tend ou relâche à son gré les forces motrices : c'est

aux globes des cieux qu'il ordonna de rouler sans choc, sans écart, dans les espaces de l'infini. La liberté pour les êtres intelligens, la fixité pour les créatures inanimées, furent également son ouvrage. Seul entre les intelligences libres, Dieu est immuable.

Les sociétés humaines, qu'il a distribuées sur le globe terrestre, n'ont pas moins que l'homme individuel leur liberté et leurs passions, leur force ou leur faiblesse relatives.

Les fixer long-temps dans une même orbite n'est pas possible : car les passions des empires ne sont pas moins exorbitantes que celles des individus. Mais, soit pour sortir de sa position, soit pour y demeurer, chaque nation observe ses alliés naturels, et songe à accroître sa force ou à protéger sa faiblesse par une puissance fédérative.

Il n'y a que la Chine qui vive de sa propre vie. Garantie par les distances, riche par son territoire, elle ne connaît ni les invasions européennes, ni les armées surabondantes, ni le crédit public né de ces deux fléaux. Sans alliances, elle se maintient au dehors; sans systèmes novateurs, elle n'éprouve au dedans que des ondulations passagères; sans parcourir le globe, elle absorbe en elle l'or des deux hémisphères. Jusqu'à ce jour il semble qu'elle participe à l'immobilité des êtres inanimés. Mais la navigation aidée de la vapeur accourt et se développe, effaçant les distances : l'or sera l'appât. L'isolement sera la faiblesse. Et après l'empire ottoman, après l'Indostan, la Chine atteinte sera entraînée dans le mouvement général.

Combien moins la France pourrait-elle supporter

l'isolement, placée au foyer même de l'Europe où les passions et les arts modernes mettent sans cesse chaque empire en fusion! et pourtant quelle n'est pas sa solitude! rappelez le passé, voyez le présent.

Dans le tumulte où tourbillonne l'Europe, l'histoire enfin avait montré à la France ou façonné pour elle ses aliances naturelles.

Les alliés naturels sont ou le faible qui s'appuie au puissant pour n'être pas la proie d'une puissance plus menaçante, ou le puissant qui rallie à lui les faibles pour opposer une masse aux événemens prévus ou fortuits.

Dans la première catégorie est depuis un siècle l'empire Ottoman; il a dû à ses alliés d'Occident la prolongation de sa durée.

La France traversait les siècles dans la catégorie contraire. Elle paraissait le pivot de la république chrétienne; elle avait sa grandeur propre; et, en outre de ses forces personnelles, beaucoup d'États s'adossaient à elle ou lui prêtaient leur appui pour repousser ses adversaires.

Sa grandeur morale n'était pas même contestée de ses ennemis. Dans les formes de la diplomatie, son ambassadeur avait le pas; son nom était le premier inscrit. Si elle accordait la préséance au titre d'empereur romain, c'est qu'il émanait de ses propres monarques. Ce titre s'était rendu, par le fait, autrichien; mais, de droit, il pouvait à chaque vacance redevenir bavarois, saxon, français même: il ne classait point les empires; la France demeurait en tête. C'est la révolution et ses suites qui ont dégradé la France. Vous l'avez vue, en 1814, se perdre dans la

foule au gré du principe révolutionnaire de l'égalité, que pourtant les souverains réprouvent; vous l'avez vue alors n'occuper dans les transactions européennes que le rang tracé par les lettres de l'alphabet. Je ne me souviens pas si à ce titre la Bavière l'a précédée : alphabétiquement, c'est convenable.

Son rang physique entre les puissances européennes s'est bien plus dégradé encore que sa grandeur morale. Elle a subi tout à la fois : absolument, d'immenses pertes; relativement, une immense détérioration.

En causant la perte de Saint-Domingue, de la Louisiane, de l'île Maurice, la révolution a coupé les principaux nerfs de sa puissance maritime, comme en nécessitant le sacrifice des villes de Flandre elle a énervé sa force continentale.

La détérioration relative est bien plus sensible encore. Pendant que la France s'amaigrissait sur mer et sur terre, l'Angleterre se donnait dans les deux hémisphères soixante millions de sujets. La Russie prenait des formes colossales. L'Autriche y tendait; le bonheur de ses mariages (*felix nube*) ne lui suffisait plus : les sécularisations, les réunions, l'occupation de Venise, moyens inventés par la révolution française, élargissaient son volume. Les mêmes expédiens grandissaient la Prusse. Il est vrai que la république avait conquis dix-huit départemens et Napoléon vingt-six. Un moment la partie fut brillante. Mais c'est à la fin du jeu que les gains et pertes se balancent. Alors Avignon, ancienne enclave de la France, est resté seul. Napoléon a perdu et ses rapides conquêtes et tous les triomphes de la république.

Mesurée maintenant avec l'Angleterre, avec la Russie, avec l'Autriche, avec la Prusse, la France peut juger au doigt et à l'œil si la révolution lui a laissé, en définitive, sa gigantesque stature, sa supériorité relative.

Enfin considérez la monarchie française sous le rapport de la force fédérale.

Avant que la révolution de 1789 lui fît tenter son premier suicide avec tant de vertige, elle possédait un vaste système fédératif déterminé par la nature, cimenté par le temps, amené par la constance à une perfection qu'enviaient ses ennemis, que nul n'égalait.

Quatre groupes se dessinaient hors d'elle en Europe : le Nord, le Midi, le centre germanique, les États maritimes.

Dans le Nord s'amoncelait la puissance moscovite. Vers ce côté la France étayait sa résistance, au flanc gauche par la Suède ; au centre par la longue ligne que décrivait la Pologne encore puissante ; au flanc droit par l'empire ottoman, commode instrument de la répulsion française.

Dans le Midi, le pacte de famille n'attendait que son extension pour composer de l'Espagne et de l'Italie une masse homogène à laquelle s'unissait la maison de Savoie, long-temps flottante, toujours féconde en grands hommes, et récemment unie au sang français par de fréquens mariages.

Dans le centre germanique, deux États se disputaient la prépondérance. Long-temps alliée du plus faible, la France avait cru, en s'alliant au plus fort par le traité si incomplet de 1756, tarir la source des

flots de sang que lui coûtaient depuis trois cents ans les fautes de Louis XI au sujet de la succession de Bourgogne. Cette nouveauté ne fut pas la solution du problème ; on le vit à la triste guerre de sept ans. Mais qu'après tout la France eût pour alliés soit la Prusse, soit l'Autriche, la sécurité de son territoire n'en était pas moins inaltérable.

Du côté des mers sa puissance s'était relevée ; elle croissait même ; on creusait Cherbourg ; les plus nobles familles se portaient dans cette voie de périls ; et les officiers de sa marine militaire, bien plus instruits, bien plus exercés, auraient pu trouver dans les combats sur l'Océan des émules, non des maîtres. Là néanmoins était son plus dangereux ennemi. Sans doute, seule, elle n'aurait pu que soutenir une lutte inégale. Mais quelle allait être sa puissance maritime sitôt que le pacte de famille aurait confédéré indissolublement les pavillons d'Espagne et des Siciles avec son pavillon ; sitôt que le progrès général des sociétés européennes aurait développé dans les trois monarchies la navigation militaire par l'extension du commerce, par l'application des sciences, par l'invention de la vapeur, etc. ; sitôt enfin que l'Union américaine du Nord aurait créé, sur l'immensité des côtes d'un monde nouveau, une nouvelle marine. Et, de plus, n'eût-elle pas entretenu l'alliance hollandaise ? n'eût-elle pas su arracher le Portugal au rôle mortel de colonie britannique ? Tout conspire à faire penser que, protectrice et non dominatrice des mers, assez puissante pour rendre à toutes la liberté en faveur de tous, elle aurait aujourd'hui cimenté aussi fortement sur l'Océan que sur la terre ferme sa force fédérative. Des

Anglais, en goûtant du doigt l'eau salée d'un étang italien, n'auraient pu dire une seconde fois : « Nous sommes chez nous ! »

Même en Asie, en ce vaste Indostan dont le délire français a fait une province anglaise et presqu'un levier du monde, alors Typpoo-Saëb invoquait un pacte avec la France des Dupleix et des Suffren. Raisonnable et habile, cette France aurait pu trouver et dans ces Marattes encore indomptés, et dans le fantôme encore apparent du Mogol, et dans ses propres débris, quelques moyens pour rendre à son infériorité au moins la décence.

Maintenant cherchez, comparez.

Où est au Nord sa barrière contre la formidable Russie ?

Son antique et valeureuse alliée, la Suède, n'est plus la grande Suède de Gustave-Adolphe et de Gustave III, qui par ses navires maintenait l'équilibre sur la Baltique, et par ses guerriers portait l'épouvante, en peu d'heures, de sa frontière aux portes de Saint-Pétersbourg.

Son autre alliée la Pologne, faisant du nord au sud front aux Russes, la voilà, de révolutions en révolutions, transformée, sans métaphore, en province moscovite. Il est vrai : le scandale de son premier partage illustra les derniers ans, consomma les derniers exploits du débile Louis XV. Mais elle demeurait encore vaste, dévouée à l'Occident, dépositaire des anciennes doctrines. C'est depuis 1789 qu'elle a été, et pour toujours probablement, conquise, démembrée, anéantie. Qu'y a pu Kosciusko ? Qu'y pourrait maintenant l'illustre et malheureux Czartorinsky ?

L'empire turc n'attend que le dernier coup; et, en l'attendant, c'est de la Russie qui tient sur lui la massue haute, et non de la France, son infirme alliée, qu'il aspire en sa défaillance un dernier souffle de vie.

Ainsi au Nord s'est anéantie pour la France ce puissant faisceau de forces fédératives ; et il y a plus : les membres arrachés aux états amis se sont incorporés aux puissances ennemies ou rivales. La perte a été double, étant absolue et relative.

Que fera la Russie? Cette demande est désormais au nombre des questions de mort que la France peut s'adresser.

Barré par la Pologne et par la Turquie, le torrent aurait pu être jeté, soit vers l'est de la mer Caspienne, soit vers les plages de la Chine. Il est maître à présent de se porter sur notre Occident; il peut aussi affluer sur son midi; il peut enfin, et tel est son destin probable, car telle est sa force, diviser ses flots et porter un bras au sud, un autre à l'ouest. La facilité et la richesse attirent vers le sud l'inondation principale. A l'ouest sont la renommée et la civilisation. Celles-ci offrent des obstacles; mais, obstacles surmontés, les prestiges de la renommée, les arts de la civilisation viennent accroître la force réelle, et donnent la puissance d'aller encore et plus vite et plus loin. Si des Russes ont conquis la Pologne, maintenant les soldats polonais aident à menacer l'empire turc, et aideraient à assaillir l'ouest européen. *Me successus alit*, disent les conquérans. Ainsi parlèrent les Romains quand ils eurent peu à peu subjugué l'Italie. Les Italiens domptés, ils se débordèrent sur le monde connu, et, en

moins d'années qu'ils n'en avaient mis à s'incorporer le Latium, ils soumirent ce monde. Le succès de même amplifie la Russie. Quel empire que celui où la politique la plus déliée s'unit à la barbarie la plus docile, où une cour, brillante de savoir et absolue en ses volontés, commande aux soldats les plus malléables de la terre? Quelle vigueur en ces torrens qui règlent leur impétuosité, ne s'avancent qu'après avoir empli les lieux de leur passage, ne font irruption contre les digues qu'après en avoir calculé exactement les résistances! Ainsi encore agissait la politique romaine. Or, ici elle opère au gré d'un empire qui déjà possède en territoire la septième partie du globe de la terre, et qui en population peut aisément nourrir trois cents millions d'habitans. Radieux avocats des conseils de France, dites-nous quel habile plaidoyer vous préparez contre ces irruptions progressives? Quel *ordre du jour?*

Il est vrai que la force financière de la Russie n'égale point ses forces numériques et territoriales. Mais, à mesure qu'elle débouche vers le midi, elle liquide ses finances. La Crimée, naguère ignorée, lève aujourd'hui tribut sur le royaume de Louis XIV; l'Asie mineure fut de tout temps plus riche en vrais trésors non-seulement que la Crimée, mais que le Potosi; et la mer Noire, la mer Caspienne sont de plus grandes sources d'opulence que les lacs Ladoga et Onega et même que la Baltique, non loin desquels pourtant Pierre sut et voulut implanter une assez imposante puissance.

Il est vrai encore que le trône russe a été sujet à de dures vicissitudes. Mais il existe aujourd'hui d'au-

tres lois de successibilité que la fantaisie permise par Pierre-le-Grand à tout czar de choisir son successeur. Ces lois n'ont pas encore le sceau du temps ; elles sont toutefois une barrière ; et puis il n'en est pas de la Russie comme de la France, où l'action de la souveraineté se renverse avec le souverain. Dans l'histoire russe on voit que, si le souverain est mobile, la forme monarchique et la politique intérieure sont à peu près invariables.

Il est vrai aussi que l'action extérieure de cette politique peut se trouver ralentie par la modération personnelle, par l'âge, par le sexe du souverain. Mais là ne sont que des accidens suspensifs : tôt ou tard ils sont emportés par la nature qui depuis un siècle imprime à l'empire russe comme une force invincible et même involontaire d'expansion.

Il est vrai enfin que l'exemple actuel de l'Angleterre semblerait motiver la sécurité. Sa sollicitude se trouble peu, et seulement par intervalles, à l'aspect de la puissance moscovite. L'Angleterre attacha sa politique à deux points éminens : son indépendance territoriale et son commerce maritime. Une énorme distance et des flottes formidables protègent la première. L'Indostan, où siége en quelque sorte son commerce, ne saurait de long-temps offrir à la Russie un côté vulnérable : quelles que soient les enjambées du géant, il y a loin de Tiflis à Calcutta. Vingt degrés de latitude exigent bien près d'un siècle : et, en attendant, Londres jouit du bien-être ; on raisonne en paix ; on tient tête aux troubles intérieurs, ou l'on y succombe. La Russie peut d'ailleurs avoir ses distractions intérieures que le temps et la diplomatie favoriseront

à l'envi. Elle en renferme deux causes puissantes. A l'une conspire la sagesse : c'est le soin de vivifier par les travaux et par les lumières de l'administration l'immensité des solitudes. L'histoire présage l'autre : c'est la perturbation, effet presque inévitable de l'immensité même. Sa date suivra de près celle où Constantinople sera restitué par l'islamisme. Quelle main humaine aurait la vigueur suffisante pour tenir longtemps unis en un seul faisceau Pétersbourg, Moscou, Constantinople ?

Qu'à ces pensées l'Angleterre détourne encore ses regards de l'avenir pour les fixer aujourd'hui sur ses tourmentes civiles, on le conçoit. Mais la France n'a ni l'Océan pour circonvallation, ni pour garantie la distance du Niémen au Rhin déjà deux fois franchie. La France sert de boulevart avancé aux Iles britanniques : où est, à elle, son rempart ?

Les occupations intérieures de la Russie ne seraient pas plus propices à notre sommeil que ses agressions hostiles. Accroîtra-t-elle en silence sa population, son industrie, sa science? moyens plus tardifs, mais plus redoutables d'hostilité. Une scission de l'empire russe entre le nord et le sud sera-t-elle accomplie? hostilité dès lors imminente. Le nouvel empire méridional suivra sans doute son cours naturel en Asie, en Orient, en Égypte. Mais l'empire du Nord, resserré désormais par le sud, concentré, puissant en hommes, soumis à un âpre climat, dévoré de regrets et d'envie, n'aura d'autre déversoir que l'occident de l'Europe. Maître de la Pologne, il n'a plus de barrière vers l'ouest ; au contraire, il enrégimente ce peuple généreux ; il s'avance ; il rencontre la Prusse.

Aujourd'hui puissant et dévoué auxiliaire de la Russie, alors la Prusse ou devient ennemie ou demeure auxiliaire. Ennemie, où est en elle la ressource propre à une résistance permanente? Auxiliaire, elle cède ses fragmens de Pologne, et sourit à la perspective qui lui montre en Germanie d'abord, et puis outre-Rhin, d'opulentes indemnités. Russes, Prussiens, autres Germains, se présentent sur notre frontière démantelée. Quelle sera notre puissance fédérale? de ce côté, la France a perdu ses alliés naturels. Reste uniquement sa puissance individuelle. Or nous avons indiqué, dans les déductions qui précèdent, quelle est, sous l'étroit abri du trône de juillet, l'aptitude de la France à soutenir la guerre, soit par égard aux finances que dévore une paix farouche *(pax sæva!)* soit par le danger de choisir des généraux trop habiles : double rapport débilitant qui survivrait même à la monarchie de juillet.

L'on peut entrevoir deux obstacles à la rapidité des progrès russes vers l'Occident.

Les armées russes seraient incomparables, si l'officier y déployait les qualités insurmontables du soldat. Il paraît qu'entre ces deux classes de guerriers la différence est grande encore. Désormais, néanmoins, les succès de l'éducation et l'infusion des gentilshommes polonais dans les rangs des soldats russes n'autoriseront guère à trouver dans cette nuance un motif de confiance.

Un autre obstacle, c'est le principe du schisme grec qui anime la Russie et qu'elle semble tendre à propager. Sa conduite en Pologne dispose aux alarmes. Or, au milieu même des dissidences religieuses

qui partagent l'Occident, nul n'est enclin au schisme de Photius ; et la réaction consciencieuse de la croyance qui serait attaquée ou menacée rallierait, contre les armes russes, des alliances plus redoutables que la confédération de Bar.

Au surplus, en cette mobilité des empires, l'imagination vole plus rapide que les événemens. Si la Russie parvenait à jeter avec elle la Prusse et la Nord-Allemagne sur la France, comme sur une proie dévouée, ce pourrait n'être ni une, ni deux campagnes qui termineraient nos destins. Mais la première arrache une concession commerciale, la deuxième une ville, la dixième une province. On meurt ensuite, soit dans des songes de félicité comme le voluptueux et fataliste Ottoman, soit dans des convulsions violentes comme l'énergique et infortuné Polonais.

Toujours est-il qu'aujourd'hui la France est envers les czars russes dans cette acerbe position : elle ne saurait être ni contre eux, ni avec eux.

Contre eux ? ses alliés du Nord ont disparu.

Avec eux ? le principe fondamental de chaque gouvernement est adverse à l'autre. De part et d'autre la répugnance et l'outrage percent à la moindre occasion ; et la plaie de la Pologne est trop fraîche pour être indifférente à Paris, ou n'être pas suspecte à Pétersbourg.

La conciliation serait-elle plus admissible, si la monarchie de juillet tombait vers l'un ou l'autre des deux périls qui la côtoient ?

Supposez, dans une explosion nouvelle, la démocratie victorieuse rallumant à Paris son flambeau dévorant ; c'est vers la Pologne et vers la Russie qu'elle en dirigerait les flammes.

L'hypothèse contraire admettrait seule peut-être des transactions bienveillantes et sincères, plus ou moins durables, entre la France et la Russie; et encore n'est-ce pas trop donner carrière aux contingences que d'imaginer, en ce tourbillon du monde politique, telle phase où la Russie favoriserait, malgré l'Angleterre, la rejonction à la France de la Belgique et même des provinces rhénanes; l'érection de ces contrées en vice-royauté temporaire pour des princes d'Orléans; l'indemnisation de la Hollande en Allemagne et de la Prusse en Pologne; la consécration de ces accords par des alliances de famille entre la France et la Russie; le démembrement de la Turquie souscrit par la France en indemnité des provinces du Rhin?

Il est vrai, et d'autres publicistes l'ont observé: ces combinaisons compléteraient la France territoriale; elle gravite vers ce point; depuis des siècles, elle aspire au Rhin qui délimita la Gaule: non que le Rhin devînt pour l'art de la guerre une barrière inexpugnable: non que la Belgique ne coûtât divers sacrifices à des fractions de la France actuelle. Mais cette compacité de territoire du Rhin aux Pyrénées comme de l'Océan aux Alpes, cette agglomération d'hommes portée bientôt à 40 millions d'habitans et protégée par tous les moyens imaginables d'une formidable défense, soutiendraient les assauts futurs des peuples du Nord et de l'Orient. Sous un tel abri, l'Occident et le Sud, Londres et Rome, reposeraient; Paris qui, dans ce moment est le prix d'une bataille ne verrait plus sa destinée jouée à si mince jeu; la Russie déterminerait résolument son cours de triomphe vers l'Asie.

mineure ; la réunion des princes et des peuples ne serait pas d'un plus mauvais augure aux bords de la Dyle qu'aux rives de la Seine; et à la promulgation de ces bienfaits et de la confédération qui en serait le sceau, la démocratie elle-même contre-pèserait dans sa balance fatiguée les prestiges de ses systèmes par les réalités du repos.

O Utinam !

Arrêtons-nous cependant aux faits actuellement consommés. Le fait est qu'au Nord le système fédératif de la France, établi sur la Suède, sur la Pologne et sur la Turquie, est dissous.

Le groupe d'alliés allemands s'est-il mieux maintenu ?

Durant nos longues guerres en Allemagne, nos principaux et naturels alliés dans l'ordre secondaire étaient les Électorats Ecclésiastiques et la Saxe et la Bavière. Le philosophisme français surabondant a détruit les Électorats. L'alliance française a coûté à la Saxe la moitié de son territoire : l'autre moitié sera dévorée par la Prusse à la première rencontre ; et la Bavière ne s'est soustraite aux conséquences de la politique française qu'en se précipitant dans les bras de l'Autriche.

En général, le corps germanique n'a plus de prise sur les longues et savantes combinaisons du traité de Westphalie. Le Hanovre est tombé immédiatement dans le domaine anglais. Brunswick y tient de gré ou de force ; Hesse et Mecklembourg y inclinent ou s'appuient à la Prusse. Anhalt et les principautés saxonnes n'ont guère plus d'action extérieure que Hohenlo ou Hohenzollern. Virtemberg et Bade auraient plus

l'Est, de manière à lui donner des craintes : mais non, de ce côté aucune sollicitude ; au contraire, elle est comme un satellite de la Russie ; elle se place à son avant-garde. L'Autriche, si long-temps chef ou rivale de la Prusse, n'excite pas mieux ses sollicitudes ; au contraire encore ; toutes deux partagent paisiblement la direction des restes du corps germanique. La Prusse opère sur la Nord-Allemagne, dérive vers elle par l'essai de ses douanes les canaux de la richesse, et prépare peut-être une scission en grand de la Germanie. Son premier coup-d'œil est là ; puis un regard d'envie se porte sur le nord-est de la France. C'est, en un mot, par son occident que la Prusse espère arrondir cette longue liste de régions désordonnées et ouvertes qui s'étendent efflanquées de Memel à Landau.

Si toutes ces apparences sont des réalités, comment la monarchie française, soit élective, soit héréditaire, y trouvera-t-elle l'apparence d'un allié solide?

Est-ce de l'Autriche que la France recevra une force fédérative? Observons leurs dispositions similaires ou contraires.

L'Autriche a ce grand trait éminemment remarquable, c'est qu'elle a tiré sa force des points les plus opposés à ceux où la France a voulu fonder la sienne. D'abord en Autriche aversion, en France inclination pour la démagogie ; en France, système manufacturier ; en Autriche, système territorial ; en France, capitale où tout se centralise et s'absorbe ; en Autriche, une ville principale, équivalente seulement au quart de Paris, et assez tolérante pour laisser à d'autres cités leurs sphères respectives ; en

d'affinité avec la France ; mais, dans la répulsion générale qui est imprimée au corps germanique, quel effet attendre de leur imperceptible penchant ?

Quant aux puissances majeures, la Prusse et l'Autriche, elles ne songent plus à se disputer la prééminence dans notre sphère fédérative.

Le temps n'est plus où l'électeur de Brandebourg, écrivant à Louis XIV, l'appelait « Monseigneur. » Une série de princes habiles, soit électeurs, soit rois, ont tout-à coup dégagé et exhaussé la maison de Brandebourg. Son héros, Frédéric II, lui donna une large base par l'occupation de la Silésie et par le premier démembrement de la Pologne. La Silésie fut conquise : on admit le droit de conquête ; et la France, en y applaudissant, fit probablement une faute, mais ne sanctionna pas un tort. C'est un fait d'autre genre que le partage de la Pologne. Il a ébranlé toutes les bornes du droit public. Frédéric II passe pour en avoir le premier conçu la pensée. Suivie de l'effet et du succès, elle est le germe du cataclysme politique qui menace l'Europe : et, s'il est juste d'imputer à Frédéric un tel grief, il serait conséquemment juste de le considérer comme un des fléaux du genre humain. Cette politique qui met le droit dans la convenance, que les Romains professèrent, que le christianisme modifia, a retrempé dans le premier démembrement de la Pologne ses indignes et périlleux ressorts.

En ces élans de la monarchie prussienne, la France aperçut long-temps un allié plus qu'un ennemi ; aujourd'hui le caractère hostile n'est guère équivoque. La Prusse a l'air de camper sur la frontière française. On aurait cru que l'empire russe serrait la Prusse à

l'Est, de manière à lui donner des craintes : mais non, de ce côté aucune sollicitude ; au contraire, elle est comme un satellite de la Russie ; elle se place à son avant-garde. L'Autriche, si long-temps chef ou rivale de la Prusse, n'excite pas mieux ses sollicitudes ; au contraire encore : toutes deux partagent paisiblement la direction des restes du corps germanique. La Prusse opère sur la Nord-Allemagne, dérive vers elle par l'essai de ses douanes les canaux de la richesse, et prépare peut-être une scission en grand de la Germanie. Son premier coup-d'œil est là ; puis un regard d'envie se porte sur le nord-est de la France. C'est, en un mot, par son occident que la Prusse espère arrondir cette longue liste de régions désordonnées et ouvertes qui s'étendent efflanquées de Memel à Landau.

Si toutes ces apparences sont des réalités, comment la monarchie française, soit élective, soit héréditaire, y trouvera-t-elle l'apparence d'un allié solide?

Est-ce de l'Autriche que la France recevra une force fédérative? Observons leurs dispositions similaires ou contraires.

L'Autriche a ce grand trait éminemment remarquable, c'est qu'elle a tiré sa force des points les plus opposés à ceux où la France a voulu fonder la sienne. D'abord en Autriche aversion, en France inclination pour la démagogie ; en France, système manufacturier ; en Autriche, système territorial ; en France, capitale où tout se centralise et s'absorbe ; en Autriche, une ville principale, équivalente seulement au quart de Paris, et assez tolérante pour laisser à d'autres cités leurs sphères respectives ; en

France, une nation homogène qui se lève ou qui tombe comme un seul homme ; en Autriche, divers peuples de mœurs hétérogènes, presque antipathiques ; c'est, près de l'Allemand au phlegme impassible, le Hongrois inflammable tantôt s'écriant, dans son enthousiasme dévoué : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ*, tantôt venant arracher la couronne matérielle de Hongrie au chevet de Joseph II expirant ; c'est en outre le Bohème, le Tyrolien, le Croate : tous peuples fort divers, tous vivans de leur vie et ne mourant pas tous à la fois d'une seule et même atteinte ; dans ces contrastes, l'Autriche abattue et relevée à plusieurs reprises, triomphant enfin ; la France plusieurs fois abattue d'un coup, relevée par un fait, succombant enfin.

Constamment opposées, et par leur caractère et par leurs possessions limitrophes, la France et l'Autriche ont dû bien long-temps chercher plutôt à se combattre, à s'entre-déchirer l'une l'autre, qu'à s'allier l'une à l'autre. Il est douteux que le mariage de la belle et héroïque Antoinette eût pu être le gage d'une longue alliance. Mais naguère l'Autriche a pris une direction nouvelle. Hardi violateur de tout droit politique, zélé disciple à cet égard de Frédéric II, Napoléon saisit la république de Venise, en fit don à l'Autriche, et crut résoudre, par cette indemnité de la Belgique, le problème qui établissait la Belgique entre la France et l'Autriche comme un éternel champ de carnage : problème si bien rembrouillé depuis par le traité de Vienne! Morale à part, la combinaison a été bonne envers l'Autriche. Désintéressé sur nos frontières, le gouvernement de

Vienne a porté ses pas fermes et habiles vers deux carrières nouvelles, les regions ottomanes et la belle Italie. Qu'à la chute de l'empire Ottoman la Russie paie à l'Autriche le prix de la tolérance par une vaste part au butin, on ne pourra ni s'en étonner, ni en blâmer l'Autriche. Irait-elle seule aventurer ses forces contre un des arrêts du sort? et, seule impassible à l'aspect des usurpations passées de fait en droit par la Russie, par la Prusse, par l'Angleterre, doit-elle se vouer résolument à une infériorité relative? Quant à l'Italie, actuellement l'Autriche y domine. Le don des États vénitiens, précieux lien du Milanais avec la monarchie allemande, forme un tout invulnérable. Il se fortifie à travers l'Italie par les possessions des autres princes d'Autriche; et une influence active et salutaire y a presque incorporé aussi la monarchie napolitaine. Ainsi l'Autriche a recueilli l'Italie en héritage de la révolution française. Faudrait-il tendre à la lui arracher, en recommençant l'effroyable lutte des maisons d'Anjou et d'Aragon, et ces autres violences qui, depuis la fatale dot de Valentine de Milan, jusqu'à la vice-royauté italienne d'Eugène Beauharnais, ont coûté à la France tant de douleurs, tant d'inutile héroïsme? non; par-delà les Alpes, comme au-delà du Rhin, ne sont, pour la monarchie française, que d'onéreuses excroissances; loin de la fortifier, elles l'énervent; loin d'ajouter à sa défense, elles en rompent la ligne. A cet égard donc, l'Autriche peut rentrer dans l'orbite de nos alliances. Qu'elle dominât, sans aucune alarme sur les provinces où elle règne; que le sud, où règnent les Bourbons, pût se mouvoir dans la vaste

sphère protectrice que le pacte de famille décrirait au nom commun des Bourbons ; que les deux empires honorassent avec reconnaissance dans le royaume intermédiaire, assuré à la maison de Savoie, leur bouclier réciproque ; que tous deux couvrissent de leur douce et paisible égide la Papauté, qui, désormais affranchie de sollicitude sur ses domaines temporels, ne s'attacherait plus qu'à serrer dans sa paternité spirituelle, d'abord la chrétienté européenne, et peu à peu le monde tout entier. Alors l'Italie retrouverait des jours plus fortunés que ceux où elle-même gouverna le monde profane ; alors la France et l'Autriche ne se regarderaient plus d'un œil jaloux ou furieux ; alors l'Autriche, écartée de notre nord, paisible au sud, lancée vers l'orient turc et grec, inquiète sur ses vastes fragmens de la Pologne démembrée, serait, au moment des conjonctures graves, reconquise à notre système fédératif. Mais.....!

..... Mais oublié-je que j'écris sous l'empire du nouveau triomphe obtenu en 1830 par la révolution? Est-ce d'un tel point de vue que, victorieuse en France, la révolution dogmatique a considéré l'Italie ?

Son premier dessein fut l'action de la propagande au-delà des Alpes : et il y eut une *jeune Italie*, parce qu'il y a une *jeune France ;* et l'Italie entière sembla tressaillir sous le volcan ravivé.

Son premier acte fut une insulte extraordinaire au plus faible des États, à l'État romain.

La propagande fut désarmée : l'insulte dure encore aux premiers mois de 1835 : et (*hoc est mirabile in oculis nostris*) elle dure sans qu'on sache pour quel

but, en quel esprit, jusques à quel terme. Un fait seulement est notoire : c'est qu'il existe dans l'intérieur de l'État pontifical, non loin du lieu où retentissent les paroles *urbi et orbi*, à l'opposite des mers de France, un point, un port, où le drapeau de la révolution française flotte en souverain.

A cette vue de l'État pontifical, une idée fugitive frappe mon esprit : je l'exprimerai dans mon rapide passage. Il est dans l'ordre moral que le gouvernement de la papauté soit le plus doux et le plus léger des gouvernemens humains ; il est aussi dans les besoins de l'ordre chrétien, complément ou substance de l'ordre moral, que le chef de la chrétienté possède les facultés suffisantes pour le gouvernement des anciennes églises et pour l'enfantement des nouvelles. Voir à perpétuité, dans les papes actuels, les Alexandre et les Jules du XVI^e^ siècle, c'est ramper sans terme dans d'infimes souvenirs sans application ni vérité. L'école de Luther et celle de Voltaire tournent en vain dans ce cercle d'incriminations usées. Les papes de nos jours sont autres et sont forcés d'être autres que leurs guerriers prédécesseurs. Ceux-ci ont concouru à former autour du sanctuaire catholique un territoire indépendant de tout souverain laïc. Les rois de France en eurent la première idée, en formèrent la première base. Son accomplissement a entraîné de longs et douloureux efforts. Des moyens ont pu être profanes, indignes, criminels ; mais le but fut nécessaire. Comme un voyageur, qui en gravissant agrandit ses points de vue, le monde actuel aperçoit cette nécessité ; et il n'est guère d'esprit impartial qui divise envers le saint-siége ces deux idées :

puissance universelle, puissance indépendante. Napoléon lui-même, ébloui par les prestiges des mots, créant un département du Tibre et une royauté de Rome, ne savait plus où placer le chef spirituel du catholicisme. Il ne pouvait ni le garder ni l'annuler. Son pouvoir opposé à un tel pouvoir flottait dans le vague où son esprit s'était jeté. Rendus à leur territoire, les papes l'ont dû replacer sous la bonne foi commune des puissances chrétiennes. En leurs doux États, peu ou point de subsides, peu ou point de garnisons : deux conséquences inévitables de la papauté régnante; car l'esprit fiscal et l'esprit militaire n'ont point de sympathie avec le principe du gouvernement pontifical. A peine est-il licite à son fisc de lever en impôts les fonds strictement nécessaires à l'administration temporelle. Mais l'administration ecclésiastique, qui donc y doit fournir? Rome chrétienne ne connaît point d'étrangers. Quiconque y aborde est dans sa patrie, et il y participe aux pompes solennelles du même droit que les indigènes. Or, désormais tous les tributs extérieurs étant taris, comment soutenir un si grand fardeau? Comment surtout pourvoir à l'extension du principe chrétien, qui, affranchissant le genre humain, le ramène de l'état brutal à l'état civilisé, et du matérialisme aveugle à l'intelligence réglée? L'Évangile échauffe l'Amérique du Nord ; il parcourt la Haute-Asie, la Chine, l'Égypte; il aspire à l'Afrique centrale. Son flambeau est le précurseur de la vie morale; et porté, depuis deux siècles surtout, çà et là dans ces contrées lointaines et ardues, tantôt il s'y éteint dans le sang des martyrs ; tantôt il s'y allume, mais par feux clair-semés, aux ardeurs dont Rome

est ou doit être le foyer. Est-il dans l'ordre général des puissances préposées au genre humain, que la navigation perfectionnée se dilate vers tous les points du globe et touche à tous les peuples, pour ne leur porter que des étoffes et des meubles ? Rome du moins a pour mission spéciale de leur apporter plus et mieux :

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

Le destin de la moderne VILLE n'est pas moins impérieux que celui de l'ancienne; avec cette différence incommensurable que la *ville* actuelle a son empire dans l'ordre moral, a pour lot la dissémination de l'Évangile, et par lui la civilisation du genre humain, et par celle-ci la réintégration de tous les hommes et de chaque homme dans l'immortalité heureuse dont Dieu apanagea les intelligences. Où toutefois le trône pontifical va-t-il aujourd'hui puiser ses ressources pécuniaires pour entretenir et porter de toutes parts la lumineuse effervescence qui doit tirer les peuples « *des ombres de la mort* ? » La république française et ses conséquences ont comme dissous la république chrétienne. Depuis cinquante ans, les puissances catholiques, hors l'Autriche, sont abîmées de désastres. Que le développement moral de l'espèce humaine ait dû se ralentir au sein de tant de ruines, nul doute. Lui rendre au loin son activité féconde est l'un des devoirs des puissances catholiques : c'est leur propagande sacrée; c'est leur meilleur obstacle à la propagande profane. Y ont-elles songé? Accablées par les frais de leur état militaire, ont-elles pensé à une milice moins chère et non moins sûre. Ce doute offusque les yeux. La France l'a con-

verti en certitude négative. Nulle idée pareille n'a paru occuper les ministres de la Restauration, et le ministère né de juillet a exercé contre Ancône une profanation abjecte ; car, eût-ce même été un moyen de salut pour Rome, quel moyen ! quel outrage! quel avilissement sordide du fort envers le faible!

Un fruit amer a pu seul naître d'un tel acte. En soi il renfermait le double caractère de révolutionnaire et d'irréligieux. L'Autriche ne se maintient que par les deux principes opposés. Dès lors plus de lien commun entre la nouvelle France et la vénérable Autriche. L'équilibre qu'une autre dynastie, étayée d'autres principes, rétablirait encore en Italie, perd ses chances. Aux deux principes contraires correspondent deux faisceaux opposés. Les novateurs saluent de loin la France; les anciens États, Naples, Rome elle-même se serrent autour de la monarchie sympathique et devenue compatriote. Ce dernier faisceau est le mieux étreint : il assure à l'Autriche la prépondérance, il promet à l'Italie l'ordre intérieur, il assoupit les fermens révolutionnaires : toutes choses qui tendent plus à dissoudre qu'à créer les élémens d'une confédération entre l'Autriche et la France.

Ainsi dans l'état présent des choses, étrangère au corps germanique, simultanément hostile et à la Prusse et à l'Autriche, la France libérale ne conserve d'alliés au centre de l'Europe continentale que la Suisse : faible appui, en partie vermoulu par les secousses de ses propres gardiens, à demi démoli d'ailleurs par l'odieuse substitution du fait au droit qui prévaut en Europe, et par l'irrévérence dont l'invasion de 1814 donna conséquemment l'exemple,

l'exemple fut momentanément salutaire ; il sera longuement funeste.

Est-ce donc au midi de l'Europe que la monarchie française reprendra sa force fédérale ? tout l'y convie ; tout convie surtout les États de la péninsule hispanique à former sous les auspices de la France une confédération puissante et homogène. La parité des doctrines, des climats, des formes essentiellement constitutives ; l'assimilation des intérêts, l'analogie même des idiomes, ramènent ces États à la France comme à leur pivot. Ainsi l'ordonnait la nature ; la politique ancienne y concordait en partie. Suivons maintenant la politique récente ou actuelle.

Des deux péninsules qui forment le midi de l'Europe, nous venons de voir en Italie les États propres à l'alliance française détachés de cet abri par la tendance intrinsèque de la monarchie de juillet. L'élément populaire de celle-ci est antipathique à l'esprit de la monarchie sarde et de la monarchie sicilienne. Contre un danger de mort, que vaut un péril lointain ? que valent l'inclination naturelle et même le cri du sang ? Donner à la bourgeoisie souveraine le droit de briser et d'élever des trônes en France, c'est merveilleux ; mais n'appelez plus à votre aide les affections de Turin et de Naples. Un trône immobile s'élève en Autriche sur d'antiques et larges bases, dont l'ombrage salutaire, s'alongeant vers Milan, vers Modène, vers Florence, offre un abri plus sûr à vos alliés naturels que vos bouffées alternativement violentes de monarchie et de démocratie.

Reste la péninsule hispanique.

De ces deux royaumes, l'un, le Portugal, au pen-

chant de sa ruine, se ranimait. Tendre à le dégager de la domination de nos ennemis naturels pour le rappeler au nombre de nos naturels et constans alliés, c'était chose de droit et de devoir. La fortune en offrait l'occasion. Elle ne fut point saisie par la restauration; et la monarchie de juillet a fait bien pis : elle a eu l'aveuglement ou la pusillanimité de s'acharner, le malheur de réussir, à la dissoudre.

Mais quelle autre scène de misère se présente à l'aspect de l'Espagne! je laisse au loin ses langueurs sous le triste gouvernement de Charles IV et du prince de la Paix. J'omettrai même l'invasion dont elle fut la proie sous les aigles voraces et sanglantes de Napoléon : et pourtant, plus judicieux en ses desseins, Napoléon cherchait moins dans sa guerre frauduleuse et cruelle à briser qu'à serrer le lien fédéral. C'était son frère qu'il voulait placer de force sur le trône espagnol, comme il avait cru établir son beau-frère sur le trône de Naples, un autre beau-frère en Toscane, un beau-fils à Milan. Tout fort qu'il était, il s'entourait encore d'une force fédérative; il y prodiguait son génie, son astuce, ses armées. Renversé en Espagne comme en France, l'ouvrage en ruines n'aurait-il pas dû indiquer du moins un but fixe à ses successeurs?

Inopinément et ensemble ramenés du fond des abîmes par un coup de la Providence, les deux trônes de France et d'Espagne auraient dû s'adosser l'un à l'autre avec autant d'énergie que Louis XIV et Philippe V étreignaient leurs fortunes diverses. On n'y mit nullement cette intime ardeur. La France varia en ses relations avec le plus ferme de ses alliés; et

tour à tour l'esprit faux, l'imprévoyance, la violence, ont signalé les phases.

Il y eut quatre de ces évolutions à contre-sens.

Le constitutionnalisme ordonna la première; ce fut de 1816 à 1822. Comme on vit au Nord les trois puissances alliées se condenser dans une animadversion commune contre la France livrée à la Charte qu'elles-mêmes avaient imposée, on imagina de former en contre-poids dans le Midi une masse d'états constitutionnels. Le ministère du temps, formé d'hommes à bascule, s'éblouissait de cette grande idée. L'Angleterre en rayonna. Féconde en chartes, elle en avait de bonnes pour tous les pays. La Corse, la Sicile, en avaient chacune reçu jadis une jetée au moule commun. L'un de ses ambassadeurs traversait les mers pour en remettre de la main à la main une encore au Brésil; une autre était destinée par elle au Portugal; et auparavant, tandis que ses drapeaux confédérés avec la bannière espagnole avaient repoussé d'un commun effort l'invasion bonapartiste, elle n'avait pas omis l'occasion de propager en Espagne les semences libérales alors identifiées par l'esprit de résistance avec l'affection pour la monarchie. La perspective d'une charte de plus en faveur de l'Espagne, ennemie-née de l'Angleterre, amie-née de la France, fut pour le cabinet britannique comme pour le cabinet français un trait de lumière. A peine l'Espagnol respirait, accablé de son propre héroïsme; à peine il avait recouvré son faible Ferdinand; et déjà le ministère français y favorisait, dans un esprit d'intime alliance, la propagation incendiaire des théories françaises. L'Italie entrait aussi dans sa com-

bination. Jamais rêve si vain, jamais réalité si dénuée de sens. Joindre du feu à du feu pour éteindre un embrasement! rassembler les cendres de trois ou quatre édifices pour leur donner d'un souffle une forme nouvelle et une longue durée! c'est la manière dont fut conçue l'opposition fédérale du Midi de l'Europe aux forces invasives du Nord... *velut ægri somnia.*

On sait comme en Italie et surtout en Espagne les flammes ainsi attisées se nourrirent de ces matières combustibles, poussèrent en Piémont le roi de Sardaigne hors du trône, amenèrent dans Cadix le roi d'Espagne aux derniers abois.

Un bouleversement dans le ministère français n'avait bouleversé qu'à demi dans les Tuileries l'influence de l'esprit faux. Au constitutionnalisme systématique avait succédé un royalisme bâtard. Considérant l'incendie avec effroi, mais se livrant beaucoup trop à l'espoir irréfléchi qu'inondé de sang, opprimé sous les ruines, cantonné en Espagne, intercepté aux Pyrénées, l'incendie se consumerait et s'étoufferait de lui-même, le ministère dit royaliste laissa se déployer l'œuvre de ses prédécesseurs. Cependant de toutes parts les étincelles jaillissaient. On y prit garde enfin; la France accourut au secours; elle triompha; elle affranchit son alliée: grand et trop vain service! Ses effets s'évanouirent assez vite; on ne resserra pas l'alliance; de part et d'autre elle parut frappée d'insouciance et de langueur.

Aussi la troisième évolution envers l'Espagne a fait surgir un effet mortel de ces contagieux symptômes. Ce fut l'ère de l'imprévoyance, de la mollesse. Quoi!

Ferdinand VII a pu, sous les yeux des Bourbons français, être amené par des intrigues diplomatiques et domestiques à briser la loi qui assurait à sa race masculine le trône d'Espagne ! Quoi ! la France avait d'un trait de plume perdu le prix de tant de sang et des trésors prodigués par Louis XIV ! Par un seul acte de la volonté d'un homme faible ou mourant, les Pyrénées se relevaient ! le droit public de l'Europe s'effaçait ! un si brusque et si rude changement signale quelles furent les langueurs de la politique française envers l'Espagne : mais qui donc fut alors l'ambassadeur français ?... Le cri de douleur que pousse l'Espagne m'arrache son nom..... M. de Saint-Priest..... Mais qu'a-t-il fait ? *Quel débris parle de sa résistance?* Le maintien absolu du pacte de famille devait avoir son Achille. Qu'a fait, dis-je, le clairvoyant ambassadeur ? une protestation. Vraiment ? un chiffon de papier là où des chaînes d'acier devaient forcément retenir en leur union deux peuples qu'un roi, qu'une reine, égarés et coupables, allaient disjoindre ! les résultats de la mollesse ont été et sont encore tellement sinistres que la responsabilité de l'ambassadeur n'en saurait être illusoire. Probité, dévouement, persécutions souffertes avec autant de constance que d'honneur, sont de grands titres au ménagement : ils ne suffisent point ici pour effacer les fautes ; car ces fautes ont pour prix fatal la perte des peuples. Rien n'oblige, avons-nous dit, à être ministre. Rien n'oblige non plus à être ambassadeur. Veut-on l'être enfin ? il faut savoir, en des crises d'où dépend le salut du monde, ou vaincre ou mourir.

La victoire, c'est le succès; la mort, c'est la démission. On ne se fait point spectateur d'un si fatal divorce consommé par une main si débile : et la retraite demandée ou prise aurait parlé plus haut au ministère français que de pâles dépêches, et les actes du ministère auraient reçu alors de l'énergie du diplomate une impulsion plus énergique. D'une part, 40,000 hommes assurés d'avance et face à face à l'héritier légitime du trône espagnol ; de l'autre, les principaux organes de la monarchie espagnole encouragés hautement à annoncer aussi d'avance leur active résistance, auraient sans doute paralysé des velléités mourantes et des astuces féminines. Le voile du mystère couvre encore les démarches occultes ; mais les résultats ne sont que trop patens. Est-ce avec l'insouciance de cabinets opposés à la France que la reine Christine a fait prévaloir ses artifices ? est-ce une opposition hautaine qui a provoqué envers le diplomate français les faveurs de Ferdinand ? nous voyons une grandesse, des titres, des dotations. Sont-ce là le prix ordinaire du visage menaçant, du front sévère, de la raison tranchante, inflexible, impérieuse ? Et ces dons furent-ils accordés en dépit de la reine Christine ? furent-ils faits au persévérant et violent adversaire du plan concerté qui transformait la monarchie et la loi espagnoles en un petit joyau légué d'un mot par un père à sa fille au berceau ? Déplaire eut été le moindre des malheurs ; échouer fut un bien grave tort. L'inimitié de Christine aurait fait dénier les dons ; en échange, sa prévoyance bien éclairée aurait pu la faire reculer en son téméraire dessein, avant d'exposer sa tête aux arrêts du successeur légi-

time; cette tête belle, dit-on, mais effroyablement coupable du sang qui déborde en Navarre *.

L'effusion de ces flots de sang consomme les relations actuelles de la France avec sa naturelle alliée. Le gouvernement de juillet contemple l'informe et long spectacle des calamités espagnoles; et il s'y prête, y applaudit, y aide; et pourquoi? Que le frère de Ferdinand soit exclu du trône d'Espagne : il se rapproche en ce cas, je l'ai expliqué, du trône de France. Qu'au contraire Charles v eût de plein droit succédé à Ferdinand vii : il n'aurait pas été probablement plu sévère que le roi Bourbon de Naples, que le puissant autocrate de Russie. Comme eux, comme tous les souverains de l'Europe si empressés naguère à proclamer bonne la monarchie élective de 1830, il aurait salué le roi des Français; il lui aurait épargné bien des anxiétés d'esprit, bien des colonnes de budget : deux articles qui n'avaient nul besoin de surcroît. L'intérêt personnel du monarque français n'explique donc point son union avec Christine. Serait-ce en répétant l'essai du système constitutionnel, le dessein d'entourer la royauté flottante en France d'autres appuis également flottans dans le même vide de maximes ou de doutes? Mais énerver l'Espagne, c'est assurément servir l'Angleterre; ce n'est en aucun cas, sous aucun régime, fortifier un gouvernement français. Ouvrir à un étranger quelconque l'accès vers le trône d'Espagne, c'est ouvrir un abîme dans les Pyrénées, sur lequel s'ensevelirait le dernier débris de la force fédérative dont autrefois la monarchie française étaya sa puissance ou sa sécurité.

* Combien je souhaiterais qu'un mémoire justificatif me fît rétracter mon sévère arrêt contre l'ambassadeur de France!

CHAPITRE II.

DES ALIANCES MARITIMES.

Que si des alliances continentales nous passons aux alliances maritimes, nous parcourons une autre carrière, plus courte mais non moins stérile en espérances.

Dans la Méditerranée, la mer Noire n'est plus qu'une enclave russe; l'appui de Malte est échu aux Anglais; l'appui des forces navales, soumises dans les deux péninsules aux princes du sang capétien, est encore plus annulé sur mer que sur terre.

Dans l'océan européen est la Hollande; mais, aujourd'hui plus que jamais, l'ancien nerf de sa puissance; le commerce maritime, se détend par la complication de ses intérêts territoriaux. L'Angleterre lui a ravi plusieurs de ses colonies et lui a procuré en échange la Belgique. Mais Belgique et Hollande, c'est le supplice de Mézence; ce sont vie et mort, contraires et contraires, le catholicisme et le protestantisme, l'intérêt territorial et l'intérêt commercial, l'idiome français et l'idiome batave. Un accident, comme il en surviendrait mille, a rompu des nœuds si mal assortis : et néanmoins la Hollande ne peut demeurer gis-

sante entre ses colonies prises et son indemnité perdue. Il faut qu'elle se relève l'épée à la main. Telle n'est pas l'attitude du commerce ; et plus la Hollande se rejette dans les intérêts continentaux, plus elle affaiblit sa puissance navale ; en même temps, plus elle s'éloigne d'une confédération avec la France : la France, qui fut l'objet de ses anxiétés sous Louis XIV, qui est aujourd'hui l'instrument ou le prétexte de ses nouvelles angoisses.

Dans la Baltique, tout a changé au détriment de la monarchie française. Autrefois la Pologne, la Suède, la Courlande même, lui présentaient ou des flottes alliées, ou des ports amis, ou des avantages commerciaux ; elle en usait peu et rarement : c'était là pourtant un point vulnérable de l'Angleterre et de la Russie. Maintenant l'exclusion est absolue ; la révolution a livré le littoral aux Russes et aux Prussiens, la mer aux Anglais vrais dominateurs de la Baltique, où prospère leur marine marchande, où s'alimente et se fortifie leur marine militaire. Qui peut y songer à l'alliance française? le Danemark a péri pour elle : et s'il survenait une conjoncture où cet ancien royaume, relevé de ses blessures, s'associant à la Suède sous la protection de la Russie, prétendît transformer la Baltique en lac clos, ce ne serait qu'une manœuvre momentanée de la Russie contre l'Angleterre. Le pavillon français n'en serait pas moins exclu : ou bien son alliance serait aussi passagère qu'une crise en soi peu vraisemblable.

Par-delà l'Océan s'élève lentement, mais sur de fortes bases, la marine militaire de l'Union américaine. L'alliance entre elle et la marine française est

indiquée comme une nécessité commune, par l'état présent des divers pavillons disséminés sur le globe. On aurait dit en 1782 que les deux peuples, l'un libéré, l'autre libérateur, allaient être à jamais unis. Reconnaissance, intérêt mutuel, appréhension de la supériorité britannique, ces motifs devaient être les nœuds de l'alliance. Voyez quelle en est l'étreinte : voyez le débat survenu au sujet d'antiques dettes plus ou moins fictives; et, bien que la monarchie de juillet ait fait, ce semble, en bonne partie, l'énergie du président Jackson, concevez que la France, amoindrie, usée, livrée à tous ces agens de dissolution sociale qui sont le spectacle et l'effroi du monde, ne saurait guère mieux trouver, dans l'égoïsme américain que dans l'héroïsme espagnol, les gages d'une fédération puissante à l'appui de ses forces maritimes.

Est-ce donc l'Angleterre qui l'aidera sur mer, ou qui du moins, lui tendant les bras, l'enlaçant de sa vive affection, la dispensera du soin d'entretenir ses arsenaux, de lever ses matelots, de tenter les hasards du redoutable Océan? La monarchie de juillet a entrevu son salut en cette issue extraordinaire. Un homme né, avec le génie bien ou mal employé des combinaisons diplomatiques, a imaginé, exécuté, soutenu la confédération de la France et de l'Angleterre. Ce n'est pas depuis 1830 seulement que M. de Talleyrand l'avait conçue. Il me permettra d'assurer que tel fut dès long-temps son système. A l'aspect des progrès de la Russie sur le continent, il crut sans doute pouvoir appuyer la France contre elle, sur l'Angleterre, puissance insulaire, et, disait-il, puissance *établie*, tandis que la Russie tendait à *s'établir*,

A cet égard, comme à beaucoup d'autres, M. de Talleyrand a eu des aperçus lumineux. J'ai eu l'honneur de connaître cet homme d'État, et la douleur de pressentir que la Restauration le plaçait dans une situation fausse, où, n'étant aux yeux ni ami, ni ennemi, il inclinerait, par le funeste penchant des grandeurs abaissées et des talens méconnus, à devenir ennemi dangereux. On entourait son nom d'or et d'ornemens; on frappait son génie de nullité; et des ministres furent assez présomptueux pour le croire annulé en effet, tout engourdi, presque hébété *, mis au rebut, il recevait trop; compté pour appui, il ne reçut pas assez. De tels hommes doivent être effacés ou en relief. Il m'a toujours paru qu'inhérent par le fond de son être aux formes et aux souvenirs de la Restauration, il la pouvait servir; toutefois sous un bras assez ferme pour réprimer jusqu'aux chances des écarts. Comblé d'inutiles faveurs, il s'en est fait une arme acérée. S'il est vrai qu'il en a blessé presque à mort et la France et l'Espagne, quelle fin d'un homme fait pour mieux faire! ancienne préoccupation de son esprit, l'union de la France et de l'Angleterre est le nœud qu'il a cru pouvoir serrer à ce double objet : maintenir le trône de juillet, et rendre à la France un système fédératif. Le succès a justifié la première vue; l'autre est essentiellement vaine. Il n'appartient pas plus à la diplomatie qu'à la législation de forcer la nature. L'eau et le feu ne sont pas naturellement plus distincts que l'Angleterre et la France, qu'on les unisse par momens; que le feu

* Je pourrais citer à cet égard de bizarres anecdotes.

mette l'eau en ébullition ou que l'eau tempère les ardeurs du feu trop vif : ces accidens passés, l'un des élémens triomphe ; l'autre disparaît. Une fédération passagère entre la France et l'Angleterre sera oppressive et même tyrannique pour divers états, jamais la France n'y trouvera le supplément de ses anciens alliés naturels ; jamais un moyen de prospérité ni de sécurité ; jamais de la force, moins encore une voie de conservation.

La Restauration aurait pu concevoir un moyen plus nerveux de resserrer les nœuds d'une paix commune. Il y fallait songer en 1814. M. de Talleyrand négociait alors, et ses efforts, souvent habiles, s'éclipsèrent devant les desseins de l'Angleterre. On accepta trop en faveur des Anglais le rôle de faiblesse maritime. Ce gouvernement-là ne ménage pas la faiblesse. Il aurait pu respecter la force ; la force seule aurait cimenté l'union. Que le cap de Bonne-Espérance et l'île Maurice eussent été refusés aux négociateurs anglais ; que la Hollande eût entretenu sur le premier point, la France sur l'autre, des navires prêts à barrer ou entraver le passage de l'Europe aux Indes ; que l'Espagne eût formé aux Philippines (point décisif et comme omis sur le globe), le centre d'une marine formidable, interposée entre la Chine et l'Amérique du Sud ; que les États-Unis eussent protégé le golfe du Mexique ; qu'enfin la France eût veillé de Toulon sur la Méditerranée, et de Brest sur la défense de ses alliés lointains ; alors, et sans efforts gigantesques, la liberté des mers eût été affermie. Alors la paix réelle eût été possible entre l'Angleterre et la France ; et, nul des deux ne cherchant à opprimer l'autre,

l'une et l'autre auraient pu trouver dans leur pacifique alliance le gage et le moyen de leur prospérité matérielle, même de leur sécurité intérieure.

Vaines idées, vaines comme toutes les idées de salut! Sur ce point et sur d'autres, le Congrès de Vienne fut aveugle. C'est par les bouleversemens actuels que la France et l'Angleterre ont d'abord cherché à s'unir. Au lieu de couper l'incendie chez eux, ils l'ont propagé au dehors; ils ont, d'un commun accord, répudié les idées morales, enfreint chez autrui les droits qu'ils proclamaient chez eux, brisé les droits des peuples comme les droits des monarques. Sous les pas de leur ligue éphémère, les destructions se sont amoncelées fumantes ou sanglantes; un commissaire anglais a assisté à la subversion d'Anvers, un autre assiste à la dépopulation de la Navarre. Les nations religieuses du Midi se demandent: « D'où nous vient ce fléau? » et maintenant, fatigués de leurs crimes communs, tourmentés de leur propre avenir, ces deux peuples unis contre nature se contemplent l'un l'autre, calculant les plaies l'un de l'autre, se sentant tous deux déchirés par des dissensions intestines. Chacun dit de l'autre :

> . . . . . *Jam proximus ardet*
> *Ucalegon.*

Là et là c'est Troie en cendres, où Grecs et Troyens combattent pêle-mêle, confondus, acharnés, se disputant les ruines brûlantes que la fureur des uns a faites, que l'imprudence des autres a laissé faire.

Encore l'Angletere, après avoir depuis deux siè-

cles troublé le monde matériel par ses cupidités, perverti le monde moral par ses doctrines et par ses exemples, s'est ménagé des moyens conservateurs dans une régularité qui du moins a respecté la propriété et la famille : elle se retranche encore dans un ordre établi qui se défend contre le désordre usurpateur. Mais la France a d'abord accompli ses bouleversemens ; puis elle les a réitérés, puis elle les perpétue ; elle s'y complaît ; elle s'y admire ; et, à toute pierre de l'ancien édifice qu'elle arrache, elle s'écrie d'aise : Voici pour dégager l'édifice nouveau ; et elle s'avance toujours chancelante dans ce chaos où principes, mœurs, personnages, peuple et princes s'entre-choquent et se disputent quelques dépouilles pour courir ensemble au gouffre entr'ouvert qui aspire à les dévorer ensemble.

CHAPITRE III.

DES CONSÉQUENCES DE LA FAIBLESSE FÉDÉRATIVE.

On le voit : ce ne sont point les secours étrangers qui retiendront la France au bord de ses abîmes. Une alliance durable avec l'Angleterre est une déception. D'autres confédérations avec les puissances maritimes d'ordre inférieur on perdu leurs chances de succès. Même nullité dans les alliances du continent. Inimitié au Nord; inimitié ou indifférence au centre; nullité au Midi : voilà quels sont en Europe les élémens de la force extérieure ou fédérative qui reste au royaume de France !

Qu'importe ? s'écrie le jeune jacobin renforcé du vieux bonapartiste. Que nous fait l'isolement? nous proclamerons la république : nous nous élancerons au dehors; et, sinon les rois, du moins les peuples viendront confédérer avec notre bannière d'autres bannières républicaines.

Les cabinets d'Europe répondent : « Les prodiges cesseraient d'être prodiges s'ils devenaient vulgaires, On ne crée pas deux fois et si près du prestige désen-

chanté, une planche d'assignats intarissables en milliards, un fanatisme ivre de fureur et puissant en moyens réels, un homme tel que Napoléon, des coalitions toujours « *arriérées d'une armée, d'une année et d'une idée.*

Le dernier mot est de Rivarol; il fut dit, il y a près de cinquante ans; il ne fut pas contredit, il y a cinq ans. Mais, à ce mot près, la réponse est exacte. D'autre part, il est vrai pourtant que l'Angleterre non plus ne saurait à l'avenir jeter aux coalitions les millions et les milliards; que la démocratie, c'est-à-dire en adoptant la définition de Rivarol, *les passions armées de principes*, a fait brèche dans les états les mieux murés; qu'au fond l'Europe morale est scindée en deux grandes nations, dont l'une croit en Dieu, se fonde sur le droit, possède, et stationne, et met, comme dit le philosophe Montaigne, *la force dans l'arrêt;* dont l'autre mécrée la justice suprême et humaine, se passionne, ne possède pas, absorbe en idée l'avenir, y précipite sa fougue. Laquelle prévaudra de ces deux nations en fièvre continue? la force des barrières ou la force des occasions décidera.

Aussi à son tour le légitimiste crie aux souverains étrangers : « Vos barrières sont faibles; vos principes sont flottans; vous avez l'air d'attacher le même prix au bien et au mal. Vous-même avez énervé en France la résistance monarchique. Vous vous taisez, vous jouissez peut-être à l'aspect de nos douleurs : et pourtant le principe de la révolution c'est l'antipathie à la royauté, au sacerdoce, à la propriété : c'est un prin-

cipe inflammable. Il atteindra le baril de poudre sur lequel nous sommes et sur lequel vous croyez à tort ne pas être. Comme nous, vous périrez. »

« Non, non, répondent à ce cri les puissances européennes. Nous ne voulons pas toutes vos douleurs : nous désirons seulement vous contempler pâtissans et souffreteux dans une certaine limite. Il nous convient que vous soyez affaiblis en attendant d'être anéantis. La France nous importune : elle a prévalu trop long-temps. Légitimiste, orléaniste, républicaine, elle a causé à l'Europe trop de guerres et trop de troubles. Il nous déplaît de discerner vos divers partis. Qu'ils s'entre-déchirent avec mesure : tel est notre but; et nous cependant nous accomplirons nos nouveaux destins. A moi, Russie, le Bosphore, la Perse, tôt ou tard la Chine d'où l'or d'Amérique et d'Europe refluera vers Moscou ou Constantinople. A moi, Autriche, outre la bonne part dans mon Italie, l'Abanie, l'Épire, même la péninsule grecque, l'érection de la mer Adriatique en lac de mon domaine, peut-être encore la Bavière, ancien objet de ma convoitise. A moi, Prusse, le titre et le positif de roi d'Allemagne, entre la Baltique et le Danube. Et puis, ces choses faites pour tous trois et pour nous trois, nous reviendrons visiter la France. »

Le résultat de cette visite serait un vaste démembrement. Pourquoi pas le sort de la Pologne? elle a péri pour ne s'être pas comprise. La France au XIX^e^ siècle se comprend bien moins encore. La Pologne n'avait que des passions; la France est pénétrée et de passions et d'erreurs. La Pologne se dévorait : la

France dévore et soi et autrui. Ses lambeaux auraient plus de chair, et sa topographie donne au dépècement d'admirables facilités. Du nord, le roi des Pays-Bas s'avance à la Somme: ce fut autrefois la frontière des ducs de Bourgogne. A l'est, le roi de Sardaigne pousse la Savoie jusqu'au Rhône: il y eut jadis un royaume d'Arles; et naguère encore j'ai entendu des bateliers du Rhône appeler la rive gauche du fleuve: *terre d'empire*: tant la mémoire du peuple est bonne à montrer l'avenir dans ses traditions! Jadis aussi il y eut un royaume d'Aquitaine: sa position est marquée par les Pyrénées et par la Dordogne. De la Somme à la Loire et à l'Océan se développe une belle enceinte: pour en composer un royaume, optez entre les noms d'Armorique ou de Neustrie; vous avez le choix. Entre la Loire, la Dordogne et le Rhône, sont de larges plaines et des groupes de montagnes: un ou deux princes s'y trouveraient passablement à l'aise. Voilà de bon compte trois ou quatre royaumes tout neufs et vacans. L'Angleterre oublierait généreusement que son Édouard III prit le titre de roi de France, et que son illustre prince Noir résidait à Bordeaux; à elle seulement Calais, Dunkerque, Brest peut-être: c'est assez, surtout si bientôt le Portugal s'incorpore en bonne et due forme au *Royaume-uni*. Peut-être elle reprendrait ses velléités sur le royaume de Corse; mais pas plus. Les quatre états méridionaux ou intérieurs de l'ancienne France iraient donc sans concours à autant de rois fortunés. Ici branche aînée; là branche cadette; et qui sait? là encore Don Carlos et ses ayant-cause. Tant d'âmes pour l'un, tant d'âmes

pour l'autre; calcul exact et fusion de droits : c'est la double règle de la diplomatie moderne. A tous, observation stricte de la loi salique, afin que les mariages ne pussent jamais agglomérer les parts et recommencer l'œuvre séculaire des premiers Capétiens. D'ailleurs, paix jurée de gré ou de force; et, comme il y eut en Allemagne un corps germanique assujetti à des lois souveraines, il y aurait en faveur des Gaules modernes un droit commun placé quelque part, en Prusse par exemple, sous le haut et convenable protectorat des Hohenzollern.

Je ne sais quel fut le mode de démembrement imaginé par les puissances étrangères à leur première coalition. Le plan qu'on vient de lire n'est pas si beau peut-être; il offre pourtant quelque analogie avec un discours prononcé il y a trente ans au sein du parlement anglais. Le nom de l'auteur n'est pas resté dans ma mémoire; je ne suis pas sûr de ne pas errer en le nommant Stanhope. Mais, plus fidèle au fond des choses, ma mémoire me rappelle les vœux de l'orateur pour voir la France de nouveau découpée en Aquitaine, Armorique, etc.; et alors la république française, raidissant tous ses ressorts, envahissait tous ses voisins! et pendant que la France, convulsive il est vrai, mais regorgeant d'une sève âcre et expansive, rêvait de la conquête du monde, on rêvait sur l'autre bord de la Manche les moyens de la ramener aux temps des Childeric et des Childebert! Qu'eût donc pensé un tel orateur, s'il eût vu cette même France, épuisée, blasée, haletante, maudissant tout ensemble et passé et présent et avenir? Alors il fut regardé comme un songe-creux. Maintenant les

déchiremens qu'il présageait sont moins incompréhensibles : et même ils se découvrent peu à d'un point de vue trop rarement considéré. Les idées de scission ne sont plus exclusivement les fantômes de la jalousie étrangère. Elles apparaissent parfois comme indices de douleurs intestines, comme messagères de désespoir. Nées d'abord sur les rives hostiles du Danube ou de la Tamise, elles ont, ainsi que le fléau asiatique du choléra, pénétré sourdement même en France. Çà et là, elles s'y repaissent dans l'ombre; elles serpentent entre le midi et le nord, et Paris, qui s'admire en pompant au loin la substance de la propriété pour n'en laisser au propriétaire que les sucs amers, ne voit pas qu'il abreuve de ces sucs, au midi surtout, le monstre grandissant d'une scission fatale à tous.

Entre tous ces membres palpitans d'un corps déchiré, Paris lui-même, Paris donc, que deviendra-t-il? « Qui donc aura Constantinople? » se disaient l'empereur Joseph II et l'impératrice Catherine II, en se distribuant l'empire ottoman. « Ah! que ferons-nous de Constantinople? » Paris embarrasserait moins. On a bien laissé en dehors de la Pologne démembrée, Cracovie, sa seconde capitale. On servirait Paris à son gré, on en formerait une république : elle serait l'Athènes moderne. Quel merveilleux sort pour la métropole des arts que de conserver en ce craquement terrible ses théâtres et ses monumens, ses bibliothèques et ses tableaux, ses modes et ses joujoux, ses rhéteurs et ses penseurs, sa civilisation et sa corruption! Les heureux de l'Europe y afflueraient comme au centre commun. Là, toujours paix profonde,

oisiveté douce, liberté pleine, atticisme délicieux : plus de rois d'une part, plus d'insurrection de l'autre. A la vérité, plus de rentes. Qui les paierait ? Ceux qui les paient aujourd'hui en sont bien las, et ne versent aux Parisiens leurs sueurs et leur sang que sous la vis du pressoir. Une fois libres envers la république parisienne, ils l'admireraient beaucoup, l'enrichiraient peu. Bordeaux trafiquerait de ses vins, Toulouse de ses grains, Lyon de ses soies ; Marseille s'épancherait en Afrique, Nantes en Amérique ; les états de Languedoc et de Bretagne auraient recouvré la puissance antique de se donner des routes et des canaux : les cités reprendraient leur cours naturel en progrès ou en déclin ; et Paris, borné à son petit fleuve et à son climat brumeux, morfondu en ses stériles beaux-arts, peu à peu délaissé, ruiné, dépeuplé, redeviendrait Lutèce ou deviendrait Babylone : et sait-on bien où fut Babylone ?

De ces résultats, les derniers ne présentent pas sous tous les rapports un aspect sinistre ; mais les premiers recommenceraient dans les Gaules une série inimaginable d'opprobres ou d'angoisses. Vous les paieriez cher, ô rois d'Europe ! et avant qu'un accord certain eût fixé vos limites, eût mis en équilibre vos nouvelles associations, un siècle entier éclairerait vos massacres mutuels. Mais vous aussi, contre de si grands maux, faibles Français, que pouvez-vous pourtant ? Vous avez perdu votre équilibre social au dedans, et vos passions continuent de vous battre de leur choc perpétuel. Vous avez non moins perdu au dehors votre équilibre politique, militaire, fédératif : et les nations étrangères, bien que troublées en elles-mê-

mes et harassées de leurs propres peines, se concertent de loin et de près pour vous faire expier vos fautes et leurs fautes. Unis et raisonnables, vous vivriez : désunis, insensés, passionnés, vous tomberez comme cet infortuné monarque d'Asie, qui vainement valeureux, énervé par l'âge, tomba presque sans coup férir sous le glaive du fils d'Achille : douloureuse image de ce magnanime et puissant royaume, si longtemps l'arbitre, le balancier, le modèle de l'Europe, et aujourd'hui inspirant à l'observateur ces terribles paroles :

. . . . . *Hic tulit exitus illum,*
Tot quondam terris populisque superbum,
Regnatorem Asiæ !

« Telle fut la fin de ce potentat, si fier de ses » terres et de ses peuples, ancien et superbe domina- » teur de l'Asie. »

LIVRE X.

CONCLUSION.

CHAPITRE PREMIER.

RAPPORT DES OBSERVATIONS ANTÉRIEURES AVEC L'OBJET DE L'OUVRAGE.

Nous voici donc parvenus au terme de ce long et déplorable examen. Le bien s'y montre en souvenir ou en illusion ; le mal, en réalité présente ou en péril prochain. Avant toutefois de donner le dernier pronostic à l'espérance ou au désespoir, remémorons les objets tour à tour soumis par l'austère vérité à l'inflexible sincérité.

C'est d'abord l'ordre *moral* qui a présenté sa situation.

La religion ! vous l'avez suivie dans les diverses tribus de la société ; vous l'avez vue respirer encore au sein des campagnes et en quelques régions, mais en général éprouver l'influence mortelle des villes et des classes aujourd'hui dominantes, et par elles se dissoudre dans un athéisme pratique, je dirais dans un *athéisme négatif*, s'il était permis grammaticalement d'exprimer par deux négations le complément du néant.

L'éducation ! elle vous a montré ses erreurs dans le but, ses erreurs dans les moyens : et vous avez vu cette jeune génération suscitée de toute classe, absorbée par les travaux de l'esprit au détriment des professions utiles, parvenue à l'âge où la force s'applique, et alors cherchant de toutes parts à arracher de la société par la force même de l'intelligence les biens matériels dont la nature et la transmission héréditaire ont réglé autrement la dispensation.

L'instruction ! vous avez reconnu ses progrès dans les sciences physiques, son déclin dans les beaux-arts et surtout dans la science des faits qui, sous le nom d'expérience, règlent le monde social. Peu d'étude ; peu de réflexion ; des lectures brèves et dénuées de suc ; des habitudes molles qui parcourent les surfaces sans y laisser d'empreinte. Divers symptômes enfin ont caractérisé l'affaiblisement des esprits alors même que l'homme avait cru donner à son esprit plus de vigueur par le libre essor des opinions fantastiques : dernière vanité qui est l'indice le plus sensible des empires arrivés à leur terme fatal.

Passant aux conditions *matérielles* de la durée des États, vous avez considéré la fortune privée et la fortune publique.

L'agriculture, base des fortunes privées, sondée en ses profondeurs, a paru tellement minée par l'assaut perpétuel des faits, des lois, des opinions, qu'il a fallu proclamer ces trois conclusions subversives : propriété du sol, une fiction ! loi agraire, une réalité ! subsistances, un hasard !

L'industrie ! elle a fleuri sous la Restauration : au-

jourd'hui elle se raidit péniblement contre une tendance contraire où les causes de lucre s'affaissent, où se multiplient les causes de ruine.

Le commerce ! sa principale et abondante mine, c'est le marché intérieur. Il s'en écarte et par l'influence de l'administration publique et par ses propres penchans, tandis que la décroissance de la domination française rétrécit son marché extérieur et le livre aux accidens de guerres calamiteuses.

Industrie ! commerce ! quelles autres plaies profondes sous le rapport moral vous a manifestées l'esprit qui anime en France ces professions vouées au lucre, et où pourtant la vanité balance et parfois étouffe jusqu'aux appétits si violens de la cupidité ! autre symptôme de cette déclivité rapide qui, jointe aux opinions vaines et négatives en morale, précipite la fin des empires.

Même conséquence, à l'inspection de la fortune publique : nous avons questionné ses élémens, l'impôt et le crédit. Ils ont répondu : stérilité du sol ! impossibilité d'une longue guerre ! inclinaison accélérée vers la banqueroute !

Un éclair, jaillissant sur le péril où une seule nuit de révolte heureuse jetterait à Paris les trésors d'or et d'argent matériels enfouis dans les caves de la Banque, suffit à faire voir l'inanité des richesses fictives, la fragilité du crédit public et privé, les rudes dangers des dogmes insurrectionnels.

Un autre éclair, apparaissant à un autre bout de l'horizon, un aperçu à longue portée, ont sillonné devant nous ces mots qui envahissent la France et

l'Europe : Banque ; Rente, Crédit. Ces mots et leur substance appartiennent à la famille judaïque. Par eux les Juifs, disséminés partout, correspondans et unis sur tous les points du globe, se sont rendus les puissans de la terre. Les révolutions les prennent pour entrepreneurs ; les monarchies pour libérateurs ; en sorte que la question financière en toute l'Europe, et surtout en France, se pourrait un jour résoudre en joug oppresseur des peuples chrétiens par le peuple juif, en moyens destructeurs du culte chrétien par l'ascendant des juifs : ineffable connexion ! (*)

Enfin s'est produit l'examen de la situation *politique*. Qu'est devenue, a demandé la Vérité sévère, la constitution essentielle de la monarchie française, ce tempérament spécial que Dieu, par la main du temps et non par l'artifice de l'homme, façonne à chaque nation ? autre réponse désolante. La Restauration, appelée pour guérir les maux de quarante ans, n'eut aucun égard au tempérament naturel. Avec la réprobation du clergé s'est tarie l'infusion du principe divin dans le système social. Avec la dérision prodiguée à la noblesse, s'est desséché le principe domestique qui lie les individus à la famille et les familles à l'État. Avec la perturbation excitée entre tous les rangs du tiers-ordre, s'est dissipé le principe conservateur qui tendait à ennoblir la richesse, à l'introduire dans la hiérarchie sociale, à l'épurer en la trans-

(*) Et au moment où ces lignes sont imprimées, voici un homme de race juive, M. Mendizabal, mis par une princesse Bourbon à la tête de la monarchie et de la révolution espagnoles !

formant en intérêt public par l'esprit désintéressé propre aux professions publiques. L'individualisme est devenu la règle absolue, arbitre du bien et du vrai, arbitre du mal et du faux. Point de classes; des évêques sans épiscopat; des nobles sans noblesse; des bourgeois sans bourgeoisie progressive; des mâles et des femelles sans famille; des unités sans agglomération ni gradation; des pierres sans édifice; des lignes sans espace; des heures sans durée; nulle réalité; rien au fond des choses; tout mis aux voix. Tel a jailli de la décomposition du tempérament primitif le principe nouveau professé et proclamé comme type universel, comme régime impérissable. LA MAJORITÉ DES NOMBRES : synonyme du droit du plus fort, lequel est synonyme de la barbarie érigée, dans ce chaos de paralogismes, en principe de civilisation

Et tandis que d'insensés opérateurs ont ainsi voulu transvaser le sang d'un corps à un autre ou manipuler à leur manière les principes de l'existence, quelle position ont prise ou acceptée les anciens débris des Ordres sociaux?

Le clergé! orné de vertus, il s'est effacé; resplendissant de ses malheurs, il s'est politiquement dégradé: supérieur encore, je crois, à tout autre clergé, conséquemment à toute autre asociation qui existe sur le globe terrestre, il s'en va néanmoins dans des voies où la hiérarchie ecclésiastique n'est peut-être pas plus affermie que la hiérarchie politique.

La noblesse! elle s'est affaissée, divisée, ignorée elle-même. Elle aurait pu épandre et communiquer sa vie. Immolée par le monarque, trahie par des en-

fans coupables du crime d'usurpation sur leurs propres frères, elle semble attendre la mort, elle à qui pourtant la monarchie tient par le fond de son être, comme elle-même tient au fond de la nature humaine par le l esoin inné de l'immortalité. Confusion de choses inextricable! elle ne justifie que trop ce fatal arrêt de M. de Maistre : « Si la noblesse abjure les dogmes nationaux, l'État est perdu. »

La bourgeoisie, ce troisième de nos élémens! elle n'était point la démocratie : elle y fut, au contraire, ainsi que les deux Ordres confraternels, obstacle préservateur. Un vertige, *l'égalité*, l'y a jetée et l'y a un moment confondue. Elle pouvait *égaler* en montant les degrés : elle a voulu *égaler* en dégradant et nivelant les degrés qui la dépassaient. Qu'il en résultât la *bassesse* générale, bassesse dans l'ascendant de l'or, dans les mœurs, dans les idées, même dans les manières, même dans les personnages, même dans l'allure politique, peu importait au vertige dominateur. Mû par des milliers de bras, le niveau a opéré les destructions de 1830 et improvisé à la hauteur de la bourgeoisie une monarchie illusoirement similaire.

Mais ce niveau jaloux qu'elle promène sur les positions supérieures, elle le refuse aux inférieures; alors scission entre la bourgeoisie et la démocratie. Celle-ci, forte des principes proclamés et mis en œuvre par la bourgeoisie confédérée tout à l'heure avec elle, réagit contre elle, la bat, la creuse, la mine, l'ébranle au sein des plus éclatans triomphes.

C'est une erreur capitale en la classe moyenne de se croire, au milieu du conflit général, un point d'ar-

rêt, un centre de bataille; elle n'est que l'avant-garde de l'anarchie, comme l'anarchie n'est que l'avant-garde de la barbarie.

Et la lutte entre les *nombres*, entre les plus ou moins forts, est maintenant le spectacle que le monde contemple, dont la France est la proie, où la soudaine monarchie hasarde çà et là tour à tour les divers fragmens de sa nouvelle armure. Nous avons sondé les forces qui peuvent protéger à l'intérieur la monarchie recomposée : forces qui consistent dans les systèmes financier, militaire, fédératif.

Force financière, illusoire;

Force militaire, périlleuse;

Force féderative, nulle : et nullité enveloppée de sombres nuages au fond desquels on entrevoit le fantôme ou la réalité du démembrement national.

En cette situation, y a-t-il garantie de durée? — Vous avez entendu la réponse : — la durée! ce serait pis qu'Omar; ce serait le feu mis à toute bibliothèque.

L'immobilité démentirait l'histoire. Il faut donc marcher en avant ou en arrière. De part ou d'autre, que trouve-t-on? que reste-t-il?

En avant se présente la république; en arrière se montre la monarchie héréditaire. Vers laquelle penchera ou tombera l'État, s'il est arraché de sa position actuelle?

La république! c'est la répétition des scènes qui graduèrent la chute de l'empire romain : c'est l'invasion des Vandales qui renversent tout dans leur court passage et que suivent les Huns menés par un

troisième Attila, autre *fléau de Dieu*, armé du sanglant despotisme, habile à consommer des ruines, inhabile à fonder un empire durable.

Le trône direct et transmis d'après les lois antiques!

. . . . . .

. . . . . .

Loi du 9 Septembre 1835.

Nouvel hommage à cette loi.

Rien ici pourtant ne lui est textuellement contraire. Mais ces lois élastiques de Majesté, *qui leur assignera leurs limites? Où l'on a interdit les* vœux *et les* espérances, *n'a-t-on pas peut-être inhibé jusquzs aux conjectures?*

Passons : et pourtant, qu'il est douloureux l'aspect d'un être humain qui s'acharne à son suicide! Paris a vu naguère avec compassion et effroi cette femme Prioleau. Son sang avait coulé par une et deux, et quatre veines. Un peu de vie subsistait encore. L'homme, à la fois son meurtrier et son complice, est lui-même touché, ébranlé. « Voulez-vous vivre? » lui demande-t-il. « — Non, je veux mourir; » — répond-elle; *et le dernier coup est frappé au cœur,* et ce coup fut le bon, *dit-il.*

CHAPITRE II.

CONSIDÉRATIONS SUR DES MOYENS DE SALUT.

Qu'il est difficile au voyageur le plus rapide ou le plus dégoûté des scènes du monde, de ne pas s'arrêter encore, çà et là, dans les régions qu'il traverse! Je viens d'examiner les chances de la monarchie héréditaire et élective. Chemin faisant, j'en aperçois qui, je crois, leur seraient identiquement salutaires.

Une fois déjà la fortune a porté au haut de sa roue la restauration royale et ne l'y a pas fixée. Autrefois aussi, Icare, doué d'ailes de cire par son père Dédale, parvint à s'échapper du labyrinthe; mais puis, il s'éleva trop dans les airs; les feux du soleil firent fondre ses ailes: il tomba. Salutaires images des effets qu'ont produits la prospérité, l'ignorance et la présomption.

Que ces effets aient été funestes à la nation, à ses ministres, à ses chefs, nos yeux en ont trop déjà observé le spectacle. Les hommes du passé n'ont pu s'en garantir. Plus de mesure, une direction plus sage seront-elles données aux guides quelconques du temps futur?

A cette question, une force majeure semble m'arrêter. Indiquer les moyens propres à rendre de la stabilité à la monarchie, est le problème qui se reproduit sans cesse et sous bien des faces. Le résoudre, on l'a vu déjà, n'est pas l'objet de ce livre; et néanmoins, je ne saurais repousser quelques réflexions qui se portent sur une de ces faces trop nombreuses. Elles concernent surtout le système de la vie propre et indivi-

duelle des princes qui désormais auraient à régir, non plus une seule cité, mais un vaste royaume. L'aspect comparé de la cour et des provinces me les inspira souvent : je les retrouvai dans les reflets de l'histoire ; je les revois ici dans mes spéculations sur l'avenir :

Simple épisode, si en France le monarque n'est rien, s'il *règne sans gouverner* ;

Considération substantielle, si la monarchie ne peut vivre et durer sans monarque agissant en corps et en âme.

Or donc, ni le monarque, ni la monarchie ne peuvent, se lançant dans le vague à leur gré, choisir arbitrairement les modes d'exister qui flattent leurs caprices ou leurs goûts. La monarchie a ses conditions naturelles d'existence; et le monarque aussi, quel qu'il soit, héréditaire ou électif, a des conditions de vie. En vain la France entière ramènerait par la main le fils de la victime de Louvel, *cet enfant de l'Europe*, au trône héréditaire des Capétiens; en vain, tous les partis qui sillonnent la France s'uniraient pour courber la ligne droite en faveur de la branche orléanaise. Les rois de toute race, de toute origine, retomberaient du trône, ainsi que leurs plus proches prédécesseurs, s'ils ne réformaient diverses habitudes ou maximes, qui en France, depuis deux siècles, ont subjugué et énervé la personne régnante. Sur la route, ma main a sondé plus d'une plaie. Peut-on ne pas observer celles qui ont dénaturé les habitudes de la vie des princes? Les habitudes sont devenues des maximes : les unes et les autres ont été fatales au monarque; et leur redressement serait pour l'avenir l'une des conditions de la durée.

Premier point à résoudre : plus de capitale. Un roi

en France est roi de toutes les provinces de France; et chacune a droit de vivre, de prospérer, de posséder son régulateur suprême.

Au surplus, Paris, merveille du monde matériel, mais fléau de la France et du monde moral, doit être prêt à son sort. Nous avons prévu déjà quel serait son destin en cas de dissolution monarchique : d'abord Athènes moderne, et ensuite ou Lutèce ou Babel. Ici nous considérons des cas moins graves : nous sondons les hypothèses de salut, et, dans celles-ci mêmes, la première condition contre les révolutions perpétuelles c'est la déchéance de Paris. A cet égard, nul dissentiment : les avis abondent, et tous disent à Paris que tous les modes de gouvernement sont d'accord pour ne pas fléchir devant même sa ruine éventuelle. Les gouvernemens surtout que n'appela pas au pouvoir le droit héréditaire, sont fermes en ce dessein. « Je veux, disait Napoléon, placer Paris dans un triangle de feu ; » et les trois points d'où le feu destructeur devait à son gré dévorer Paris, c'étaient Vincennes, Montmartre, les hauteurs de Chaillot. Sous le règne de Louis-Philippe I^er^, aucun mystère n'a dissimulé l'intention de multiplier autour de Paris les feux et les triangles. Ce fut la branche aînée des Bourbons qui, s'étant faite essentiellement parisienne, ne put vaincre sa prédilection en faveur de Paris. Mais tout amour déréglé s'use. Paris a *conquis* son roi en 1789 (disait le maire de Paris le lendemain de la prise et des meurtres de la Bastille) : et voyez comme il a usé de sa *conquête* brutale. Il l'a laissé mourir en 1793, fuir en 1815, bannir en 1830. N'est-ce pas assez? Désormais tout monarque devra reconnaître enfin qu'établir son trône à Paris c'est l'asseoir dans les

tourbillons des tempêtes. Louis XIV l'avait pressenti : mais il ne put consommer sa résolution : guerrier, il ne voulut pas trop s'éloigner des frontières; splendide et prodigue, il voulut à Versailles forcer la nature. Ce fut une double faute. Les prolonger serait la troisième. C'est grand dommage d'abandonner les splendeurs de Versailles, les grâces de Saint-Cloud, les beautés de Fontainebleau, les charmes de Compiègne, la captivité même des Tuileries, les souvenirs dont l'histoire a parsemé tous ces délicieux ou majestueux séjours. Mais ailleurs sont encore échappés aux Vandales tels châteaux de François Ier, des Médicis, des Montpensier; ailleurs est le château où naquit Henri IV; ailleurs, et du Grésivaudan à la Bigorre, et du Rhin à la Loire, et de la Loire à Vaucluse, sont d'aussi beaux sites et de plus beaux climats : et puis, que sont ces minuscules objets près des scènes qui rappellent un 14 juillet, un 6 octobre, un 21 janvier, l'immobilité d'un 21 mars, le délire d'un 29 juillet! Et notez que les scènes d'attaque ou d'abandon ne sont point accidentelles à Paris : c'est le fruit propre à l'immensité d'une population imprudemment accumulée, nécessairement pervertie; en partie composée de tribus nomades qui ont faim et soif du désordre; tour à tour furieuse et calme, mais calme et unie comme la mer qui recèle des abîmes. Londres est plus grand et peut n'être pas moins pervers. Mais Londres est le vampire de l'univers commercial. La mer s'approche de ses murs; et ses mille vaisseaux qui, sans cesse l'alimentent, sans cesse aussi la dégagent, l'évacuent. Londres enfin n'aspire pas à régner. Paris veut vivre et régner; il ne peut subsister dans son état présent sans exténuer pour lui la monarchie

entière : il ne peut régner, sans disposer arbitrairement de la personne du monarque. Il en dispose en saisissant le lit royal, comme un créancier prend la couche de son chétif débiteur. Ce lit des Tuileries est le trône de France ! et l'émeute dans une nuit, l'étranger dans trois jours, s'y peuvent étendre et y asservir la *grande nation*.

A moins de ressorts violemment et continûment tendus, l'émeute est à Paris comme en permanence ; ses causes sont aussi multipliées qu'actives. Il en est de générales et terribles : c'est une famine, c'est une contagion. Il en est d'inhérentes aux mœurs parisiennes dont la politique fait à son gré une arme destructive. Il en est même d'accidentelles et en apparence chétives que la plus sage administration peut soulever, et soudain, et presqu'à son insu. Je vais citer un exemple pris entre choses inaperçues et bien vulgaires. Quoi de plus nécessaire à Paris que l'eau ? Quel bienfait plus tentant pour un administrateur que l'art de faire arriver l'eau spontanément en chaque maison ? Dès long-temps on s'en occupe ; on y voit le chef-d'œuvre de l'édilité. Eh bien ! vigilans bienfaiteurs, accomplissez cette œuvre en un jour. Le lendemain, 8,000 hommes qui distribuaient hier l'eau dans les rues se soulèvent comme un seul homme. Ils attaquent les maisons et les pillent ; ils attaquent le trône et le renversent..... Et tel serait le pivot fixe d'une vaste et stable monarchie !

Quel vertige d'ailleurs peut entraîner un gouvernement quelconque à concentrer perpétuellement toutes ses richesses, et je n'entends pas seulement les trésors pécuniaires, ses banques, ses dépôts et ses diamans, mais les richesses morales, les archives nationales,

les actes diplomatiques, les plans de guerre, etc., dans une ville placée constamment sous le canon de l'ennemi. Que sont aujourd'hui les citadelles de la frontière du nord? On les tourne. Dans quelle proportion est aujourd'hui la puissance militaire de la France? dans l'infériorité relative; et c'est dans une cité ainsi ouverte qu'on dépose, en fermant les yeux, et l'action politique de l'administration publique et tous ses documens matériels et moraux! Je dirai en passant que, dès 1816, alors préfet de Bourges, j'insistais envers le ministère du temps pour faire creuser le canal de Berry (maintenant exécuté) afin, disais-je, de placer en arrière et l'établissement central de l'artillerie et le dépôt général des archives françaises pour les garantir sous le double front de la Loire d'abord, du canal ensuite: double voie d'ailleurs ouverte à des translations par eau vers l'ouest ou vers le sud, faciles et rapides en cas d'irruption imminente. Depuis lors, la sécurité s'est encore énervée; Bourges serait trop voisin du péril; et je ne sais si Clermont, Tulle, Périgueux, si le milieu montagneux, anfractueux, cavernoux du milieu de la France, suffira désormais pour préserver la France des maux dont Paris a si bien su et saurait si bien encore aplanir les voies aux fléaux accourant de tous les points de l'horizon.

Dégrader Paris, c'est l'atténuer, non le détruire: et la prétention de Paris au titre exclusif de capitale n'irait pas sans doute jusqu'à l'induire à prononcer sur lui l'anathème attribué à l'inflexible général des jésuites, alors que sous Louis XV on voulait imposer à son ordre une réforme moins salutaire: *Sint ut sunt, aut non*

sint, disait-il ; et il était dans son droit. Mais les Parisiens excèdent tous les droits comme ils propagent tous les maux qu'ils subissent eux-mêmes.

Paris a deux modes d'exister : l'un naturel, l'autre factice. Son mode naturel est délimité par la puissance du territoire qui l'entoure, du fleuve qui le traverse. Son existence artificielle ne se crée ou ne s'alimente qu'au détriment et au péril de la France entière. Au premier mode appartiennent ménagemens, droit commun, et surtout silence des triangles incendiaires. Au mode factice, est due guerre continue, mais lente et sans violence. On s'éloigne ; on porte ailleurs, où bon semble, le foyer des affaires ; on fait diverger les communications ; peu à peu s'écarte alors la population accidentelle. Avec elle s'écoule le nombre excessif des hommes de métier. Le cercle des habitations se resserre ; les hôtels externes se convertissent en granges fécondes ou en ruines instructives ; et l'on n'entend plus répéter ce mot que j'ouïs en frissonnant dans la bouche du préfet de Paris, un jour où il complimentait le roi Louis XVIII sur la prospérité de son règne : « Et en cette année seule, se sont élevées trois cents maisons nouvelles ! » : Exubérance de tête qui transformait en squelette le corps social ! progrès synonyme de déclin ! déclin précurseur de la chute !

Quel que soit le cours ultérieur des choses présentes, on peut dire que la décadence de Paris est presque aussi certaine qu'elle est désirable. Etat de légitimité ou de légalité ; état de paix ou de guerre : chaque situation l'y pousse.

La légitimité ! si elle persistait dans ses faiblesses traditionnelles, vingt ans ne s'écouleraient pas sans

que Paris lui-même en fît de nouveau haute et dure justice.

La légalité ou tout gouvernement né d'une révolution! De sa part, nulle indulgence ;- les triangles, les forts détachés.

La paix! Surabondance de sang, effervescence progressive, qui mettent aux prises les canons des forts et le principe insurrecteur.

La guerre! Irruption et effort des étrangers contre ce point unique où est la vie du royaume : et alors, ou bombardement ou soumission : par le bombardement, destruction ; par la soumission, ruine pécuniaire.

Et si la soumission se termine en conquête permanente?

Ou la grande ville est placée sous la domination étrangère qui accélère ou du moins laisse agir les élémens propres à dissoudre une grandeur menaçante ou importune ;

Ou bien la grande ville reçoit une indépendance en diplôme, passe au rang déjà décrit de l'antique Athènes, ce centre du goût, des arts, du parlage, et se termine par l'aspect actuel de l'Athènes turque.

Bref, sans effort de prévoyance, sans excès de justice, sans rigidité de calculs, dans l'intérêt des vrais Parisiens eux-mêmes, non moins peut-être que dans celui des gouvernemens héréditaires ou électifs, on arrive à cet axiome-ci :

D'une part, monarchie et monarque ; d'autre part, Paris tel qu'il est, sont choses incompatibles.

Ainsi, premier point de la stabilité : abrogation d'une capitale.

Second point qui se lie au premier dans les voies de

salut, en toute hypothèse : c'est l'abrogation du métier de courtisan et la réduction de la cour au cortége utile. Les formes de l'Asie ne furent point originairement les formes appropriées à la monarchie française; et, nouvelles et étroites, elles ont cessé d'être applicables aux âges modernes. En vain les spéculateurs aspirent à créer du nouveau en France : c'est l'ancien qui sera nouveau ; et, en remontant aux anciens usages comme aux anciens principes, on pourrait atteindre au but proposé et vainement entrevu par les novateurs idéologues, le *renouvellement* de la vraie monarchie. Louis XIV et Napoléon, qui de leurs noms emplissaient le monde, ont pu par exception remplir une cour orientale : et encore aux jours de l'adversité, alors que les princes voient clair dans les choses, à un siècle l'un de l'autre, quel avantage en ont-ils su recueillir? De la gêne sans force, du phosphore sans lumière. Illusion, fugitive dans les mauvais jours, fallacieuse dans les bons, toujours illusion, la cour n'opère que le vide. On n'y évoque que des fantômes ; et déjà Paris n'offusque-t-il pas suffisamment la vue des monarques? Paris lui-même a sans cesse la vue offusquée ou distraite. Il ne voit l'humanité qu'à travers le théâtre, le roman, la mode, la boutique, la coterie. L'homme courbé sur le soc de la charrue (et vingt-cinq millions d'êtres humains sont dans cette attitude en France) ne lui est pas connu. Ses livres n'en font ni cas ni compte, ses salons et ses drames non plus. Enveloppé en ses prestiges, il en forme autour des monarques un nuage épais. Sur ce nuage obscurcissant, la cour survient qui épaissit les ténèbres par un bandeau tissu de main de courtisan.

Que peut voir un monarque en de telles ombres? Il n'entrevoit que des relations factices, et il méconnaît les réalités de travail et de bien-être qui régissent le genre humain. Il s'abuse sur les intérêts matériels et moraux de l'administration publique, sur les intérêts locaux, sur le mérite ou sur le démérite des hommes, des actions, des professions, des familles. De ses mains s'échappent des faveurs jetées au hasard et sollicitées à l'abri de la nuit profonde. Le mensonge consomme l'erreur; et, fatigués de tant de méprises, les rois tombent dans une vie artificiellement monotone, réglée à la minute, bien littéralement minutieuse, vie indolente, théâtrale, mortelle à eux et à l'État. Qu'au contraire, et tels que les rois de France avant Louis XIV, tel surtout que Louis XI, ce fameux Louis XI imitable en ce point seul, désormais plutôt nomades que sédentaires, ils parcourent lentement, ils voient ils écoutent, ils connaissent les hommes et les choses, les cités et les châteaux, les garnisons et les ports de mer, sans vaines parades, sans attirail inutile, sans frais excessifs; séjournant six mois à Marseille, six mois à Nantes ou à Strasbourg ou à Toulouse, à Lyon ou à Tours, à Lille ou à Pau. Tous ces lieux ont leurs habitans; tous ces habitans sont accessibles à l'influence de l'affabilité, de la grâce, de la raison, de salutaires exemples. Les monarques n'y seraient plus le *dieu inconnu*. Vus et appréciés sous la forme des mortels, ils n'en recevraient pas un moins pur encens; et à leur tour ils apprendraient d'abord à inspirer, puis à savourer l'affection sincère d'une noblesse qui, recrutée sans cesse par la haute bourgeoisie, rendue à sa destination sociale, leur montrerait sans

cesse un corps florissant et dévoué d'hommes en qui sont les garans inviolables de l'armée, de la marine, de la magistrature, de l'Église même. Introduits dans la vie civile qu'ils ignorent, les princes s'accoutumeraient à recevoir, non pas toujours les hommages du front, mais les témoignages du cœur. En leurs divers manoirs plus hospitaliers que superbes, ils verraient aux courtisans toujours souples se mêler des amis parfois rébarbatifs. Ils retrouveraient en ceux-ci les *compagnons*, les *comtes*, mots issus de la même étymologie, COMITES. D'une société où les rangs se rapprocheraient dans leurs apparences, sans se confondre en leurs réalités, pourrait surgir l'intimité qui est à la fois discrète et sincère. L'intimité enseignerait l'art de pénétrer le faux et le vrai. Elle aussi aurait l'art de détendre sur ces fronts augustes des ressorts trop tendus, d'en éclaircir les ombres trop fatigantes. De part et d'autre, on reviendrait de l'Orient; on retrouverait l'antique France..... Oh! qu'ainsi l'esprit public de la nation se reformât par un esprit de famille publique modelée sur la famille domestique; et de nouveaux et forts liens se pourraient resserrer entre le chef et les membres; et l'unité nationale parviendrait à se reconstituer autrement qu'en ces paroles attribuées dans un sens trop étendu à Louis XIV : *L'État, c'est moi.*

Des abus et des ennuis naîtraient sans doute en cette façon de régner que j'oserais appeler l'ubiquité royale. Mais les révolutions sont pires que l'ennui; mais s'il survenait des abus, l'art d'éluder les abus fastidieux manque moins au cortége des princes que le bien-être aux peuples et que le bon ordre à la

France excédée ; mais le travail est la loi de tous, et il finit par surmonter tout : *Labor improbus omnia vincit.*

Troisième point de la stabilité, lequel se lie aussi et au premier et au deuxième ; c'est la liberté rendue ou donnée à de grands corps de provinces : vœu maintenant général et vœu raisonnable. Pour la plupart des provinces, c'est un droit antique ; pour toutes, ce serait une satisfaction. Qu'elles gouvernent les affaires à leur gré, mieux ou pis, n'importe : je pense qu'il y aura du pire souvent ; car il est vrai que dans nos provinces les hommes habiles sont rares : tant et si bien, depuis un demi-siècle, Paris les soutire et les consomme ! Il est vrai encore qu'en dépit des grands principes, les administrations gratuites, où le calculateur perd son temps et où l'homme de bien qui ne calcule point fait des ingrats, sont d'ordinaire délaissées, dédaignées et stériles. Les résultats pourraient donc ne pas briller toujours : des fautes seront faites, des intrigues s'ourdiront, des passions éclateront. Le chemin neuf ira serpenter sur le coteau, au lieu de glisser dans la vallée. L'ingénieur imprimera contre ce méfait un mémoire ; le coteau y répondra, et le vallon publiera le sien encore. Pendant que les esprits et les diseurs useront leur fougue en ces débats, le prince et son trône reposeront en paix. S'il veut hasarder quelques avis, dispenser quelques secours, on lui en saura gré ; et lui, tranquille observateur de ces paisibles tumultes, il conduira le grand navire alors affranchi de fardeaux importuns ; et, soit qu'il dirige, ou par lui-même ou par autrui, des plans de guerre, de négociation, de finances, de législation générale,

ton ministère pourra le suivre en ses mobiles stations, sans traîner à la remorque ni des monts de papier ni des hordes d'écrivains.

Ainsi tour à tour chaque lieu passerait sous les yeux de la personne royale, et de part et d'autre le foyer du patriotisme pourrait s'y ranimer, s'y alimenter encore. Les exclamateurs ne crieraient plus : *France! France! ô belle France! vive le roi!* sans connaître ni roi ni France. A la royauté, le gouvernement dégagé d'entraves ou de surpoids; aux provinces, l'administration; aux états-généraux périoques, le dépôt du gouvernement représentatif, la haute législation et la haute surveillance. Il semble qu'ainsi distribué, avec suite et avec art, le mouvement de vie pourrait rendre au corps de l'État son allure naturelle. Maintenant, législation, administration, gouvernement, tout est pêle mêle; les trois choses sont garrottées l'une auprès de l'autre; elles rappellent ces statues liées par des chaînes de fer aux pieds d'un cheval de bronze. Effigies et coursier demeurent immobiles, et tout se jette et s'enfonce dans ce moule d'immobilité; l'encre y coule à flots; la parole y déborde, et voilà tout. Tout, jusqu'aux régimens, s'immobilise en d'inextricables écritures; il est tel corps militaire dont les archives traînantes excèdent en volume et en poids les actes d'un ministre de Louis XIV; et sous cet étrange rapport, moins dangereux pourtant que le vide pécuniaire et que le vide fédératif, la guerre aurait en ce jour une impossibilité de plus. Cette infructueuse végétation, cette stérile abondance, cesseront le jour où, suivant le vœu général et presque unanime, le monar-

que, simplifiant tous les rouages, réduire l'usage de la parole et de l'écriture, ainsi que l'importance de la capitale, ainsi que la pompe de la cour, au strict nécessaire.

Je crains d'excéder ma limite. En faveur néanmoins de l'ordre général, mentionnons un quatrième point, lié implicitement aux trois qui précèdent, mais encore plus indispensable à la prospérité de tout régime possible, et même de l'impossible république : c'est la prédominance rendue au système agricole dans l'ensemble administratif, et son affranchissement des impôts qui, en temps de paix, dessèchent en ses germes la richesse sociale. Aujourd'hui la capitale l'opprime ; l'administration l'étouffe ; la rente le dévore ; l'ignorance des princes et des ministres le laisse sans défense, ou mieux encore elle en pressure obstinément tous les sucs réparateurs. Un spirituel philosophe que le tour de son esprit ne portait guère, ce semble, à ce genre d'observations, La Bruyère dit : « On se lève à la ville dans une indifférence *grossière* des choses rurales et champêtres. » Combien plus à la cour ! Sans doute un système raisonnable et libérateur prévaudrait quand le monarque, affranchi lui-même des préventions compressives et de l'indifférence *grossière*, reconnaîtrait de ses yeux où est en France, sous le rapport matériel, la force élémentaire de la prospérité publique. Sans ressusciter Nestor et Laërte, sans aller chercher des modèles en Chine, nous avons vu dans la moderne Europe, en Prusse, Frédéric-le-Grand faire semer de la luzerne et planter des mûriers ; en Angleterre, Georges III s'applaudir du titre de *farmer*, *fermier*, et manger en pain le

blé semé, moissonné, pétri, par son fils Georges iv. Que fut auprès de cette science pratique la littérature de Louis xviii? Les résultats ont signalé la différence; et que serait dans la France agonisante un prince dont l'instruction embrasserait plusieurs langues et ignorerait froment et vignes, oliviers, soies et troupeaux? à cette ignorance pourtant s'attache l'impôt qui tantôt paralyse les nations, tantôt en soulève les masses et brise les trônes.

Aussi, et les études et les travaux du monarque devraient se tracer sur une ligne naturelle, et suivre, en France même, leur cours habituel. Long-temps l'instruction des rois et l'application de leur Conseil furent non seulement préoccupées, mais absorbées par la diplomatie étrangère. Il en est ainsi des empires qui sont en voie de croissance. L'empire français était dans ces crises de développement à l'époque où les monarques voulaient s'approprier l'Italie et la Flandre, entre Charles viii et Louis xv. Qu'à jamais la France renonce à l'Italie; qu'au contraire, elle parvienne (et ne cessons de le dire, l'Europe entière y devrait conspirer,) à s'incorporer irrévocablement au nord les contrées que le Rhin limite. Accomplie alors, finie à ce terme, elle entendra que ses chefs se replient sur son intérieur. Pour eux, la diplomatie ne sera plus qu'un accessoire; ils cesseront, au gré de tous, d'en faire une science plus tracassière qu'efficace, plus bruyante que clairvoyante; ou quelquefois une science cruellement facétieuse, alors, par exemple, que la diplomatie légitimiste délaisse don Carlos, et que la diplomatie libérale révère en Ferdinand vii le droit de léguer ses peuples par testament.

Tant étudier à de telles fins, c'est trop de labeur. Surveiller, conseiller, prévenir : ce genre d'intervention est facile. Seul, il conviendrait à la France complétée ; et en vérité il n'est pas objet de haine ou d'ombrage, quand la cupidité en est exclue, quand la sagesse en est l'âme, quand l'ordre général en est le but et le résultat.

Désormais donc, bien moins qu'aujourd'hui où, si en choses de telle gravité j'ose me permettre une telle image, où, dis-je, l'Europe est sans cesse lancée dans un bal politique de figurans en vis-à-vis, en croisés ou chassés ; bien moins aussi que dans les quatre siècles antérieurs où la France était dans sa crise progressive, le monarque français appliquerait au dehors et sa science et son temps. Moins occupé d'ambassadeurs, de dépêches, d'oscillations éternellement renaissantes, il pourrait immobiliser moins sa résidence, moins enchaîner loin du peuple sa vie royale. Deux effets décisifs pour la prospérité publique rejailliraient de cette situation : moins de troupes permanentes videraient le trésor du prince ; plus et beaucoup plus de connaissances positives empliraient sa tête.

Arrêtons-nous à ces considérations qui, étendues au loin dans l'avenir, concerneraient la vie personnelle d'un prince appelé à être vraiment le *Rénovateur*.

Beaucoup d'autres réflexions pourraient se déduire ici du caractère belliqueux ou pacifique dont la nature aurait formé les goûts propres d'un autre Télémaque. Être de sa personne guerrier, général, amiral, n'est pas indispensable. On peut y être suppléé : mais rien ne supplée en un roi à la faculté de bien

juger : et, pour juger sainement, il faut voir clairement ; il faut voir de ses yeux ; et pour qu'un roi puisse aller voir de ses yeux, il ne faut pas qu'il se tienne dans les entraves d'une ville, d'une cour, d'une administration absorbante, de systèmes anti-agricoles, anti-nobles, anti-religieux, anti-véridiques à tous égards.

Un roi sans cour, la France sans capitale, la capitale à peu près sans rentes, les rentes sans oppression du territoire, le territoire objet principal de la politique, la diplomatie objet secondaire. Au premier coup d'œil ces choses peuvent surprendre ; elles placent la royauté dans une attitude nouvelle. Faut-il qu'au terme de nos dissensions si la Providence leur ouvre une issue propice, faut-il qu'exactement le premier prince appelé à prendre et à soutenir un rôle ainsi dégagé d'accessoires, réalise en sa seule personne l'union imaginaire des dons qui caractérisèrent Henri IV et le père de Louis XV? Faut-il que strictement, pour accomplir le vœu total, il agglomère près de lui, en un seul et même ministère, Richelieu et Sully ? Faut-il qu'assez sage pour être et assez heureux pour pouvoir être invariable dans le choix de ses ministres, il puisse, ainsi que la sage et constante Autriche, rencontrer un ministre principal, un autre Metternich capable de donner chaque jour au travail douze heures dont quatre en allemand, quatre en français, deux en latin, une en italien, une en slave? de telles conditions deviennent bien rudes. C'est probablement mettre à trop haut prix les secours et les bienfaits providentiels. C'est plus qu'il ne faudrait sans doute. Mais

toujours est-il certain que dans la voie nouvellement tracée au monarque français, la route une fois frayée, jalonnée, aplanie, un phénomène ne serait plus nécessaire aux successeurs. Désormais un génie médiocre dans la royauté ou dans le ministère suffirait pour maintenir ces temps plus simples et plus sûrs où le monarque était le premier *homme de la nation* (gentilhomme) et le premier propriétaire; où ses ministres l'accompagnaient partout sans fracas, ne passaient pas six mois par an en serre chaude dans une fabrique de lois, consumaient leurs forces à choses plus utiles qu'à des pugilats de tribune.

Quant aux conditions vitales dont la nation française manque et a besoin, qu'ajouterais-je?

Reparlerais-je du *gouvernement représentatif* à la moderne et à l'anglaise? je ne sais si la forme qu'il a prise en France depuis 1830 n'est pas sacrée; je ne sais même si la critique en est permise. Tel d'ailleurs, redisons-le, n'est pas mon sujet. C'est du passé à l'avenir que je tends la chaîne; examinateur du passé qui précéda 1830, j'ai vu la corruption progressive dans les chefs, la férocité progressive dans les peuples : tels furent les fruits du gouvernement anglais. Quels moyens curatifs dans l'avenir? A un peuple dans la verdeur appartient la férocité prompte; à un peuple dans la corruption, appartient la férocité réfléchie, rusée, lentement dévorante : c'est la différence du lion à l'hyène L'action des levains corrupteurs doit livrer la France en proie à la dernière; et tels en effet sont, à travers les torpeurs de la civilisation, tels sont les progrès de la férocité populaire, que, je le dirai, dussé-je effrayer la stupide mollesse,

il n'est déjà plus un Français favorisé ou du rang ou de la fortune, depuis le maître du trône jusqu'au maître du manoir ou du comptoir, à qui en ce moment soit permis de dire : Mon dernier soupir s'exhalera sur le chevet de mon lit.

Pourquoi un tel état? c'est que les conditions vitales sont en défaillance. Ordre moral, ordre matériel, ordre politique, tout souffre, tout se décompose. Ici tracer dans un système régulier et circonstancié les voies curatives qui subsistent encore serait un autre ouvrage : il ne serait pas imposible; j'avoue qu'il fut essayé; mais il excéderait toute mesure; il serait hors de ma route; il serait importun et inopportun. Deux mots uniquement y appliqueront et expliqueront ma pensée. Vous connaissez la Hollande; vous savez comment elle se protège contre la mer et contre les fleuves qui dominent son sol. Qu'une fissure entame ses digues; et l'onde se précipite, inonde les polders, bat les cités. Dans l'effroi général, l'ingénieur opposera-t-il aux vagues des pelletées de terre? fera-t-il les vaines ordonnances de juillet 1830? il convoquera la masse des auxiliaires, soulèvera des masses d'obstacles, suivra les anciennes dimensions et renforcera les anciennes bases des digues qui ont fléchi.

..... Abstenons-nous. Oui; qu'aujourd'hui il soit assez d'avoir, entre les ravages subis par la France, signalé aux vrais philosophes le déclin du christianisme et même l'affaissement du déisme; aux savans, l'esclavage de l'enseignement et l'insuffisance de l'érudition; aux législateurs, la pulvérisation du sol par le dissolvant du Code civil; aux propriétaires, leur ruine par l'impôt; aux industriels, leur ruine par l'appau-

vrissement du sol et par les chances de désorganisation générale ; aux financiers leur ruine dans le gouffre du crédit ; aux rentiers, leur ruine dans l'oppression même exercée par la rente qui veut prendre et ne pas rendre ; aux écrivains, le journalisme qui affaiblit, asservit et égare les esprits et dont eux-mêmes subissent le joug, obligés qu'ils sont d'étouffer leurs vrais talens en des cadres étroits ; aux orateurs investis d'un caractère public, l'abus du langage qui, réfléchissant et redoublant l'anarchie sociale, attribue le blanc au noir, le noir au blanc ; aux publicistes qui étudient les mœurs de l'intérieur, l'annihilation du clergé et de la noblesse, élémens primitifs de la monarchie française, conséquemment son essence et condition *sine quâ non* de son rappel à la vie ; aux publicistes qui attachent leurs regards sur l'extérieur, l'abandon actuel et la réaction future des autres puissances ; aux Parisiens, leur sort, s'ils continuent à se croire rois de France et si la France continue à se croire et à se faire sujet de Paris ; aux augustes Bourbons eux-mêmes, les dangers de mort auxquels les exposent de part et d'autre leurs dissensions fatales ; à la France actuelle enfin et à la jeune génération qui s'y accumule et s'y foule, les passions aveugles dont chacun ose se faire un bouclier contre l'expérience et une torche contre sa patrie.

Je n'ai point parlé aux sociétés occultes : à quoi bon ? Il semble que leur essence soit de se jouer dans le sang et dans les décombres.

Que des tourbillons de ces passions impies ou tumultueuses s'élèvent simultanément l'ombre de la liberté et la réalité du despotisme, c'est une loi de l'ex-

périence ; car où la foi s'éteint, le despotisme accourt. Liberté vraie et christianisme, d'une part ; despotisme et athéisme, de l'autre : soyez sûrs de cette concomitance : et en effet, roi, père, mari, maître, ont besoin de s'assurer par des garanties. De là naquit l'esclavage. Mais la religion contient les sujets, les familles, les ateliers. Par elle seule, le joug se relâche et la liberté respire : et cette génération voudrait simultanément dénier toute garantie et briser tout despotisme! elle voudrait qu'on la laissât libre et de tout faire et de ne rien croire! cruelle cécité ! voix close à l'affranchissement, au perfectionnement, à tous les développemens dont la France nouvelle suit la décevante image ! à l'issue de la voie qu'elle suit, est le despotisme brutal qu'elle avance ; qu'elle renie en tout le droit et invoque en tout la force, le nombre, la majorité : et elle apprendra comme ils sont doux les temps où tout s'appuie sur l'officier ; l'officier sur le soldat ; le soldat sur son caprice.

Déplorables Français que bercent tant de songes, prenez l'inverse de ces choses, de ces idées, de ces passions ; là est la vérité ; là, peut-être encore la conservation. A d'autres temps, à d'autres hommes, le soin de développer à vos yeux une route nouvelle, pas à pas, la toise à la main. Mon dessein est accompli. Parvenu au dernier point de partage entre les accidens de vie ou de mort, il doit me suffire d'avoir indiqué du doigt celui des bras de la route qui peut éventuellement être salutaire, et d'avoir sondé l'autre jusqu'à l'affaissement où la voie s'abîme en ce lieu de ténèbres qui ne connaît plus que *pleurs et grincement de dents*.

CHAPITRE II ET DERNIER.

LA FRANCE DOIT-ELLE PÉRIR?

C'est du point de partage que je me retire.... et là, encore, je m'arrête un dernier moment, prêt à disparaître sans retour, comme un voyageur jette un dernier coup-d'œil sur la région dont il s'écarte. Un dernier objet y frappe ma vue et ma pensée. La voyez-vous ici la formidable colonne où sont gravés, par une main divine, ces caractères de feu : « To be or not to be : *Être ou ne pas être.* — It is question : *Là est la question ?* L'effrayant génie de Shakespeare m'enchaîne à ces mots et me presse de ses doutes et me demande une solution.

Être ou ne pas être ! Affreuse interrogation que s'adresse avant de descendre au tombeau l'homme indécis en sa croyance ou incertain de ses destinées !

C'est un horrible spectacle que celui d'une nation, tout à l'heure ivre de combats, maintenant couverte de plaies que ses propres mains enveniment ou déchirent, arrivant de nuit à cette voie ténébreuse et double, où là est l'hospice, ici le gouffre, se penchant vers le

salut, se rejetant vers le sépulcre, y attachant ses sombres regards, et se disant : *To be or not to be!*

La France agonisante se traîne ainsi dans l'indécision de son sort; et la station, qui lui est impossible, ne la sauverait pas de ses plaies meurtrières.... S'arrêter? elle ne peut. Aller? où?

Réduite à de telles angoisses, toutes ses conditions de vie ou de mort balancées, doit-elle périr? Ce fut la thèse de cet écrit.

A Rome saccagée par les Gaulois, restaient le Capitole et Camille. A Rome encore aperçue par Annibal, restait Scipion. A Charles VII, restaient Jeanne d'Arc, une noblesse nombreuse et guerrière, un esprit patriotique et monarchique. Alors, ni Rome ni la France ne périrent.

Ainsi que les corps sains et jeunes, les États bien constitués peuvent ressentir et surmonter des crises terribles. Mais quelle ressource demeure à la caducité aggravant tous ses maux par les excès les plus propres à détruire son tempérament naturel?

Que reste-t-il à la France usant ses forces caduques à bouleverser sa constitution primordiale? Le temps n'est plus où sa jeunesse était en proportion de son délire.

La plupart des chapitres voués, en cet écrit, à l'investigation du bien ou du mal, dans l'ordre *moral, matériel, politique*, se sont, on l'a trop vu, terminés par un pronostic mortel.

Voir périr un peuple si brillant, spirituel, courtois, généreux, fort sous les armes et fort dans les lettres souvent grand, quelquefois sublime alors que le génie religieux et chevaleresque en fit l'embellissement du monde social et la fleur des tribus humaines; peuple

aujourd'hui encore riche en hommes qui, pris un à un dans toute classe, soit haute, moyenne ou vulgaire, mis à l'épreuve hors des arènes politiques, observés même avec défaveur, étonnent par la puissance du bon sens et par le charme de leur bonté;

Le voir périr au moment où des prodiges d'arts matériels et industriels signalaient vers ce point l'essor d'une haute intelligence;

Où encore, dans l'équilibre politique, si peu d'extension territoriale manquait à son développement complet, et où dès lors il n'aurait plus eu d'autre sort que le noble destin de tenir en ses mains fermes le caducée de la paix européenne; tandis qu'au contraire, l'Europe imprudemment jalouse, ne célébrera ses funérailles et ne saisira son héritage qu'à travers d'interminables guerres et des millions de morts;

Et le voir périr, ce peuple privilégié, par ses propres vertiges, par le démembrement de Médée;

Périr donc sans retour; cesser d'être: *not be!*

Une perspective si désolante, si abondante en catastrophes inexprimables de toutes dimensions, porte un caractère si effrayant, qu'un tel et dernier arrêt remplit les yeux de larmes et se glace dans la bouche.

Examinons encore: recueillons-nous. Êtres intelligens, dépassons la sphère où circule la politique humaine: appelons-en à des considérations supérieures!

Il n'appartient à personne de dire que la nation française soit nécessaire au monde social vu dans l'ensemble de l'espace et du temps. Rien n'est nécessaire au Suprême Arbitre des empires. Rien est tout pour l'homme; tout n'est rien pour Dieu. Tout est même comme un néant dans l'espace. Eh! qu'est-ce que l'espace? Chacun

imagine y tenir une place infinie ; et les nations comme les individus s'amplifient dans leur intime complaisance. Mais pesez les hommes et vous aurez le poids des peuples. Tel homme possède cinq cents arpens de terre arable : le voilà réputé en France grand propriétaire. Il est électeur ; il est éligible ; il se fait personnage. Son domaine est considérable. Qu'est-ce ? une parcelle de commune ; cette commune n'est qu'une parcelle du Languedoc ; le Languedoc n'était qu'une des trente-trois provinces du royaume de France ; la France, embrassant hypothétiquement tout son territoire naturel des Pyrénées au Rhin, n'était qu'un vicariat d'une des préfectures romaines ; la préfecture ne fut sous Constantin que le quart de l'empire romain ; l'empire romain n'était pas la huitième partie du globe ; le globe de la terre n'est, comparativement au soleil dont il est éclairé, qu'une millième particule. Voyez par delà le soleil, cette étoile qui scintille, à peine visible à l'œil nu : c'est la plus proche des constellations ; c'est le Syrius, autre monde : de lui s'échappe une masse de lumière quatorze fois plus forte que les feux du soleil dont l'Afrique est brûlée : eh ! à quoi servent les globes, les opaques planettes, les terres d'un tel monde sur qui s'épandent ces torrens de feu ? Qui le sait ? Plus loin que le Syrius, on ne sait où, étincellent et roulent mille et dix mille différens mondes imperceptibles. Plusieurs ne forment qu'un petit point lumineux ; le plus fort télescope y parvient difficilement : et chaque fois que l'optique agrandit la puissance du regard, il aperçoit le triple, le décuple, le centuple de ces mondes innombrables. Tous ces tourbillons enflammés ne sont plus que des gouttes dans un Océan de feu. Ils circulent dans les

déserts de l'espace sur des lignes déterminées à chacun par la volonté qui les fit. Leur vitesse est inexprimable, et pourtant elles emploient des siècles à parcourir leur orbite; et pendant que notre éblouissant et chétif soleil termine en une année son cours qui nous paraît immense, il faut à d'autres soleils cinq cents ans pour décrire leur courbe, versant toujours, n'épuisant jamais, les flots de leur splendeur..... Ah ! redisons avec l'Aigle de Meaux : *Que nous ne sommes rien !*

Nous sommes quelque chose *par l'intelligence*, rayon plus pur de l'Esprit infini pour qui lancer dans l'espace éthéré tous ces mondes matériels ne fut qu'un acte infime, si l'on peut dire ainsi, de toute-puissance. L'Être doué d'une lueur d'intelligence les domine. Il s'approche un peu plus de la source suprême, de cette Majesté qui créa tout et fut incréée.

Qu'est donc en cette immensité de la matière, le Français vaniteux, soit prince ou manœuvre, soit individu, soit peuple ? Qu'est la France entière considérée dans sa prétendue nécessité pour la combinaison physique et politique des sociétés humaines éparses dans ce globe étroit, où tant d'autres nations la précédèrent, où sous l'empire romain elle occupa si peu de place, où aujourd'hui tant de terrain demeure vide ou obscur ?

C'est du côté de l'intelligence, c'est dans le monde intellectuel, qu'il convient d'examiner si la durée de la France est nécessaire, est convenable, est inutile ou même funeste.

Un fait remplit l'histoire des hommes : le CHRISTIANISME. Immense dans le plan, exigu dans les moyens, il semble à la fois se jouer et des masses et des atomes.

Quels atomes constituèrent son établissement ? Dans

l'empire Romain, la Judée! Dans la Judée, Nazareth! Dans Nazareth, un personnage issu d'une race déchue, qui se restreignant d'abord à une vie ignorée n'en sort que durant trois années et qui n'appelle à lui que douze hommes plus ignorés encore! Ces hommes, vivant de leur pêche et prêts à mourir sur des gibets, s'en allant de leurs bourgs inconnus renverser Jupiter, Bacchus et Vénus, et la grande Diane d'Ephèse et la Mythologie grecque et tout le Paganisme Romain et toute l'Idolâtrie humaine! Cent fois un si étonnant spectacle a été dépeint; et toujours il est nouveau, toujours incompréhensible; il rappelle toujours le dilemme insoluble de saint Augustin, ce victorieux Christianisme ou s'établissant par des prodiges ou présentant lui-même le plus éclatant des prodiges.

Des atomes passez aux masses: les siècles ne sont plus dans l'ordre divin qu'un poids léger, un atome d'un autre genre. Voltaire s'étonnait du nombre d'hommes encore étrangers au Christianisme et de l'inefficacité envers eux d'un fait tel que le sacrifice expiatoire d'un Dieu-Homme. Faible mortel! il considérait l'œuvre divin dans le raccourcissement de la vue humaine. Autre est l'œil de l'Être qui vécut et vivra « *les siècles des siècles* », mots que le chant de l'Eglise fait retentir sans cesse en leur épouvantable profondeur! Après la chute du premier homme, l'Etre qui créa l'homme lui promit un Réparateur: et entre la promesse et l'effet, il jette comme une bulle d'air quarante siècles. Du Sauveur aux temps fugitifs où nous passons, combien comptez-vous? Pas dix-neuf siècles. Trois s'écoulèrent entre la mort du Christ et la profession publique du Christianisme. Au bout des dix siècles qui suivirent Constantin,

apparaissent l'imprimerie et la boussole, ces deux leviers que Dieu livre à l'homme pour rapprocher les distances respectives entre les esprits et entre les corps : et puis, de cette époque à la nôtre, l'horloge du temps n'a pas sonné six autres fois ces petites périodes que nous appelons siècles. En soi que sont ces minutes de l'éternité? Concevez dans l'avenir cinq ou dix siècles encore imperceptiblement échappés de la durée de l'Eternel. Ils n'accompliront que la moitié de l'intervalle mesuré entre Adam et Jésus-Christ : et alors pourtant, selon toutes les apparences, l'Amérique du Nord remplira son cadre; l'Amérique du Sud aura réparé les plaies du jacobinisme et délimité ses empires indigènes; le Continent et les îles Antarctiques seront peuplés; l'Afrique, pénétrée; l'Asie, renouvelée; au fond de cette Asie, la Chine immense aura vivifié par la société chrétienne son ancienneté immobile et sa langue insociable.

Il y a si peu de temps qu'aux yeux de Virgile les Anglais étaient invisibles, nuls, « absolument séparés du monde ! »

« *Et penitùs toto divisos orbe Britannos;* »

Et aujourd'hui, quand le printemps de 1835 ne brille pas encore, la Grande-Bretagne coopère avec la Moscovie, autre fruit de siècles bien plus récens, pour donner à leur élu dans Téhéran le sceptre des Darius.

Que dans peu le monde civilisé soit plus vaste qu'aujourd'hui, nul doute. C'est alors que le Christianisme, embrassant le genre humain, dégagé sans doute aussi des accidens de Photius et de Luther, accomplira sa

fin intellectuelle. Où n'atteindra-t-il pas? En quelle parcelle du globe le grain de sénevé n'aura-t-il pas montré sa tige d'abord si faible: tige qui sera toujours battue par des orages et toujours éminente? Tel est son destin. Tous les hommes n'y doivent pas chercher leur abri: mais son abri doit être ouvert à tous les hommes; et vingt ou trente siècles qui paraissent larges à nos étroits compas, disparaissent dans l'incommensurable action de l'Être des êtres.

Mais aussi doivent disparaître ceux qui, appelés à être instrumens de l'œuvre divin, ou trahissent leur mission, ou l'ont finie dans leur sphère marquée: et à ce terme aboutissent les peuples comme les individus: grains ou monticules de sable, que fait cette nuance aux yeux du Très-Haut?

La vérité est une. La vérité! c'est Dieu même. En maintenir la foi et le culte, c'est le plus beau lot de l'homme; c'est aussi le plus grand destin d'un empire. Que la France ait eu, après que l'empire de Rome se fut enseveli dans ses propres décombres, mission de tenir en Europe le sceptre moral, qui le niera? Les faits proclament sa mission. On la vit marcher constamment dans ce dessein auguste à la tête de la chrétienté. Nous avons observé déjà qu'honorée la première par toutes les puissances, elle ne cédait la primatie qu'à une fiction, au titulaire de la couronne impériale, alors que cette couronne idéale et figurative émanait d'États formés de débris de Rome. Certes, alors l'infirme Brésil n'avait pas fait de ce titre une parodie, ni la naissante Russie une traduction de son Czar. L'on proclamait le *Saint-Empire Romain.* A ce nom seul la France inclina son front. C'était pour elle et pour toute l'Europe renouvelée, un

insigne hommage rendu par l'âge moderne à la vieillesse des temps passés, par les barbares vainqueurs de l'empire romain à la majesté du vaincu : et encore, on le sait, la grande ombre de Rome ne fut évoquée du tombeau qu'à la puissante voix du monarque français Charlemagne; en sorte qu'en cédant la prééminence au souverain quelconque dont le front portait la couronne impériale, la France ne faisait que révérer son propre ouvrage, qu'exprimer son adhésion à la continuité du Saint-Empire relevé de ses mains en Occident, et considéré comme un lien commun des nations actuelles. On sait aussi, on sait comme en ce long cours de destinées diverses elle a justifié son rang et accompli sa magistrature. La première, elle entra dans le sein de la catholicité; la première, après avoir opposé au mahométisme la victorieuse épée des premiers Carlovingiens, elle entraîna l'Europe à le poursuivre en Asie sous les inspirations de l'ermite Pierre. Elle polit les mœurs par la chevalerie; elle écarta Photius; elle repoussa Luther. Adhérant sans écart à la vérité, point unique, pendant que des milliers de courbes se décrivaient autour d'elle, elle a servi ou pu servir de type aux doctrines soit religieuses, soit politiques de l'Europe, disons de l'espèce humaine. Mais à la fin ont éclaté et les erreurs et les malheurs; et la croyance et la puissance sont tombées d'une chute simultanée; et l'on a pu se demander : En est-ce fait de la mission française?

Lorsque Dieu voulut mettre un terme à la captivité d'Israël, « il envoya Cyrus, » dit l'Écriture : après que l'œuvre destinée à Cyrus fut exécutée, la dynastie de Cyrus disparut. L'œuvre des Romains fut de rallier en un faisceau les peuples épars pour faciliter la promulga-

tion de l'Évangile; il se fit : puis on n'a pu trouver nulle part un seul Romain. L'œuvre des Barbares du Nord fut de dissoudre la société romaine, descendue au terme de la perversité; il s'accomplit : puis, la civilisation a brouillé les races, et effacé, sauf quelques vestiges, jusqu'aux divers noms des peuples barbares. La mission de Mahomet fut double; il dut châtier à son Occident les peuples non moins énervés sous le Christianisme que sous l'idolâtrie, et propager à l'Orient la notion élémentaire de l'unité divine : et ces choses faites, voici maintenant l'Islamisme, immobile dans l'ordre spirituel, arrêté par Sobiesky en son dernier essor militaire, enveloppé par le Christianisme, refoulé de toutes parts, repoussé vers sa dissolution. Aux Juifs, mission fut de produire celui qui dut être médiateur entre l'homme et Dieu; aux Samaritains, leurs ennemis implacables, mission de garder concurremment avec les Juifs, et par un inflexible contrôle, les livres où étaient déposés les titres de la médiation divine. La fonction des Samaritains est finie; ils ont disparu. Les Juifs eurent mission ultérieure de constater, par leur existence, que le médiateur avait fait son œuvre. Leur existence dure, contre toutes les lois de l'histoire; et ils existent et ils existeront tant qu'ils n'auront pas compris et fini leur rôle. Chargée à son tour de maintenir en Europe la foi chrétienne et catholique, la France, invariablement exacte depuis Clovis jusqu'à Louis XIV, s'est lassée. Elle a fait bien plus que déserter son poste; elle est entrée dans les rangs ennemis; elle a frappé sa propre milice; et naguères même, quand la Providence lui rendait ses prospérités, elle a reculé peu à peu dans l'ordre moral jusqu'à toucher, on l'a vu, aux tombes de l'Athéisme, aux confins

du néant. Qu'alors, humiliée d'abord par les autres souverains et ravalée au rang de sa lettre abécédaire, elle ait peu à peu rétrogradé jusqu'à l'infériorité relative; qu'elle descende, qu'elle se précipite jusqu'à l'impuissance, jusqu'à la subversion, jusqu'à la dissolution; n'accomplira-t-elle pas à son tour le châtiment de la justice divine? Dépositaire de l'ordre religieux et moral, elle a trahi ou nié son dépôt. Cette pure et belle littérature de Louis XIV a été flétrie par des mains brutales; cette langue universelle, instrument de perfection sociale, destinée à être, en quelque sorte, l'organe de la vérité et le porte-voix de la civilisation, transformée en glaive de destruction générale, a propagé jusqu'au bout du monde et propagera jusqu'à bien des générations, le jacobinisme politique, le scepticisme religieux, le cynisme des mœurs. En quel pays lointain lit-on aujourd'hui Bossuet et Mallebranche? Où n'a-t-on pas lu Voltaire et Rousseau? Où maintenant ne descendent pas en France les livres malfaisans et les drames hideux dont la presse et les théâtres français essaient de saturer les esprits blasés? Et, hors de France, la domination des armes n'a-t-elle pas tendu au même but impie que la domination de l'idiôme? Les victoires sur terre, le commerce sur mer, sont-ils allés naguère, vont-ils encore, réfléchir au loin les lumières de la vérité ou les incendies de l'erreur?

Frappé de ces vues, inquiet de ces questions, parvenu à la sphère où la raison se tient plus haut que la politique, je prête l'oreille, et il me semble entendre la voix qui domine et juge les empires. « Oui, répond-elle, » oui, j'ai mis un terme à la mission des Français; mes dons » ne leur servent plus qu'à infatuer leurs semblables,

» qu'à infester le monde. Pis que l'erreur, le doute, » cette paralysie immense, s'épand sur le globe en contagion dont leur capitale est le foyer et leur langue le » véhicule. Ils ne peuvent ni me croire ni me renier; » ils ne savent ni commander ni obéir. La foi du Français est passée au mal; son énergie, à l'inertie ou à » la destruction. Il a invoqué le néant; dans ses orgies » infernales, il a crié : *Vive la mort!* qu'il subisse les » étreintes de la mort. »

Parole inexplicable! nous l'avons tous ouïe dans toutes nos provinces. Vivre avec la mort! Supplice du délire! La mort y tue la vie : et tel serait donc l'arrêt suprême! Tel il tomberait de ces hauteurs que gravit l'intelligence humaine, essayant de suivre la Providence dans les voies où les empires décrivent leur orbite régulier, leur orbite invisible aux contemporains mais non imperceptible au flambeau de l'histoire. Et en effet, redescendant de ces régions supérieures à l'arène où se meuvent les causes secondes de notre existence politique, nous n'apercevons que le sceptre sanglant de la démocratie, un long choc de dynasties, une aversion profonde de la part de l'étranger, et cette foule de maximes qui dénaturent en France la société, le gouvernement, l'administration : partout, le mal moral, le mal physique : nulle issue vers l'ordre conservateur. Partout, les symptômes de la destruction : la frayeur les nie; la douleur les repousse : vainement; l'histoire déploie en eux la connexion des effets avec les causes.

Il est vrai que l'histoire nous montre aussi d'assez longs intervalles entre les arrêts de la Providence et leur exécution complète.

Quelquefois elle nous montre encore des vicissitudes

soudaines, les retours brusques d'un peuple égaré, une alternative du crime au bien si subite, que l'histoire seule a droit de présenter à l'espérance ces faits extraordinaires : l'imagination ne l'oserait pas.

Naguères éclata un grand exemple de ces vicissitudes et de leur promptitude. Il appartient à notre colossale génération. De 1794 à 1801, sept années s'écoulèrent : en cet éclair de temps, la France donna officiellement le spectacle des deux extrêmes de la vie morale. C'est, en 1794, la France proclamant la plus complète apostasie qui fut jamais, investissant d'ornemens sacerdotaux les animaux immondes, et chantant et hurlant d'un bout du territoire à l'autre dans ses plus pompeuses solennités, ce refrain en chœur et par *bis* versifié en hymne patriotique :

« Nous n'avons plus besoin de prêtres. »

Les oreilles de mon adolescence ont ouï ces baccanales. Le XVIII^e^ siècle alors finissait : et voici que dès l'aube du XIX^e^, les chefs impies de cette France impie emplissent les parvis des cathédrales, révèrent les mitres, adorent les autels et chantent des *Te Deum* en faux-bourdon !

De l'adoration de la Raison à la Pâque du concordat sur le même autel, sept ans !

Des sans-culottes aux ducs impériaux, treize ans ! si bien qu'un jeune homme, considérant à vingt ans Cambacérès et Fouché dans l'antre conventionnel, put à l'âge de trente-trois les revoir ornant une cour, l'un duc de Parme, l'autre duc d'Otrante. Dans l'antre, ils siégeaient tous deux en veste et en bonnet; à la cour,

ils figurent bardés de cordons et d'étoiles : et cent et mille autres se jouent ainsi en leurs rôles divers ; et les opinions, les systèmes, les actions, se plient et se replient et se retournent dans une semblable opposition !

Non, l'imagination n'inventerait pas un tel revirement. Mais l'histoire l'a inscrit ; et le voilà pour ainsi dire encore sous nos yeux.

Dira-t-on que ce qui fut ne peut plus être? Nier la possibilité serait un excès : à toute force, un autre revirement du mal au bien est possible. Mais il y a nécessité de reconnaître la dissemblance des conjonctures. Quand parut le XIX^e^ siècle, l'ouragan de la *terreur* n'avait encore que courbé les arbres ; elle ne les avait pas brisés ; elle ne les avait pas déracinés. C'est la sécheresse des temps postérieurs qui a flétri, rongé, abattu les germes de vie et de reproduction. L'on conçoit que l'arbre courbé réagisse et se relève : mais le chêne aux branches sèches, aux racines mutilées, qu'attendra-t-il? le fer de la cognée.

Quant aux lenteurs dans l'exécution d'un arrêt de mort contre la France, elles sont conformes à la marche ordinaire de la Providence en son gouvernement des empires. La durée est son essence : la précipitation lui est donc essentiellement contraire ; et les motifs et les faits confirment cette pensée.

Les motifs : — Tout un corps de peuple n'est pas simultanément pervers et mort comme un cadavre humain. Nous avons déjà divisé l'Europe entière en deux nations plus caractérisées par leurs opinions contraires que les nations politiques ne sont distinctes par des zônes territoriales. Nous avons vu, par exemple, la nation révolutionnaire en Europe souhaiter encore plus

ardemment que la nation anglaise le revers de l'expédition lancée par un Roi de France contre le plus oppresseur des États Barbaresques. La scission est bien plus tranchée en France qu'ailleurs.

Sur le territoire appelé français vivent effectivement côte-à-côte deux nations bien distinctes, qui se subdivisent encore en huit ou dix tribus.

Là, et n'importe quelles soient la naissance ou la fortune, entre les deux peuples que sépare un ordre d'idées tout dissemblable en religion, politique ou habitudes, vous employez en vain l'idiôme français. De part ou d'autre, il est sans valeur; il manque de sens. Deux interlocuteurs dont l'un Bramine, l'autre Bas-Breton, se comprendraient mieux respectivement. Non seulement les vœux diffèrent du tout au tout, mais les idées même diffèrent et conséquemment les mots figuratifs des idées. Le mot *fanatisme* signifie, là, qui abat les croix; ici, qui les révère. Dans les pages que je viens de tracer, ma plume a exprimé l'idiôme de l'esprit religieux: c'est dire qu'elle a parlé un langage peu familier à la politique vulgaire. Hé bien! j'entends déjà s'élever les cris sauvages: c'est de l'illuminisme! c'est du moyen-âge! — Philosophes d'hier! Ah, vous ne comprenez point! Nul doute en effet qu'un tel langage ne soit pas plus inintelligible que du grec ou de l'arabe à quiconque est membre de cette nation révolutionnaire ou révolutionnée, qui met la vie dans la force, dans la matière, dans l'or, et dans l'heure qui passe. Pour cette nation distincte, l'ordre spirituel et la durée providentielle sont lettres closes; elle les appelait *préjugés* au temps de la *terreur*. Aujourd'hui elle connaît que la traduction est mauvaise; mais elle ne sait quel sens attacher à ces mots va-

gues ; elle n'en sait pas la langue. Or, c'est là précisément l'ignorance qui motive sa réprobation. En vain elle possède en ce moment la supériorité du nombre et de la puissance. Indifférente ou hostile aux lois divines, elle les repousse, et la Providence lui réserve la peine due à cette opposition pervertie.

Tout au travers de ce grand peuple révolutionné, à côté de lui, au milieu de lui, est la section française de l'autre nation, qui vit de souvenirs et d'avenir, qui sait distinguer et unir l'ordre temporel, l'ordre spirituel. On la retrouve éparse en toutes nos provinces, même en toutes nos cités. A elle appartiennent plusieurs âmes célestes. Leurs voix douces montent vers le Suprême Être. Dans le débordement qui, en ce tourbillon général, les entraîne aussi, elles lui crient : Nous périssons ; nous vous invoquons. *Inundaverunt aquæ : dixi : perii. Invocavi nomen tuum, Domine.*

Que ces accens puissent adoucir le souverain Juge, et obtenir pour un temps la réponse : *ne timeas!* Qui en oserait nier la consolante portée ? Loin de nous ces esprits bornés qui bornent l'infini. Il n'est pour la philosophie qu'une logique ; et appliquée à l'infini, lancée dans les évidences de la métaphysique, la logique nous montre de toute sa certitude, que « nous sommes « en Dieu, que nous vivons et nous mouvons en lui. » *In ipso vivimus et movemur.* Il nous voit, nous touche, nous entend, nous pénètre. Si tout n'est rien pour lui, peu aussi lui est parfois beaucoup. Un vœu inaperçu des hommes peut suspendre son bras ; un grain de sable peut arrêter cet Océan. Mais en professant ces hautes vérités, en invoquant l'exception dont la demande accordée ou non est surement ouïe de qui entend tout ;

sachons bien que Dieu peut ailleurs qu'en ce globule terrestre correspondre aux vœux conservateurs. Sachons qu'il ne brise pas facilement les formes de ses plans généraux ; et en considérant quelle a été dans le cours de la révolution l'inefficacité de la résistance du bien au mal, je ne sais comment repousser la douloureure croyance que l'immuable arrêt fut porté dès le principe.

Les revers des adversaires du mal ont eu constamment quelque chose de surhumain. Vous vîtes la retraite des alliés en Champagne, l'expédition de Quiberon, le dix-huit Fructidor. Les fautes qui provoquèrent ces désastres sont-elles concevables? L'abandon de la Vendée à ses propres forces était-t-il naturel? Les faiblesses dont la Restauration imprégna presque tous les esprits s'expliquent-elles? Des deux armées sans cesse en présence dans cette dernière période, le parti vaincu, abattu, sans moyens, sans autre ressource que l'opposition de l'effronterie à la stupidité, criait à l'autre : « Gardez-vous d'avoir de l'artillerie, nous vous attaquerions » ; et le parti vainqueur s'en allait répétant partout, dans sa surnaturelle bonhomie ; « Oh ! gardons-nous bien d'avoir notre artillerie, ils nous attaqueraient » ; et quand ce pronostic s'accomplit si vite à Rambouillet, peut-on encore donner aux revers essuyés par les défenseurs du bien une explication naturelle? Durant quarante années, aux voix douces s'allièrent rarement des voix fortes, ou bien celles-ci furent étouffées par une volonté plus forte encore ; c'est là l'histoire, en France, de la section conservatrice. N'est-ce pas l'histoire de sa condamnation fatale? Veuille pourtant la Divinité, en faveur des voix pures, attermoyer son arrêt ! Mais lui en demander le rappel, sollici-

ter d'elle le déplacement des causes secondes qui l'exécutent, c'est probablement trop croire que ses bontés envers l'innocence intervertissent l'ensemble de ses lois providentielles.

Les faits du genre humain confirment aussi l'espoir aux lenteurs de l'exécution. Entre le déïcide et la catastrophe qui en fut le châtiment, Jérusalem vécut quarante ans. Constantin avait porté un coup mortel à la puissance romaine, en transférant de Rome à Bisance le centre de l'empire : ce fut déserter l'Italie; ce fut énerver l'empire en face des Barbares qui assaillaient toutes ses frontières; et néanmoins, soixante ans encore après Constantin, Théodose portait dignement la couronne impériale; et soixante et dix ans passèrent avant qu'Alaric livrât Rome au sac et aux flammes vengeresses. L'autre empire eut aussi en Orient son temps d'arrêt, son intervalle de propitiation. Bajazet battait déjà les murs de Constantinople, quand, par une sorte de prodige, l'invasion subite des Mongols en Asie-Mineure y rappela Bajazet, l'arracha à son triomphe, et le jeta, vaincu à son tour, dans les fers ou sous les lois de Tamerlan. L'empire grec obtint de cet incident le répit d'un demi-siècle. Deux héros chrétiens, le hongrois Hunyade, le grec Scanderberg, y brillèrent comme des éclairs de salut : inutile héroïsme! Infructueux répit! Les Grecs n'en continuèrent pas moins de disputer sur la lumière du mont Thabor, de se déchirer pour les *verts* et les *bleus;* et les Français, s'ils sont voués aux mêmes destins, s'ils sont favorisés par de semblables rémissions, eussent-ils aussi leur Théodose, leur Narsès, leur Hunyade, en continueraient-ils moins leurs blasphêmes, leurs jalousies meurtrières, leur Code civil, leur horreur pour la hiérarchie,

leur enthousiasme pour l'anarchie, leurs débats constitutionnels, leur mise aux voix d'iniquités flagrantes, leur fabrique de lois marquetées du noir au blanc et du blanc au noir, et ces disputes véritablement étonnantes de portefeuilles ministériels encore plus insipides que les cochers verts et bleus du Bas-Empire.

C'est un dur et inflexible Moniteur que l'histoire. En réfléchissant l'avenir dans le passé, elle nous montre donc que les empires, blessés à mort, se peuvent traîner dans des angoisses intermittentes, mais finissent par subir leur destin fatal quand eux-mêmes ont accompli ou répudié leur mission spéciale, la cause essentielle de leur existence.

Une dernière observation de l'histoire, une autre loi sensible de la Providence, attèrent ma pensée. Elles sont d'une vérité profonde et triste. Dans l'ordre de la nature, Dieu a voulu que la destruction fut l'élément de la production. Non seulement l'alimentation des êtres vivans, non seulement la fécondité de la terre, naissent de cette loi; mais les langues elles-mêmes, que l'homme a successivement parlées, en dérivèrent. Son application se retrouve dans la chute et l'origine des empires, dans la dissémination des cultes sacrés et même profanes. La chute de Constantinople sous les catapultes de Mahomet II, civilisa l'Italie; et la Révolution française, a, dit-on, propagé par la dispersion du clergé en Angleterre et en Amérique les germes réparateurs du Catholicisme desséché sur le sol français. Qui sait donc à quelle fin dans le système inconnu des arrêts divins, peut servir la destruction lente ou violente d'un peuple qui peut-être a vécu son temps, qui peut-être (et non hélas! sans de longs massacres) doit donner naissance à d'autres peu-

ples et à d'autres événemens combinés suivant l'ordre général ; mais enfin qui, par les efforts extraordinaires et continus qu'il fait depuis cinquante ans, lui et ses chefs, pour se détruire à coups de suicides insensés, paraît moins diriger son libre arbitre vers sa propre durée que subir la loi des destructions reproductrices, en même temps qu'il exécute sur lui-même un ordre réprobateur, un arrêt suprême?

L'agonie est son état actuel ; il est susceptible d'intermitences ; la durée en peut être plus ou moins longue : la mort en paraît être le terme.

Telle est la pensée dernière qu'au point décisif de partage entre la perte ou le salut, m'inspire l'aspect de cette colonne où j'ai lu inscrit le formidable problème : *To be or not to be.*

Je finis..... Ma mission, à moi, est aussi terminée : car il m'a semblé en avoir une ; et en jetant sur ma patrie de derniers regards, je me suis senti comme entraîné sans dessein préalable, sans calcul, sans autre objet que l'éventualité de la conservation, à remplir un devoir. On connaît maintenant l'étymologie du mot *gentilhomme ;* il n'y a point de hasard dans les rangs sociaux ; il ne doit point y avoir non plus d'omission dans les actes. Gentilhomme et chrétien, j'ai donc accompli un devoir en payant un tribut.

Quel tribut ! quel effrayant et pénible tribut ! ni obstacle ni crainte ne l'ont arrêté. Poussé par un instinct dominateur, j'ai fait effort pour apporter au sein d'une nuit profonde une lueur, une étincelle de clarté !

Il est vrai que la lueur a fait ressortir autour de la monarchie française de menaçans dangers, un déclin rapide vers le gouffre, au fond du gouffre le monstre

de la destruction attendant sa proie. Mais le péril est-il dans la lueur qui le découvre ? Il est dans les faits qui le produisent.

Que n'ai-je pu, au contraire, heureux investigateur des destinées de la France, fortuné tributaire en consolantes perspectives, apercevoir et montrer au haut de la pente ces mots gravés sur la colonne d'airain, ces mots indélébiles : *To be, always to be :* les traduire en français par le mot *immortalité ;* les reproduire en latin : *sedet æternumque sedebit ?*

Ah ! certes l'annonce de salut et la foi au génie sauveur eussent été mon vœu ardent : elles ne sont point dans ma conscience ; elles n'ont pu se représenter dans mon langage.

La génération de mon âge n'a plus rien à prétendre : car elle n'a su ou pu rien reprendre, rien défendre. Si je l'ai appelée colossale, c'est en la considérant montée sur les faits gigantesques accomplis de son temps. Mais en définitive, les faits prodigieux qu'elle vit depuis les États-généraux de 1789 jusqu'à la chute de Napoléon en 1814, furent et en son esprit science morte, et en ses mains instrument stérile. Elle est frappée d'impuissance.

La génération qui nous suit, cet âge répandu de vingt-cinq à cinquante ans, a voulu substituer à la science des faits les nuages de l'imagination. Tantôt tête haute et superbe, il se perd dans ces nuages ; tantôt tête baissée et humiliée, il marche comme à travers les ténèbres des catacombes. Il y tâtonne ; il s'y tourmente dans l'inanité ; et là, comme a dit énergiquement le poète,

« Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence. »

Condamné à l'obscurité par toutes les causes qui l'épaississent, depuis le fanatisme qui voudrait incendier le passé, jusqu'à l'illusion qui embellit les monstres, il porte çà et là ses pas tortueux ; son obtusion est obstinée ; son jour même est ténébreux. Il s'éblouit d'une lueur ; et s'il en est frappé soudain, il s'irrite au lieu d'accourir vers l'issue. Aveugle, il appelle *obscurant* quiconque porte à ses débiles yeux un éclat de lumière : âge également égaré par ses passions et par ses préjugés, soit qu'il aspire aux nues ou qu'il s'enfonce dans les abîmes ! Sous divers rapports, bons ou méchans s'y discernent à peine ; il est, lui aussi, frappé d'impuissance.

Aussi est-ce à la génération ultérieure que j'ai adressé mes paroles. Je ne sais s'il lui sera donné de démentir l'anathème d'Horace, trop exactement gradué :

« *Ætas parentûm pejor avis tulit*
» *Nos nequiores mox daturos*
» *Progeniem vitiosiorem.* »

Je ne sais s'il lui sera permis de remonter la pente naturellement fatale. En ce moment, elle croît à l'ombre de nos maux ; elle y respire un air qui lui pèse. Puisse-t-elle s'en dégager avec la vigueur de l'âge ! Ce n'est pas nous qui la verrons agissante : mais c'est elle qui doit voir ou le salut si elle rebrousse le cours du temps, ou la catastrophe si elle dérive dans le torrent du siècle actuel. Ebauche de notre avenir, elle paraît de loin en quelque sorte se glisser à travers les angoisses de l'agonie : et ce fut d'abord un regard hasardé vers elle qui m'inspira mon texte.

Que cet écrit parvienne à son adresse, je ne saurais l'affirmer. Peut-être en ce fracas d'écritures et de paroles, de systèmes et de volontés, d'empires s'entrechoquant vaincus ou victorieux, peut-être il va s'évanouir comme la brise du soir ou comme un dernier reflet de l'astre de vérité prêt à se plonger au sein d'un Océan d'erreurs et de calamités.

Il est plus certain qu'il enflammera des passions ou occultes ou éclatantes. Je n'ai épargné ni les personnes ni les opinions. Eh ! vraiment qu'elle a dû être la puissance de conviction dans l'homme qui seul affronte tout un état social, une capitale dominatrice et ses molles mœurs et ses fausses idées, un siècle fasciné, tant de professions fières de leurs positions prises; et qui encore chemin faisant, lèse sans ménagement et tant de personnes même honorables, et tant d'opinions même flottantes ?

Entre les personnes lésées, apparaissent et des amis et des adversaires.

Des amis ! j'ai heurté sur ma route plusieurs compagnons d'armes, et leur sombre inimitié suivra désormais mon austère franchise.

Censeur non moins rigide de mes adversaires, je ne serai pas pour mon repos non plus redescendu dans leur arène. Il en est dont l'estime et même l'amitié tempéraient l'hostilité politique. Après le combat, on s'était reconnu, salué, honoré. Désormais plus d'égards, plus de mesures. L'intolérance, aux libéraux; la violence, aux modérés; l'inertie ou la passion sourde, aux hommes de bien : c'est le code du jour. J'ai dû le subir. Lourd fardeau ! Mais pourquoi, blâmant les flatteurs des princes, aurais-je flatté les particuliers, les professions et les peuples ?

Chose au surplus qu'on remarquera peut-être : j'ai censuré plus, j'ai ménagé moins, les noms des auxiliaires que ceux des adversaires de l'ancienne monarchie.

Encore pourquoi ?

Loin de moi la vaine affectation d'une inique impartialité. Mais :

C'est que, dans l'ordre intellectuel, rien n'est pis que l'inconséquence. Elle dévoie la raison humaine. Plus d'une fois, j'ai senti ma raison plus blessée par l'homme de bien tirant du bien le mal, que par l'homme de mal exprimant du mal ses justes conséquences ;

C'est encore que, dans l'ordre moral (et j'ai fait de cette maxime l'épigraphe des ministères royalistes), *la corruption du bien est le pire des maux ;*

C'est enfin que, dans l'ordre naturel, le goût exige de chaque arbre son fruit. Il est tel arbre dont le seul ombrage empoisonne. On le sait : on détourne la tête ; on passe outre ; on fuit. Mais comment ne pas indiquer cette vigne et ce figuier qui ont produit le suc de l'aconit?

Quant aux opinions émises sur tant d'objets divers, combien plus encore l'âpre sincérité a choqué les opinions ou préventions qui asservissent la France ? N'y aurait-il en ce livre que mon cri d'angoisse sur l'agriculture, d'opposition à l'impôt foncier, de réprobation sur les rentes, et surtout d'opprobre et de désolation contre le hideux préjugé qui, en méconnaissant la noblesse héréditaire, mine à la fois la propriété territoriale, la famille domestique, la société politique, le passé et l'avenir, comment, si le livre échappe à la nuit de l'obscurité, échapperait-il à l'explosion et des mécontentemens personnels et des professions jalouses et des contradictions virulentes ?

Je n'y répondrai pas, à moins que la défense de la vérité sur des faits ne m'en fît une loi impérieuse. La polémique vivante est plus irritante qu'instructive; et j'attendrai, muet au fond de l'oubli, le jugement de la génération à qui j'adresse mes vœux, mes avis, mes regrets, vers qui j'élève je ne sais quelle vague et lointaine espérance:...

L'ESPÉRANCE, dernier souffle qui finisse avec l'homme, qui s'évanouisse avec les empires!

FIN.

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

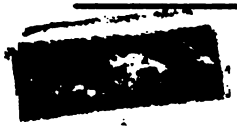

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 02613 2699